



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIII. — 3e Cahier.

ÉPINAL,
CHEZ Mme VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
RUE DE LA CASERNE.

PARIS,
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1870.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIII. — 3e Cahier.

ÉPINAL,

CHEZ Mme VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,

RUE DE LA CASERNE.

PARIS,

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1870.

EXTRAITS



DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1869.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1869.

Président : **M. Maud'heux, père, président.**

Secrétaire : **M. Colnenne, secrétaire-adjoint.**

La correspondance renferme des lettres nombreuses de remercîments, soit de membres nouvellement admis, soit de différentes personnes invitées à notre fête annuelle, soit des lauréats des divers concours.

M. le Président soumet à la Société les résultats de la souscription ouverte parmi ses membres pour le monument de Dom Calmet. Le chiffre des dons dépasse 250 francs. A cette occasion, M. F. Seillière a adressé à notre Société les remercîments de la commission de Senones. Lors de la présentation du budget de 1869, la Société se réserve de voir s'il y aura lieu de voter, sur ses ressources, une souscription dont le montant s'ajouterait aux précédentes.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites auprès de la Société impériale d'acclimatation et du Ministère de l'agriculture pour obtenir des graines de vers à soie du chêne. Son Exc. a répondu en annonçant que si les concours pour les primes aux petites éducations de vers à soie sont maintenus en 1869, une prime sera instituée dans le département des Vosges, et alors la Société pourra concourir pour l'obtention de cette récompense. Le Président

consulte la Société à ce sujet, en exprimant la pensée qu'il serait plus convenable que la Société s'abstînt, pour laisser les éducateurs concourir individuellement. La Société partage cet avis et adopte la proposition.

M. le Président, après l'insuccès de la demande adressée au Conseil général, et après les renseignements pris à l'établissement de pisciculture d'Huningue, demande à la Société d'inscrire d'avance, au budget de 1869, une somme de 100 francs pour essais et expériences, et de l'autoriser dès à présent à prendre sur cette somme pour achat de graines de vers à soie du chêne, et pour faire venir des œufs de poisson d'espèces nouvelles à introduire dans les eaux des Vosges. Cette proposition est adoptée.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande à notre Société ses propositions de récompenses en faveur des plus méritantes des personnes qui prennent part à l'enseignement *élémentaire laïque.*

Lecture est donnée aussi d'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Nancy, qui consulte la Société à l'occasion de la fondation d'une prime à décerner dans chaque académie.

M. le Président donne lecture de quatre présentations, qui sont renvoyées à la Commission d'admission.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de MM. Ch. Grad, C. Lapaix et A. Thévenot. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les élections annuelles ont lieu pour la formation du bureau et des commissions en 1869.

M. le Président rend compte à la Société de sa situation financière. Les comptes de 1868 lui sont soumis et ensuite le projet de budget de 1869. Le tout est renvoyé à la Commission de comptabilité.

Enfin M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Castel, relativement à l'emploi de la somme de 1,000

francs dont il a fait don à la Société en mémoire de la médaille décernée à son fils. Cette somme n'ayant pas pu trouver l'emploi qu'on lui avait destiné d'abord, dans le but d'atténuer les ravages de la petite vérole, M. Castel demande qu'elle soit placée en rentes sur l'État : 1° pour servir, après deux années, à récompenser un garde forestier qui se sera distingué par ses bons et anciens services, ou par des travaux utiles ; 2° pour constituer, par son revenu des deux années suivantes, un prix appliqué à l'amélioration de l'espèce de chevaux dite à deux fins, de toute provenance, nés et élevés dans le pays, et ainsi de suite. La Société déclare accepter ce don avec reconnaissance, et devoir se conformer aux conditions énoncées. De plus, elle décide que ce prix, décerné tous les deux ans, sera inscrit sous le nom de prix Castel.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1869.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt, Secrétaire perpétuel.**

A l'occasion de la décision prise par la Société d'Émulation, de concert avec M. le docteur Castel, concernant le revenu de la somme de 1,000 francs dont cet honorable collègue nous a fait don, délibération que M. Baudrillart s'était empressé de transmettre à la Direction générale des forêts, M. Baudrillart donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Directeur général : « Monsieur le Conservateur, par lettre du 12 de ce mois, vous m'avez fait connaître que la Société d'Émulation des Vosges a affecté la moitié d'une donation de M. le docteur Castel, de Nancy, à la fondation d'un prix à décerner, tous les quatre ans, à l'un des gardes forestiers du département. Je vous prie de remercier, en mon nom, la Société d'Émulation de cette disposition qui témoigne de l'intérêt qu'elle attache à la prospérité du service forestier dans les Vosges. » La Société remercie M. Baudrillart d'avoir signalé notre décision à son administration.

On procède au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Ch. Grad, homme de lettres à Turckeim (Ht-Rhin); M. Constant Lapaix, graveur héraldique à Nancy, et M. Arsène Thévenot, vérificateur des poids et mesures à Troyes, sont proclamés membres correspondants.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Fontaine.

M. le Président donne lecture d'une présentation.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, relative à la 8e réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. C'est le 3 avril, à midi, que seront distribuées les récompenses du concours de 1868. Les quatre jours précédents il y aura des séances de lectures.

Lettre de M. Goussard de Mayolles, ingénieur, cultivateur, président de section au comice agricole de Chinon, qui adresse à la Société un échantillon de blé hybride Galland, en demandant que cette semence soit confiée à l'un de nos collègues qui voudrait bien apporter tous ses soins à l'expérience et faire un rapport sur les résultats obtenus. Ce blé est remarquable par son énorme rendement; M. Goussard de Mayolles lui-même en a obtenu 47 hectolitres à l'hectare. Il voudrait faire vérifier le fait dans tous les climats et les natures de terre, et contrôler les expériences. A la lettre est jointe une brochure : « Blé hybride Galland, culture expérimentale, 1867-1868. Le tout est renvoyé à M. Deblaye, avec prière de s'occuper le plus tôt possible de cette question, afin de connaître l'utilité de cette introduction.

Lettre de M. Renault, relative à quelques récentes découvertes qu'il a faites. M. Renault promet de nous adresser quelques-uns des objets qu'il a trouvés : fragments de grandes amphores allongées comme celles de Pompeï, vases de cuisine en terre, os de toutes sortes, etc.

Circulaire de la Société protectrice des animaux qui demande l'insertion dans nos publications de l'avis des récompenses

qu'elle décerne. A cette occasion, M. Charton dépose sur le bureau une demande en faveur de M. Bontemps, domestique de M. Morel, propriétaire des grands moulins d'Épinal.

Lettre du secrétaire de la Société Francklin pour la propagation des bibliothèques populaires, qui exprime le regret que les ressources de cette Société ne lui aient pas permis de souscrire pour le monument de Dom Calmet.

Le Secrétaire perpétuel lit une notice nécrologique sur M. le comte Conrad de Gourcy, de Pont-à-Mousson, membre correspondant de la Société d'Émulation. Cette notice est renvoyée à l'orateur chargé de la rédaction du compte rendu à la prochaine séance publique.

M. Vadet, président de la Commission de comptabilité, soumet à la Société les comptes de l'exercice 1868. Sur la proposition de la Commission, ces comptes sont approuvés. Relativement au projet de budget de 1869, la Commission fait quelques observations sur différents articles. Après la discussion de ces articles, la Société arrête son budget.

Un membre propose d'utiliser *la carte relief d'une portion de la chaîne des Vosges dans les départements du Haut-Rhin et des Vosges*, qui a été publiée par la Société industrielle de Mulhouse, et à laquelle la Société a souscrit en 1863. Cette carte se trouve dans la petite salle de nos archives où le défaut de place ne permet pas de l'exposer; la salle d'ailleurs n'est pas ouverte au public. La Société décide qu'elle sera donnée à la ville d'Épinal, pour être exposée dans la première salle de la bibliothèque.

M. Vadet fait un rapport sur deux ouvrages de M. Baltet qui lui ont été renvoyés. Le premier ouvrage a pour titre : l'art de greffer les arbres, arbrisseaux, etc. La pratique de la greffe, dit M. Vadet, y est enseignée par des explications simples, et par des dessins nombreux et très-bien exécutés, de telle sorte qu'une personne qui ne s'est jamais livrée à cette agréable et utile occupation peut devenir facilement un praticien passable. En un mot ce livre est l'œuvre d'un homme

très-instruit et en même temps très-expérimenté. Nous ne connaissons aucun ouvrage, même parmi les plus renommés, qui lui soit comparable. Le second livre de M. Baltet a trait à la culture du poirier et à la description des cent meilleures poires. Les amateurs de bons fruits y trouveront des indications sûres pour composer leurs collections, selon les époques de la maturité, la qualité des fruits et leur conservation. M. Vadet engage donc la Société à recommander vivement ces deux volumes. Il propose d'en acheter un certain nombre d'exemplaires pour former des prix à décerner, soit à l'enseignement agricole et horticole recommandé par Son Exc. dans nos écoles, soit aux lauréats ordinaires de nos concours. Cette proposition sera renvoyée à la Commission d'agriculture lors de la formation de ses listes.

M. Charton fait un rapport sur les fables de M. Rabache. M. Rabache travaillait il y a quelque temps au *Journal la Réforme scientifique*, qui a cessé de paraître. Il entreprend maintenant une réforme non moins hardie, celle des *Fables de Lafontaine*. Il reproche à Lafontaine des négligences de style, ce que personne n'ignore, et des consonnances désagréables à l'oreille ; il lui reproche, ce qui peut être vrai aussi, de n'être pas fort en histoire naturelle ; il lui reproche enfin, qui s'en serait douté? l'immoralité de quelques fables. Exemples : dans la fable : Le corbeau et le renard, Lafontaine n'a pas su que le corbeau et le renard sont carnassiers et carnivores, et par conséquent ne peuvent ni l'un ni l'autre faire leurs délices d'un fromage. De plus, si le corbeau est puni de sa vanité, le renard, pour un plus grand défaut, la fourberie, est récompensé, puisque c'est lui qui mange le fromage. Il est immoral de présenter aux enfants dans une fable le vice triomphant. Dans la fable : La cigale et la fourmi, la cigale en chantant, la fourmi en amassant, n'agissent que par instinct, et ne peuvent être ni blâmées ni louées. Mais, l'hiver venu, la fourmi a tort de renvoyer aussi durement sa voisine l'emprunteuse ; et il est immoral que le fabuliste montre la

fourmi égoïste et si peu charitable, riche de ses trésors, tandis que la pauvre cigale meurt de faim à sa porte. Non-seulement M. Rabache critique, mais il refait; il a refait précisément à sa manière les deux fables citées. M. le rapporteur donne lecture de l'une d'elles. Mais Lafontaine est de plus en plus le fabuliste inimitable; et M. Rabache, avec sa témérité qu'il avoue, n'a abouti qu'à un malheureux essai en formant une entreprise impossible et inutile que M. Charton lui conseille d'abandonner. Comme M. Rabache demande à faire partie de notre Société, et qu'il est déjà membre de plusieurs autres, M. Charton propose le renvoi de sa critique et de ses fables à la Commission d'admission.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres adressées par M. le docteur Chevreuse, en réponse à l'appréciation faite par M. Nicklès de la couleur extraite du hanneton. La première est du 2 novembre 1868. Elle constate que M. Nicklès est en désaccord avec lui quant à certains résultats, et M. Chevreuse demande à venir exposer devant la Société réunie les preuves des faits qu'il a avancés. Dans la seconde, du 7 novembre, M. Chevreuse dit que ce désaccord peut venir de ce qu'il aura par mégarde envoyé un mauvais échantillon de couleur, un échantillon extrait de hannetons n'ayant puisé sur les plantes naissantes que des sucs mal élaborés, parce que la chlorophylle n'avait pas encore acquis toute sa richesse. Voilà pourquoi sans doute la couleur a été trouvée terne. Quant à l'odeur, M. Chevreuse prétend qu'elle est très-faible, si elle n'est pas nulle, et que beaucoup d'odorats ne sont pas impressionnés par elle. La Société d'Émulation est toujours toute disposée à entendre les explications de M. Chevreuse Toutefois, actuellement, elle ne peut que s'en rapporter à la Société industrielle de Mulhouse et à M. Nicklès, deux autorités dont elle avait demandé l'avis. La Société industrielle de Mulhouse a déclaré qu'on ne peut pas utiliser la couleur du hanneton dans l'industrie, parce que les mêmes nuances s'obtiennent plus facilement et plus économiquement : la découverte alors ne doit pas

sortir du domaine scientifique. Telles ont été aussi, à peu près, les conclusions de M. Nicklès.

SÉANCE DU 18 MARS 1869.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

La parole est donnée à M. Chevreuse :

M. le docteur Chevreuse, après avoir étalé une foule de petits tableaux à l'aquarelle, peints par lui avec la matière colorante qu'il a découverte dans le hanneton, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Je suis venu mettre sous les yeux de la Société à laquelle j'ai l'honneur d'être affilié, les preuves à l'appui des faits que je lui ai signalés.

La Société se rappellera que, dans les premiers jours de mai 1868, je lui annonçai que je venais de découvrir dans le hanneton une matière colorante dont je lui envoyais quelques échantillons.

Un peu plus tard, je fis voir à M. Maud'heux père, notre honorable président, ainsi qu'à MM. Defranoux et Laurent, membres titulaires, des peintures sur papier et sur bois faites avec cette matière par MM. Préclaire, Cosserat et par moi.

En juin suivant, MM. Lebrunt et Defranoux virent dans mon cabinet deux tableaux peints par M. Préclaire avec la même substance colorante.

Ces tableaux représentant Cornimont (Vosges), sa rivière et ses montagnes, ayant été trouvés fort jolis et fort bien exécutés, j'en fis hommage à l'Empereur pendant son séjour à Plombières. Sa Majesté daigna les accepter, après les avoir

examinés avec intérêt, et les envoya au musée de Fontainebleau.

J'ai continué à étudier cette matière, et cet oiseau, ce soldat, ce paysage, ce Christ, imitation de celui de Murillo, sont sortis de mon pinceau inhabile et depuis longtemps délaissé.

J'ai senti le besoin de prendre aussi conseil d'autres personnes en situation d'apprécier ma découverte, et M. Chatelain, ancien président de la Société d'archéologie de la Meurthe, architecte diocésain, m'a écrit qu'il était très-satisfait de cette couleur; qu'on pouvait l'employer seule ou mélangée avec les couleurs en usage dans l'aquarelle. « La teinte, m'a-t-il dit, en est agréable et chaude : les lavis sur bon papier et à plein pinceau conservent toute leur fraicheur (1). »

Ma substance hannetonique l'emporte sur la plupart des couleurs de l'aquarelle par son économie, son lustre, lorsque les couches en sont épaisses, par sa solidité, et par une facilité extrême à se laisser manier (2).

La vue de tous ces tableaux, de ces feuilles sur lesquelles j'ai exprimé la matière hannetonique, et qui ont été mes premiers sujets d'étude, vous prouvera suffisamment, je l'espère, que cette couleur n'est pas seulement jaune, mais qu'elle est infiniment nuancée.

J'ai constaté, en effet, qu'elle est aussi variée que les espèces d'arbres auxquelles s'attaquent ces insectes coléoptères : c'est ainsi qu'elle est d'un rouge-acajou magnifique, lorsque les hannetons se sont nourris de feuilles de couetchier; d'un jaune-rouge, qui rappelle la couleur du fruit, lorsqu'ils ont mangé des feuilles de mirabellier; d'un vert-noir, lorsqu'ils ont vécu sur charmille; d'un noir foncé, lorsqu'ils

(1) Je possède une vue des montagnes de la Haute-Savoie que M. Chatelain a faite avec cette couleur.

(2) M. Defranoux affirme que la petite vache, peinte sur bois de frêne, qu'il a vue il y a dix mois, a conservé tout son éclat.



se sont nourris de feuilles de noyer; d'un brun marron, lorsqu'on les a pris sur la vigne, etc., etc.

Ainsi que je vous l'ai écrit, Messieurs, c'est en décapitant les hannetons donnés en pâture aux poissons de mon vivier que j'ai découvert, le 7 juin 1867, cette substance colorante.

Mais, pour l'obtenir dans les meilleures conditions, il convient de ne décapiter ces insectes que plusieurs heures après leur repas. Sans cela, on s'exposerait à rencontrer sur son pinceau et sur son papier des granulations insolubles résultant d'une chlorophylle mal élaborée dans les organes digestifs.

Il convient aussi de n'exercer que de légères pressions sur le corps de l'insecte décapité vivant, sans quoi, de la graisse et des œufs sortiraient en même temps. Le hanneton mort ne donne rien.

Enfin, il importe à la richesse de la couleur qu'elle ne soit recueillie que lorsque la végétation sera suffisamment avancée.

Je pense que dans les contrées méridionales où la chlorophylle est plus riche, la matière hannetonique sera plus belle encore.

Cette matière desséchée naturellement dans les coquilles, dans les petits pots où je l'ai recueillie, se présente sous la forme d'écailles noires, lustrées, cassantes, parfaitement solubles dans l'eau distillée et l'eau de pluie, ainsi que dans toutes les eaux qui cuisent les légumes et dissolvent le savon; mais elle est insoluble dans l'huile de pavot, la glycéryne, l'alcool, l'éther, etc.

Ces petits tableaux, qui sont sous vos yeux, ont été vus par les instituteurs et par les élèves des écoles soumises à ma délégation. Je leur ai montré qu'avec un pinceau d'une valeur de quelques centimes, quelques cartes de visites ou des feuilles de papier de dessin, on peut, sans autres frais s'amuser à peindre. De cette façon, j'espère procurer aux maîtres et aux élèves d'agréables distractions, tout en di-

minuant le nombre des insectes qui, à l'état de coléoptères et de vers-blancs (1), causent, chaque année, de grands dommages à notre agriculture.

J'ai lu quelque part : « Le jour où le hanneton vaudra dix centimes, en France, sera un beau jour pour notre mère nourricière, l'agriculture. »

Je termine, Messieurs, ces considérations par la question de priorité.

Depuis 12 ou 15 jours je vous avais signalé les faits que je viens de rappeler le plus sommairement possible, quand je lus dans le *Petit Moniteur du soir,* n° du 22 mai 1868, qu'un chimiste nommé M. Jouglet avait trouvé dans le hanneton une couleur qui variait du jaune d'ocre au jaune d'or.

En février suivant (1869), j'ai lu qu'une autre personne, M. Ch. Mène, avait montré à une société savante des teintures sur soie provenant de la même source.

Mais nulle part je n'ai vu que la matière hannetonique avait été employée dans l'aquarelle : je suis donc fondé à croire que les tableaux dont j'ai fait hommage à l'Empereur sont les premiers qui aient paru dans le monde avec cette matière.

A la suite de cet exposé, M. Chevreuse demande à la Société de lui soumettre une lettre qu'il propose d'adresser à tous les instituteurs, dans le but d'intéresser davantage encore les enfants des écoles à la destruction du hanneton. La Société émet l'avis que cette lettre doit être plutôt soumise à M. l'Inspecteur d'Académie.

La Société, sur la proposition de l'administration académique, arrête la liste des candidats qu'elle proposera aux récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire.

---

(1) D'expériences consciencieusement faites, il résulte qu'une femelle de hanneton engendre cent vers-blancs. Selon M. Ch. Guerrier, ces vers seraient la cause de la mort d'une foule de pommiers à cidre en Normandie.



Correspondance :

Lettre de M. le Maire de la ville d'Épinal qui remercie la Société du don qu'elle a fait de la carte relief d'une partie de la chaîne des Vosges. Cette carte sera exposée dans la première salle de la bibliothèque.

A cette occasion, la Société demande aussi que des mesures soient prises pour l'exposition, dans une des salles de la bibliothèque, du tableau de M. Monchablon, représentant Jeanne d'Arc, tableau en possession duquel nous avons été remis par les soins de M. A. Goin.

Lettre de M. le docteur Castel qui envoie cent exemplaires de la brochure de son fils : *Production du cheval à deux fins*, pour être distribués soit aux lauréats, soit aux concurrents au prix spécial dont il fait les frais.

Lettre de M. le Maire de la ville d'Étival qui remercie la Société, et particulièrement M. Rambaud, pour son rapport sur les sépultures de l'église d'Étival. La municipalité accueillera avec empressement les épitaphes que la Société a chargé M. Rambaud et M. Duhamel de préparer.

Circulaire relative au congrès des délégués des Sociétés savantes, qui annonce que l'ouverture de la session de 1869 aura lieu le lundi, 5 avril, et qui envoie le programme des questions qui seront mises en discussion.

Société impériale d'acclimatation. Programme de la 13e séance publique annuelle tenue à l'Hôtel-de-Ville le 19 février 1869. Sur la liste des récompenses décernées, M. le Président fait remarquer le nom de M. Lequin. La Société apprend avec plaisir que notre collègue, directeur de la ferme-école de Lahayevaux, a obtenu un prix de 2,000 francs pour propagation d'yaks pur sang. Sur le programme des concours de la même Société, M. le président fait remarquer un prix de 1,000 francs qui sera décerné en 1872 à la meilleure éducation de vers à soie du chêne.

Dans le numéro de novembre 1868 du bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation se trouvent deux articles qui intéressent notre Société : 1° A la séance du 20 no-

vembre 1868, M. Soubeyran a communiqué à la Société d'acclimatation une lettre qui lui a été adressée par M. Maud'heux père sur le saumon dans la Moselle, lettre qui vient à l'appui de l'opinion exprimée en 1867 par M. de Séré sur l'utilité qu'il y aurait à prendre des mesures, de concert avec la Prusse et la Hollande, pour assurer le retour de ce précieux poisson dans nos eaux. 2° Le 2e article est intitulé : *Essai de pisciculture dans les Vosges*, par M. le docteur Chevreuse.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de M. Marchal et de M. Rabache. Le vote aura lieu à la prochaine séance.

La Commission d'agriculture demande que la Société signale pour des récompenses à la Société protectrice des animaux M. Villemin, François, et M. Bontemps, Félix. Cette proposition est adoptée.

M. de Blaye donne lecture du rapport que la Commission d'agriculture l'a chargé de faire à sa séance du 28 février 1869. M. Gauthier, de Paris, a adressé une notice sur les procédés à employer pour augmenter le rendement de la pomme de terre, hâter la maturité et éviter la maladie. Ces procédés consistent d'abord à choisir immédiatement après la récolte les pommes de terre de semence parmi les bonnes moyennes, et à les conserver dans des boîtes à claire voie sur toutes leurs faces. Ensuite, parmi les soins à donner à la culture, M. Gauthier recommande de planter en touffes, et deux tubercules à la touffe. M. de Blaye n'admet pas ce mode de plantation pour nos terres, qui ne sont pas assez riches; il y aurait alors beaucoup de feuillage, mais des pommes de terre petites quoique nombreuses. Quant aux moyens de conservation, malgré les bons résultats qu'on doit pouvoir en obtenir, M. de Blaye pense qu'ils ne peuvent pas convenir dans nos Vosges, à cause de la trop grande place que les boîtes exigent. M. de Blaye demande néanmoins que des remercîments soient adressés à M. Gauthier pour s'être occupé d'expériences utiles, relatives à une

question importante de l'alimentation publique. Les propositions du rapport sont adoptées.

M. Charton fait une lecture portée à l'ordre du jour : *Un mot sur San-Francisco*. M. Charton a voulu nous faire connaître des détails curieux qu'il a recueillis sur l'une des plus jeunes et des plus intéressantes cités des États-Unis. Ces détails sont extraits d'une nouvelle géographie universelle. M. Charton raconte comment cette ville, qui n'existait pas il y a vingt ans, est arrivée à avoir aujourd'hui une population de cent mille âmes ; il dit les mœurs des premiers habitants, attirés par la soif de l'or, leur passion pour le jeu et la boisson, leur débauche, leur misère au milieu du précieux métal. Mais la civilisation ne tarda pas à pénétrer à San-Francisco ; des écoles, des colléges, des bibliothèques, des sociétés chorales, des sociétés de tir, des journaux, des musées s'y fondèrent. On y construisit des théâtres, des hôtels magnifiques, des églises qui sont maintenant très-riches, des établissements d'industrie. M. Charton nous donne une idée du climat de San-Francisco, de ses productions abondantes, de son commerce. Mais il fait entrevoir ce qu'il en a coûté pour arriver à ce degré de splendeur et de prospérité. M. Charton termine par une réflexion. M. Charton a vu un certain nombre de familles vosgiennes émigrer pour aller chercher de l'or, pour faire fortune. Combien ont réussi ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les pierres sont dures partout, même dans les pays qui ont des mines d'or, et que de cruelles déceptions attendent souvent sur la terre étrangère les ambitieux et les imprudents que le désir de s'enrichir porte à déserter leur patrie.

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre d'un assez long ouvrage qu'il a écrit sur *la multiplication et la culture de la vigne*, question qu'il a étudiée depuis plusieurs années, et au sujet de laquelle il a fait une masse d'observations en variant les expériences à l'infini. Ce chapitre a pour titre : *L'incision annulaire*. M. Defranoux dit d'abord comment elle se fait et les différents résultats auxquels ont voulu

arriver tous ceux qui l'ont pratiquée. M. Defranoux l'a essayée à toutes les saisons, aux différentes époques de la végétation, dans des temps humides, secs, froids, chauds, et nous fait connaître les résultats qui ont suivi chaque fois. De ses observations raisonnées, M. Defranoux conclut qu'on ne doit pas recourir à l'incision annulaire, parce qu'elle nuit plus ou moins au bois, qu'elle ôte au fruit plus ou moins de qualité, et que le bourrelet de cicatrisation constitue une nodosité ayant pour effet de ralentir pour toujours le mouvement de descente du cambium. D'ailleurs, depuis le temps qu'on en parle, l'incision serait bien plus en vogue si on l'avait trouvée toujours utile. L'étranglement produit à peu près les mêmes effets. M. Defranoux termine en signalant une question à résoudre à la science : pourquoi l'immobilisation de la sève descendante au-dessus de l'incision annulaire empêche-t-elle le raisin d'être assez sucré?

SÉANCE DU 15 AVRIL 1869.

Président : M. Maud'heux, père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et de travaux publics qui annonce qu'il vient d'accorder à notre Société une subvention de 1,000 francs pour primes à distribuer.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, qui demande des renseignements sur la pyrale de la vigne dans notre département. Des notes adressées par MM. Berher, Bronswick, Lefebvre, Chevreuse et Renault ont permis de répondre à Son Exc. que les vignes du département n'ont en général pas été attaquées par la pyrale, ou du moins que les dommages causés par cet insecte ont été insignifiants; que dans le canton de Charmes toutefois la pyrale a sévi

d'une manière préjudiciable il y a dix ans : trois récoltes consécutives ont été presque nulles, après quoi l'insecte a totalement disparu ; que cette année, les vignes ne semblent pas devoir être menacées ; qu'enfin le procédé de M. Raclet n'est pas connu dans les Vosges, si ce n'est dans quelques parties de l'arrondissement de Neufchâteau, et que, d'ailleurs, il n'y a pas lieu de se préoccuper d'un moyen général de faire disparaître la pyrale.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, qui nous informe qu'une prime sera instituée prochainement dans le département des Vosges à l'effet d'y encourager les petites éducations de vers à soie.

Lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas. Invitation à la séance publique annuelle du 27 mai 1869.

Lettre de M. George Réfuveille, membre de la Société impériale d'études diverses, au Hâvre, qui nous annonce qu'il est chargé pour la troisième fois du rapport sur nos *Annales*. M. Réfuveille nous adresse en deux paquets quelques graines d'*Holcus latanus* en nous priant de les faire essayer ; ensuite il nous dit rapidement, en attendant le mémoire complet qu'il va publier, les propriétés de cette plante et les premiers soins à donner. M. Chapellier se charge de distribuer ces graines.

M. le Président annonce la mort de M. le docteur Blatin, vice-président de la Société protectrice des animaux, membre de notre Société depuis cinq ans. M. le Président fait part aussi de la mort prématurée d'un autre de nos membres correspondants, M. Nicklès, professeur de Chimie à la Faculté des sciences de Nancy, affilié à notre Société depuis 1859. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès verbal et transmise aussi à la Société protectrice des animaux et à l'Académie de Stanislas.

On procède au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Ch. Fontaine, architecte à Saint-Dié, est proclamé membre associé libre ; M. Marchal, juge de paix à Montier-en-Der, et M. Ch. Rabache,

homme de lettres à Morchain, sont proclamés membres correspondants.

La parole est donnée à M. Gley pour la lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Sabourin de Nanton : *Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie.* M. Gley donne d'abord l'analyse de chacune des cinq parties dont se compose cette étude archéologique et littéraire : 1° Introduction, ode de Ragnar; 2° Écrivains qui se sont occupés des littératures du Nord; 3° Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie; 4° mœurs des anciens Scandinaves; 5° description du Musée royal d'antiquités du Nord, à Copenhague. Le travail de M. Sabourin, ajoute M. Gley, pour résumer son opinion sur la brochure de notre collègue, est un mémoire utile à consulter pour quiconque s'occupe de ces intéressantes et curieuses antiquités Il est parfaitement ordonné, rédigé d'un style clair et élégant, et dénote une étude savante et consciencieuse de l'histoire de la mythologie du Nord. En terminant, M. Gley exprime un regret, c'est que M. Sabourin n'ait pas donné une plus grande extension au cadre étroit qu'il a adopté pour établir un rapprochement instructif entre les différentes traditions locales, et M. le Rapporteur entre dans quelques indications sur les détails qu'il aurait voulu y voir traiter.

M. Charton donne lecture de quelques pages d'un assez long travail qu'il est sur le point de terminer. L'objet de cette lecture est *un chapitre de Statistique.* Après avoir dit le but de la Statistique, l'intérêt et l'utilité des documents qu'on lui doit, la difficulté et l'étendue de sa tâche, M. Charton cite quelques nombres curieux, comme celui des habitants qu'il y a dans les différentes parties du monde et sur la terre tout entière, nombre qui permet de dire qu'à chaque seconde à peu près, il meurt en moyenne un être humain sur notre globe; le nombre et la nature des différentes formes de Gouvernement; les âges des divers souverains, leurs listes civiles ou dotations; le nombre des journaux politiques et autres; le nombre des émigrations

des différents États de l'Europe vers le nouveau monde, qui se peuple et se développe comme par enchantement.

M. Defranoux donne lecture d'un autre chapitre de son ouvrage sur *la Multiplication et la Culture de la vigne*: Ce chapitre a pour titre : la taille sèche hâtive. La taille hâtive ne permet pas de distinguer les yeux qui ont de l'avenir de ceux qui n'en ont pas; de plus elle fait partir trop tôt des yeux qui auraient pu être protégés plus longtemps contre les derniers froids par toute la longueur du sarment; ces yeux souffrent alors des alternatives de froid et de chaud du commencement du printemps; le froid affaiblit et même détruit le rudiment de fruit qui s'y trouve, et l'œil développé ne donne que du bois; de cette théorie, M. Defranoux déduit les cas et les circonstances où la taille hâtive est plus ou moins dangereuse, et ne la regarde comme pouvant être utile que lorsqu'on forme une jeune vigne de laquelle on n'attend pas encore du fruit

SÉANCE DU 20 MAI 1869.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. le Recteur de l'Académie de Nancy qui adresse copie du décret impérial et de l'arrêté ministériel des 30 et 31 mars dernier, relativement à l'institution dans chaque ressort académique d'un prix annuel de mille francs à décerner à un ouvrage ou mémoire d'histoire, d'archéologie ou de science. Le concours de 1869 a lieu entre les ouvrages d'histoire politique ou littéraire. La Société décide qu'une circulaire à ce sujet sera adressée à tous ses membres. — Conformément à l'invitation de M. le Recteur, la Société désigne M. Maud'heux père pour faire partie du jury.

Lettre de M. Fontaine qui adresse, pour les archives de

la Société, une gravure de l'église qu'il a construite à Rothau, ainsi que la photographie de la peinture qui orne le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, peinture en partie détruite aujourd'hui par suite d'agrandissement de bâtiments.

Lettre de M. Ch. Rabache qui nous adresse la liste des ouvrages qu'il a publiés et des nombreuses inventions dont il est l'auteur. M. Rabache y joint une pièce de vers intitulée : *La Gourmandise de Jeannette*, dont il nous fait hommage.

Lettre de M. George Réfuveille qui nous adresse, 1° une note (manuscrite) sur l'acclimatation en France de l'*Holcus latanus*, plante originaire de la Chine, lue à la Société impériale hâvraise d'études diverses, dans sa séance du 26 juin 1868; 2° un mémoire (manuscrit) sur l'acclimatation de cette plante en France, lu à la séance du 27 septembre 1868.

Météorologie vosgienne. Proposition de M. Jouve et de M. Bardy. Fondation d'une société météorologique dans les Vosges.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Raoul Guérin.

La Commission de publication propose différents travaux à insérer dans nos *Annales*.

M. Duhamel donne lecture de la lettre qu'il a écrite, avec l'assentiment de la Société, pour demander à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation d'obtenir en communication un volume tout entier de pièces et de documents concernant le commerce et l'industrie d'Épinal au XIVe siècle. La Société approuve la rédaction de cette lettre.

M. Resal donne lecture d'un poème en quatre chants dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Quatre-vingts ans d'histoire. Souvenirs et réflexions*. Ce poème est inséré. (Voir 2e cahier du tome XIII des *Annales*, page 393.)

La parole est donnée à M. Charton, qui donne lecture de son rapport sur un nouvel ouvrage de M. Defranoux,

concernant l'agriculture : après avoir rappelé que, depuis qu'il est de retour parmi nous, M. Defranoux fait des questions agricoles l'objet de ses préoccupations, après avoir dit les encouragements flatteurs que M. Defranoux a reçus, entre autres les trois médailles qu'il a obtenues dans trois concours consécutifs de la Société protectrice des animaux, M. Charton donne une analyse succincte du nouvel ouvrage qu'il a lu avec le plus vif intérêt et qui est intitulé : *École préparatoire du laboureur, arboriculteur et vigneron.* C'est d'un grand nombre de publications et de traités spéciaux que M. Defranoux a extrait les éléments de son livre; mais son travail à lui, c'est d'avoir coordonné les faits utiles à révéler et d'en avoir vérifié beaucoup par ses essais. M. Charton demande, en terminant, que la Société vote des remerciments à M. Defranoux pour l'encourager à compléter son mémoire par les documents qu'il rassemble depuis plusieurs années sur la vigne. Les conclusions du rapport sont adoptées.

A la suite de son rapport, M. Charton lit deux fables qui sont insérées dans le 2e cahier du tome XIII des *Annales*, page 371.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une notice biographique sur M. Nicklès. Cette notice est renvoyée à l'orateur chargé du compte rendu à la prochaine séance publique.

M. Gley dépose sur le bureau la traduction qu'il a faite de trois morceaux de l'Odyssée relatifs à l'épisode de Nausicaa. (Voir 2e cahier du tome XIII des *Annales*, page 376.)

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre d'un de ses ouvrages, qui a pour titre : *Les animaux à protéger, utiles à la vigne.* M. Defranoux donne l'énumération de 16 familles auxquelles appartiennent divers de ces animaux les plus importants, et en cite plus de 50 espèces. Les oiseaux en général, et, parmi eux, ceux de la famille des passereaux, tiennent naturellement le premier rang. Pour mieux faire ressortir tout le prix qu'on devrait attacher à la pro-

tection des animaux qu'il énumère, M. Defranoux décrit les dégâts de toutes sortes exercés par une foule de petits animaux, souvent à peine visibles, sur toutes les parties des plantes : racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits, et réellement, après cette description, on est effrayé des résultats auxquels on arriverait si la destruction complète se faisait de tous les animaux protecteurs.

SÉANCE DU 17 JUIN 1869.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre adressée aux agriculteurs de l'Est de la France par le Comité d'organisation provisoire du Congrès agricole libre de Nancy, à l'occasion du concours régional, du 19 au 27 juin 1869. Programme provisoire des travaux de ce congrès. Autre lettre relative à l'exposition maraîchère qui aura lieu à la même occasion, sous le patronage de la Société centrale d'agriculture de Nancy.

Lettre de M. l'abbé Desfourneaux relative aux découvertes archéologiques qu'il a faites.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Raoul Guérin.

La Commission de publication fait un rapport sur les différents travaux à insérer aux *Annales*.

M Rambaud lit deux pièces de vers qu'il a écrites en voyage. (Voir *Annales*, 3e cahier du tome XIII, page 373.)

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport analytique sur les travaux de la Société d'Émulation des Vosges, pendant l'année 1866, présenté à la Société impériale hâvraise d'études diverses, à sa séance du 24 mars 1869, par M. Georges Réfuveille, membre de cette Société. Le rapporteur donne des éloges à l'activité de tous les membres

dont les travaux sont énumérés dans les procès-verbaux. Il cite les actes de notre séance publique, et particulièrement le rapport agricole et la liste des récompenses, d'où il tire des faits à l'appui de l'opinion qu'il professe depuis longtemps, que le morcellement de la propriété est tout ce qu'il y a de plus contraire au progrès. Puis viennent des remarques sur l'utilité de nos concours littéraires, artistiques, utilité constatée par les résultats obtenus. M. Réfuveille cite et apprécie les travaux de MM. Conus, Duhamel, Maud'heux père, Chevreuse, Malgras. En entendant cette lecture, il est facile de voir que M. Réfuveille a non-seulement examiné plus ou moins rapidement un de nos volumes, mais qu'il a dû suivre très-attentivement nos travaux depuis plusieurs années. Ce qu'il a vu chez nous lui donne souvent l'occasion de développer comparativement certaines idées devant ses collègues; il nous fait même l'honneur de signaler à la Société du Hâvre certains de nos usages qu'il voudrait lui voir adopter.

M. Defranoux lit, dans son ouvrage sur la viticulture, un chapitre qui a pour titre : *La Taille tardive*. Ce chapitre n'est en quelque sorte que le développement des deux vérités suivantes qui sont le corollaire l'une de l'autre : la taille hâtive produit plus de bois que de fruit; la taille tardive procure plus de vin que de bois. M. Defranoux énumère d'abord les objections qui sont faites contre la pratique de la taille tardive, et les réfute. Il démontre ensuite théoriquement les avantages de la taille tardive, et ses conclusions sont rigoureuses. Puis il cite les expériences qui ont été faites pendant de longues années par d'habiles observateurs et praticiens, M. Fleury-Lacoste, M. Jules Guyot, qui sont partisans de la taille tardive. Enfin M. Defranoux raconte dans tous leurs détails les essais qu'il a faits lui-même depuis deux ans, et ceux qu'avait faits avant lui un de ses amis, M. Toillier, ancien pharmacien à Épinal, dont tout le monde peut voir avec admiration l'abondance et la belle qualité des récoltes.

M. Charton fait un rapport sur une brochure dont nous a fait hommage l'auteur, M. X. Thiriat, et qui a pour titre : *L'Agriculture dans les montagnes des Vosges*. M. Charton rend hommage d'abord au zèle de notre collègue, à l'esprit observateur duquel nous devons déjà bien des travaux. Celui dont il s'agit aujourd'hui est un aperçu aussi complet et aussi étendu que la matière l'exige, sur notre région montagneuse et ses productions, sur les baux à ferme, sur l'augmentation du bien-être matériel, sur les instruments aratoires, sur les engrais et les amendements, sur les assolements, sur l'éducation des bestiaux, etc., etc.; on y voit que, grâce à l'intelligence du cultivateur montagnard, ce sol ingrat rend tout ce qu'il peut produire. Une chose est à noter, dit M. Charton en terminant, c'est que le cultivateur de cette région ne se plaint pas du manque de bras

SÉANCE DU 15 JUILLET 1869.

Président : M. Baudrillart.

Secrétaire : M. Lebrunt.

Correspondance :

Lettre du Secrétaire de la Société protectrice des animaux qui envoie le diplôme et la médaille de M. Villemin. La même lettre nous informe qu'une médaille de bronze et une prime de 20 fr. ont été accordées à M. Bontemps. La Société d'Émulation, heureuse de voir ses propositions accueillies, vote des remercîments à la Société protectrice.

Lettre de l'administration du journal *La Patrie*, qui informe que deux fois par mois M. Ferdinand de Launay se propose de publier dans ce journal un article sur les travaux des Académies de province.

Bulletin du 2e trimestre 1869 de la Société régionale d'acclimatation, d'encouragement et de progrès de Nancy. Un article de ce bulletin est consacré aux travaux de M. le docteur Chevreuse.

Bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation, n° de mai 1869. Ce n° contient un article sur le transport des poissons vivants et un autre sur l'apiculture et la ruche vosgienne.

Toast de la Société régionale d'acclimatation de la zône nord-est de Nancy, porté à M. Drouyn de Lhuys, lors du banquet du 26 juin 1869.

Lettre du greffier de la cour impériale de Nancy, qui remercie de l'envoi de la collection de nos *Annales*.

Envoi, par M. Vergnaud Romagnési, d'une petite médaille de bronze frappée à l'occasion de l'anniversaire de 1869, de la délivrance d'Orléans.

La correspondance épuisée, le scrutin est ouvert sur la candidature de M. Guérin. Après le dépouillement, M. Raoul Guérin, archéologue à Nancy, est proclamé membre correspondant.

M. Charton fait un rapport de la Commission d'agriculture sur les différentes questions renvoyées à l'examen de cette Commission.

M. Charton fait un rapport sur un conte en vers qui nous a été envoyé par notre nouveau collègue, M. Rabache, et qui a pour titre : *La Gourmandise de Jeannette*. M. Charton donne l'analyse de cette petite pièce où est racontée la leçon donnée par un maître à sa cuisinière qui, avide de bons morceaux, ne se faisait aucun scrupule de s'approprier ceux qui étaient destinés à sa table. Les vers de M. Rabache, dit M. Charton, sont faciles et généralement bien tournés. M. Charton y relève pourtant une faute de prosodie.

M. Rambaud fait le rapport de la Commission de publication. Cette Commission s'est réunie une première fois le 26 juin. Dans cette séance, elle a examiné quatre notices envoyées par M. Vergnaud-Romagnési sous ce titre : *Souvenirs d'erreurs historiques et archéologiques*. La Commission a reçu aussi de M. Vergnaud-Romagnési une petite médaille en bronze commémorative de la dernière fête de Jeanne d'Arc à Orléans et un exemplaire de la charte d'Agius.

Dans une autre réunion, la Commission a entendu la lecture faite par M. Rambaud de l'inscription qu'il s'est chargé de préparer avec M. Duhamel pour indiquer la tombe de l'abbé Hugo dans l'église d'Étival. Cette épitaphe est ainsi conçue :

✝

D. O M.
A quelques pas en avant de ce marbre
Sous une dalle religieusement conservée,
Avec son inscription latine,
Repose
Révérend abbé Charles-Louis-Hugo,
Évêque de Ptolémaïde, coadjuteur en 1710
De Dom Siméon Godin,
Abbé régulier d'Étival, nommé à cette abbaye le 22 octobre 1722,
Né à St-Mihiel le 20 septembre 1667,
Mort à Étival le 2 août 1739.
Savant historien, écrivain fécond, profond théologien.
Il fut honoré de l'affection des plus grands personnages
De son temps.
Ses nombreux travaux sur l'histoire de Lorraine
Et sur les textes sacrés lui ont valu le souvenir
Et le respect de la postérité.
Aussi l'Administration municipale d'Étival,
Sur l'initiative de la Société d'Émulation des Vosges,
A-t-elle voulu par cette inscription
Placée le . . . . . ,
Honorer dignement sa mémoire et désigner
A la vénération publique
Le lieu de sa sépulture.

La Commission a approuvé cette rédaction.

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre de son ouvrage sur la vigne. Ce chapitre traite de la taille sèche en général. Après avoir démontré la nécessité de soumettre la vigne à une taille qui ne soit ni trop sévère ni trop généreuse, M. Defranoux donne de la manière la plus concise, d'après

les meilleurs auteurs et d'après ses propres expériences, tous les conseils possibles sur les différentes précautions à prendre pour la taille, suivant la nature du cépage, la nature du sol, l'exposition, la force du sarment, sa position horizontale ou inclinée, sa maturité, la disposition des yeux, leur grosseur, leur apparence, etc ; sur l'élagage et la suppression de certains bras de la vigne; sur l'époque de la taille, le nettoyage de l'écorce; sur la longueur de l'onglet à laisser pour protéger suffisamment le dernier bourgeon. Toujours la règle donnée par M. Defranoux est basée à la fois sur un raisonnement théorique et sur les résultats de l'expérience. Dans ce chapitre de 6 ou 7 pages, chaque vigneron, chaque observateur trouvera le précepte qu'il doit suivre dans les circonstances où il est placé.

M. Defranoux annonce à la Société que M. Chapellier a reçu au concours régional de Nancy une médaille de bronze pour ses échantillons viticoles. La Société félicite M. Chapellier de cette récompense.

M. Chapellier donne lecture de la notice biographique de M. Malgras, qu'il a fait insérer dans le Manuel général de l'instruction primaire; la Société écoute avec le plus vif intérêt le récit de tous les détails de cette vie dont la partie la plus importante s'est écoulée au milieu de nous, à la tête de l'instruction publique dans un département qui occupe sous ce rapport un des premiers rangs.

SEANCE DU 19 AOUT 1869.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Colnenne.**

Correspondance :

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique qui accorde à notre Société une allocation de 400 fr. La Société accueille avec la plus vive gratitude ce témoignage de l'intérêt que S. Exc. porte à nos travaux.

Lettre de M. le Préfet qui adresse un exemplaire d'une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, relative à la réorganisation des concours régionaux d'animaux de boucherie. La Société est invitée à prendre une délibération le plus tôt possible et à la transmettre à la préfecture avant la réunion du Conseil général. (Cette délibération a été prise par la Commission d'agriculture, et envoyée au nom de la Société le 14 août dernier.)

Lettre du Secrétaire de la Société pour l'instruction élémentaire, qui adresse les récompenses que cette Société a décernées dans les Vosges sur notre proposition. L'envoi comprend 5 médailles de bronze et 16 mentions honorables. Ces récompenses seront décernées à notre prochaine séance publique.

Invitations aux fêtes des Comices de Rambervillers, d'Epinal et de Remiremont.

Lettre de la Société française de numismatique et d'archéologie, qui annonce l'envoi prochain des volumes de son annuaire.

Lettre de M. l'Archiviste de la Cour impériale de Nancy, qui remercie de l'envoi de nos Annales pour la bibliothèque de cette Cour.

Lettre de M. G. de Dumast, qui demandait la publication dans notre département du toast de la Société régionale d'acclimatation, d'encouragement et de progrès fondée à Nancy pour le zône Nord-Est. Le toast a été reproduit dans le Courrier des Vosges.

Lettre de M. le Maire de la ville de Vendôme. Cette ville élève une statue à Ronsard et annonce qu'une souscription est ouverte pour l'érection de ce monument.

Bulletin de la Société protectrice des animaux contenant la liste des récompenses sur laquelle les deux candidats que nous avons proposés, M. Villemin et M Bontemps, sont inscrits.

La correspondance épuisée, M. de Blaye fait le rapport de la Commission d'agriculture. Les propositions de cette Commission sont adoptées.

Sur l'avis de la même Commission, la Société émet le vœu que le Gouvernement veuille bien admettre l'Institution des sourds-muets de Nancy au nombre des établissements entretenus par l'État.

M. Gley fait le rapport de la Commission de publication sur diverses questions qui lui ont été soumises.

La parole est donnée à M. Defranoux qui lit deux chapitres de son ouvrage sur la vigne. Le premier a pour titre : *La taille en vert, en général*. La taille en vert a des avantages et des inconvénients, ou, comme dit M. Defranoux, c'est un mal nécessaire. Car, en la pratiquant, on prive la plante d'une partie des feuilles où la sève s'élabore : en ne la pratiquant pas, on dispose la vigne, plante vigoureuse, à donner plus de bois que de fruit. De là résulte qu'il n'y a pas de règle fixe à donner à ce sujet, puisque les bourgeons tantôt doivent rester intacts, tantôt être plus ou moins raccourcis, tantôt supprimés tout à fait. Il ne peut y avoir alors d'autres guides que l'intelligence et l'habitude, qui feront connaître les circonstances auxquelles on doit avoir égard : la nature du sol, le climat, l'exposition, la saison, l'espacement des ceps, le cépage, la vigueur ou la faiblesse du sujet, etc. L'article contient l'énumération des différentes opérations qui constituent la taille en vert, et se termine par diverses observations utiles dans la pratique et sur les résulats. Le second chapitre a pour titre : *Le pincement*. M. Defranoux dit d'abord en quoi consiste le pincement, l'effet qu'il produit, l'époque où il doit être pratiqué, les circonstances (les mêmes que celles de la taille en vert) qui déterminent la hauteur, le nombre des feuilles auquel il faut pincer, etc., etc. Le pincement, comme la taille en vert, n'a pas de règles fixes; il exige tant d'esprit d'observation que l'ouvrier chargé d'y procéder devra être constamment dirigé ou surveillé par le maître.

M. Gley appelle l'attention de la Société sur les articles de M. Malte-Brun, dans le Bulletin de la Société de géographie, nos de mars, avril et mai 1869. La Société écoute avec in-

térêt cette communication au sujet de travaux faits par un de ses membres.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1869.

Président : **M. Baudrillart.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Après la lecture du procès-verbal, M. Charton transmet à la Société les remercîments de M. Piroux, à l'occasion de la délibération qui a été prise en faveur de l'érection de son établissement en institution impériale.

M. Defranoux fait connaître à la Société les résultats de la plantation qu'il a faite de ceps du raisin Veindeins, qui ont été demandés il y a trois ans à la Société du département de l'Ain. M. Defranoux constate que cette espèce de raisin est bonne et précoce.

Correspondance :

Concours généraux d'animaux gras, de volailles, etc., à Paris, au palais de l'industrie, en février 1870. Arrêté. — Programmes. — Modèles de déclarations.

Tableau des observations météorologiques faites à Mirecourt par M. Bronswick pendant les mois de février, mars, avril, mai, juin et juillet 1869.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture du rapport de la Commission d'industrie sur un niveau mécanique présenté à la Société d'Émulation par M. Aug. Demangeon.

M. Rambaud lit une pièce de poésie intitulée: *Au Rhin*, et écrite à Rudesheim. M. Rambaud peint d'abord en quelques vers la majesté imposante du fleuve; puis rappelle les combats qui se sont livrés sur ses bords; décrit les châteaux-forts suspendus à ses rochers ; enfin fait disparaître ces sombres images pour chanter le fleuve devenu, à la suite d'une paix que rien ne troublera plus, le grand chemin, le trait-d'union des nations.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Français.

M. Charton fait une lecture à propos d'un vieux livre réédité par M. Jouve : *Abbrégé de la propriété des bains de Plommières*, publié en 1576 par Jean le Bon, médecin du roi et du cardinal de Guise. Le traité de Jean le Bon, dit M. Charton, est une véritable monographie des thermes de Plombières ; M. Charton donne l'analyse des différentes parties. Il s'agit d'abord de la partie technique et médicale où sont décrites les propriétés thérapeutiques des eaux ; il s'agit ensuite des conditions de la vie matérielle, des usages, des excursions de la localité. Le livre de Jean le Bon, dit enfin M. Charton, révèle un auteur érudit, spirituel et gai. Son vieux langage n'est pas toujours intelligible ; mais le nouvel éditeur y a remédié en ajoutant au texte un glossaire index qui est d'un grand secours. Il y a lieu de féliciter M. Jouve d'avoir tiré de l'oubli le curieux petit livre du médecin champenois, et ce petit livre doit nécessairement figurer parmi les monuments les plus intéressants de l'histoire des Vosges.

M. Defranoux lit quatre chapitres de son ouvrage sur la vigne. Ces quatre chapitres ont pour titres : *l'ébourgeonnement, le rognage, l'épamprage, l'effeuillage.* — L'ébourgeonnement a pour objet d'ôter à la vigne tous ses bourgeons inutiles, c'est-à-dire ceux sur lesquels on ne se propose pas d'asseoir la taille de l'an suivant ; son but est de permettre à l'air et au soleil de pénétrer jusqu'à toutes les parties du cep. — Le rognage ôte au cep son excès de longueur. Il a pour but de faire refluer vers le fruit la sève trop occupée à faire du bois, d'empêcher le raisin de couler, d'être trop ombragé, de prévenir l'oïdium, etc. — L'épamprage ôte aux ceps les entrefeuilles ; son but est, à peu près comme celui du rognage, de soumettre le raisin à l'action de l'air, du soleil, de la rosée, de prévenir la coulure et la brûlure en concentrant la sève. — L'effeuillage a lieu en même temps que l'épamprage, mais c'est une opération qui doit être faite avec beaucoup de discernement,

car l'effeuillage privant la plante de quelques organes de respiration et d'exhalation, peut nuire à la maturation du raisin, et, dans tous les cas, aux yeux dont on attend du fruit l'année suivante. M. Defranoux donne un grand nombre de conseils sur la pratique de ces quatre opérations, sur les circonstances de toute nature où il faut les employer avec plus ou moins de sévérité. Si tous les cas particuliers ne peuvent pas être prévus, du moins un vigneron intelligent pourra s'approprier les idées générales qui guideront toujours sa manière d'opérer.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1869.

Président : **M. Maud'heux.**

Secrétaire : **M Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Lahache, pharmacien à Bruyères, qui nous adresse une empreinte du sceau de la fabrique de l'église de Metz au XIII[e] siècle. Cette empreinte, que tous les membres présents examinent avec attention, sera renvoyée à M. Laurent, et des remercîments seront adressés à M. Lahache.

A la lettre de M. Lahache sont jointes les réponses au questionnaire relatif à l'éducation du ver à soie du chêne. Toutes les graines confiées à M. Lahache ont été stériles.

M. le Président fait connaître aussi à la société les réponses faites par M. Théophile Baldensperger et M. Jules Briot, auxquels M. Bardy avait confié de la graine. Ces deux messieurs n'ont pas obtenu plus de résultats.

Circulaire du comité d'organisation du congrès vinicole de Bourgogne, sous le patronage de la Société des agriculteurs de France. Projet de programme pour le premier congrès vinicole.

Lettre de M. Richard (du Cantal), inspecteur général des haras. Organisation de conférences départementales. Envoi d'un ouvrage : *Étude sur la conformation du cheval.*

Lettre de M. Chervin, ancien instituteur communal à Lyon, directeur de l'Institution des bègues à Paris, qui sollicite le titre de membre correspondant de notre Société. A l'appui de sa demande M. Chervin adresse différents écrits sur le bégaiement, et une lettre qui renferme des renseignements statistiques inédits sur la fréquence du bégaiement, particulièrement dans notre département.

M. Vadet signale à la Société ce fait : un cultivateur de Thaon a trouvé enfouies dans la terre une certaine quantité de médailles. M. F. Claudel, fabricant de papier à Docelles, les a achetées en grande partie. Avis en sera donné à M. Laurent avec prière de s'entendre avec M. Claudel, notre collègue, pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'enrichir encore le musée de cette nouvelle trouvaille.

M. le Président soumet à la Société certaines observations relatives à la conférence faite récemment à Épinal, par M. G. Lambert. M. le Président propose ensuite un projet de circulaire à adresser à tous nos collègues du département, pour faire appel à leur zèle et susciter la création de comités de souscription analogues à celui d'Épinal. La rédaction de cette circulaire est adoptée.

M. Gley fait le rapport de la Commission d'admission sur la candidature de M. Français.

M. Charton donne lecture du compte rendu dont il a été chargé pour la prochaine séance publique.

M. Lemoyne donne lecture de son rapport au nom de la Commission d'industrie sur le planimètre de M. Burel.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à la Société les propositions de récompenses faites par la Commission du concours littéraire, artistique, scientifique et industriel. La liste de ces récompenses est arrêtée.

M. Defranoux présente à la Société un certain nombre de tout petits coquillages fossiles très-bien conservés. Il les a trouvés à Salins dans son dernier voyage. Parmi ces fossiles est une hélice qu'il n'a jamais rencontrée dans ce terrain, et que par suite il croit neuve.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1867.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

La Société décide qu'une liste de souscription pour l'expédition au Pôle-Nord sera préparée et présentée à domicile chez tous les membres.

Correspondance :

Lettre de M. Hanus, avoué à Remiremont, qui envoie, comme membre de la Société d'Émulation, une souscription de 5 fr. pour l'expédition au Pôle-Nord.

Lettre de M. Haillecourt, inspecteur d'Académie de la Savoie, qui fait adresser par son éditeur un exemplaire de chacun des deux ouvrages suivants dont il est l'auteur : 1° *Arithmétique à l'usage des écoles élémentaires ;* 2° *Géométrie de l'école primaire*. A cet envoi est joint un exemplaire d'un livre : *Le Village*, destiné aux écoles primaires.

Lettre de M. Rabache qui nous adresse plusieurs pièces de poésie : *Le Mendiant et le Chien du Curé ; — Les Candidats ; — Visite à l'Académie ; — La Fête de Louise.*

M. Charton fait le rapport de la Commission d'admission sur la candidature de M. Chervin, aîné.

Après le vote au sujet de sa candidature, M. Français, peintre paysagiste à Paris, est proclamé membre correspondant.

M. le Président donne lecture des présentations de MM. les docteurs Buez et Robert

M. Gley fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire de M. Kirschleger, un de ses membres correspondants, professeur de botanique à Strasbourg.

Le Secrétaire fait part aussi à la Société de la perte d'un de ses membres associés libres, M. Bailly, cultivateur à

Saint-Maurice. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. de Clinchamps fait le rapport de la Commission d'agriculture sur les récompenses à décerner cette année. La Société arrête la liste de ses lauréats agricoles.

M. Lebrunt, au nom de la Commission du concours littéraire, artistique, etc., donne lecture d'une partie de son rapport sur les lauréats de ce concours.

La Société fixe les publications auxquelles elle s'abonnera pour 1870.

La Société règle tous les détails de sa prochaine séance publique.

M. Charton présente à la Société des tiges de l'*Holcus latánus* dont il a essayé la semence qui nous avait été envoyée du Hâvre.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1869.

Président d'honneur : **M. Grachet, Préfet des Vosges.**

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. Charton demande à ajouter une note à ce qui est dit dans le procès-verbal relativement aux cannes d'*Holcus latanus* qu'il a mises sous les yeux de la Société. M. Charton a semé quelques graines (de celles qui ont été adressées par M. George Réfuveille, de la Société hâvraise), dans une plate-bande de son jardin, au sol siliceux, bien exposée au midi et abritée contre le vent du nord par un mur de 2^m,5. Ce semis a parfaitement réussi. M. Charton a obtenu des cannes qui ont dépassé la hauteur de 2 mètres et qui étaient très-vigoureuses. La graine récoltée en octobre était abondante et complétement mûre. Toutefois, deux cannes ayant été repiquées dans la même plate-bande un mois après le semis, n'ont pas pris tout à fait le même développement,

et la graine n'est pas arrivée à maturité. — L'*Holcus latanus*, originaire de la Chine, semble donc pouvoir s'acclimater dans notre département. Cette plante a déjà été cultivée du reste en 1868 dans les environs de Neufchâteau, et le succès a été pareil.

M. Gley donne lecture d'une lettre de remercîments adressée par M. Français, peintre paysagiste, à l'occasion de son admission au nombre des membres correspondants.

M. le Président donne lecture des présentations de M. Husson et de M. A. Benoît.

Correspondance :

Lettres de Leurs Exc. le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre de l'Intérieur, qui remercient de l'envoi des *Annales*.

Lettre de M. Reuss, en réponse à la circulaire pour l'organisation de comités de souscription en faveur de l'expédition au Pôle-Nord. M. Reuss a organisé à Mirecourt un comité dont il est président, et qui se mettra en relation avec M. G. Lambert pour une conférence.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Beaupré, conseiller honoraire à la cour impériale de Nancy. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal, et prie le rapporteur de la séance publique de consacrer quelques mots à l'éloge de ce collègue.

M. Gley fait le rapport de la Commission d'admission sur les candidatures de M. Husson, de M. le docteur A. Buez, de M le docteur A. Robert et de M. A. Benoît.

Après le vote pour son élection, M. Chervin, aîné, est proclamé membre correspondant de la Société d'Émulation.

M. Charton fait un rapport au nom de la Commission d'agriculture, et présente un certain nombre de propositions qui sont adoptées.

M. Lebrunt donne lecture de la seconde partie de son rapport au nom de la Commission du concours littéraire, artistique, etc.

M. Maud'heux, père, donne lecture de plusieurs rapports

qu'il s'est chargé de faire sur les travaux adressés par divers membres correspondants. — M. Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Colmar, a fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Histoire de l'Homme antédiluvien, âges du Mammouth, de l'Ours des cavernes et du Renne*. M. Maud'heux donne une analyse rapide de ce travail. M. Bourlot ne regarde pas comme suffisamment prouvée l'existence de l'homme primordial avant les formations quaternaires ; mais pendant cette période, elle lui semble incontestable, et il donne la description et les caractères de l'homme contemporain de l'ours des cavernes et du mammouth d'une part, et du renne d'autre part. Les conclusions finales sont celles-ci : « L'homme primordial n'était que chasseur ; au dernier âge il s'est fait pêcheur, mais ce n'est qu'à l'âge du renne qu'il s'est fait quelque peu potier, puis cultivateur et pasteur... » La brochure de M. Bourlot, dit M. Maud'heux, joint au grand mérite d'une méthode simple et facile un mérite d'un autre genre, la précision et la clarté du style, unies à toute l'élégance que la nature du sujet comporte. C'est un tableau sincère, sans hyperbole, comme sans hypothèse conjecturale, de ce que la science moderne a constaté et prouvé quant aux origines de l'homme. La lecture doit en être recommandée à tous ceux qui désirent connaître les résultats des découvertes faites non-seulement en France, en Angleterre et en Allemagne, mais on peut ajouter sur une foule d'autres points du globe. — M. Raoul Guérin a adressé à la Société un premier travail intitulé : *Excursion zoologique de Luc-sur-Mer*. A Luc commencent les falaises qui vont aboutir à Lyon-sur-Mer. A une certaine hauteur on peut suivre une bande noire de 0m,3 d'épaisseur remplacée çà et là par des amas coquilliers, où domine la moule commune. Cet emplacement passait pour avoir été un camp romain C'est là que M. Guérin entreprit des fouilles où il a pu recueillir quelques vestiges intéressants laissés par d'anciennes populations, sur les rivages aujourd'hui encore habités de

Lyon-sur-Mer à Langrune. Ces fouilles ont fait constater dans les couches alluviales des falaises des environs de Luc l'existence de deux dépôts bien distincts : l'un qui, par la nature des débris qu'il renferme, ne paraît pas devoir remonter plus haut que la période de l'occupation romaine dans cette partie des Gaules; l'autre, qui renferme des débris d'une toute autre nature et qui paraît avoir été occupé dans les temps antéhistoriques. Il n'est pas étonnant d'ailleurs qu'à deux âges différents séparés par un intervalle plus ou moins long, la facilité de la pêche ait amené l'homme sur ce rivage. Un second travail a été envoyé aussi par M. Guérin : *Une sépulture préhistorique*. Dans ce mémoire M. Raoul décrit et commente les résultats de la fouille qu'il a faite avec les soins les plus scrupuleux dans une caverne située au bord de la Moselle, au village de Pierre, près de Toul. En rapprochant, dit M. le rapporteur, la notice de M. Guérin, qui aurait pu être plus étendue, mais que l'auteur se propose de compléter, de celles qui ont été publiées déjà sur d'autres cavernes des environs de Toul, nous devons considérer comme certain qu'à des époques très-reculées ces cavernes ont dû être occupées par l'homme, au moins par intervalles, notamment à l'époque de la pierre polie et à la naissance de l'âge de bronze; et quand nous retrouvons, au temps de César, Toul ayant acquis déjà une assez haute antiquité et une assez grande importance pour avoir le titre de Capitale des Leucks, on est porté à croire à un lien de succession des tribus de ces époques dans l'occupation du même sol. Reste à savoir si de nouvelles découvertes confirmeront cette hypothèse; c'est ce qui donne tant d'intérêt à celle de M. Raoul Guérin. — M. G. de Dumast a fait hommage à la Société d'une pièce de poésie intitulée : *Le Petit château de Lunéville, historiette en deux journées*. M. Maud'heux adresse à M. de Dumast un double éloge : d'abord les vers sont beaux et la forme irréprochable; ensuite ils révèlent un auteur qui aime l'antique Lorraine, et qui professe une sorte de culte pour ses anciens

ducs, maîtres en vaillance comme en bonté. M. le rapporteur analyse le double fait raconté par M. de Dumast : le jeune Charles Alexandre donnant, à l'âge de 13 ans à peine, le plan du château de Lunéville, mais oubliant l'escalier; vingt ans après le même Charles Alexandre revenant vainqueur et rassurant avec bonté le duc Stanislas prêt à s'enfuir. Le souvenir de ces princes lorrains remplis de bonté et de générosité inspire M. de Dumast lorsqu'il s'écrie :

Ah oui! c'étaient des princes vraiment princes
Sur qui l'Europe avait les yeux ouverts;
Classés petits.... au toisé des provinces,
Mais par le cœur grands comme l'univers.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 16 DÉCEMBRE 1869,

sous la présidence de M. Grachet, Préfet des Vosges.
(Voir plus loin.)

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce pendant l'année 1869.

Rapport de M. le docteur J. Guyot *sur la viticulture du canton d'Évian.*

Rapport de M. le docteur J. Guyot *sur la viticulture du Nord-Ouest de la France.*

Arrêté relatif au concours régional agricole de Nancy.

Arrêté relatif au concours général de volailles grasses et autres animaux de basse cour, vivants et morts, à Paris.

Arrêté relatif au concours général des grains, graines, racines et plantes fourragères, à Paris.

Études sur la viticulture de la France, par M. le docteur Jules Guyot.

Enquête agricole, 1re série. Documents généraux, décrets,

rapports, etc.; séances de la Commission supérieure. Tome 1er.

Enquête agricole, 4e série. Documents recueillis à l'étranger. Tome 3e.

Les races bovines au Concours général de 1867.

Statistique de la France.

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

Dictionnaire topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'Académie du Gard, par M. Germer Durand.

Répertoire archéologique du département de l'Yonne, rédigé sous les auspices de la Société des siences historiques et naturelles de l'Yonne, par M. Marx Quantin.

Considérations sur l'enseignement agricole en général et sur l'enseignement agronomique au muséum d'histoire naturelle en particulier, par M. Chevreul.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation des Vosges en 1869.

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, et clinique des maladies chroniques, sous la direction de M. le docteur Aimé Robert, quai Kellermann, 1, à Strasbourg.

L'apiculteur, journal mensuel, sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

La vie des champs, moniteur de la propriété, rue du Cherche-Midi, 45, faubourg Saint-Germain, à Paris.

L'Arc-en-Ciel, journal littéraire, philosophique et scientifique, sous la direction de M. Poisle Desgranges, rue Campans, 20, à Paris.

Journal populaire de musique et de chant, sous la

direction de M. Gustave Francolin, rue Thévenot, 16, à Paris.

La Presse vosgienne, sous la direction de M. Humbert, à Mirecourt.

Le Bélier, sous la direction de M. Pâté, à Nancy.

Journal des Eaux-Bonnes.

Bulletin de la Société Francklin. Journal des bibliothèques populaires.

Les publications des Sociétés savantes dont la liste est plus loin.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Emulation des Vosges pendant l'année 1869.

Comment les soins d'un empirique peuvent rendre une affaire médico-légale embarrassante, par M. le docteur Liégey.

Observations de chatonnement du placenta. Réflexions diverses principalement relatives aux maladies puerpérales de nos jours, par M. le docteur Liégey.

Épître de remercîment à la Société d'Émulation des Vosges, par M. A. Thévenot.

Hygiène des étables. Conférence faite à Julienrupt (commune du Syndicat) le dimanche 20 septembre 1868, par M. Mansuy.

Concordia et Tribuni. Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, par M. Sabourin de Nanton.

Le château de l'île Bourbon, près d'Orléans, et l'inondation de la Loire en septembre 1866, par M. Vergnaud-Romagnési.

Notice sur le Hallier, ancien château du Gâtinais Orléanais, commune de Nibelle, près de Boiscommun, par M. Vergnaud-Romagnési.

A Nogent-sur-Seine, strophes récitées par M. Gaillard,

artiste dramatique, à l'occasion de l'inauguration du théâtre de cette ville, le 23 novembre 1868, par M. Thévenot.

Mode de conservation des semences de pommes de terre, par M. Gauthier.

Vigie nationale, par M. Dolfus Ausset.

Orchite catarrhale déterminée par un effort musculaire, d'abord simple, etc., par M. le docteur Liégey.

Observations météorologiques faites à Mirecourt pendant le 2e semestre 1868, par M. Bronswick.

Du cheval à deux fins et de sa production au moyen du croisement arabe avec le percheron, par M. G. Castel, de Nancy, garde général des forêts.

La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs, étude historique et généalogique, par M. Ernest Lehr.

L'enseignement scientifique au village, par M. Nicklès.

Études sur quelques carex, par M. le docteur Fritz Schultz.

Compte rendu des travaux de la Société de Saint-François Régis, par M. Vagner.

Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie. Étude archéologique et littéraire, par M. Sabourin de Nanton.

Revue des travaux de chimie publiés à l'étranger, par M. Nicklès, 1868.

Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au XVIIe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, aux frais et sous les auspices de la Société d'Histoire et d'archéologie du département de la Moselle, par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller, membres de cette Société, etc.

Réapparition du genre Arethusina. — Faune silurienne des environs de Hof, en Bavière, par Joachim Barrande.

Comice agricole d'Épinal. Discours prononcé par M. Maud'heux fils, président, à l'assemblée générale tenue à Châtel le 23 août 1868.

Météorologie agricole du canton de Remiremont en 1868, par M. X. Thiriat.

Observations sur la vallée du Grindenwald et ses glaciers. Extrait du bulletin de la Société de géographie, par M. Ch. Grad.

Promenade dans l'Avranchin, par M. George Réfuveille.

Etapes maritimes sur les côtes d'Espagne, de la Catalogne et de l'Andalousie, souvenir d'un voyage exécuté en 1847 par le prince Anatole de Demidoff.

Conférences populaires faites à l'Asile impérial de Vincennes, par M. Baudrillart, membre de l'Institut : 1° *Des habitudes d'intempérance ; 2° le crédit populaire.*

Études sur le progrès social, le commerce et l'industrie au moyen âge et au temps de la chevalerie, de 420 à 1498, par M. George Réfuveille.

Installation de M. le grand rabbin de la circonscription de Colmar, *discours* de M. Isaac Lévy.

Les chapitaux mérovingiens de l'église de Chivy, dessins de M. Midoux, texte de M. Fleury.

Recherches sur les objets antéhistoriques du musée Lorrain, par M. Raoul Guérin.

Les prairies irriguées, par M. Ch. Moinel.

Étude sur l'économie rurale de l'Alsace, par MM. Tisserand et Leféburé.

Relation humoristique d'une excursion médicale à Schinznach. — Valeur des eaux sulfurées contre la phthisie pulmonaire, par M le docteur Putegnat.

Discours prononcé le 25 mai 1869 à la séance générale de la Société des sciences médicales de la Moselle, par M. Terquem, président, sur l'étude des sciences et sur leurs progrès.

Charte d'Agius, évêque d'Orléans, de l'an 854. Traduction, par M. Vergnaud-Romagnési.

Rapport de M. le docteur Putegnat, de Lunéville, sur la brochure du docteur Hamon : Manuel du rétroceps; description, manœuvre, mode d'emploi de cet instrument; sa

mise en œuvre pour effectuer l'accouchement physiologique artificiel.

Vingt ans du règne de Napoléon III, par M. Humbert.

Le Courrier du Bas-Rhin, n° du 22 juillet 1869. Article de M. Sabourin de Nanton : *Une fête à Munster*.

Les grands naturalistes français au commencement du XIXe siècle, par M. Bourguin. — Blainville.

Décollation du fœtus pendant l'accouchement, par M. le docteur Putegnat.

Réponse à l'article signé Hamon, par M. le docteur Putegnat.

Dissertation sur la nationalité de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Riant.

La vallée de Cleurie, par M. X. Thiriat.

Notice nécrologique sur M. Jacob Léopold, par M. Héquet.

Économie politique populaire, par M. H. Baudrillart, de l'Institut.

Étude sur la conformation du cheval, par M. Richard (du Cantal).

Ettenheim et le duc d'Enghien, par M. Sabourin de Nanton.

Saturn has no rings, par M. Ch. Rabache.

Lettre à M. le Directeur de la Revue d'Alsace, par M. l'abbé Ch. Martin, directeur du gymnase catholique de Colmar.

Le Petit château de Lunéville, historiette en deux journées, par M. G. de Dumast.

Note sur une sépulture préhistorique, par M. Raoul Guérin.

Excursion zoologique de Luc-sur-Mer, par M. Raoul Guérin.

Saint-Pierre à Rome, par M. de l'Hervilliers.

Le B. Josaphat Kuncewicz, par M. de l'Hervilliers.

Mieux vaut tenir que courir, par M. de l'Hervilliers.

Qu'y s'y frotte s'y pique, par M. de l'Hervilliers.

Arithmétique à l'usage des classes élémentaires, par M. Haillecourt.

Géométrie de l'École primaire, par M. Haillecourt.

Le Village, par M. Haillecourt.

Une habitation romaine à Pompéi, par M. Héquet.

Les plaids annaux de la baronnie de Sarreck, par M. A. Benoît.

Fête en l'honneur de la paix de Lunéville, par M. A. Benoît.

La croix Gebell de Mittersheim, par M. A. Benoît.

Notes sur Lunéville et ses environs, par M. A. Benoît.

Waterloo, par M. A. Benoît.

Les Gardes d'honneur du Bas-Rhin, par M. A. Benoît.

Cours de législation usuelle, rédigé conformément aux programmes officiels de l'enseignement secondaire spécial, par M. Benoît.

Souvenir de l'ancienne université d'Orléans et *projet d'une place devant la Préfecture*, par M. Vergnaud-Romagnési.

Un épisode de la dernière session des États-Généraux de Lorraine, par M. Lepage.

Histoire de la boulangerie, par M. Bataillard.

Histoire et législation de la boucherie, par M. Bataillard.

Les écoles épiscopales de Toul pendant toute la durée du siége fondé par S[t] *Mansuy*, par M. l'abbé Guillaume.

Statistique générale du canton de Ramerupt, par M. A. Thévenot.

Journal de la Vienne, n° du 26 novembre 1869. *Rapport sur le prix Académique de mille francs*, par M. Joubin.

Florins de Bar émis sous le duc Robert, par M. J Laurent.

Monnaies lorraines, par M. J. Laurent.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

1. Institut impérial de France. — Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Académie des sciences. — Académie des beaux-arts. — Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23, à Paris.

2. Société impériale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

3. Société pour l'instruction élémentaire, quai Malaquais, 3, à Paris.

4. Société de la morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

5. Société impériale des antiquaires de France, au Louvre, 1, à Paris.

6 Société géologique de France, rue du Vieux Colombier, 24, à Paris.

7. Société impériale d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

8. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

9. Société de géographie, rue Christine, 3, à Paris.

10. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

11. Société impériale et centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

12. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

13. Société philotechnique, rue de Valois, 21, à Paris.

14. Société Francklin, rue Hautefeuille, 1 (bis), à Paris.

15. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

16. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

17. Académie de Stanislas, à Nancy.

18. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

19. Société de médecine de Nancy.

20. Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

21. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

22. Académie impériale de Metz.

23. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

24. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

25. Société philomathique de Verdun.

26. Société du musée, à Bar-le-Duc.

27. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

28. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

29. Société d'Émulation de Cambrai.

30. Société de l'histoire et des beaux-arts, de Bergues (Nord).

31. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

32. Société d'agriculture, sciences et arts, de Boulogne-sur-Mer.

33. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

34. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

35. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

36. Société linnéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

37. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

38. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

39. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

40. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

41. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

42. Société de médecine de Caen.

43. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

44. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.

45. Société académique de Brest.

46. Société impériale académique de Cherbourg.

47. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

48. Société industrielle d'Elbœuf.

49. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

50. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

51. Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

52. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

53. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais

54. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

55. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

56. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

57. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

58. Société académique de Laon.

59. Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

60. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny (Aisne).

61. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

62. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français (Marne).

63. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

64. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

65. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

66. Société historique et archéologique de Langres.

67. Académie impériale de Reims.

68. Société archéologique de Sens.

69. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

70. Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

71. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

72. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

73. Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.

74. Société d'histoire naturelle de Colmar.

75. Société industrielle de Mulhouse.

76. Société d'émulation de Montbéliard.

77. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

78. Société des sciences, arts et belles-lettres, de Besançon.

79. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul

80. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

81. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

82. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

83. Société éduenne, à Autun.

84. Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

85. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

86. Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

87. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

88. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon

89. Société linnéenne de Lyon.

90. Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

91. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

92. Union des arts, à Marseille.

93. Société académique du Var, à Toulon.

94. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).

95. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

96. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

97. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

98. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende

99. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

100. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

101. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

102. Société littéraire et scientifique de Castres.

103. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

104. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

105. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

106 Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

107. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

108. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

109. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

110 Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.

111. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

112. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

113. Académie des sciences et lettres, de Montpellier.

114. Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

115. Académie du Gard, à Nîmes.

116. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

117. Société archéologique de la province de Constantine.

118. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

119. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

120. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

121. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre).

122. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

123. Académie Gioenia des sciences naturelles, place de l'Université royale, nº 11-12, à Catane (Sicile).

124. Comice agricole d'Épinal.

125. Société d'arboriculture d'Épinal.

126. Comice agricole de Rambervillers.

127. Comice agricole de Saint-Dié.

128. Comice agricole de Remiremont.

129. Comice agricole de Mirecourt.

130. Société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

131. Comice agricole de Neufchâteau.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 16 DÉCEMBRE 1869.

La séance publique annuelle de la Société d'Emulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 16 décembre 1869, à 2 heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Epinal.

Les abords de cette salle avaient encore conservé la jolie décoration dont les avait ornés la Société d'arboriculture pour sa réunion solennelle du dimanche précédent, et qui leur donnait un air de fête.

Presque tous les membres titulaires de la Société et un certain nombre des membres associés libres du département assistaient à la séance; l'auditoire était nombreux et brillant; les dames surtout étaient venues en plus grand nombre que d'habitude à la réunion académique.

Le fauteuil de la présidence était occupé par M. Grachet, Préfet du département et Président d'honneur de la Société. A la droite de M. le Préfet

étaient assis M. Maud'heux, père, Président de la Société, M. le Sous-préfet de Neufchâteau, M. Husson, Inspecteur d'Académie. A sa gauche, M. le Président du tribunal, M. Baudrillart, Conservateur des forêts, Vice-président de la Société, et M. de Blaye, président de la Commission d'agriculture.

M. le Préfet a déclaré la séance ouverte et a donné la parole à M. le Président de la Société, pour faire connaître le résultat du scrutin ouvert une demi-heure auparavant sur les quatre candidatures portées à l'ordre du jour. M. Husson, inspecteur d'Académie à Epinal, a été proclamé membre titulaire; M. le docteur A. Buez, inspecteur des eaux lithinées de Martigny-les-Bains; M. le docteur A. Robert, rédacteur en chef de la Revue d'hydrologie médicale française et étrangère à Strasbourg, et M. A. Benoît, suppléant du juge de paix à Fenétranges, ont été proclamés membres correspondants.

M. le Préfet a pris ensuite la parole. M. le Préfet félicite la Société de tout ce qu'elle a fait dans les Vosges : les travaux de ses membres ont leur importance, et les récompenses qu'elle décerne font faire tous les ans des pas au progrès. L'allocution se termine par l'assurance que la Société trouvera toujours auprès de l'administration un appui sur lequel elle peut compter. Tous les membres de la Société ont accueilli ces bonnes paroles avec la plus grande reconnaissance et les plus vifs applaudissements.

Le discours de M le Préfet a été suivi du compte

rendu préparé par M. Charton et lu par M. Gley. La première partie de ce travail est en vers, et l'auteur a traité ce sujet tout vosgien : *La délivrance de Bruyères, en* 1475. M Charton raconte comment la ville de Bruyères étant tombée au pouvoir de Charles-le-Téméraire, Charnoy, qui l'occupait avec 120 soldats, répandait partout la terreur. Un bourgeois, le brave Doron, part à pied, va trouver le duc René à Strasbourg, et lui demande quelques hommes pour délivrer la ville. Doron vient à bout de son entreprise hardie; les Bourguignons sont obligés de quitter Bruyères. La seconde partie du discours est en prose; c'est l'éloge funèbre des membres nombreux que la Société a perdus en 1869, et les compliments de bienvenue aux membres nouveaux

M. de Clinchamps, maire de Darnieulles, membre titulaire, a exposé ensuite, au nom de la Commission d'agriculture, les titres des lauréats agricoles aux récompenses de la Société. Ce rapport est bien écrit; il est clair et concis; les travaux des candidats sont parfaitement appréciés Si une leçon sévère est donnée avec raison aux cultivateurs qui ont présenté des demandes peu sérieuses pour des améliorations minimes ou même imaginaires, nos récompenses ne doivent avoir que plus de prix pour ceux qui les ont méritées. Le rapport de M. de Clinchamps a été vivement applaudi

M. Lebrunt, secrétaire perpétuel, a fait, au nom de la Commission du concours littéraire, artistique et scientifique, un rapport sur les œuvres présentées

à ces concours. Les noms de Mlle Piot, de M. Tourey et de M. Ch. Conus ont été chaleureusement acclamés.

Après les rapports, ont eu lieu la proclamation et la distribution des récompenses. Les lauréats sont venus les recevoir au milieu des applaudissements et des félicitations.

M. le Préfet, avant de lever la séance, a adressé aux dames un compliment et un remercîment pour avoir bien voulu venir assister à la fête de la Société d'Émulation. Tous les membres de la Société ont applaudi à l'heureuse idée et se sont associés aux gracieuses paroles de M. le Préfet.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 16 DÉCEMBRE 1869,

PAR

M. GRACHET,

Préfet des Vosges,

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

Mesdames, Messieurs,

Vous entendrez tout-à-l'heure le compte-rendu des résultats obtenus par les efforts de la Société d'Émulation des Vosges pendant l'année qui s'achève. Mais je veux vous dire auparavant, en peu de mots, à quel point je m'intéresse au but que vous poursuivez, et combien je suis heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous.

Pour participer dignement à vos travaux et remplir la tâche qui m'est dévolue, il m'aurait fallu, Messieurs, préparer, plusieurs jours à l'avance, un de ces mémoires académiques comme vous êtes accoutumés d'en entendre tous les ans, et que son auteur a dû polir et repolir sans cesse, s'il a pensé au prudent conseil d'Horace :

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Hélas! les jours, et quelquefois les nuits, sont employés,

dans l'existence d'un administrateur, à toute autre chose, et je dois avouer que, jusqu'ici, ma vie n'a guère été qu'une suite d'infidélités à cette amie de mon enfance, la littérature. Il fallait que je vinsse dans les Vosges pour que le bonheur de reprendre mes relations avec cette vieille connaissance me fût accordé, et je vous remercie, Messieurs, de m'en avoir procuré l'occasion.

Votre Société, du reste, étend ses ramifications au dehors, et jusque dans le département à la tête duquel j'étais placé il y a peu de temps encore; si je ne me trompe, quelques-uns de mes anciens administrés de la Haute-Marne figurent au nombre de vos collaborateurs.

Ce sera une gloire pour vous, Messieurs, d'avoir réuni ainsi en un seul faisceau beaucoup de travaux utiles produits dans l'ombre, qui restaient autrefois perdus pour la science. Que de conceptions méritoires, longtemps élaborées ainsi dans le silence d'un village ou même d'une petite ville, pour lesquelles leur consciencieux auteur, — en l'absence de sociétés provinciales comme la vôtre, — désirait tout bas la pleine lumière de Paris? Cette puissance monstrueuse de la capitale, comparée, au point de vue des choses de l'esprit, au reste de la France, est un fait dont s'inquiètent, à bon droit, les hommes sachant tirer des événements qu'ils voient s'accomplir sous leurs yeux, des enseignements et des prévisions pour l'avenir.

La Société d'Émulation des Vosges a puissamment contribué à réchauffer dans ce beau département et dans l'est de la France cette vie qui semblait vouloir, à tout jamais, abandonner les extrémités pour le centre. Je vous en félicite sincèrement : voilà la vraie manière de se montrer décentralisateur, si vous me permettez d'employer un mot qui n'est peut-être pas dans le dictionnaire, mais qui me paraît appelé cependant à faire brillamment son chemin.

Le Gouvernement, Messieurs, est entré dans cette voie dès l'année dernière, et M. de Fleury, mon prédécesseur, a pu, il y a un an à pareil jour, vous annoncer la création

d'un prix de mille francs, destiné à récompenser, dans chacune des Académies, le meilleur travail d'histoire, d'archéologie ou de science. J'ajouterai qu'un prix de trois mille francs viendra en outre couronner, entre les 18 lauréats des Académies de France, l'auteur de l'ouvrage le plus remarquable de tous.

N'est-ce pas là, Messieurs, une noble manière d'encourager l'émulation, et quoi de plus beau que ce pacifique concours? Vous y prendrez part, je n'en doute pas, et si j'ai un vœu à former, ce sera de voir un membre de la Société vosgienne remporter la palme.

J'ai toutefois encore d'autres félicitations à vous adresser. Vous vous êtes aperçus que vous pouviez donner à vos encouragements un nouveau caractère d'utilité en y comprenant les progrès agricoles de toute nature, et en récompensant le labeur et le mérite partout où vous le rencontrez. Vous accordez en effet des distinctions à des cultivateurs qui défrichent un autre jardin que le *Jardin des Racines grecques*, — comme on disait sur les bancs du collége, — et qui lui font produire d'autres fleurs que les fleurs de rhétorique.

La voie dans laquelle vous êtes ainsi entrés ne peut que vous conduire au but qui fait l'objet de votre sollicitude comme de la mienne : l'introduction et la diffusion plus générales des théories scientifiques dans la pratique de l'agriculture.

Je termine, Messieurs, et je laisse le champ libre aux honorables membres qui prendront la parole après moi.

Quelque peu de temps que je puisse consacrer à la Société d'Émulation dont vous m'avez fait le Président d'honneur, disposez de moi, chaque fois que vous croirez mon concours utile. Je serai toujours heureux de servir les intérêts des études littéraires, historiques ou agricoles du pays, et je leur consacrerai volontiers ce que l'administration me laissera de force et de temps.

DISCOURS

prononcé à la Séance publique

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du 16 décembre 1869,

PAR M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

LA DÉLIVRANCE DE BRUYÈRES EN 1475.

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION EN 1869.

Messieurs,

Sur le front escarpé d'un aride coteau
Bruyère avait bâti son célèbre château,
Flanqué de bastions aux solides murailles
Et pouvant défier la foudre des batailles.
Il dominait la ville, il était son gardien :
Le peuple en lui voyait son plus ferme soutien.
Maintes fois attaqué durant le moyen-âge,
Il s'était vaillamment vengé de cet outrage.
Mais la guerre à la fin dut en avoir raison ;
Un conquérant le prit avec sa garnison,

Et voulant à jamais l'empêcher de combattre,
Il usa largement du pouvoir de l'abattre
Et le château n'est plus qu'un amas de débris
Habités par la chouette et la chauve-souris.
Quand il était debout, le drapeau de Bourgogne
Vint flotter triomphant aux bords de la Vologne.
Charles-le-Téméraire, en lutteur obstiné,
Livrait dans ses états la guerre au duc René.
Bruyères succomba. La fortune infidèle
Aux mains de l'étranger remit sa citadelle.
Le bourguignon Charnoy, vieilli dans les combats,
Se logea dans ses murs avec cent vingt soldats,
Et sur tout le pays étendant sa puissance,
Par le vol et l'impôt révéla sa présence.
Le peuple gémissait sous son joug détesté;
Vers l'avenir tournant un regard attristé,
Il suppliait le ciel de lui rendre son prince
Et d'étouffer les maux tombés sur la province.
Mais voilà qu'animé d'un pieux dévouement,
Bon Lorrain entre tous, vivant chrétiennement,
Un bourgeois a conçu la chanceuse entreprise
De reprendre au vainqueur la ville qu'il a prise.
Il se nomme Doron : de son hardi dessein
Gardant avec l'espoir le secret dans son sein,
Seul il part pour Strasbourg où le duc de Lorraine
Luttait contre le spleen qu'après lui l'exil traîne.
Léger d'argent, il va par monts et par forêts,
Sans craindre les routiers et les coupe-jarrets,
Qui, du jour profanant la céleste lumière,
Saccageaient tour à tour et manoir et chaumière.
Il fait avec bonheur ce trajet périlleux.
Bientôt il aperçoit le clocher sourcilleux
Qui signale de loin la merveilleuse église
De la cité guerrière auprès du Rhin assise.
Marchant plus vite encore, il atteint ses remparts,
Pénètre dans ses murs et court de toutes parts

S'informer en s'aidant du patois de la Vosge,
Dans quel riche palais le prince lorrain loge.
« Son palais ! lui dit-on, c'est ce vieux bâtiment
Au dehors si modeste. » Il entre hardiment
Et reconnaît le duc qui se montre à sa vue
Au milieu d'officiers surpris de sa venue.
Il l'aborde joyeux. « Bonjour ! duc, lui dit-il. »
« Que me veux-tu, bonhomme? » — « Ah ! que ton air gentil
Me plaît ! » — Le duc sourit. — « Mais j'aurais à te dire
En secret quelque chose et je peux te prédire
Un grand contentement. » — « Retirez-vous, amis.
Maintenant, parle. » — « Eh bien ! je hais tes ennemis
Autant qu'il est en moi. La ville de Bruyère
Qui de t'avoir pour duc a toujours été fière
Languit dans la douleur depuis le jour maudit
Qu'elle est soumise au joug de Charnoy-le-Bandit.
A part moi j'ai juré de t'en rendre le maître.
Voici mon plan : Charnoy, qui désire peut-être
Racheter ses péchés et changer son destin,
Fréquente assidûment l'église le matin.
Un groupe assez nombreux de soldats l'environne;
Je veux, dans ce lieu saint, que Dieu me le pardonne!
L'attaquer, le saisir de mon bras vigoureux
Et l'envoyer ailleurs remplir son rôle affreux.
Mais il me faut des gens connus par leur courage.
Donne-les-moi. Bruyère est à toi sans partage;
Puis viendront Epinal, Arches, Remiremont,
Tout le pays enfin jusques à Vaudémont. »
« En es tu sûr? » — « Oui-dà! Compte sur ma conquête,
Et, si je suis menteur, je te livre ma tête. »
Le duc rangeait parmi ses plus braves guerriers
Des Allemands du Rhin, sorte d'aventuriers,
Commandés par l'un d'eux, le fameux Harnequaire,
Qui n'avait jamais peur et n'aimait que la guerre.
René le fait venir. « Capitaine, veux-tu
Relever aujourd'hui mon pouvoir abattu,

Et du fier Bourguignon châtier l'insolence? »
— « J'en fais serment. » — « Alors va montrer ta vaillance,
Et celle de tes gens sur le nouveau terrain
Où vous conduira tous ce fidèle Lorrain.
Suis-le sans balancer et fais ce qu'il ordonne. »
Et de sa bourse il sort trente florins qu'il donne
Au courageux bourgeois en lui serrant la main.
 Harnequaire et les siens quittent le lendemain
Strasbourg avec Doron, franchissent la frontière,
Gagnent rapidement le chemin de Bruyère,
Marchent avec prudence et, pour n'être point vus,
Cherchent l'obscurité dont sont toujours pourvus
Les bois où règne l'arbre imprégné de résine.
Ils vont toujours. Enfin à leurs yeux se dessine
Le château de Bruyère avec ses bastions.
« Beau capitaine, il faut que nous nous arrêtions
Dans cet épais taillis, dit Doron, jusqu'à l'heure
Où nous pourrons dans l'ombre atteindre ma demeure. »
 On fait halte, on attend le retour de la nuit,
Et, quand elle est venue, on s'avance sans bruit.
Doron guide la troupe : il sait par quelle voie
Il pourra la mener chez lui sans qu'on la voie.
Après un court trajet, sous son toit spacieux
Les reîtres sont entrés toujours silencieux.
Leur hôte intelligent en bon ordre les range,
Les uns dans son grenier, les autres dans sa grange;
Tous pouvant jusqu'au jour savourer le sommeil,
Et pour qu'aux environs rien ne donne l'éveil,
Il dit à sa famille, à ses lois asservie,
De garder le secret sous peine de la vie.
 La nuit a disparu, le soleil s'est levé,
L'héroïque projet que Doron a rêvé
Doit bientôt le couvrir ou de gloire ou de honte.
La cloche, dont la voix argentine au ciel monte,
Invite les chrétiens au service divin.
Le chef des Bourguignons, descendant le ravin

Que le château couronne, avec lenteur s'avance,
Suivi d'hommes armés du sabre et de la lance.
Il dirige ses pas vers le parvis sacré.
Le prêtre est à l'autel modestement paré.
Sous le poids du chagrin le peuple à genoux prie.
Charnoy sur lui promène un œil plein de furie;
On dirait d'un vainqueur voulant frapper encor
Et ravir aux vaincus ce qui leur reste d'or.
Doron, qui près de là le guettait sur sa porte,
L'a vu monter au temple ainsi que son escorte.
Il court vers Harnequaire. « Allons, dit-il, debout!
Et sus aux Bourguignons! Nous en viendrons à bout. »
Le vieux chef fait lever la troupe qu'il commande,
Doron s'arme et se joint à l'intrépide bande.
Tous, le cœur embrasé de l'ardeur des combats,
S'élancent du logis, précipitent leurs pas,
Et du saint édifice envahissent l'enceinte.
Sur les traits de Charnoy la pâleur est empreinte.
Il se voit entouré de soldats menaçants
Aux terribles regards, aux sauvages accents.
Son escorte battue est faite prisonnière;
En vain il fait appel à son humeur guerrière,
En vain il veut combattre et sauver son honneur.
Doron s'en est saisi. « Recommande au Seigneur
Ton âme, lui dit-il, car je me sens l'envie
De punir tes méfaits et de t'ôter la vie.
Si dans une heure au plus tu ne m'as pas livré
La ville et le château dont tu t'es emparé.
Y consens-tu? Réponds. » Et Doron le secoue
En lui mettant son fer acéré sur la joue.
Le Bourguignon paraît hésiter un moment,
Mais il accepte enfin cet accommodement,
Et, sûr de recevoir les honneurs de la guerre,
Il quittera vaincu la ville de Bruyère.
Le peuple est dans la joie; affranchi de ses maux
Il proclame Doron son sauveur, son héros,

Et René, partageant la commune allégresse,
Veut ouvrir au bourgeois les rangs de sa noblesse.
Mais lui : « J'aimerais mieux un sort moins éclatant,
Duc, fais-moi sergent d'Arche et je serai content. »
Ces nobles dévouements, consacrés par l'histoire,
Du sexe le plus faible ont aussi fait la gloire.
N'est-ce pas Jeanne d'Arc qui, bravant le danger,
Délivra son pays du joug de l'étranger?
C'est ainsi qu'au devoir la valeur se marie,
Et qu'en Lorraine on sert son prince et sa patrie.

Après avoir, Messieurs, demandé à la poésie de retracer la belle et patriotique conduite d'un glorieux enfant de nos montagnes, il me reste un autre, mais pénible devoir à remplir; c'est de vous parler des pertes éminemment regrettables que nous avons faites dans le cours de la présente année. Huit de nos collègues, MM. Malgras, Nicklès, Blatin, Conrad de Gourcy, Bailly, Kirschleger, Liver et Beaupré, nous ont été enlevés par cette loi terrible du destin que rien ne peut fléchir et qui n'épargne personne. Permettez-moi de vous rappeler en quelques lignes les traits les plus saillants de l'existence de chacun d'eux.

M. Malgras appartenait à cette grande et féconde institution nationale, qui s'appelle l'Université de France et qui répand à profusion les lumières et les bienfaits de l'instruction dans toutes les classes de la société. Il entra de bonne heure dans la carrière de l'enseignement, où il passa quarante ans de sa vie et que la mort seule lui fit abandonner. Tour à tour maître d'études au lycée de Nancy et professeur aux colléges de Neufchâteau, Saint-Dié et Mirecourt, il se distingua dans l'art si difficile de faire régner l'ordre et la règle parmi une jeunesse toujours un peu rebelle, et de lui transmettre les connaissances qu'on possède. Ses aptitudes personnelles et ses heureux débuts lui concilièrent les sympathies des familles en même temps que l'estime de l'au-

torité universitaire, qui le lui prouva en le nommant à la fois principal du collége de Mirecourt et directeur de l'école normale primaire des Vosges. Il avait à former dans l'un de ces établissements des hommes et des bacheliers et dans l'autre des hommes et des instituteurs. Pendant quinze ans tous ses efforts tendirent vers ce double but, et il eut plus d'une fois à s'applaudir de leurs résultats.

Appelé à un poste plus élevé, celui d'Inspecteur d'académie pour le département des Vosges, M. Malgras, qui l'occupa pendant quinze autres années, montra que chez lui les talents de l'administrateur égalaient la science du professeur. Son autorité était douce et paternelle, mais juste et ferme. Doué d'un esprit supérieur, d'un jugement solide, d'une activité exceptionnelle, d'une persévérance opiniâtre, il ne cessa de se préoccuper des besoins de l'enseignement, et fut toujours prêt à prendre ou à proposer les mesures propres à leur donner une prompte et entière satisfaction. Sans perdre de vue les intérêts de nos colléges, sa sollicitude embrassa surtout ceux de nos écoles. L'amélioration du sort des instituteurs, les créations d'écoles, les cours d'adultes, l'instruction gratuite, les caisses de secours mutuels, les bibliothèques et les expositions scolaires et d'autres innovations non moins utiles trouvèrent en lui le plus ardent propagateur. Il était comme le bon génie de l'instruction primaire dans les Vosges. Grâce à son initiative et à son impulsion, en peu d'années le nombre de nos écoles s'accrut à tel point qu'aujourd'hui il n'est pas jusqu'au moindre hameau qui n'ait la sienne, et que notre département a l'honneur de figurer un des premiers sur l'échelle statistique de l'enseignement élémentaire.

Cependant les soins si divers que ses fonctions lui imposaient n'absorbaient pas tout le temps de M. Malgras. Il en trouvait encore pour cultiver la littérature, la poésie, le dessin, la peinture même. Il a publié d'importants ouvrages sur l'instruction et l'éducation et il a laissé des poémes et des tableaux qui ne manquent pas d'un certain charme.

Membre de la Société d'Émulation depuis plus de vingt ans, il prenait une part active à nos travaux, il présidait notre commission du concours littéraire et artistique; chaque année, il représentait notre compagnie au congrès des Sociétés savantes qui se réunit à la Sorbonne, où il lisait toujours des mémoires pleins d'intérêt, et nos *Annales* se sont plus d'une fois enrichies de ses œuvres.

Officier de l'instruction publique, chevalier de la Légion d'Honneur, notre collègue était tenu en haute estime par M. le Ministre Duruy, qui voyait en lui un infatigable auxiliaire et un des plus intrépides antagonistes de l'ignorance. L'an dernier, il en reçut l'honorable mais épineuse mission d'inspecter les écoles primaires du Midi et de leur donner l'impulsion qui leur manquait. Il partit pour s'acquitter de cette tâche avec son dévouement si actif et si éclairé, mais malheureusement il quitta notre département pour ne plus le revoir.

Le jour de ses funérailles, qui ont été célébrées en présence d'une multitude d'instituteurs, M. le Recteur Maggiolo, en rappelant en termes éloquents la vie de M. Malgras, a dit « qu'il était un homme excellent entre tous par l'énergie de la volonté, par l'intelligence des choses morales et surtout par le cœur. » Cet éloge, Messieurs, est pleinement justifié, tant par les travaux et les services de notre collègue que par l'affection et la reconnaissance de nos instituteurs qui vont ériger à sa mémoire le monument qu'elle mérite.

M. Nicklès était aussi un des membres les plus remarquables de l'Université. Attaché depuis 1854 à la Faculté des sciences de Nancy, il y occupa durant quinze années la chaire de chimie générale. Sa vie a été une vie de travail, une vie entièrement dévouée à l'enseignement. Non-seulement il professait à la Faculté, mais encore il faisait à plusieurs centaines d'ouvriers des cours où il leur apprenait les éléments de la science. Ce qui ne l'empêchait pas de se faire entendre en outre dans les conférences publiques.

d'ouvrir un cours de chimie agricole, d'enseigner à son fils et par suite aux enfants des écoles les choses indispensables des sciences d'observation. Il possédait une des plus précieuses qualités du professeur, le désir ardent de communiquer ses idées et de les faire pénétrer dans l'esprit des autres.

Le temps qu'il ne consacrait pas à ses leçons orales, M. Nicklès le passait dans son laboratoire d'où sont sortis tant de remarquables travaux. Il s'était attaché à la recherche du fluor et pensait arriver à isoler ce corps simple, ce que les chimistes cherchent en vain depuis un siècle; mais une mort aussi rapide qu'imprévue vint le frapper jeune encore et l'empêcher d'atteindre le but qu'il poursuivait.

Chez lui le savant chimiste s'unissait à l'écrivain éminent et laborieux. Il a mis au jour plus de cent mémoires et non moins de douze volumes traitant de la physique, de la chimie et de la minéralogie, et bon nombre d'entre eux sont conservés avec soin dans la bibliothèque de la Société d'Émulation.

Docteur-ès-sciences, chevalier de la Légion d'honneur, membre de diverses sociétés savantes, M. Nicklès jouissait d'une renommée justement acquise par l'étendue de son savoir et de ses œuvres, comme par la noblesse de son caractère, et les discours prononcés sur sa tombe ont tous fait ressortir la perte irréparable que la science et l'enseignement ont faite en lui.

Personne n'ignore qu'il existe à Paris une Société protectrice des animaux, qui s'est imposé la bienfaisante mission d'éloigner d'eux les mauvais traitements et d'encourager tous les efforts tentés dans ce but. Vous entretenez depuis longtemps, Messieurs, avec cette Société des relations qui sont bien loin d'être stériles, et tout à l'heure, vous aurez encore la satisfaction de remettre à plusieurs de nos concitoyens les récompenses que vous lui avez demandées pour eux et qu'ils ont méritées par leur louable conduite envers les animaux. Notre collègue, M. le docteur Blatin, chevalier de la Légion d'honneur, était

un des fondateurs de cette association, comme il était un des créateurs de la Société française contre l'abus du tabac, de l'Orphelinat de Saint-Charles et de la Société protectrice de l'Enfance C'est assez dire qu'il était une de ces âmes dévouées au bien, toujours prêtes à obliger et que les souffrances ou le malheur n'implorent jamais inutilement. Esprit chercheur et ingénieux, les sciences, les arts, l'industrie lui doivent une foule d'inventions toutes profitables à l'humanité et qu'il abandonnait en toute propriété à ses nombreux protégés. C'était ce qu'il appelait en souriant : « Créer des dotations. » M. Blatin aimait le travail qui ne le fatiguait jamais; il aimait à écrire sur des sujets d'une haute portée, et il a composé pour les quatre Sociétés que je viens de citer un grand nombre de volumes qui sont devenus populaires et qui conserveront longtemps leur influence moralisatrice. Aussi son souvenir sera-t-il toujours cher à ces sociétés comme à la nôtre.

La science agricole était l'objet des constantes préoccupations de M. le comte Conrad de Gourcy. Durant les vingt-huit dernières années d'une carrière qu'il sut prolonger jusqu'à l'âge de 78 ans, il lui livra toutes ses pensées, toute son intelligence, toute son activité. Agronome cosmopolite, il alla l'étudier dans tous les pays, mais principalement en Allemagne et en Angleterre, et s'attacha à faire profiter de ses découvertes l'agriculture française dont il favorisa ainsi la marche progressive. M. de Gourcy importa chez nous la culture du lupin et du maïs-dent-de-cheval, ce fourrage si excellent et si recherché. Il prit rang parmi les plus zélés promoteurs du drainage et de la race Durham, et le premier il signala un mode tout spécial de culture de la vigne, dont M. le docteur Jules Guyot a démontré la simplicité et les avantages. Ses écrits sont nombreux, utiles à consulter, et l'agriculture pratique saura toujours en tirer profit.

Né à St-Maurice dans une famille de cultivateurs, M. Bailly

se livra, dès sa première jeunesse, aux travaux des champs pour ne les quitter qu'à la dernière heure. Il y apportait l'activité et l'intelligence qui font prospérer l'agriculture. Ennemi déclaré de la routine, qui finira sans doute un jour par ne plus compter de partisans, il recherchait avec avidité les méthodes nouvelles de culture, les instruments aratoires perfectionnés; il les étudiait, et quand il était convaincu de leur supériorité, il les adoptait sans hésiter, tout en les recommandant autour de lui. C'est M. Bailly qui, le premier, employant à St-Maurice la marne comme engrais, fit voir l'action puissante et avantageuse de cette fumure, dont il serait à désirer que l'usage devînt plus général. M. Bailly était, à juste titre, estimé de tous ses concitoyens, et vous vous étiez empressés de le recevoir au milieu de vous, après avoir constaté et récompensé les grandes améliorations agricoles opérées par ses soins.

Professeur à l'École de pharmacie de Strasbourg et agrégé de la Faculté de médecine de la même ville, M. le docteur Kirschleger se sentit entraîné d'une manière irrésistible vers l'étude de la botanique où il fit de remarquables progrès. Sous l'empire de cette impulsion, il entreprit, il y a quelque trente ans, une œuvre capitale qui lui demanda beaucoup de temps et de recherches et pour laquelle il multiplia ses excursions et ses fatigues. C'était la Flore d'Alsace et des contrées voisines. Il sut mener à bonne fin ce grand travail d'où sortirent trois forts volumes qui parurent successivement et dont le dernier date de 1862. La première édition de cet ouvrage étant épuisée, il en préparait une seconde, lorsque au mois de novembre dernier, la mort vint brusquement le surprendre à l'âge de 64 ans.

Depuis 1862, le docteur Kirschleger publiait tous les ans les annales de la Société philomatique Vogéso-Rhénane qu'il avait fondée. Mais cette tâche ne suffisait point à l'activité de son esprit. Écrivain plein d'ardeur, il fournissait en même temps d'excellents mémoires à la Société des sciences naturelles de

Strasbourg et à la Société botanique de France, il lançait dans le public des *Lettres Strasbourgeoises*, où, pendant dix ans, il fit briller sa verve originale, il collaborait à tous les journaux et à toutes le revues de l'Alsace, et il en rehaussait le mérite par ses articles, toujours marqués au coin d'une solide instruction.

En dehors de ces écrits, M. Kirschleger s'acquit encore des droits à la haute estime de ses concitoyens, en organisant, il y a six ans, à l'Orangerie de Strasbourg, une exposition hygiénique et pharmaceutique qui inspira le plus vif intérêt et remporta un succès complet.

La mort du docteur Kirschleger a été, comme celle de M. Nicklès, un malheur pour la science. La plume d'un de ses amis a tracé si exactement son portrait que je me ferais un reproche de ne pas le reproduire ici :

« M. Kirschleger occupait une place à part dans le corps des savants et des professeurs de l'Académie de Strasbourg. Il y représentait au plus haut degré l'élément local, le génie alsacien. Il avait étudié et il connaissait à fond les deux départements du Rhin, leur faune, leur flore, leur configuration géologique. La Flore d'Alsace, cet ouvrage sur lequel se concentrèrent les efforts et pour ainsi dire la tendresse de M. Kirschleger, restera comme une œuvre d'originalité scientifique hors ligne et d'une inappréciable utilité pour tous ceux qui voudront étudier notre province. M Kirschleger a laissé là une œuvre comme il n'est donné qu'à un petit nombre d'en laisser; il sera utile à la postérité comme il l'a été à ses contemporains.

» Ce n'est pas seulement dans la chaire du professeur que M. Kirschleger représentait ce que l'on peut appeler le génie alsacien et la science locale. M. Kirschleger possédait à un haut degré ce don de vulgarisation, si précieux quand il est au service d'idées saines et honnêtes; il a écrit en langue allemande, et d'une manière qui n'appartenait qu'à lui, des articles nombreux et justement appréciés par les Sociétés littéraires de l'Allemagne.

» On rend partout la plus complète justice à l'homme de bien qui vient de s'éteindre, au professeur intelligent, zélé et aimé de la jeunesse, à l'écrivain populaire qui savait assaisonner de son original humour alsacien des écrits pleins de science et d'érudition rare. »

M. Liver exerçait à Château-Salins les fonctions de juge de paix. C'était un magistrat intègre, apte sous tous les rapports à remplir sa mission conciliatrice, et apportant dans l'accomplissement de ses devoirs un esprit de justice et de bienveillance qui l'entoura de l'estime et de la considération publiques.

Tout le monde savant connaissait M. Beaupré, qui était un bibliophile d'un mérite supérieur. La bibliographie lorraine avait trouvé en lui un chercheur infatigable, un historien érudit. Il lui consacrait tous ses loisirs et toutes ses veilles. Combien de catalogues, de bibliothèques, de livres, de manuscrits n'a-t-il pas interrogés? combien de notes, de copies, d'extraits n'a-t-il pas pris dans l'intérêt de son œuvre? Il a pu ainsi, et après bien des années, réunir les éléments de deux précieux ouvrages, qui sont chers aux bibliophiles et qu'il a intitulés, l'un : *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie dans le duché de Lorraine et dans les villes épiscopales de Toul et de Verdun*, et l'autre : *Notice sur les Heures à l'usage de Toul et de Verdun et sur les livres liturgiques de ces deux diocèses imprimés, vers la fin du XVe siècle et dans la première moitié du seizième.* Dans ce dernier ouvrage il fait remarquer que les Heures de Marie imprimées en 1503 à Saint-Nicolas-du-Port sont le plus ancien monument connu, et sous ce rapport le plus intéressant de la typographie lorraine.

M. Beaupré ne se borne pas à faire connaître comment l'imprimerie s'est introduite dans notre province, dans quelle ville elle a successivement établi ses presses, quels ont été ses travaux, ses succès et ses revers; il ne se borne pas à donner l'exacte et complète description des livres qui ont

fixé son attention. Il entre encore dans des détails piquants, dans des récits historiques qui doublent la valeur de son livre et qui en rendent la lecture plus attrayante C'est un curieux et utile monument qu'il a érigé à l'histoire de son pays.

Mais M Beaupré, qui portait la croix bien méritée de chevalier de la Légion d'honneur, ne se recommande pas seulement au souvenir de la postérité comme savant, il y a droit aussi comme magistrat, car la Cour impériale de Nancy, dont il a été longtemps un des membres les plus éminents, l'a toujours vu distribuer la justice avec les lumières du jurisconsulte et la conscience de l'honnête homme.

Tels étaient, Messieurs, les huit collègues qui sont à jamais séparés de nous. Cette séparation nous est douloureuse sans doute, mais ce qui doit en adoucir l'amertume, c'est la récente admission parmi nous de nouveaux et honorables collaborateurs. Nous devons en effet nous féliciter de compter aujourd'hui dans nos rangs MM. Fontaine, Grad, Guérin-Raoul, Lapaix, Marchal, Rabache, Thévenot, Français, Chervin, Buez, Robert, Husson et A. Benoît, qui tous nous ont donné des témoignages éclatants de leur mérite personnel. Aidés de leur concours, forts de l'appui que nous prêtent l'État et le département qui, chaque année, nous accordent de notables encouragements, certains aussi de l'intérêt que nos concitoyens veulent bien prendre à nos travaux, nous continuerons de marcher dans la voie du progrès que notre Société suit depuis près d'un demi-siècle qu'elle existe, et nous aurons toujours pour guides ces deux sublimes sentiments, l'amour du bien et l'amour du pays.

NOTE.

« Sur la montagne, au nord de la ville de Bruyères, sont les ruines de l'ancien château. Voici, d'après une note qu'a bien

voulu nous transmettre M. le Maire de Bruyères, quelle était la forme de ce château. Il était quadrangulaire; le milieu était un donjon; d'un côté était une grande salle et de l'autre les appartements du gouverneur. Deux remparts, d'environ treize mètres de distance, en défendaient l'entrée. On y voyait deux portes. Une grosse tour, dite la *Cabée*, était construite contre la première porte, on arrivait à la seconde par un pont-levis, et de la *Cabée* on descendait à la ville par un passage fort étroit qui venait aboutir aux premières maisons. La montagne a été boisée par M. l'abbé Georgel et par M. Merlin, et ils y ont établi en outre des promenades qui en rendent l'accès facile et agréable.......

» René, pour récompenser Doron, lui donna la charge de sergent dans les prévôtés d'Arches et de Bruyères, charge qui se perpétua dans sa famille de mâle en mâle, jusqu'en 1663, qu'elle passa à Claude Mion, mari de Barbe Doron. Le duc de Lorraine Charles IV permit à Jean Mion, leur fils, de s'appeler Doron. Les Mion-Doron jouissaient encore de cet office en 1751....

» Afin de perpétuer le souvenir de cet événement, on a donné le nom de *Doron* à la place qui est au-dessus de l'église. » (Extrait de la *Statistique des Vosges* par MM. Henri Lepage et Charles Charton.)

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

de la Société d'Émulation des Vosges,

SUR LES RÉCOMPENSES

A DÉCERNER A L'AGRICULTURE EN 1869,

PAR

M. DE CLINCHAMPS,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Le jury voyageur, nommé par votre Commission d'agriculture, m'a chargé de vous rendre compte du résultat des tournées qu'il a faites, afin d'apprécier sur place la valeur des demandes d'encouragement qui vous ont été adressées pour le concours de 1869.

D'après le système de roulement adopté par vous, l'arrondissement de Mirecourt est celui qui doit, cette année, participer seul aux récompenses que vous donnez sur les fonds de l'État. Cet arrondissement étant essentiellement agricole, les concurrents se sont montrés en grand nombre ; le jury a examiné avec la plus sérieuse attention les travaux de toute nature qu'ils font valoir, et je vais avoir l'honneur de vous les faire connaître, en les classant par ordre de mérite.

M. Metavant, à Valfroicourt.

M. Metavant exploite la ferme de Xiroux, d'une contenance de 298 hectares, et dont le chiffre de location se monte à 8,500 francs.

Il existe dans cette ferme une machine à vapeur qu'il fait servir au roulement d'un moulin à concasser, d'une distillerie et d'une huilerie, dont les résidus sont employés à l'entretien d'un bétail composé de 60 têtes, d'une bergerie comprenant 200 moutons, sans compter 12 chevaux de culture. Ce fermier a créé 25 hectares de prairies naturelles, en plein rapport, il assainit un terrain de six hectares, en faisant exécuter 3,600 mètres de drainage : nous avons vu aussi 20 hectares de plantes sarclées, ne laissant rien à désirer sous le rapport des soins.

Cet homme intelligent et actif augmente, autant que possible, l'étendue de ses prairies artificielles, qui embrassent déjà 50 hectares.

M. Moitessier, à Mirecourt.

M. Moitessier exploite une propriété qui était, pour ainsi dire, de nul rapport; mais il en a considérablement élevé la valeur par des travaux de défoncement et de nivellement exécutés dans ses prairies d'une étendue de 10 hectares.

Les écuries sont parfaitement tenues et ne laissent rien à désirer; le bétail de race choisie est très-beau. Les terres ont été assainies en faisant exécuter 1,800 mètres de drainage. Les purins abondants, au moyen d'une fosse placée convenablement, se déversent dans une vallée défoncée et convertie en prairies naturelles.

Les bâtiments, construits par M. Moitessier, s'adaptent avantageusement à tous les besoins de son exploitation.

M. Job, à Jonxey.

M. Job est un ancien élève de la ferme de Lahayevaux, où il s'est constamment fait remarquer par son intelligence, son travail, de même que par sa bonne conduite. Privé absolument de ressources pécuniaires, et ne rappelant que trop la triste position de son homonyme de la Bible, il a cependant eu le courage d'entreprendre l'exploitation de la ferme de Jonxey, perdue dans un ingrat pays.

Cette ferme est d'une étendue de cinquante hectares, dont 12 étaient complétement en friche : en créant 10 hectares de prairies artificielles, il s'est procuré les moyens d'élever un certain nombre de têtes de bétail, qui, lui fournissant une plus grande quantité d'engrais, l'ont mis à même de rendre à la culture cinq hectares de terres complétement abandonnées et d'en faire des champs très-productifs.

Malgré son dénuement, il a pu faire l'acquisition d'instruments aratoires perfectionnés, entr'autres une faucheuse, qui lui a été d'un grand secours en raison de la rareté des bras dans ce pays. En un mot, Job est un fermier laborieux, économe, actif, intelligent, et qui mérite d'honorables encouragements.

M. Leblanc, à Beaufroid.

M. Leblanc exploite la ferme de Beaufroid, près de Mirecourt : il a créé une prairie naturelle de 10 hectares, sur laquelle sont amenées les eaux des champs environnants ; un drainage de 2,000 mètres assainit ses terres en même temps que cette prairie. En outre, il a défoncé à la pioche un terrain de deux hectares qui se trouve planté en vigne

Les bâtiments d'exploitation sont avantageusement construits.

M. Hanus, à Charmes.

M. Hanus a doublé les revenus d'une ferme dont il fit l'acquisition il y a six ans environ : dès le début de son entrée en possession, il créa une prairie naturelle de deux hectares et ensemença en même temps 17 hectares de luzerne du plus beau rapport. Nous avons remarqué aussi trois hectares de vigne plantés par lui-même, dans un terrain défoncé à la pioche. Les boues de la ville qu'il achète sont répandues sur ses terres, et 350 moutons parquent continuellement quand la saison le permet.

M. Hanus est un homme intelligent et actif, ne reculant devant aucun sacrifice pour l'amélioration de sa ferme.

M. Georges, à Ravenel.

M. Georges, dont on ne peut contester l'habileté et l'activité, exploite une propriété de 70 hectares : son bétail se compose de 25 vaches laitières, 5 paires de bœufs, 12 chevaux, dont 2 à l'école de dressage, 200 moutons et 10 jeunes bêtes. Les écuries sont parfaitement tenues, la propreté et l'ordre ne laissent rien à désirer.

Il existe dans la cour un bassin recueillant les eaux d'une fontaine, ainsi que les purins abondants qui se déversent ensuite sur les prairies de la ferme.

Enfin, M. Georges a créé un chemin d'exploitation bien entretenu.

M. de Fleury, à Lichecourt.

M. de Fleury se recommande par ses travaux agricoles : il a créé environ 12 hectares de prairies naturelles en faisant exécuter 18,000 mètres de drainage, dont 3,000 en pierres.

M. Brice, à Mazirot.

M. Brice exploite la ferme de Mazirot, qu'il loue 4,300 fr.; et dont le bail se trouve augmenté de 800 francs par suite des améliorations qu'il y a apportées. C'est un cultivateur éclairé, et dont les récoltes en avoines et en plantes sarclées nous ont paru magnifiques.

Il est à regretter que M. Brice néglige trop les purins abondants dont il pourrait tirer un meilleur profit.

M. Colin, à Ménil-sous-Harol.

M. Colin s'est imposé des sacrifices pécuniaires pour réunir en une seule pièce, derrière son domicile, 3 hectares de mauvais terrains dont les deux tiers sont déjà convertis en bonne prairie, le surplus est en pleine voie d'exécution.

Après avoir surmonté des difficultés de toute nature, il est cependant parvenu à amener devant son habitation une source dont les eaux servent à l'irrigation de cette nouvelle prairie.

M. Neuhauser, à Bracquemont.

M. Neuhauser s'est appliqué à former deux hectares de prairies naturelles, aujourd'hui en plein rapport; c'est encore le drainage qui a contribué à cette heureuse transformation.

M. Jacques, à Domjulien.

M. Jacques se distingue par les travaux de drainage qu'il a exécutés sur une longueur de 2,000 mètres, dont 1,500 en pierres, et à une profondeur d'un mètre 30 centimètres. Ces pierres ont été extraites par lui d'un terrain de 40 ares, tout à fait inculte, et qu'il a ainsi utilisé. Ses autres prairies ont été aussi améliorées par de bons drainages.

M. Moinel, à Epinal.

Dans une brochure que M. Moinel a présentée pour le concours de 1869, traitant la question des prairies irriguées, on rencontre de curieux et intéressants détails sur les travaux entrepris dans les Vosges, à différentes époques, pour employer avec succès nos cours d'eau à la fertilisation de terrains qui ne produisaient rien.

M. Moinel a acquis, en outre, d'autres droits à l'estime publique en ouvrant à Épinal, en 1868, des cours gratuits de dessin et d'arpentage, qui sont assidûment suivis par un grand nombre d'élèves.

M. Robin, à Pierrefitte.

M. Robin a utilisé les terrains dont il est propriétaire en défonçant à la pioche une surface de 30 ares, qu'il a plantée en vigne, et en nivelant des terrains dont il a fait des prairies naturelles.

C'est pour le bon exemple que M. Robin donne dans un pays arriéré sous le rapport des améliorations rurales, que nous lui accordons une récompense.

M. Barthélemy, à Chauffecourt.

M. Barthélemy a le mérite de maintenir en bon état la ferme qu'il exploite, et de faire progresser l'agriculture en soignant parfaitement ses vignes, et en faisant produire à ses terres tout ce qu'elles peuvent donner.

Il se livre, du reste, à la fabrication des fromages, et c'est sous ce rapport qu'il a droit à la reconnaissance de ses concitoyens.

APICULTURE.

M. Gilbert, à Ménil-en-Xaintois.

M Gilbert s'est attaché à l'éducation des abeilles, et le jury a vu avec plaisir qu'il possède dans son rucher, parfaitement tenu, 40 paniers d'abeilles, produisant chaque année une grande quantité de miel et de cire.

M. Bronsvick, à Mirecourt.

Le Petit Conservateur de la santé, par M. Bronsvick, nous paraît utile, assez bien fait et contenant des choses que l'on serait heureux de connaître, dans bien des circonstances de la vie. Ce petit opuscule mérite aux yeux de la Société quelques bons mots en faveur de l'auteur.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Au nom de la Société protectrice des animaux, je dois vous signaler, Messieurs, deux de ses lauréats, qui habitent la ville d'Épinal :

Le sieur Bontemps, Félix, qui, depuis 25 ans, est attaché au service de M. Morel, propriétaire des grands moulins de cette ville, s'est constamment fait remarquer par sa bonne conduite et les soins intelligents qu'il a toujours donnés aux chevaux qui lui ont été confiés. Aussi la Société protectrice lui a-t-elle décerné une médaille de bronze et une prime de 20 francs.

M. Villemin, François, receveur de l'octroi, a reçu également de la même Société une médaille de bronze pour les observations et les reproches bien mérités qu'il adresse journellement aux conducteurs de voitures qui maltraitent leurs chevaux.

D'après l'exposé qui précède, votre Commission d'agriculture a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'accorder les récompenses suivantes :

PRIMES DU GOUVERNEMENT.

M. Métavant, une médaille de première classe et une prime de 250 francs.

M. Moitessier, une médaille de première classe et une prime de 200 francs.

M. Job, une médaille de première classe et une prime de 175 francs.

M. Leblanc, une médaille de première classe et une prime de 125 francs.

M. Hanus, une médaille de première classe et une prime de 100 francs.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

M. Georges, un rappel de médaille de vermeil.

M. de Fleury, le prix Claudel, consistant en une médaille de vermeil.

M. Brice, une médaille de première classe et une prime de 90 francs.

M. Colin, une médaille de deuxième classe et une prime de 70 francs.

M. Neuhauser, une médaille de deuxième classe et une prime de 50 francs.

M. Jacques, une médaille de deuxième classe et une prime de 30 francs.

M. Moinet, une médaille de deuxième classe.

M. Robin, une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture.

M. Barthélemy, une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture.

M. Gilbert, apiculteur, une médaille de deuxième classe.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de vous exprimer les regrets que nous éprouvons, chaque année, de voir des demandes mal fondées, pour ne pas dire ridicules, se produire en trop grand nombre. Certes, je peux le dire, l'appel fait à nos encouragements par des hommes restés jusqu'alors dans l'ornière de l'ignorance, en ce qui concerne l'agriculture, ornière où les ont laissés leurs pères, est la cause de déceptions fort amères pour les membres de la Commission voyageuse. Elle espère donc que les lauréats dont je viens de proclamer les noms seront fiers de venir recevoir, au sein de notre Société, les palmes dues à leur incontestable mérite, et qu'ils les considèreront comme la juste récompense des efforts qu'ils font chaque jour en vue des améliorations et des progrès de l'agriculture.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

artistique, scientifique et industriel,

Par M. LEBRUNT,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

Je suis chargé de vous parler aujourd'hui de tant de choses si diverses : enseignement élémentaire, poésie, musique, géométrie, histoire, etc., dont beaucoup me sont même tout à fait étrangères, qu'il m'est impossible de faire, comme préambule, quelques remarques d'ensemble, et de développer quelques idées générales se rattachant à tout cela. J'entre donc immédiatement en matière et je supprime l'exorde. J'y gagnerai moi-même, et l'auditoire, qui veut bien m'écouter, n'y perdra rien.

Dix concurrents ont sollicité vos récompenses.

La Commission vous a demandé l'exclusion de trois d'entre eux.

Le premier vous a présenté quelques chansons et trois petites pièces de théâtre. La Commission n'a pas jugé ces œuvres assez sérieuses pour motiver une distinction.

Un autre vous a envoyé un travail sur un sujet historique qu'il aurait pu traiter bien plus complétement, s'il avait quelque peu consulté les publications antérieures à la sienne.

Le troisième vous a adressé un volume de poésies dont plusieurs ont été déjà couronnées ailleurs. Ce volume a un mérite réel ; d'après votre avis unanime, il eût été une bonne fortune pour votre concours. Je dois donc regretter de n'avoir pas à en faire ici l'analyse ni l'éloge. L'auteur n'a pas pu prendre part à la lutte que vous ouvriez, et cela d'après vos programmes mêmes, par le motif seul qu'il n'est pas vosgien, et que ses poésies n'ont rien de particulier aux Vosges.

La Commission vous a demandé aussi l'ajournement d'un autre concurrent jusqu'à ce que l'instrument qu'il a inventé, et dont il ne vous a soumis que le dessin, ait été exécuté, et que les membres chargés de l'examiner aient pu le voir fonctionner.

Aux six autres concurrents, la Commission demande que vous décerniez diverses récompenses : une mention honorable, une médaille de bronze, une prime d'encouragement de 30 francs, une médaille d'argent de 1re classe, une médaille de vermeil, enfin une médaille d'argent avec une prime de 150 francs.

La mention honorable est pour Madame Ernest Barutel, de Castelnaudary. Je m'empresse de vous dire que c'est le nouveau nom de Mlle Adolphine Bonnet, que vous récompensez aujourd'hui pour la quatrième fois, et dont les poésies ont reçu ici même des éloges à la suite des concours de 1866, 1867 et 1868. La pièce envoyée cette année a pour titre : *Les Imageries d'Épinal*. Voici le sujet : Une mère environnait sa petite fille d'une sollicitude infinie, d'une surveillance continuelle et voilée. Un jour une image tombe entre les mains de l'enfant qui la rapporte à sa mère. La mère croit y voir quelque chose d'inconvenant, jette l'image au feu et en promet une autre à sa fille. Conclusion : Imagistes, respectez les enfants, *Maxima debetur puero reverentia.* Si le conseil ou le reproche de Mme Barutel s'adresse à l'imagerie en général, nous acceptons le fonds du sujet ; mais si, comme le titre le fait présumer, il s'adresse aux

imageries d'Épinal spécialement, nous protestons, car rien n'en sort d'indécent ni d'immoral. Quoi qu'il en soit, la Commission a trouvé dans la forme un souffle poétique, une grâce charmante dont, en ma qualité de mathématicien, je ne puis vous donner l'idée qu'en vous lisant la pièce elle-même.

LES IMAGERIES D'ÉPINAL.

Elle était toute rose avec des boucles brunes;
Ses sept ans rayonnaient à son front; et ses yeux
Embrassaient l'horizon d'un regard radieux;
Son pied, sans s'y graver, eût traversé les dunes.

On l'habillait de blanc; toujours un ruban bleu
Parait sa folle tête et formait sa ceinture,
Car, priant à genoux la Vierge douce et pure,
De la lui consacrer sa mère avait fait vœu.

D'une sollicitude infinie et voilée
Elle l'environnait depuis son premier jour,
Comme un lys qu'on cultive et garde avec amour
Pour le porter éclos devant l'Immaculée.

Et quand l'ange gardien, le soir, dans la lumière
Montait, au Dieu jaloux il disait, triomphant :
« Vous pouvez la bénir ! à ses ailes d'enfant
Elle n'a pas encore un seul grain de poussière. »

Or, voilà qu'un matin, dans les sentiers déserts
Du jardin calme et frais, elle accourt tout en nage;
« Mère, j'avais un sou ! voyez la belle image ! »
Et d'un rire sonore elle emplissait les airs.

« Il faut brûler cela ! » répondit, grave et tendre,
La mère...— » Oh ! » fit l'enfant que les pleurs arrosaient;

Tels, écoutant Jésus, les disciples pensaient :
« Cette parole est dure, et qui voudrait l'entendre? »

« Ceci n'était pas bon, dit l'aimable mentor,
Mais nous trouverons mieux ; viens, ma fille adorée ! »
— « Ma pauvre image, hélas! toute rouge et dorée ! »
Balbutia l'enfant qui sanglotait encor.

« Mais nous en trouverons, mignonne, et de plus belles!
On en fait par milliers! veux-tu sécher tes yeux?
Nous en prendrons beaucoup, mais nous choisirons mieux,
Voilà tout! .. qu'est-ce donc que ces larmes rebelles?

Comme s'essuie au vent l'aile d'un cygne noir,
Les cils bruns secouaient, tremblants, leur soie humide;
Et la petite voix caressante et timide,
Dit : « Pourquoi les fait-on, s'il ne faut pas les voir? »
. . . .

Oui, pourquoi les fait-on? pourquoi, quand on s'avance
Vers ces anges de Dieu, vers ces êtres naissants
Si charmants, si sacrés, de grâce éblouissants,
N'est-on pas envahi par un respect immense?

Ils sont à vous, tout pleins d'abandon et de foi;
Par pitié! ne versez que le parfum des choses
Sur ces cœurs altérés, sur ces âmes mi-closes,
— Comme on choisit les mets pour la table d'un roi. —

Montrez-leur des oiseaux nichés dans l'aubépine;
Ou des contes de fée où tout soit chaste et beau!
Ou des enfants comme eux qui, sous un blanc rideau,
Joignent leurs frêles mains devant la croix divine.

Peignez-leur, dans la robe aux longs et mille plis,
Les patriarches saints qui dormaient sous des tentes,

Promenez-les, ravis, dans les fleurs éclatantes,
Ou faites-les pleurer sur des ensevelis;

Mais, je vous en supplie, au nom des roses blanches
Que portait votre mère au bouquet nuptial;
Au nom de l'avenir, au nom de l'idéal
Plus pur que le flocon des hautes avalanches;

Au nom des gouttes d'eau dont le prêtre, jadis,
Vous effleura le front, vous purifia l'âme;
Au nom du bisaïeul (lampe à mourante flamme),
Dont le pied déjà touche au seuil du Paradis...

Oh! jamais, à l'enfant, lorsque vers vous il lève
Ses beaux yeux grands ouverts, étonnés, curieux,
Ne montrez un tableau qu'il ne puisse, joyeux,
A son ange du soir raconter dans un rêve.

Mlle Félicie Piot, de Saint-Dié, vous a adressé un cahier de poésies qui contient seize pièces sur des sujets différents. Nous avons trouvé plusieurs irrégularités et même plusieurs fautes dans les vers de Mlle Piot; mais la Commission a été unanime pour constater de la poésie dans les idées et de très-heureuses inspirations. Vous ne vous attendez pas, Messieurs, à ce que je vous donne l'analyse de ces pièces; je ne vous dirai même pas les titres de toutes. Voici seulement quelques citations. Un autre qu'un profane comme moi eût pu mieux choisir.

Écoutez dans : *Les plaintes de l'exilé*, ces quelques strophes :

Le voyez-vous s'asseoir sur la rive lointaine
Au bord des flots amers, les yeux vers l'Orient?
C'est qu'il lui semble voir sur la liquide plaine
Paraître son pays en un songe riant.

Beau vaisseau qui fends l'onde, ô toi que j'interroge,
Dit-il, qu'apportes-tu pour le pauvre banni?

. . . .

. . . .

Mais je m'abuse, ô ciel! car, loin de cette plage
Le vaisseau lentement s'enfuit vers d'autres cieux.
Fais, ô Dieu de bonté! qu'il gagne le rivage;
Épargne la tempête à cet esquif heureux!
Ô toi, nuage blanc dont la course est si fière,
De mon pays natal les vents t'ont-ils chassé?
Ton front laiteux a-t-il abrité mon vieux père?
Sur le toit paternel n'as-tu donc point passé?
Oh! non, car tu me fuis, et la brise légère
Rend plus vive ta course. Éloigne, éloigne-toi.

. . . .

. . . .

Viens, ma douce hirondelle à la robe d'ébène,
Parle-moi de ces lieux où je vivais content;
Apprends-moi si ma sœur, à l'ombre du vieux chêne,
Les yeux vers le chemin, anxieuse, m'attend.
As-tu vu nos sapins, du pays la richesse?
L'air est-il parfumé de leurs fraîches senteurs?
Non, car ton cri joyeux répond à ma tristesse,
Et je demeure seul, seul avec mes douleurs.
Hélas! qui me dira des miens la destinée,
Ce qu'ils sont devenus, s'ils sont heureux sans moi?
Si, par un fils ingrat ma mère abandonnée
Pleure encor sur l'absent? ..Belle fleur, est-ce toi?

La Commission a entendu avec plaisir la lecture d'une autre pièce : *Méditation sur le cloître de Saint-Dié*; et encore celle de la suivante : *Pauvre soldat.* L'armée part, et, après bien des fatigues, arrive sur le lieu où doit se livrer la bataille. La veille

Lorsque le mouvement s'endort dans le silence,
Que le jour qui s'éteint laisse place à la nuit,

Le sommeil du soldat vers un coin de la France
Fait envoler son cœur, qu'un doux songe conduit.
Il croit suivre au retour cette route poudreuse
Qu'il suivit au départ, qui le ramène aux siens;
Il embrasse sa sœur, sa mère tout heureuse;
L'absence a toujours su serrer nos doux liens.
Mais à l'heureux instant de sa douce arrivée
Le clairon retentit... Debout, debout! soldat!
Laisse-là ton bonheur, l'allégresse rêvée.
Elle sera pour toi si tu sors du combat.
Et déjà le canon commence la bataille;
Pour deux ambitieux des hommes vont périr,
Et dans les régiments fauchés par la mitraille
De son terrible doigt la mort n'a qu'à choisir.
. . . .

Le lendemain

Couché faible et mourant au pied de la colline,
Bien loin du sol natal va dormir le conscrit;
Au milieu du délire il rêve à sa chaumine;
Il croit voir sur le seuil sa mère qui sourit.
. . . .
. . . .

Je ne fais que nommer : *les Stances à l'amitié*, *les Echos du soir*, *la Croix de l'enfant*, *Fleurette*, et enfin la dernière pièce : *Hommage à Pellet.* Une citation encore dans celle-ci :

Oui, sa vie à la muse était bien toute entière;
Mais il savait aussi qu'un chant ne suffit pas;
Alors, se dérobant à la déesse altière,
Il sut à son pays vouer ses moindres pas.
Il entendit un jour un long cri de détresse
Redit par les échos monter jusques aux cieux
Remplaçant pour la France un hymne d'allégresse :
C'était ou la victoire ou les derniers adieux.

Mais il fallait veiller au salut de la France ;
Aussi, sur la frontière, un cri de liberté
Répondit à l'appel du pays en souffrance,
Et, sur le sol vosgien que Pellet a chanté,
On vit se réunir de hardis volontaires
De leur pays natal valeureux défenseurs ;
On les vit occuper nos vallons solitaires,
La seule trahison fut pour les agresseurs,
Et c'est là que Pellet, bien loin de fuir l'orage
Voit le pays en deuil, et son cœur a frémi :
Il se jette en avant et son noble courage
Commande le combat, fait face à l'ennemi ...
C'était un cœur vaillant que toute noble cause
Comptait comme un soutien, comme un viril appui ;
Pour aider l'indigent s'il pouvait quelque chose,
La fatigue jamais ne put compter pour lui ;
Sa voix émut parfois les juges dans l'enceinte
Où Pellet défendit et le pauvre et le grand !
Des malheureux toujours il entendit la plainte.
Il aimait à goûter ce plaisir enivrant
De donner à celui qui trouve en sa demeure
La misère debout auprès de son foyer ;
Il aimait à sauver ceux que la honte effleure,
Les réhabilitant dans un beau plaidoyer.
Ah ! n'est-il pas bien doux de conserver la vie
A l'innocent trahi par l'aveugle destin,
Et n'est-il pas bien beau dans une âme ravie
De placer le bonheur en chassant le chagrin ?
De faire retentir des mots de délivrance
Dans l'enceinte où sa voix, avec autorité,
Rend au cœur abattu le rayon d'espérance
Qui précède pour lui la sainte liberté !

Nous vous avons demandé pour M[lle] Piot une médaille de bronze qui sera à la fois une récompense bien méritée et un encouragement pour l'avenir.

Après le concours de poésie, voici le concours artistique dans lequel vous allez décerner deux prix de nature très-diverse.

Dans deux de vos séances publiques précédentes, vous avez récompensé le zèle des organisateurs de corps de musique dans les communes rurales : les encouragements que vous avez donnés ont été parfaitement bien accueillis à Docelles et à Deyvillers. L'an dernier, la musique de Pouxeux a prêté son concours aussi à la distribution des prix aux instituteurs des Vosges. Qu'elle reçoive une prime de 30 francs, que nous regrettons de ne pas pouvoir donner plus forte, et qui pourra servir à l'achat de morceaux de musique pour sa fanfare.

En 1864, vous avez décerné une médaille de 1re classe à M. Tourey, professeur de musique à Épinal ; en 1865 un rappel de cette médaille ; en 1867 un nouveau rappel. Vous voyez que tous les ans M. Tourey nous envoie quelque chose. Cette année c'étaient diverses œuvres musicales, et surtout un quatuor qu'il a dû être fier de signer. Si je parlais de Tourey comme il le mérite, un auditoire qui ne le connaîtrait pas me taxerait d'exagération. Mais ma tâche est facile : tout le monde le connaît ; l'éloge de son talent est dans toutes les bouches. Laissez-moi seulement, à l'occasion de son quatuor, commettre l'indiscrétion de vous lire une lettre de félicitations à lui adressée par un autre artiste qui est un de nos compatriotes et que vous connaissez :

« Mon cher Tourey,

« J'ai été enchanté de ton charmant quatuor, et je le trouv tellement réussi que je n'hésite pas à le classer au rang de ce que tu as fait de mieux. Reçois-en mes félicitations d'autant plus sincères qu'on est plus heureux de rencontrer une œuvre remarquable au milieu du débordement de pauvretés musicales qui nous inonde de tous côtés. »

A Tourey donc une de nos plus hautes récompenses, une médaille de vermeil.

J'arrive maintenant au concours scientifique et industriel, pour lequel nous n'avons qu'un seul candidat à recommander. Je n'ai rien de mieux à faire à son sujet que de vous répéter à peu près textuellement le rapport spécial de M. Lemoyne. Vous savez, Messieurs, qu'on appelle en général planimètre un instrument destiné à mesurer les surfaces planes. M. Burel, sous-inspecteur des forêts à Châlons-sur-Marne, vous a présenté un de ces instruments qu'il a imaginé, qu'il appelle planimètre-réducteur, et dont la fonction est de transformer un polygogne plan quelconque en un triangle. Cette transformation se fait ordinairement avec une règle, une équerre et un piquoir ou un crayon L'appareil de M. Burel permet d'opérer beaucoup plus rapidement qu'avec ces simples outils élémentaires du dessinateur. Aussi, il peut rendre de grands services aux agents forestiers qui ont fréquemment à opérer des mesures approximatives de surfaces polygonales.

Il existe déjà d'autres planimètres qui remplissent le même but que celui de M. Burel, et qui même donnent directement les surfaces, non-seulement des polygones, mais encore de toutes les figures planes quelconques. Nous citerons parmi eux le planimètre polaire de M. Amsler, de Schaffouse, qui a reçu une médaille d'argent à l'exposition universelle de Paris, en 1867, et que vous a fait connaître M. Cherest, notre collègue, dans un travail qu'il vous a adressé.

Le planimètre Burel est loin de donner des résultats aussi complets que le planimètre Amsler; mais il est beaucoup moins cher, dix francs au lieu de cinquante francs; et ce prix minime le met à la portée de tous les géomètres et arpenteurs pour être employé, soit comme moyen de calcul des surfaces, soit surtout comme moyen de vérification rapide de calculs faits par d'autres procédés plus lents et plus certains.

Nous vous proposons, en conséquence, comme l'a déjà fait le concours régional de Châlons-sur-Marne, de décerner à M Burel une médaille d'argent, de 1re classe.

Depuis deux ans, Messieurs, un concours spécial a été

inscrit dans vos programmes sur ce sujet : *Éloge de Pellet.* Ce concours vous a valu de la part de M. Ch. Conus un travail très-sérieux que vous êtes heureux de couronner.

Pellet est une des célébrités d'Épinal : le nom de Pellet a été des plus populaires. Pour les hommes de sa condition, c'était un ami sûr, spirituel, gai, plein d'entrain, dévoué; pour les pauvres et les malheureux, un protecteur et un généreux bienfaiteur ; pour les accusés, un défenseur éloquent. Aussi la ville d'Épinal a donné son nom à une rue, et la reconnaissance publique lui a élevé dans notre cimetière un mausolée en marbre blanc. Pellet a été membre de la Société d'Émulation ; son souvenir vit encore parmi nous, car plusieurs d'entre nous l'ont connu. Quarante ans après sa mort, la Société d'Émulation a voulu ériger un monument à sa mémoire en rassemblant tous les documents épars de sa biographie ; elle a eu pour cela la bonne idée de mettre son éloge au concours.

J'emprunte à mon collègue M. Gley les éléments du rapport que vous avez adopté.

M. Ch. Conus a intitulé modestement son manuscrit : *Essai sur Pellet.* Il se divise en deux parties : 1° La vie de Pellet ; — 2° Ses œuvres.

« Ce travail, a dit votre rapporteur spécial, en parlant surtout de la première partie, est bien pensé et clairement distribué. On y trouve les faits généraux et les détails particuliers d'une vie bien remplie, vouée à des travaux nombreux, dont le souvenir se rattache à plusieurs actes importants. Aussi, quoique la partie critique ne sorte guère du cadre étroit tracé par les écrivains du genre, l'auteur y répand l'intérêt d'un développement assez complet. Il entre un peu dans le mouvement des idées et des faits ; il ne se contente pas de raconter, il juge. Il n'expose pas seulement la suite biographique des événements et la série des œuvres de Pellet ; il a sur les hommes et sur les choses de cette époque des vues personnelles, des opinions sincères qui se font jour à travers le récit. Il y fait entrer des parties inédites de la correspondance de Pellet avec plusieurs per-

sonnages marquants. Il y a peut-être un peu d'exagération dans les louanges données à Pellet par M. Ch. Conus. Assurément Pellet est un avocat éloquent, un poète remarquable. Mais il pèche par un certain excès d'abondance : c'est le sentiment qu'on éprouve lorsqu'on porte un jugement sur ses poésies....

« Du reste, le style de M. Conus est bon, et, s'il a un défaut, c'est celui même de Pellet, la facilité et le manque d'ampleur. »

La seconde partie de l'Essai de M. Conus est consacrée à la critique des poésies de Pellet. « L'examen littéraire qu'on trouve après chaque pièce nous a semblé d'un bon juge ; les appréciations sont sages, bien motivées, et les principaux traits sont finement saisis. »

Je pourrais faire des citations, mais elles dépasseraient les limites de ce rapport, et je me borne à les indiquer.

Le jugement porté par l'auteur sur l'ode intitulée : *Le Réveil de la Grèce*, lui a inspiré des considérations morales qui ont mérité votre approbation.

Nous avons trouvé des réflexions spirituelles dans l'*Épître*, « ce petit chef-d'œuvre pétillant d'esprit français. »

M. Conus ne s'arrête pas longtemps sur les *doutes philosophiques*, mais il analyse complétement la tragédie de *Constantin-le-Grand*.

On aime à lire ce qu'il dit du patriotisme local de notre poète à propos des *poésies inspirées par l'amour du sol natal*.

Quant aux *classiques* et aux *romantiques*, « dont la querelle usée aujourd'hui » eut sous la Restauration et au commencement de 1830 une si grande importance, M. Conus analyse et juge bien le caractère héroï-comique de ce combat « qui rappelait celui des chanoines de la Sainte-Chapelle », et apprécie d'une manière plaisante quelquefois, impartiale toujours et juste, cette satire où notre compatriote fait jouer au père du romantisme un rôle passablement ridicule.

En résumé, à part le reproche cité plus haut, à part quelques incorrections ou négligences, comme néologismes,

expressions un peu hasardées, comparaisons douteuses, le travail de M. Conus est le plus utile qu'on puisse consulter si l'on veut se faire une idée de Pellet. Cette étude, conscien-cieusement faite, doit être considérée comme un bon livre, à la hauteur des louanges et du prix proposé par la Société. Vous décernerez donc à M. Ch. Conus une médaille d'argent, de première classe, et le prix de 150 francs.

J'ai terminé, Messieurs, le rapport de votre Commission. Mais vous aurez tout à l'heure une autre catégorie intéressante de lauréats que je ne puis passer sous silence : ce sont nos braves instituteurs. Vous n'attendez pas que je fasse sur chacun d'eux un rapport particulier. Il faudrait vous montrer jour par jour, pendant beaucoup d'années, les détails minutieux d'un dur service consciencieusement rempli. Je résume tous leurs mérites en deux mots : intelligence et dévouement.

Vous avez proposé, cette année, à la Société pour l'Instruction élémentaire de Paris : MM. Bois, instituteur public à Rambervillers ; Chevillot, à Bruyères ; Salmon, à Blevaincourt ; Colin, à la Petite-Fosse ; Druaux, à Bouxurulles ; Durrembach, à Châtel-sur-Moselle ; Garnier, à Gérardmer ; Gauthier, à Viocourt ; Jacques, au Tholy ; Jérôme, à Thuillières ; Kilmann, à la Fontenelle ; Lemoine, à Géroménil ; Paradis, maître-adjoint à l'école de Barembach ; Perrin, instituteur à Saint-Amé ; Severin, à Pouxeux ; Thouvenot, à Tranqueville ; MMmes Magnière, institutrice à Midrevaux ; Pétrement, à Saint-Genest ; Dubuquois, à Harmonville ; Remy, à Gruey-les-Surance, et Thomas, à Martinvelle. Ces instituteurs et institutrices sont-ils les seuls méritants ? Non. Chaque année vous faites des propositions à la Société de Paris, et vous êtes toujours embarrassés pour arrêter, et surtout pour limiter votre liste. Ceux qui ont été déjà récompensés les années précédentes, à pareil jour, pourront recevoir plus tard des distinctions supérieures. Ceux qui n'ont encore rien reçu doivent ne pas perdre de vue que, dans le personnel

intelligent et dévoué des Vosges, il faut attendre longtemps l'honneur d'être porté pour une récompense. — Que cette fois encore la Société pour l'Instruction élémentaire veuille bien recevoir nos remercîments pour l'accueil qu'elle a fait à toutes nos propositions ; et je crois être l'interprête de ses lauréats en lui transmettant aussi l'expression de toute leur gratitude.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance solennelle
et publique du 16 décembre 1869

I.

**Primes du Gouvernement,
attribuées spécialement, cette année,
à l'arrondissement de Mirecourt.**

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation du département des Vosges, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

Une prime de 250 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Mettavant, Jean-Nicolas, de la ferme de Xiroux, commune de Valfroicourt (Remoncourt), pour bonne exploitation.

Une prime de 200 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Moitessier, cultivateur à Mirecourt, pour bonne exploitation.

Une prime de 175 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Job, cultivateur à la ferme de Jonxey, commune de Belrupt (Darney), pour bonne exploitation.

Une prime de 125 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M Leblanc, Joseph, cultivateur à Beaufroid (Mirecourt), pour bonne exploitation.

Une prime de 100 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M Edmond Hanus, cultivateur à Charmes.

II.

Récompenses accordées par la Société protectrice des animaux, de Paris.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société protectrice des animaux, de Paris, dans sa séance publique annuelle du 17 mai 1869, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de bronze à M. Villemin, Pierre, receveur buraliste au bureau de la gare, à Épinal, pour sa vigilance à faire cesser les mauvais traitements infligés aux animaux.

Une médaille de bronze et une prime de 20 fr. à M. Bontemps, Félix, domestique chez M. Morel, aux grands moulins d'Épinal, pour ses soins intelligents et sa douceur envers les chevaux qui lui sont confiés.

III.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, dans sa séance générale du 18 juillet 1869, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de bronze à M. Bois, François, instituteur public à Rambervillers.

Une médaille de bronze à M. Chevillot, instituteur public à Bruyères.

Une médaille de bronze à M. Salmon, Antoine, instituteur public à Blevaincourt (Vrécourt).

Une mention honorable à M. Colin, Jean-Jacques, instituteur public à la Petite-Fosse (Saales).

Une mention honorable à M. Druaux, Auguste, instituteur public à Bouxurulles (Charmes).

Une mention honorable à M. Durrembach, Étienne, instituteur public à Châtel-sur-Moselle.

Une mention honorable à M. Garnier, Emmanuel, instituteur public à Gérardmer.

Une mention honorable à M. Gauthier, Jean-Baptiste, instituteur public à Viocourt (Châtenois).

Une mention honorable à M. Jacques, Jean-Claude, instituteur public au Tholy.

Une mention honorable à M. Jérôme, Auguste, instituteur public à Thuillières (Remoncourt).

Une mention honorable à M. Kilmann, Humbert, instituteur public à la Fontenelle, commune de Ban-de-Sapt (Senones).

Une mention honorable à M. Lemoine, Jean-François, instituteur public à Géroménil, commune de Hadol (Xertigny).

Une mention honorable à M. Paradis, Joseph, instituteur-adjoint à Barembach (Schirmeck), pour l'aide qu'il a apportée aux cours d'adultes et pour ses cours gratuits de musique.

Une mention honorable à M. Perrin, Lambert, instituteur public à Saint-Amé (Remiremont).

Une mention honorable à M. Severin, Charles, instituteur public à Pouxeux (Arches).

Une mention honorable à M. Thouvenot, Honoré, instituteur public à Tranqueville (Martigny-les-Gerbonvaux).

Une médaille de bronze à Melle Caroline Magnière, institutrice libre à Midrevaux (Neufchâteau).

Une médaille de bronze à Melle Marie Pétrement, institutrice libre à Saint-Genest (Rambervillers).

Une mention honorable à Mme Dubuquois, institutrice publique à Harmonville (Neufchâteau).

Une mention honorable à Melle Justine Remy, institutrice publique à Gruey-les-Surance (Bains).

Une mention honorable à Melle Louise Thomas, institutrice publique à Martinvelle (Monthureux-sur-Saône).

IV.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Prix Claudel : une médaille de vermeil à M. de Fleury, Eugène, cultivateur à Lichecourt, commune de Relanges (Darney), pour création de prairies naturelles.

Un rappel de la médaille de vermeil et de la prime accordées en 1864 à M. Georges, Louis, cultivateur à Ravenel (Mirecourt), pour bonne exploitation.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 90 fr. à M. Brice, Félix, cultivateur à Mazirot (Mirecourt), pour bonne exploitation.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 70 fr. à M. Colin, Louis, cultivateur et aubergiste à Ménil-sous-Harol (Ville-sur-Illon), pour création de prairies naturelles.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 50 fr., à M. Neuhauser, Jean, cultivateur à Bracquemont, commune de Poussay (Mirecourt), pour création de prairies naturelles.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 30 fr., à M. Jacques, Sébastien, culti-

vateur à Domjulien (Remoncourt), pour assainissement de terrains.

Une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture à M. Robin, Constant, cultivateur à Pierrefitte (Dompaire), pour défrichements.

Une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture à M. Barthélemy, Victor, cultivateur à Chauffecourt (Mirecourt), pour sa fromagerie.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Gilbert, Célestin, à Ménil-en-Xaintois (Rouvres-en-Xaintois), pour apiculture.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Moinel, Charles, ex-conducteur du service hydraulique des Vosges, à Épinal, pour son travail sur les prairies irriguées.

V.

Récompenses du concours littéraire, artistique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du concours littéraire, artistique et industriel, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une mention honorable à Mme Ernest Barutel (née Adolphine Bonnet), à Castelnaudary, pour sa pièce de vers : *Les Imageries d'Epinal.*

Une médaille de bronze à Melle Félicie Piot, de Saint-Dié, pour ses poésies.

Une prime d'encouragement de 30 fr. au corps de musique de Pouxeux.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Burel, sous-inspecteur des forêts à Châlons-sur-Marne, pour son planimètre réducteur.

Une médaille de vermeil à M. Tourey, professeur de musique à Épinal, pour diverses compositions musicales.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et un prix de 150 fr., à M. Charles Conus, employé à la mairie, à Épinal, pour son *Essai sur Pellet.*

EXAMEN CRITIQUE

DE DEUX BROCHURES

DE

M. L'ABBÉ CHARLES MARTIN,

DIRECTEUR DU GYMNASE CATHOLIQUE DE COLMAR,

intitulées :

LES

DEUX GERMANIES CIS-RHÉNANES,

Questions alsaciennes à l'occasion de la vie de César,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

M. l'abbé Martin, à la sollicitation de M. Grad, de Colmar (1), a fait hommage à notre Société de ces deux brochures, fruit d'études consciencieuses, écrites avec un rare talent de polémique, et inspirées par une de ces fermes convictions qui n'admettent plus le doute. Éminemment remarquables sous ces divers rapports, elles offrent pour nous un intérêt particulier, en ce qu'elles abordent des questions de topographie antique qui sont en quelque sorte communes à nos contrées et à l'Alsace. C'est ce qui m'a déterminé à les soumettre à un examen approfondi et à vous présenter les résultats auxquels il m'a conduit.

(1) Membre correspondant de notre Société.

C'est une véritable bonne fortune que d'avoir à donner son avis sur des œuvres écrites avec la scrupuleuse loyauté dont M. l'abbé Martin a fait preuve dans ses brochures. Bien différent sous ce rapport de la plupart des auteurs qui, ayant adopté un système, rejettent à l'écart tout ce qui pourrait le contredire et s'appliquent exclusivement à mettre en relief les faits et les arguments qui l'appuyent, il rassemble tous les documents qui peuvent éclairer les questions qu'il traite; il place sous les yeux de ses lecteurs toutes les pièces du procès, et ils n'ont plus besoin de recourir à d'autres recherches pour savoir s'ils doivent adopter ou rejeter ses conclusions. Il serait à désirer que toute œuvre historique fût marquée au coin d'une aussi parfaite bonne foi.

La première de ces brochures traite de la division de la Germanie cis-rhénane en deux parties distinctes. C'est à cette occasion que l'auteur discute et décide à son point de vue les questions de géographie antique, dont je désire aussi entretenir notre Société après avoir mis sous ses yeux un récit sommaire de la première guerre que Jules César eut à soutenir, dès son arrivée dans les Gaules, et qu'il a décrite dans le premier livre de ses Commentaires.

Séparés des Germains par le cours supérieur du Rhin, sans cesse en armes pour repousser leurs invasions, et considérant leur territoire comme resserré dans des limites trop étroites, les Helvètes s'étaient décidés à une émigration générale. Leur projet était d'aller chercher de nouvelles terres dans les pays des Santons et des Tolosates (1), où ils ne pouvaient parvenir qu'en traversant d'abord les pays des Séquanes et des Edues, alliés des Romains. Au jour fixé, ils avaient incendié leurs villes, *oppida*, au nombre de douze; leurs bourgs et villages, *vici*, au nombre de 400, et, munis de vivres pour trois mois, il s'étaient mis en marche accompagnés des Boiens, peuple Gaulois qui s'était fixé dans la Norique sur la rive droite du Rhin, des Tulinges, des

(1) La Saintonge et les environs de Toulouse.

Latobriges et des Rauraques, peuples de la rive gauche et habitant les frontières de l'Helvétie. L'émigration comptait 263,000 Helvètes, 32,000 Boiens, 36,000 Tulinges, 14,000 Latobriges et 23,000 Rauraques; en tout 369,000 personnes de tout âge et de tout sexe, dont 112,000 seulement en état de porter les armes. Un peuple entier ne peut émigrer en masse sans traîner à sa suite une grande quantité de voitures et de bagages Il était donc naturel qu'entre les deux voies qui s'offraient pour son passage, les défilés du Jura et la vallée du Rhône, les Helvètes choisissent la dernière, la plus facile et la plus commode. Ce fut cependant ce choix qui amena leur échec. En effet, César, qui craignait avec raison que cette émigration ne continuât sa route par la province romaine, se hâta de porter ses légions dans la vallée du Rhône où elle était déjà engagée et de lui fermer le passage. Obligée de retourner en arrière, l'émigration réussit, à l'aide des intrigues de Dumnorix et en livrant des ôtages, à obtenir des Séquanes la permission de traverser les défilés du Jura, et elle était déjà parvenue jusqu'aux frontières des Edues, lorsque César prit la résolution de la refouler dans les pays qu'elle venait de quitter et qu'il redoutait de voir bientôt occupés par une invasion de peuples germaniques. Il s'avança à la rencontre des émigrants, et, après plusieurs combats, il remporta sur eux une victoire tellement décisive, qu'ils furent contraints de remettre leur sort à sa discrétion. Les malheureux émigrants avaient fait des pertes immenses: leur nombre était réduit à 110,000. César leur enjoignit de retourner dans leurs territoires et chargea les peuples voisins de leur fournir des vivres. Les Boiens seuls furent exceptés de cette mesure à la prière des Edues qui leur donnèrent des terres, heureux de retenir près d'eux ce peuple renommé par sa vaillance.

Ce récit soulève une première question. Où étaient situés les territoires des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges? Cette question, plusieurs fois controversée, me paraît avoir été parfaitement résolue par M. l'abbé Martin : suivant lui, les Rau-

raques occupaient Bâle et les contrées environnantes ; les Latobriges occupaient la vallée de la Largue, et les Tulinges la vallée de la Thur. Cette opinion me paraît reposer sur les bases les plus solides.

En effet, à plusieurs reprises, César a décrit dans ses Commentaires les limites de l'Helvétie.

Au second chapitre du 1[er] livre, il a déterminé ses limites naturelles, le Rhin qui la sépare des Germains ; le mont Jura qui la sépare de la Séquanie ; le lac Léman et le Rhône qui la séparent de la province romaine. Voilà donc trois limites exactement précisées, celles de l'Ouest, celle de l'Est et celle du Midi. Il ne manque que celle du Nord, qui, n'étant pas formée par des accidents naturels, échappait nécessairement à cette première description.

Au chapitre 5 du même livre, César dit que les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges étaient voisins des Helvètes : *in finitimis eorum.* — Evidemment ces peuples devaient occuper la frontière du Nord.

Enfin, au chapitre 10 du livre 4, César décrit ainsi le cours du Rhin — *Rhenus autem oritur ex Lepontiis qui Alpem incolunt et longo spatio, per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Medio matricorum, Triboccorum, citatus fertur*.......

Le concours de ces trois textes ne permet pas de placer les trois peuples des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges, ailleurs que sur la rive gauche du Rhin et au nord de l'Helvétie. Le midi est occupé par les Lepontins et les Nantuates. Appartenaient-ils à la province Romaine ou à la confédération des Helvètes ? Peu importe. Ce sont ces peuples qui occupent la partie supérieure du cours du Rhin ; viennent ensuite les Helvètes, les Séquanes, puis les Médiomatriques et les Triboques. Sans doute, César ne nomme pas les Rauraques, mais, excepté dans quelques circonstances, César ne désigne que les peuples principaux qui se composaient de peuples plus faibles unis ensemble au titre de confédérés, d'alliés ou même de tributaires.

Ce n'est pas seulement sur les textes de César que M. l'abbé Martin appuie son opinion. A l'égard des Rauraques, il montre la position d'Augusta Rauracorum, près de Bâle, déterminant exactement la contrée que ce peuple occupait, et, suivant la série des temps, il cite un évêque de Bâle, assistant, avec le titre d'évêque des Rauraques, au concile tenu à Cologne en 346. Quand même on admettrait, avec quelques géographes, qu'une partie de la Rauracie s'étendait sur la rive droite, il n'en serait pas moins certain que sa ville principale et la plus grande étendue de son territoire appartenaient à la rive gauche. Il en était de même de la seconde ville des Rauraques, Argentovaria, que des investigations récentes placent à Ohnenheim, entre Guémar et Marskolsheim, et non loin des limites de l'évêché de Strasbourg.

Cette détermination, qui exclut toute espèce de doute, entraîne avec elle celle du territoire des deux autres peuples, les Latobriges et les Tulinges, que César associe aux Rauraques dans ses désignations. M. l'abbé Martin précise la position respective de ces deux peuples à l'aide d'arguments qui ne me semblent pas moins décisifs.

Ainsi, en ce qui concerne les Latobriges, il fait remarquer la synonymie des mots latins : *Latus* et *largus* Elle autorise à placer ce peuple dans la vallée de la Largue où les itinéraires indiquent la station de *Larga*, aujourd'hui *Largitzen*. On rencontre encore dans cette contrée d'autres localités dans les noms desquelles le même mot entre en composition. On y a aussi découvert de nombreuses ruines romaines.

La lettre *l* est souvent employée comme transformation de la lettre *r*. On peut donc considérer les noms de Tulinges et de Thuringes comme synonymes. M. l'abbé Martin n'hésite pas à considérer la vallée de la Thur comme le véritable territoire des Tulinges. La Thur arrose la vallée de Saint-Amarin et va se jeter dans l'Ill à Turckheim. Ce nom de Thur est entré en composition dans celui de cette ville et dans

ceux de plusieurs autres localités de cette contrée qui était encore désignée au commencement du moyen-âge sous celui de Thoringie. — C'était aussi en prenant pour point de départ cette transformation des lettres *l et r,* que M. Alfred Jacobs avait cru pouvoir placer les Tulinges dans la vallée de la Thur Suisse, qui a donné son nom au canton de Thurgovie. Des études plus approfondies lui ont fait abandonner cette attribution et reporter ce peuple sur les rives de la Thur des Vosges.

Toutes ces raisons sont décisives à mes yeux, et je partage complétement l'opinion de M. l'abbé Martin. Comme lui, je ne puis considérer que comme purement conjecturales les opinions qui rejettent sur la rive droite du Rhin, non-seulement une partie des Rauraques, mais encore les Latobriges et les Tulinges. Si l'on ne peut méconnaître que le nom des Rauraques a une physionomie germanique qui permet de croire que leur établissement sur la rive gauche a eu pour origine une invasion dont l'époque est inconnue, il reste certain d'un autre côté que, dans les noms des Latobriges et des Tulinges, sont entrés en composition des mots celtiques : *Briga*, pont : *Thur ou Dur,* eau, rivière, qui a servi aussi à former les noms de plusieurs villes des Gaules et même celui d'une petite rivière de nos contrées, le Durbion.

César, en énumérant les peuples qui prirent part à l'émigration des Helvètes, cite les Boïens, en ayant soin d'indiquer que, quoique Celtes d'origine, ils étaient établis sur la rive droite, dans une partie de la Rorique qu'ils avaient conquise. Il ne dit rien de semblable à l'égard des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges. D'un autre côté, si la rive droite eût été occupée par ces trois peuples, comme elle l'était par les Boïens, les Helvètes n'eussent pas eu à soutenir des luttes incessantes contre les Germains. Quatre peuples celtiques auraient séparé du Rhin les tribus germaniques et formé une première ligne de défense contre leurs invasions.

La brochure de M. l'abbé Martin laisse subsister quelque

incertitude sur l'étendue de la Haute-Alsace occupée par les Tulinges et les Rauraques. Les évêchés de Strasbourg et de Bâle étaient limités par le *Landgraben,* fossé des limites, qui est tracé plus au nord que Ohnenheim, l'ancienne *Argentovaria,* et que le confluent de la Thur et de l'Ill. En suivant l'opinion généralement admise, que la circonscription des évêchés représente celle des territoires des anciens peuples Gaulois, on est nécessairement amené à penser que celui des Rauraques s'étendait jusqu'à Marskolsheim, qu'un grand nombre de savants considèrent comme le point le plus méridional de l'occupation des Triboques, et celui des Tulinges jusqu'au Landgraben.

Quelle que soit la valeur de cette observation, elle n'infirme en rien la solution donnée par M. l'abbé Martin à la première question. Elle ne porte que sur un détail.

M. l'abbé Martin examine ensuite une autre question : les Rauraques, les Tulinges, les Latobriges faisaient-ils partie de la confédération des Helvètes ou de celle des Séquanes? et il conclut de cet examen qu'ils constituaient des peuples libres et indépendants.

Que ces peuples n'aient pas appartenu à la confédération des Helvètes, c'est ce qui me paraît suffisamment démontré par la différence des expressions que César emploie pour expliquer la formation de l'émigration générale. S'agit-il des Helvètes? les chefs du mouvement commandent, *jubent.* S'agit-il des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges? ils persuadent, *suadent.* S'agit-il des Boïens? les chefs accordent, *receptos ad se socios.* Ces textes si précis prouvent que les chefs de l'émigration n'avaient pas le pouvoir de commander à ces quatre peuples, et par conséquent qu'ils n'appartenaient pas à la confédération des Helvètes.

Mais à l'égard de la confédération des Séquanes, les textes de César ne sont plus d'accord avec le système de M. l'abbé Martin. Au chapitre premier du premier livre, décrivant les limites de la Gaule Celtique en commençant par les rives de l'Océan et par les frontières du Nord, et en remontant

ensuite le cours du Rhin, il dit : *attingit etiam a Sequanis et Helvetiis flumen Rhenum.* Ce texte est clair, et c'est en vain que l'auteur essaye de traduire la préposition *a* par les mots *à travers* César ne traçait pas un itinéraire, mais une délimitation. Il n'a donc pas voulu dire que, pour atteindre au Rhin, il fallait traverser d'abord le pays des Séquanes et ensuite celui des Helvètes. Il a voulu dire, et il a dit expressément ; que ces deux contrées confinaient au Rhin.

Ce texte n'est pas isolé. J'ai déjà eu occasion de citer le chapitre 10 du livre 4, où, décrivant le cours du Rhin, il montre ses rives occupées par les Nantuates, par les Helvètes, ensuite par les Séquanes, et plus bas par les Médiomatriques et les Triboques. Dans ce texte, point de préposition qui puisse prêter au doute ou à l'équivoque.

A des documents aussi positifs, quels arguments oppose M. l'abbé Martin ?

Aucun passage des Commentaires ne désigne les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges comme clients des Séquanais, tandis qu'il donne cette qualification à d'autres peuples appartenant à d'autres confédérations. Mais César n'a donné nulle part la nomenclature des confédérations gauloises et des peuples qui composaient chacune d'elles au titre d'alliés, clients ou tributaires. Il n'y a donc rien à conclure de son silence sur les relations qui unissaient les trois peuples à la confédération des Séquanes. Il faut d'ailleurs ne pas perdre de vue qu'au titre d'alliés, ou même de clients, les peuples qui faisaient partie d'une confédération ne perdaient pas pour cela toute autonomie et toute indépendance. Les Romains eux-mêmes, après la conquête, maintinrent cet état de choses en accordant à certains peuples des Gaules le titre d'alliés, à d'autres, aux Leuks notamment, celui de peuples libres, titre qui leur permettait de conserver leurs lois et leurs magistrats.

Si les trois peuples dont il s'agit eussent appartenu à la confédération des Séquanes, ils n'eussent pas eu besoin de

recourir à la protection de Dumnorix, ni de livrer des otages pour obtenir la permission de traverser les défilés du Jura. M. l'abbé Martin, en posant cet argument, perd de vue que les trois peuples ne comptaient que 73,000 individus dans la masse émigrante, tandis qu'elle contenait 295,000 Helvètes et Boyens. Ce que les chefs des Séquanes eussent peut-être permis, sans condition, aux trois peuples qui appartenaient à leur confédération, pouvaient-ils l'accorder avec la même facilité et sans aucune garantie aux Helvètes et aux Boyens?

S'emparant, dans sa seconde brochure, de l'autorité de Zeuss, tout en la rejetant sur d'autres points où elle gêne son opinion, il fait remarquer qu'au 25me chapitre du livre 6, César, décrivant la forêt d'Hercinie, dit qu'elle commence aux frontières des Helvétiens, des Némètes et des Rauraques et s'étend dans les régions du Danube, jusqu'aux Daces et aux Anartiens. Mais il avait dit au chapitre précédent que cette forêt était entourée des terres les plus fertiles de la Germanie. César n'a donc pas entendu, au chapitre 25, donner la délimitation précise de la forêt d'Hercinie, mais indiquer sommairement sa position. Conclure, du vague de cette détermination, que les Rauraques étaient indépendants et n'appartenaient à aucune confédération, c'est aller beaucoup trop loin. Cependant, M. l'abbé Martin ne s'arrête pas là. S'appuyant encore de la même autorité, il prétend que César n'est pas toujours exact dans ses indications topographiques, et il présente les textes cités plus haut, qui placent les Nantuates sur les bords du Rhin, comme en contradiction formelle avec celui du chapitre 1er du livre 3, où il est dit qu'il envoya Galba avec la douzième légion et une partie de la cavalerie dans les pays des Nantuates, des Véragres et des Séduniens qui occupaient les Hautes-Alpes, *qui ad Summas Alpes pertinent*, depuis le pays des Allobroges, le lac Léman et le cours du Rhône. Est-ce bien là une contradiction, et peut-il paraître impossible que les Nantuates, même en supposant ce peuple peu nombreux, pussent, dans une contrée aussi peu habitable que les Hautes-

Alpes, s'étendre du cours du Rhin à celui du Rhône, deux fleuves dont les sources sont si voisines? Ce n'est pas à la légère que l'on peut accuser les Commentaires d'erreurs topographiques, à moins qu'on ne veuille absolument rejeter dans une obscurité profonde toute espèce de renseignement sur la division géographique des Gaules à l'époque des conquêtes de César. Il a parcouru cette vaste contrée dans tous les sens; il l'a vue par lui-même; il l'a étudiée comme un chef militaire a besoin de le faire pour combiner ses plans de campagne; il y a livré plusieurs grandes batailles; il a porté ses légions sur les rives du Rhin et, dès son arrivée dans ces contrées, il a trouvé des alliés chez les Edues et les Leuks et des renseignements de toute sorte près de Divitiacus. Quel est le géographe dont les indications puissent s'appuyer sur des conditions d'exactitude aussi considérables? Admettre que des erreurs ou des contradictions aient pu lui échapper, ce serait supposer que les Commentaires ont été écrits au jour le jour et que César n'a pas même pris la peine de les relire avant de les livrer à la publicité.

Dans cette seconde brochure encore, M. l'abbé Martin invoque un dernier argument. César dépeint les Helvètes comme un peuple vaillant et passionné pour les combats. D'un autre côté, il montre Arioviste, ce roi des Suèves, déjà maître de la Basse-Alsace où, du consentement des Médiomatriques à qui elle appartenait, il avait établi la nation germaine des Triboques, aspirant à envahir de proche en proche les peuples de la Gaule celtique. Comment supposer, dit l'auteur, que le voisinage d'Arioviste eut été toléré pendant quatorze ans par les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges, et que, de son côté, ce chef, dévoré d'une si vaste ambition, eut laissé s'écouler tant d'années sans chercher à s'étendre dans la Haute-Alsace et dans l'Helvétie? Il est facile de répondre à cet argument. César ne nous a pas fait connaître à quelle époque les Médiomatriques, fatigués des incursions des Germains, permirent à la nation des Triboques de s'établir dans la Basse-Alsace, s'assurant

ainsi un rempart de Germains à la rive gauche contre les invasions de ceux de la rive droite. Il n'a précisé ni l'époque de la guerre faite aux Edues par les Séquanes secondés par Arioviste, ni celle de la cession du tiers de la Séquanie, ni la position topographique du territoire ainsi concédé. Si ce silence est éminemment regrettable, il n'autorise cependant pas à penser que les trois peuples de la Haute-Alsace se soient jamais crus assez forts pour chasser le roi des Suèves qui, en cas de guerre, pouvait appeler à lui les Germains de la rive droite. Le premier soin d'Arioviste avait dû être naturellement de consolider son établissement dans la Basse-Alsace, et de se préparer à saisir l'occasion favorable d'étendre ses conquêtes, occasion que l'ambition et l'imprudence des Séquanes vint lui offrir. Si l'on pèse bien les récits de César, loin d'admettre les impressions de M. l'abbé Martin, on arrive à penser que l'extension de la puissance d'Arioviste dut contribuer à déterminer l'émigration des Helvètes et des trois peuples leurs voisins, menacés désormais du côté de la Basse-Alsace comme sur le cours du Rhin.

Aucun des arguments de M. l'abbé Martin n'est donc suffisant pour combattre les inductions qui dérivent des textes si positifs des Commentaires, et quand, plus tard, on retrouve, à la suite d'une nouvelle division du territoire des Gaules, la Haute-Alsace faisant partie de la *maxima Sequanorum*, il ne paraît pas possible de douter que cette attribution ne fût pas autre chose qu'une restitution et un retour à un état de choses antérieur et accidentellement troublé.

La seconde brochure de M. l'abbé Martin est surtout consacrée à réfuter quelques opinions émises par l'auguste auteur de la vie de César. Mais, à cette occasion, il tranche une autre question topographique qui intéresse aussi la contrée des Vosges. Je ne puis admettre la solution qu'il adopte et je dois expliquer mes motifs.

Quel était le territoire que les chefs Séquanes abandonnèrent à Arioviste pour prix de son alliance, et qui formait

le tiers et la meilleure partie de la Séquanie? Suivant M. l'abbé Martin, ce n'était pas la Haute-Alsace; elle était occupée par les Rauraques, les Tulinges et les Latobriges dont cet auteur s'est attaché dans ses deux brochures à proclamer la complète indépendance. Leur territoire s'étendait depuis le Rhin jusqu'à la grande chaîne des Vosges. Ce n'étaient pas non plus les versants occidentaux des Vosges; ils appartenaient aux Leuks qui, comme les Lingons, étaient devenus les alliés de César dès son arrivée dans les Gaules. Les Séquanes n'avaient aucun droit de disposer, en faveur d'Arioviste, ni de la Haute-Alsace, ni surtout du pays des Leuks, et les peuples de ces deux contrées pouvaient encore moins avoir un motif ou un intérêt quelconques à sacrifier une partie de leurs terres pour favoriser l'ambition des Séquanes et leurs prétentions à la suprématie des Gaules. Donc, si le territoire concédé à Arioviste ne pouvait être placé ni à l'Est, ni à l'Ouest de la grande chaîne des Vosges, on ne peut le retrouver que dans le triangle compris entre la Saône et le Doubs jusqu'à leur confluent, et ayant pour base les monts des Faucilles, rameau de la grande chaîne qui côtoie au Midi la vallée de la Moselle. Tel est le raisonnement de M. l'abbé Martin : Il a pour base principale l'indépendance absolue des trois peuples de la Haute-Alsace, c'est-à-dire, un fait non prouvé et éminemment contestable.

Les textes des Commentaires sont muets sur la position et sur l'étendue du tiers abandonné par les Séquanes. Il faut cependant les consulter pour en déduire les conjectures qui seules peuvent élucider la question et conduire à une solution admissible.

Après la victoire remportée sur les Helvètes, les chefs Gaulois demandent une entrevue à César. Divitiacus porte la parole. Il expose à César les circonstances qui amenèrent Arioviste à se mêler aux affaires de la Gaule celtique; son alliance avec les Séquanes et les Arvernes en lutte avec les Edues pour la suprématie des Gaules; le secours de 15,000 guerriers qui assura la défaite des Edues; les tributs et les

ôtages imposés aux vaincus; la cession de territoire exigée des Séquanes; l'arrivée incessante de nouvelles populations germaniques s'élevant déjà à 120,000 personnes; les prétentions croissantes d'Arioviste s'emparant des places fortes des Séquanes, exigeant la cession d'un second tiers de leur territoire, ne reculant devant aucun moyen d'asseoir et de consolider sa domination et se préparant à introduire 20,000 Harudes dans la contrée. Il montre cette ambition de plus en plus menaçante pour les Edues et devant l'être bientôt pour toute la Gaule celtique. — Pendant son discours, les chefs Séquanes ont une attitude qui ne tarde pas à être remarquée par César. Leurs yeux sont baissés vers la terre : ils s'inclinent pour cacher leur honte et leur humiliation. César les interroge : ils se taisent. Il faut que Divitiacus explique leur repentir et leurs craintes. Ce sont eux qui ont attiré Arioviste dans ces contrées : leur position est plus misérable encore que celle des autres peuples. Arioviste occupe leurs places fortes; ils ne peuvent ni recourir à la force, ni chercher des auxiliaires, et, même en l'absence d'Arioviste, ils sont accablés de crainte et d'horreur en songeant à sa cruauté.

Tel est le récit de Divitiacus. César n'hésite pas et il promet de marcher contre Arioviste. Il a compris qu'il fallait vaincre ce chef sans attendre qu'il eût inondé les Gaules par de nouvelles invasions de Germains.

Certainement ce récit ne nous dit pas quel était le premier tiers du territoire Séquanien concédé à Arioviste, mais il nous montre avec quelle audace et quelle habileté ce chef germain poursuivait ses projets d'envahissement dans la Gaule celtique. En présence d'un si éclatant témoignage, comment comprendre qu'il eût consenti à accepter pour prix de son alliance avec les Séquanes un territoire séparé de ses établissements par des peuples libres et indépendants? Que l'on admette, si l'on veut, qu'il ait pu par surprise faire passer soit par les contrées des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges, soit par les versants occidentaux des Vosges,

ce qui semble encore moins admissible, les 15,000 guerriers envoyés au secours des Séquanes. On peut le comprendre jusqu'à un certain point, parce qu'il aurait pu former en secret ce corps d'armée, et par une marche rapide le faire parvenir dans la Séquanie avant que les peuples dont il violait le territoire fussent en mesure de s'y opposer. Mais ce qui est contraire à toute vraisemblance, c'est qu'un chef habile n'eût pas compris que, si la victoire était remportée par les Edues, ce corps d'armée, affaibli par les pertes subies pendant la bataille, aurait été infailliblement détruit à son retour en traversant des contrées étrangères, dont les peuples indignés d'une première violation de leur territoire n'en auraient certainement pas supporté une seconde, surtout de la part d'une armée vaincue. Encore moins, peut-on comprendre qu'ils auraient toléré le passage successif de ces populations germaines que Divitiacus évaluait à 120,000 individus, populations qui, composées d'hommes, d'enfants, de vieillards et traînant avec elles de lourds bagages, ne pouvaient s'avancer qu'avec lenteur et devaient être facilement arrêtées par les peuples de la contrée.

C'est à ces invraisemblances que se heurte l'opinion de M. l'abbé Martin, et il les a lui-même rendues bien plus saisissantes en nous présentant les trois peuples de la Haute-Alsace comme trop jaloux de leur indépendance pour avoir toléré pendant quatorze ans le seul voisinage d'Arioviste. Cette assertion et l'autorité d'Ammien Marcellin qu'il invoque semblent prouver que, dans sa conviction, le passage des 15,000 germains d'Arioviste aurait eu lieu par Saverne et par le pays des Leuks.

Comme le dit cet historien, les invasions des Germains s'effectuaient surtout par Saverne, *Très Tabernæ*, lorsqu'elles se dirigeaient vers l'intérieur des Gaules. On ne saurait admettre qu'il en fut de même d'un corps de troupes germaines, partant de la Basse-Alsace pour pénétrer dans la Séquanie. La route naturelle était tracée par la Haute-Alsace et, s'il eut été contraint d'en prendre une autre, il n'eut certainement

pas choisi celle de Saverne de préférence à celles du Donon, du Val de Villers, ou même de Ste-Marie-aux-Mines. Il y eut trouvé le précieux avantage de ne sortir du pays des Triboques qu'à son extrémité la plus méridionale, et de ne parcourir que le moindre espace possible sur un territoire étranger.

L'attitude des chefs des Séquanes, dans la conférence tenue avec César, fournit aussi à M. l'abbé Martin un argument dont je n'ai pas pu comprendre l'influence sur la question. Que ces chefs, en présence de celui dont ils réclamaient l'appui, se soient montrés pleins de repentir et de crainte : on le conçoit parfaitement. Que les exigences toujours croissantes d'Arioviste, sa prétention d'obtenir un nouveau tiers de la Séquanie pour y établir les 24,000 Harudes qu'il attendait et peut-être aussi les cent pagi de Suèves qui se préparaient à passer le Rhin, que tant de vexations et ses cruautés aient imprimé une profonde terreur dans les âmes des chefs Séquanes, terreur à laquelle les légions de César elles-mêmes se laisseront aller pendant quelque temps, en quoi cela peut-il prouver que le tiers déjà concédé s'étendait entre les Faucilles, le Doubs et la Saône plutôt qu'entre le Rhin et les Vosges? Dira-t-on que cette terreur n'eut pas été aussi grande si ce tiers eut été constitué par la Haute-Alsace, et qu'en ce cas Divitiacus n'aurait pas pu dire à César que la fuite elle-même était impossible aux Séquanes, parce qu'Arioviste était établi dans leur territoire, *intra fines suos* (1)? Ce serait oublier que Divitiacus ajoute qu'Arioviste s'était emparé de toutes les places fortes de la Séquanie, *oppida omnia*. En réalité, Arioviste occupait non pas seulement le tiers qui lui avait été cédé par un traité, mais toute la province Séquanaise dont il s'était emparé par la violence.

Si, contre le sentiment de M. l'abbé Martin, on admet que les peuples de la Haute-Alsace faisaient partie de la confédération des Séquanes, on arrive sans effort à penser que

---

(1) Liv. 1er, chap. 32.

c'était cette partie qui avait été cédée à Arioviste. En possession de la Basse-Alsace, le chef germain, dans ses vues d'envahissement, devait avant tout désirer ardemment de s'emparer de la Haute. Par elle, il touchait au reste de la Séquanie ; il y parvenait sans être obligé de faire passer ses armées, ou par la surprise, ou par la violence, sur les territoires de peuples libres et indépendants. Ses communications avec son armée étaient assurées. En cas de défaite, sa retraite ne rencontrait aucun obstacle. Il lui était facile de faire parvenir dans les contrées où il voulait les établir les 120,000 Germains dont parle Divitiacus, les 24,000 Harudes qui étaient en marche pour le rejoindre, et les cent *pagi* de Suèves déjà prêts à passer le Rhin dans le même but. Il n'aurait pas commis la faute immense d'accepter, pour prix de son alliance, un territoire dont le séparaient, d'un côté, trois peuples indépendants établis entre le Rhin et les Vosges, et, de l'autre côté des Vosges, celui des Leuks qui dépendait de la Gaule-Belgique et qui était allié des Romains, un territoire resserré entre les Séquanes humiliés et repentants de cette concession, les Edues encore frémissants de leur défaite et ne supportant qu'avec douleur les dures conditions qu'il leur avait imposées, et enfin les Lingons peu soucieux d'un pareil voisinage et qui, comme les Leuks et les Edues, étaient déjà alliés des Romains et assurés de leur appui. Il n'est pas jusqu'à la résolution prise par les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges de s'unir à l'émigration des Helvètes, qui ne trouve une explication simple et naturelle dans l'hypothèse à laquelle j'accorde la préférence.

A défaut des textes, ai-je dit plus haut, les événements ne peuvent être expliqués que par des conjectures, et l'on doit certainement préférer à celles qui sont entachées d'invraisemblance et de discordance celles qui, au contraire, sont en harmonie parfaite avec les faits connus et avec le caractère et l'intelligence des hommes qui y ont été mêlés.

La seconde brochure de M. l'abbé Martin aborde d'autres questions sur lesquelles j'évite de porter mon examen, malgré

leur importance et l'intérêt que présente surtout celle qui a trait à la campagne de César contre Arioviste, et à la localité où se livra la bataille qui amena la défaite complète des Germains. La concision des Commentaires et l'absence des indications topographiques qui pourraient seules élucider ces questions, me détournent de les aborder, et surtout d'ajouter une opinion nouvelle aux solutions si nombreuses et si divergentes qu'elles ont reçues dans la polémique archéologique. J'ai préféré me restreindre aux seules questions qui se rattachent par des liens étroits à l'antique topographie de nos contrées des Vosges.

Si, sur celles-ci, je ne suis pas toujours d'accord avec M. l'abbé Martin, je n'en rends pas moins une complète justice à ses œuvres, et je ne terminerai pas sans déclarer que, même lorsqu'elle s'égare, une opinion qui est le fruit d'études approfondies et qui s'expose avec une aussi parfaite loyauté, sera toujours un véritable service rendu à la science, parce que les erreurs sont encore un pas vers la lumière. Elles marquent les voies où il ne faut pas la chercher, parce qu'elles n'y conduisent pas.

Février 1870.

MAUD'HEUX, père,

Président de la Société d'Émulation des Vosges.

NOTE A.

Plusieurs archéologues, en cherchant à déterminer l'endroit où César livra bataille à Arioviste et le vainquit, ont supposé que ce chef des Germains, en marchant à la rencontre des légions, avait pu conduire son armée par les vallées de la Bruche et de la Fave, franchir la Meurthe à Jointures (Saint-Dié), la Mortagne entre le village de ce nom et celui de Fremifontaine, la Moselle à Arches, et gagner par Escles les frontières de la Séquanie qui en est à une petite distance. Cet itinéraire pénètre dans le désert ou forêt des Vosges, *Saltus Vogesi*, jusqu'au delà de Fremifontaine, et le longe ensuite depuis ce point jusqu'à Escles.

On ne saurait douter que les peuples des deux versants des Vosges ont eu entre eux des communications traversant cette chaîne de montagnes. Sans sortir des limites du département, le col de Bussang permet de passer de la vallée de la Thurr à celle de la Moselle, où le nom de Letraye, *via-Strata*, et la découverte de quelques antiquités gauloises et romaines, attestent la fréquentation de ces deux peuples. Une route romaine partant des environs du camp de Repy et franchissant les Vosges au col du Bonhomme a été reconnue et décrite par M. Jollois, dans son mémoire sur les antiquités des Vosges. Les cartes de l'état-major placent un camp romain sur une montagne qui touche au col de Ste-Marie-aux-Mines. Les chroniques les plus anciennes désignent, tantôt sous le nom de *via Saramatorum*, tantôt sous celui de *via Salinatorum*, un chemin qui, venant du territoire compris dans le département de la Meurthe, passait à Saales et allait descendre en Alsace par le val de Villers. Il ne paraît pas possible de supposer que l'armée des Triboques aurait franchi l'un ou l'autre de ces passages. Mais il n'en est pas de même de celui qui, remontant depuis Strasbourg la rivière de la Bruche jusqu'à sa source et qui, franchissant un col assez déprimé, redescendait par la vallée de la Fave dans celle de la Meurthe. Les antiquités du Donon, si exactement décrites par M. Jollois, ce nom de *Saales* qui semble appartenir à la langue des Germains (*Sala* dont est dérivée la qualification de Salique donnée à une loi souvent invoquée dans notre histoire), des débris antiques découverts à Spitzemberg, à Ormont, à Marzelay, et surtout le trésor de deux mille monnaies gauloises découvert entre Saint-Dié et Robache, attestent que ce passage a été fréquenté tour à tour par les Gaulois, par les Germains et par les Romains, et a servi même dans des temps plus reculés aux réunions des populations voisines qui se rendaient aux enceintes du Chazeté, et aux Dolmens élevés sur les deux montagnes des Jumeaux. Un chemin partant des rives de la Meurthe et passant près du village de la Salle (encore Sala) contournait ces deux montagnes, non loin d'une carrière de plusieurs hectares d'étendue, employée à la confection des meules à bras. Il passait par Mortagne où a existé un tumulus aujourd'hui détruit, et où on a trouvé des monnaies Romaines, traversait la rivière du même nom qui a fourni aussi un contingent d'antiquités de la même époque, et longeait le pied d'une hauteur,

faisant partie aujourd'hui des forêts de Fremifontaine, et sur laquelle ont été reconnues des stèles dédiées aux déesses mères. Ce chemin rencontrait, près de Destord, une voie romaine, dont il existe des tronçons dans les forêts de Ménil et de la ville d'Epinal, et qui, de Deneuvre (Danubrium) où elle était encore visible il y a peu d'années, conduisait à un pont construit à Arches sur la Moselle, et de là à Escles. Non loin de cette localité où de nombreuses antiquités romaines ont été recueillies, existait un ancien oppidum construit suivant le mode Gaulois décrit par César et appelé aujourd'hui le Châtelet de Bonneval; on voyait encore, il y a 40 ans, non loin de là, plusieurs piédestaux de statues et les quatre pilliers d'un tombeau dont la pierre supérieure avait été détruite et que le peuple des environs avait nommé le tombeau du grand-pacha. Les anciens des lieux prétendaient qu'une longue inscription latine était gravée sur la pierre supérieure, et il est à supposer que les mots *Gallia pacata*, gravés en entier ou en abrégé, avaient donné naissance à cette dénomination étrange de tombeau du grand-pacha. La voix publique et l'attestation de plusieurs personnes honorables affirmaient l'existence d'un manuscrit racontant que les troupes Romaines envoyées de Langres pour soumettre la ville d'Escles avaient été surprises dans leur marche par les habitants de cette ville, qui s'étaient portés à leur rencontre, les avaient mises en déroute et tué leur chef et leurs principaux officiers; mais que César, lui-même, voulant venger cette défaite, était venu avec des forces supérieures, avait assiégé et pris la ville et l'avait détruite. C'était à lui que le manuscrit attribuait l'érection des monuments funèbres élevés à la mémoire du général et des officiers tués dans la première rencontre. Dès 1820, la commission des antiquités des Vosges, et ensuite la Société d'Emulation, qui lui a succédé, en 1829, ont fait sans succès les plus minutieuses recherches pour découvrir ce manuscrit. Elles ont trouvé des témoins honorables qui ont attesté l'avoir lu, mais il a été impossible de le découvrir.

Si cet itinéraire est ainsi marqué par une série d'antiquités dont une grande partie est postérieure au temps de César, il s'en rencontre assez d'autres sur son parcours pour attester que des populations gauloises ont antérieurement occupé ses abords. Il est donc certain qu'un corps d'armée aurait pu suivre cette voie pour passer du pays des Triboques aux confins de la Séquanie. On peut admettre aussi

que sa marche, dans les vallés de la Fave, de la Meurthe et de la Mortagne, à travers la forêt des Vosges, et longeant ensuite les rives de cette forêt, aurait pu s'accomplir assez rapidement pour que les Leuks n'eussent pas eu le temps de se mettre en mesure de s'y opposer. Mais aucun document, aucune ruine, aucun vestige ne prouve que ce fait aurait eu lieu, et il est évident que ce qui eût été praticable pour une forte troupe armée, n'eût pas été possible pour ces bandes d'émigrants germains qu'Arioviste attirait successivement dans la Séquanie. Les Leuks eussent facilement arrêté ces bandes et mis fin à ces incessantes violations de leur territoire.

J'ai cru devoir mettre en relief les détails consignés dans cette note, afin d'imiter la loyauté dont M. l'abbé Martin a fait preuve dans ses brochures; mais je dois déclarer qu'ils n'infirment en rien mon opinion contraire à la sienne.

ATELIERS MONÉTAIRES

ÉTABLIS

PENDANT LE MOYEN-AGE

DANS LA PARTIE DU TERRITOIRE LORRAIN APPELÉE,

depuis 1790,

DÉPARTEMENT DES VOSGES,

Par M. Jules LAURENT,

Membre titulaire.

ATELIERS MONÉTAIRES

de Châtel, Epinal, Lamarche, Mirecourt, Neufchâteau et Saint-Dié.

Avant et après la conquête des Gaules par les Romains, le vaste territoire (607,994 hectares) détaché en 1790 de la Lorraine pour former avec quelques lambeaux de la Champagne, de la Franche-Comté et de l'Alsace, ce que l'on a appelé le département des Vosges, appartenait pour la plus grande partie aux Leucks; les Tricasses, les Lingons, les Séquanes et les Tribocci en possédaient aussi quelques parcelles. Dans le moyen-âge, ce même territoire faisait partie du comté de Chaumontois; quelque peu des pagi Odarnensis, Solocenses, Basiniaci, Segentensis.

Pendant cette dernière période, ce pays avait été administré au nom de l'empereur par des seigneurs puissants qui, dans la suite, profitant des troubles qui pendant plusieurs siècles

désolèrent l'empire, s'en emparèrent et gouvernèrent en leur propre nom. Deux grandes abbayes, celles de Remiremont et de Saint-Dié, qui, lors de leur fondation, avaient reçu des empereurs et des rois d'Austrasie d'immenses domaines, obtinrent plus tard la jouissance des droits réguliers et émirent aussi des monnaies sur lesquelles étaient représentés leurs patrons, saint Diodal et saint Pierre.

Mais avant cette époque, un des gouverneurs du Chaumontois avait frappé des monnaies sur lesquelles des initiales (P et T) liées entre elles, mises à la suite de son nom, indiquaient que cette monnaie était émise par ordre d'un délégué de l'empereur, *Prœfectus* ou *Procurator* et *Tutor*. Dans le courant du onzième siècle, les initiales disparurent et furent remplacées par le titre d'évêque ou celui de duc, selon que les pièces étaient frappées par un évêque de Metz resté maître dans ces temps de désordres et d'usurpation, du château d'Épinal, ou par le duc de Lorraine, voué des chapitres de Remiremont et de Saint-Dié.

Il y eut donc d'abord dans ce pays trois ateliers monétaires, Épinal, Remiremont et Saint-Dié, travaillant pour les ducs de Lorraine et les évêques de Metz.

Mais, pendant les troubles des onzième, douzième et treizième siècles, d'autres seigneurs moins puissants s'étant petit à petit affranchis, voulurent aussi jouir de ce droit de monnayage qui, dans ces temps de désordres, rapportait de grands bénéfices à ceux qui en usaient et abusaient; des villes mêmes usèrent de ce droit qui était un signe d'indépendance, et puis d'ailleurs, il faut bien en convenir, la difficulté des communications rendait souvent indispensable cette multiplicité d'ateliers monétaires. Ainsi aux trois ateliers d'Épinal, tenu par l'évêque de Metz, Remiremont et Saint-Dié, exploités par le duc de Lorraine en qualité de voué, se joignirent à Épinal deux autres ateliers, un pour le chapitre et l'autre pour la commune, ainsi que semblent l'attester, à défaut de documents écrits, des monnaies qui nous restent et qui ont tout le caractère municipal et des chapitres. A

Remiremont l'abbesse eut aussi des monnayers jusque dans le XIVe siècle, bien que l'on ne connaisse pas de produits de cet atelier dépassant le XIIIe.

Vers la même époque, le grand prévôt de Saint-Dié émit aussi des monnaies, en même temps que son voué, le duc de Lorraine.

Dans le courant du XIIe siècle, les comtes de Toul, possesseurs de la ville de Mirecourt, y eurent un atelier, et plus tard les ducs de Lorraine, étant devenus propriétaires de cette ville, continuèrent à y émettre des monnaies.

Neufchâteau eut aussi son atelier où furent frappées des monnaies ducales, des monnaies des seigneurs de ce lieu qui fut souvent donné en apanage à des cadets de la Maison de Lorraine. Quelques-unes des monnaies de cet atelier ont aussi un caractère tout municipal.

Les comtes de Vaudémont possédaient la seigneurie de Châtel-sur-Moselle; ils y eurent un atelier, et dans le XIVe siècle les évêques de Metz en ouvrirent aussi un à Rambervillers, mais cet atelier semble avoir très-peu travaillé, car ses produits sont d'une excessive rareté.

Les comtes de Bar avaient un atelier monétaire à Lamarche, mais n'en connaissant pas le différent, il est impossible, quant à présent du moins, de reconnaître parmi les monnaies barroises que l'on possède celles qui en sont sorties.

Il y eut donc incontestablement, dans cette partie du territoire appelée maintenant le département des Vosges, huit ateliers monétaires qui fonctionnèrent à diverses époques dans les villes d'Épinal, Rambervillers, Châtel, Mirecourt, Remiremont, Saint-Dié, Neufchâteau et Lamarche, et ce nombre pourrait être porté à dix si l'on admettait que sous l'évêque Conrad de Scharsphenneck, entre 1212 et 1224, l'évêque, la commune et le chapitre d'Épinal ont simultanément frappé ces monnaies dont le trésor découvert à Diarville contenait un si grand nombre d'exemplaires (V. pl. IV, fig. 25 à 35.)

Nous allons à présent passer en revue les produits de chacun de ces ateliers.

ATELIER D'ÉPINAL.

Vers la fin du dixième siècle (974), il existait déjà, sur l'une des hauteurs entre lesquelles coule la Haute-Moselle, un château appartenant à l'évêque de Metz, Théodoric Ier, ou plutôt dont la garde lui avait été remise pour surveiller et protéger au besoin cette partie du Chaumontais qu'il administrait au nom de l'Empereur.

Cette résidence plaisait à Théoderic, dit la chronique de saint Symphorien de Metz; il l'habitait une partie de l'année, et fit construire entre le pied de la montagne sur laquelle était le château et la rivière, dans une plaine couverte de ronces et d'épines, et pour cela appelée *Spinal*, une église dans laquelle il apporta des reliques de Saint-Goëric, un de ses prédécesseurs au siége de Metz; il la dédia à Dieu et à ce saint personnage. Bientôt, si l'on en croit la même chronique, le grand nombre de miracles accomplis par l'intercession du saint patron attirèrent une telle affluence de pélerins, qu'il fut indispensable d'établir un marché, et en même temps un atelier monétaire nécessaire certainement pour faciliter les transactions entre les pélerins venus de tous pays et les habitants du lieu, établissement dont Théodoric, cousin germain de l'empereur Othon Ier, et bien vu à la cour impériale, obtint la confirmation donnée en 983 à Mantoue par l'empereur Othon II (1).

A la vérité, dans cette charte, il n'est parlé que du marché, bien que D. Calmet cite, sans dire d'où il l'a tiré, un texte ainsi conçu (2) : *Ut locus celebrior haberetur percussuram moneta fieri marcatum publicum constituit celebrari etiam hoc decreto et sigilla imperiali sanere non preterniesit.*

Néanmoins, si l'on ne possède plus le diplôme qui con-

(1) Voir aux *Preuves*.

(2) *Notice de Lorraine*, article Épinal.

firmait la création de l'atelier monétaire, on a la certitude que cet atelier a fonctionné, car il en reste encore quelques produits, bien rares à la vérité.

L'un d'eux (1), en parfait état de conservation, le n° 2 de la planche première, faisait partie du trésor découvert à Charmes en 1840; il porte au droit un temple pentastyle à fronton circulaire autour duquel est la légende SPINAL et au revers la légende DODERICVS T entourant une croix ancrée cantonnée de deux besants.

Les sigles qui terminent cette dernière légende ont été longtemps inexpliqués, et ce n'est qu'en 1867, dans un mémoire publié dans la *Revue numismatique,* que je crois l'avoir fait d'une manière satisfaisante; c'est un P et un T liés ensemble, initiales, me semble-t-il, des mots *Procurator* ou *Præfectus et Tutor,* titres que prenaient les délégués de l'Empereur dans le Chaumontais.

Notre musée départemental possède de cette monnaie un autre exemplaire (pl. 1re, n° 1), dont le temple semble être d'un style encore plus Carlovingien que celui du trésor de Charmes, mais la légende n'est pas complète, il y manque la croisette, les deux premières lettres du nom de Deodericus et les sigles; parce que le coin étant plus grand que le flan, cette partie de la légende n'a pu être reproduite. Au droit la croix est alaisée et cantonnée de deux besants, l'un au premier canton et l'autre au quatrième.

On ne connaît pas de monnaies frappées à Épinal par Adalbéron II, successeur immédiat de Théodéric Ier. Cependant on pourrait penser que cet évêque a dû en émettre, lui qui adjoignit à l'église d'Épinal un monastère de vierges, auquel il donna de grands biens dépendant de son évêché : au nombre de ces dons était le marché fondé par son prédécesseur et confirmé par Othon II, ainsi que nous l'avons

---

(1) Cette rare monnaie fait partie de la riche collection de Mlle Rollin, de Nancy, que, à notre grand regret, il ne nous a pas été permis de visiter.

dit précédemment. Plus tard, et par l'intermédiaire de la reine Cunegonde, le même évêque obtint du roi des Romains, Henri II, par un diplôme (1) donné à saint Hyppolite, l'an 1003, la confirmation de ces biens, et de plus ce prince voulut bien prendre sous sa mainburnie et protection royale le lieu appelé Épinal et le monastère.

Serait-ce parce que l'évêque avait fait abandon du marché au monastère qu'il se serait abstenu de frapper des monnaies à Épinal, ou parce que le roi des Romains avait pris ce lieu sous sa mainburnie et protection?

M. de Saulcy donne, d'après Dupré de Geneste, une monnaie dont le droit est tout à fait semblable au n° 2 et qu'il attribue aussi à Théoderic Ier. Mais le temple qui est entouré de la légende SPINAL n'est plus carlovingien, il est bien plutôt othonien dégénéré, et pour cette raison nous croyons que c'est à Théoderic II, qui occupa le siége de Metz de 1004 à 1046, qu'il doit être restitué. (Pl. 1re, fig. 3.)

M. de Saulcy, dans sa savante classification des monnaies des évêques de Metz, attribue aussi à Adalbéron II celles de ces pièces qui portent indistinctement les mots METTIS ou SPINAL en légende circulaire ou cantonnant la croix; nous pensons de même pour celles portant soit une tête de profil, soit un temple. Quant à celles où saint Étienne est représenté à genoux, nous croyons qu'elles doivent être restituées à Adalberon III, et que c'est seulement à dater de ce prélat que ce type s'est montré sur les monnaies de cet évêché.

Adalbéron III, successeur de Théodéric II, occupa le siége de Metz, de 1046 à 1072, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt-six ans, néanmoins les monnaies émises par ce prélat sont fort rares et on n'en connaît qu'un petit nombre frappées à Épinal; elles portent toutes d'un côté le saint Étienne à genoux, mais les unes ont deux légendes circulaires entourant une croix cantonnée de quatre besants, dans la première lé-

(1) Voir aux *Preuves*.

gende, on lit † ADELBERO EP-S et dans la seconde SPINAL, (pl. 1re, fig. 4); les autres ont aussi la légende circulaire ADELBERO EP-S, mais cette légende entoure une croix cantonnée du mot S-PI-N-AL, (Pl. 1re, fig. 5), et ce dernier type est probablement le plus récent des deux, puisque cette manière de placer le nom de la ville se retrouve sur une pièce d'Heriman (pl. 1re, fig. 6).

Heriman ayant pris le parti de Grégoire VII contre l'antipape Guibert et l'Empereur, fut forcé de sortir de sa ville épiscopale, et déclaré ennemi de l'Empire à la diète tenue à Mayence en 1080.

Après être rentré plusieurs fois momentanément dans son diocèse, Heriman y revint enfin en 1088, et mourut à Metz en 1090.

Les monnaies d'Épinal avec les noms d'Adalbéron IV et de Théodgène, si toutefois il en a été frappé, sont encore à découvrir, mais il est plus probable que c'est à partir de la longue expulsion d'Hériman de son évêché qu'ont été frappés à Épinal ces grands deniers et ces oboles portant au droit un temple tristyle plus ou moins écrasé, entouré de la légende SPINAL entre deux grènetis, et au revers la même légende aussi entre deux grènetis, entourant une croix cantonnée de deux besants. (Pl. II, fig. 7 à 15.)

Ce dernier type fut employé pendant un assez long espace de temps, car parmi les exemplaires de cette monnaie que possède notre musée départemental, il se trouve un denier et une obole sur lesquels est le nom du duc Simon Ier. Ce prince, comme les autres seigneurs voisins de l'évêché de Metz qui, profitant de l'éloignement de l'évêque, s'emparent des villes et châteaux de son temporel à leur convenance, avait lui aussi pris la ville d'Épinal et y avait fait frapper des monnaies à son nom. Mais après la paix conclue entre l'empereur Henri V et le pape Calixte II, Étienne ayant pu rentrer dans sa ville épiscopale, son premier soin fut de reprendre, avec l'aide de son frère Renaud Ier, comte de Bar, toutes les places qui avaient été distraites du domaine

épiscopal. Épinal fut de ce nombre et Étienne y frappa alors des monnaies au même type, portant toujours au droit entre deux grènetis la légende SPINAL entourant un temple ou portail moins écrasé que sur les anciennes pièces; au revers et autour de la croix cantonnée de deux besants est le mot STEFANVS précédé d'une croisette; le denier pèse 1g,10.

Combien de temps Étienne qui occupa le siége de Metz, de 1120 ou plus exactement de 1122 à 1163, se servit-il du type à l'édifice écrasé? on l'ignore, mais il est probable que ce fut jusqu'au moment où le duc de Lorraine, Mathieu Ier, reçut des mains de cet évêque la vouërie d'Épinal comme gage de reconnaissance du service qu'il lui avait rendu en l'aidant à reprendre cette ville et son château, dont le voué refusait de reconnaître comme son seigneur l'évêque de Metz.

Ce dut être vers cette époque, 1139, qu'a été frappée une monnaie de même dimension, quoique un peu plus légère que les grands deniers au temple écrasé, mais sur laquelle ce temple est remplacé par une main tenant une fleur; au revers, le nom d'Épinal est encore en légende, et dans le champ la croix cantonnée de deux besants.

Cette main tenant une fleur n'indiquerait-elle pas par une allégorie toute l'importance qu'avait le don fait par Étienne au duc de Lorraine?

Lors de la découverte dans le petit trésor de Contrexéville d'un certain nombre de ces monnaies qui sont venues prendre place dans la collection du musée départemental, nous avions exprimé l'idée qu'elles avaient pu être frappées à l'époque où Mathieu Ier avait remis la vouërie d'Épinal à son fils, l'évêque de Metz, Théoderic IV, lorsqu'en 1173, cet évêché avait été donné; mais après un examen plus attentif, nous avons reconnu qu'elles appartenaient à un système monétaire abandonné depuis longtemps déjà, lorsque le duc Mathieu remit entre les mains de son fils la vouërie d'Épinal.

Étienne, en accordant au duc Mathieu cette charge, s'était réservé certainement le droit de monnayage dans cette ville

et ce dut être à cette époque qu'il commença à modifier son système monétaire, car les deniers de l'ancien style que possède le musée donnent un poids moyen de 1g 10 et étaient par conséquent à la taille de 222 au marc, tandis que ceux à la main tenant une fleur ne pèsent, en prenant toujours le poids moyen d'un certain nombre d'exemplaires, que 0,88; il en était donc taillé 278 dans le marc.

Ce second type qui semble n'avoir été employé que pour une pièce de circonstance a été remplacé par un troisième plus léger encore sur lequel, au droit, on a replacé le portail, mais modifié dans sa forme.

Sur l'ancien denier, c'est incontestablement un édifice en bois que l'on a voulu représenter. En effet, chaque pièce du poutrage est indiquée avec soin, et d'ailleurs son brusque élargissement à angle droit à la naissance des cintres des arcades, ses angles saillant à droite et à gauche sans aucun soutien et supportant cependant le comble, rendraient impossible sa construction en pierres; tandis que sur les deniers du troisième système, le petit édifice du droit est de forme cubique percé aussi de deux arcades et construit certainement en pierres; sa toiture est à quatre pentes et couverte de tuiles ornées. Au revers de cette pièce il y a aussi comme sur les deux autres une croix cantonnée de deux besants, auxquels a été ajoutée une rose dans chacun des deux autres cantons.

Le pesage de ce nouveau denier, opéré sur 15 pièces, a donné pour poids moyen 61 centigrammes ou 400 pièces environ au marc.

On ne connaît pas de monnaies frappées à Épinal par les évêques Théodéric III, Frédéric de Pluvoise, Théoderic IV et Bertram, qui ont occupé le siége de Metz, entre Étienne de Bar et Conrad de Scharphenneck; en émirent-ils dans ce lieu, ou leur monnaie épiscopale n'aurait-elle pas été remplacée par cette monnaie au type adopté en dernier lieu par Étienne de Bar, mais sur le revers de laquelle on a remplacé le nom de l'évêque par celui de la ville mis aussi au

droit? ce serait alors une monnaie franchement municipale, et une nouvelle preuve de la prétention à l'indépendance que la communauté d'Épinal avait déjà donnée soixante ans avant, indépendance que plus tard elle parvint à faire reconnaître par les évêques de Metz eux-mêmes.

Après la mort de Bertram, l'empereur Otton IV avait fait donner le siége de Metz à Conrad de Scharphenneck, déjà évêque de Spire, vice-chancelier de l'empire et ayant une grande influence à la cour.

Ce prélat suivit Otton à Rome et profita de son séjour dans cette ville pour indisposer le pape contre son bienfaiteur, dont plus tard, en 1212, à la diète de Coblentz, il fit prononcer la déchéance et qu'il fit remplacer par Frédéric II.

Otton avait espéré renverser le principal soutien de Frédéric, Philippe-Auguste, en allant au secours du comte de Flandre, mais son armée fut entièrement défaite à la bataille de Bovines en 1214, et il fut forcé de se réfugier dans le château de Hartzbourg, où il mourut en 1218.

Ce fut probablement entre la déchéance d'Otton en 1212 et la bataille de Bovines en 1214 qu'un seigneur, partisan d'Otton, aura enlevé à l'évêque Conrad la ville d'Épinal, y aura fait reconnaître Otton et frapper des monnaies portant au droit l'aigle impériale avec OTTO en légende circulaire, et au revers la légende SPINAL entourant deux poissons adossés qui devaient être les armoiries du seigneur.

A cette époque, beaucoup de seigneurs lorrains et des pays circonvoisins avaient des poissons pour armoiries, mais quel est celui d'entre eux qui a pu alors mettre Épinal sous la puissance d'Otton? ce que l'on sait, c'est que ce ne peut être le plus puissant de ces seigneurs, le comte de Bar, Henri II, puisqu'il combattait dans les rangs de l'armée de Philippe-Auguste à la bataille de Bovines et faillit faire prisonnier l'empereur, qui ne dut son salut qu'à un écart de son cheval.

Il est impossible de reconnaître à quel système monétaire appartenait cette pièce, car les deux seuls exemplaires connus

découverts dans le trésor de Diarville et appartenant à notre musée départemental ont chacun un poids bien différent; l'un pèse soixante-seize centigrammes et l'autre cinquante-cinq seulement, indication de peu de soins dans leur fabrication, qui ne dut être que de courte durée; le type de l'aigle impériale disparut et fut remplacé par une tour crenelée que l'on retrouve sur les sceaux apposés sur les différents documents émanés de l'administration municipale d'Épinal.

Sur les nouvelles monnaies le nom de la ville est placé circulairement au-dessus de la tour, et c'est encore le mot ESPINAL entre deux grènetis qui, au revers, entoure une croix alaisée cantonnée de trois besants et d'un croissant.

Après la chute d'Otton, Conrad étant rentré en possession de la ville d'Épinal y exerça son droit de monnayage, et adopta le même type de la tour crénelée pour le droit, modifiant le revers en plaçant en légende son nom formant la croix de quatre balustres reliés par un globule et mettant dans les cantons deux croissants et deux besants.

Dans le trésor découvert à Diarville, il y avait encore un certain nombre d'autres monnaies aux mêmes types que celles de l'évêque, mais où le revers CONRADVS de la légende du revers était remplacé par S.GEVRIC, patron du chapitre et de l'église d'Épinal. L'abbesse du chapitre, profitant des troubles qui empêchaient Conrad de se faire reconnaître comme seigneur d'Épinal, aurait-elle voulu imiter l'abbesse de Remiremont qui, elle, d'après un diplôme impérial, avait le droit d'émettre sa monnaie sur les terres de l'abbaye, ou le seigneur voué de l'abbaye d'Épinal, qui selon la chronique prenait le titre de chevalier de Saint Geuric, aurait-il été assez maître dans la ville qu'il était chargé de défendre pour pouvoir y faire frapper des monnaies au type de celles émises par le conseil de ville? A défaut de documents, nous n'oserions affirmer l'une ou l'autre de ces deux attributions.

Mory d'Elvange avait eu entre les mains un mauvais exemplaire d'une de ces trois variétés sur lequel il avait cru lire PETRUS et l'avait alors attribué à Pierre de Luxembourg :

un écu chargé d'une bande bordée passant sur une crosse mise en pal ; dans les angles rentrants de la croix sont les lettres G-E-R-A-E-P, *Gérardus episcopus ;* un grènetis entoure le tout.

D. Calmet, dans sa notice de Lorraine, article Épinal, fait connaître un traité passé entre Gérard de Relanges et Simonin, bourgeois d'Épinal, par lequel ce dernier reconnaissait avoir reçu dudit évêque, Gérard de Relanges, son monnayage d'Épinal, promettant de n'en jouir que pendant la vie de ce prélat; mais le savant bénédictin n'avait pas vu de ces monnaies forgées par Simonin. M. de Saulcy n'avait pas été plus heureux.

Le successeur de Gérard de Relanges, Renaud, fils de Thiébaut II, comte de Bar, a fait frapper à Épinal, pendant son épiscopat de 1302 à 1316 des monnaies de coins variés qui sont des copies plus ou moins fidèles des monnaies des ducs de Lorraine Thiébaut II et Ferry IV; c'est d'abord un denier sur lequel est au droit un évêque en pied de face, la tête mitrée, tenant de la main droite sa crosse et de la gauche le livre des évangiles ouvert, la légende est R-EPS, *Renaldus episcopus ;* au revers, copie de la monnaie ducale, la légende placée entre un grènetis et un filet est ESPINAVS ou EPINAV coupé par la poignée et la pointe d'une épée qui traverse le champ; on connaît plusieurs variétés de cette monnaie.

Vient ensuite la copie exacte du denier au fantassin armé combattant à droite; la légende T ou F. DVX est remplacée par les lettres R. D. B., *Renaud de Bar,* et au revers EPINAV remplace NANCEI qui se voit sur la monnaie ducale.

Renaud a fait aussi copier la tiercelle lorraine au cavalier galopant à droite armé de toutes pièces et tenant une lance ornée d'une banderole; la légende entourant le cavalier est R. EPS. METENS, et au revers MONETA SPINALENS entourant une épée nue à la poignée de laquelle sont suspendus deux barbeaux.

Il est probable que si la tiercelle au guerrier à pied armé

M. de Saulcy a contesté avec raison une attribution qui donnait à un évêque ayant siégé à la fin du quatorzième siècle une monnaie frappée dans les dernières années du treizième.

Depuis Conrad de Scharphenneck, remplacé par Jean d'Aspremont, jusqu'à Gérard de Relange, c'est-à-dire de 1225 à 1298, on ne connaît qu'une seule petite monnaie frappée à Épinal par un des évêques qui ont occupé le siége de Metz pendant cet espace de soixante-treize ans. M. le baron de Kœhn, en publiant cette rareté dans la revue de numismatique française de 1862, exprimait la pensée qu'elle pourrait être attribuée à Henri Dauphin qui siégeait à Metz de 1319 à 1324; nous ne partageons pas cette opinion, parce que cette monnaie (pl. III, fig. 1re,) est d'un type plus ancien que l'evêque Henri; c'est celui employé par Jean d'Aspremont et par Jacques de Lorraine dans leur monnaie de Metz; c'est donc certainement à l'un de ces deux évêques qu'elle doit être attribuée, et nous pensons que c'est le dernier qui en est l'auteur.

Dans son supplément aux monnaies épiscopales de Metz, M. de Saulcy cite une monnaie dessinée dans le recueil manuscrit de M. Dupré de Geneste sur laquelle est, entre deux grènetis, la légende LAVRENCIVS entourant une tête d'évêque mitrée tournée à gauche et au revers un chatel tourellé sans légende. Nous doutons, comme M. de Saulcy, que cette monnaie appartienne à l'évêché de Metz. Cependant si on veut absolument y voir une monnaie de l'évêque Laurent, elle serait probablement sortie de l'atelier d'Épinal qui, si l'on en doit croire quelques auteurs, aurait mis quelquefois dans ses armoiries une tour d'argent tourellée de même.

On ne connaît pas de monnaies frappées à Épinal par Jean de Flandre et Bouchard d'Avesnes (1180 à 1196); mais notre musée départemental en possède une très-jolie et rarissime de leur successeur Gérard de Relanges; elle porte une croix bordée pattée cantonnée des lettres E-P-N-A, abréviation d'Épinal; au revers, dans une étoile à six pointes, est

de toutes pièces, se couvrant de son écu et tenant son épée nue, la pointe en bas, n'existe pas déjà dans quelques collections, on la retrouvera plus tard.

Renaud est le dernier évêque de Metz dont on possède des monnaies frappées à Épinal; peut-être en retrouvera-t-on encore quelques-unes de ses successeurs, ce qui est peu probable, leurs longs démêlés avec les habitants d'Épinal expliquant suffisamment l'absence des monnaies épiscopales. Cependant D. Calmet dans sa notice de Lorraine rapporte que le successeur de Renaud, Henri-Dauphin, laissa sa monnaie d'Épinal à un bourgeois de cette ville, et nous devons à l'obligeance de M. Duhamel, conservateur des archives des Vosges, la connaissance d'une charte d'Aymar ou Adémar de Montil existant dans les archives de la Meurthe par laquelle ce prélat, au mois de février 1331, donnait *à son bien-aimé Boudoin Baille, bourgeois d'Épinal, l'office de l'un de ses maîtres monayées d'Épinal, laquelle lui est escheue par la mort de Vautrin, eschevin de ce lieu.* D. Calmet rapporte encore que dans un mémoire rédigé lorsque Conrad Bayer de Boppart était évêque de Metz, c'est-à-dire de 1427 à 1459, il est dit que *un évêque de Metz peut faire franchement monnaie quand il lui plait en la ville d'Épinal et y ordonner maître, et nul des bourgeois de ladite ville ne du ban, ne doit changer blanche monnaie ne argent à poids, s'il ne l'a offert de devant au maître de la monnaie, lequel la doit avoir pour un denier moins au marc qu'un autre.* Mais ce mémoire a dû être écrit pour prouver que si l'évêque de Metz avait le droit depuis des siècles de frapper monnaie à Épinal, c'est qu'il en était réellement seigneur; il ne prouve pas que Conrad Bayer de Boppart ait usé de son droit, et il est bien possible même que les maîtres Wautrin et Baille, nommés dans la charte d'Ademar de Monthil, n'aient jamais profité du privilége qui leur était accordé, mais qu'ils n'avaient peut-être sollicité que pour jouir des franchises qui, dans le moyen-âge, étaient attachées à la charge de maître des monnaies.

Quelques années plus tard, en 1444, le roi Charles VII s'étant ligué avec le duc de Lorraine contre Conrad, les habitants d'Épinal envoyèrent près de lui des députés pour lui offrir la possession de leur ville ; il l'accepta, et accompagné de René 1er, il s'y rendit, y fit une entrée solennelle et fit placer des fleurs de lys sur les tours. Mais Louis XI, auquel l'éloignement de cette ville du centre du royaume rendait sa garde difficile et onéreuse, délia ses habitants du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté et leur permit de se choisir pour seigneur qui bon semblerait.

Enfin, en 1472, Henri de Neufchâtel céda au duc de Lorraine les droits qu'il pensait avoir sur Épinal qui, dès lors, fit définitivement partie du duché de Loraine.

ATELIER DE RAMBERVILLERS.

Lorsque en 1122, la paix fut conclue entre l'Empereur Henry V et le pape Calixte II, l'ordre s'étant rétabli dans l'empire, Étienne de Bar qui, élu au siége de Metz dès 1120, avait suivi le parti de Calixte et n'avait pu, par ce fait, entrer dans sa ville épiscopale dont les habitants étaient restés fidèles à l'Empereur, vint alors prendre possession de son évêché.

Le premier soin de notre évêque, ainsi que nous l'avons vu précédemment, fut, avec l'aide de son frère Renaud, comte de Bar, d'expulser de la plupart des villes et châteaux du domaine épiscopal les seigneurs qui, profitant de l'anarchie que le schisme avait fait régner dans tout l'empire, s'en étaient emparés.

Étienne ne se contenta pas de reprendre ces biens qui avaient été usurpés, il les augmenta par des acquisitions au nombre desquelles fut Rambervillers qui, alors, appartenait à plusieurs seigneurs; il y fit construire un château qu'il fortifia.

En achetant Rambervillers, Étienne ne devait pas seulement désirer accroître les domaines de l'évêché, il devait

tainement plus ancienne, car Henri n'a pu reprendre un type abandonné depuis 60 ans, et s'il a fait forger des monnaies à Epinal, il se sera plutôt servi de celui de son prédécesseur Renaud de Bar.

M. R. Chalon paraît être bien plus dans le vrai lorsqu'il attribue le petit denier de Rambervillers à Jean d'Aspremont ou à Jacques de Lorraine, dont on a des pièces tout à fait semblables frappées à Metz. Mais auquel des deux évêques peut-il être donné avec certitude? ils ont l'un et l'autre été brouillés avec les habitants de Metz et forcés de rester pendant plusieurs années hors de cette ville, ils ont pu emmener leurs monnayers, mais Jean étant resté en bonne intelligence avec l'empereur, nulle raison ne l'obligeait à ne pas inscrire son nom sur ses monnaies, tandis que Jacques ayant pris le parti de Grégoire IX contre l'Empereur Frédéric II, ayant assisté au concile de Lyon en 1245, où la déchéance de ce prince fut prononcée, à la diète de Wurtzbourg dans laquelle fut élevé à l'empire Henry, landgrave de Thuringe, mort peu après et immédiatement remplacé par Guillaume, comte de Hollande, ses monnayers de Rambervillers pouvaient craindre d'attirer sur eux la colère de Frédéric en inscrivant sur les monnaies qu'ils forgeaient le nom de son ennemi. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette supposition, c'est qu'un denier anonyme tout semblable à celui de Rambervillers et par conséquent de la même époque a été frappé aussi à Épinal.

Par une singulière coïncidence, à peu près à l'époque où M. R. Chalon tirait de l'oubli l'atelier de Rambervillers, M. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, publiait dans les annales de l'Académie de Metz la description d'un trésor découvert près de Hombourg en 1850, dans l'exécution des travaux du chemin de fer de Metz à Forbach.

Parmi ces monnaies, il s'en est trouvé deux de l'évêque de Metz Adémar de Monthil; elles étaient variées, c'était une tiercelle et un denier, mais toutes les deux sortaient de l'atelier de Rambervillers.

certainement avoir un but stratégique, celui de relier entre elles par une forteresse intermédiaire ses deux places d'Épinal et de Deneuvre, trop éloignées l'une de l'autre pour pouvoir se secourir en cas d'une attaque imprévue.

Ce fut le château seul qu'Étienne fit alors construire et fortifier, plus tard, ainsi que le fait connaître la chronique de Metz. Jacques de Lorraine, qui fut évêque de Metz de 1228 à 1260, forcé de sortir de sa ville épiscopale pour avoir pris le parti de Grégoire IX contre l'Empereur Frédéric II, fit mettre en bon état de défense ses places de Vic, Marsal, Deneuvre, Épinal, et fit enceindre de bons remparts flanqués de vingt-qutre tours sa ville de Rambervillers qui jusques alors n'était entourée que de haies, *Sæpes,* dit la chronique.

Il est possible qu'en sortant de Metz, Jacques ait emmené avec lui ses monnayers et les ait établis provisoirement dans sa ville de Rambervillers, où il aurait fait frapper certaine petite monnaie qui n'est connue que depuis 1851.

A cette époque, M. R. Chalon, savant numismate de Bruxelles, publiait dans la revue numismatique française un petit denier d'argent sur lequel était représenté au droit un buste d'évêque mitré tourné à gauche, bénissant de la main droite et tenant sa crosse dans la gauche; au revers, autour d'une croix pattée, on lisait RAMBTIL. Rambervillers, atelier jusqu'alors inconnu ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

M. Chalon pensait avec raison que cette intéressante monnaie était du XIIIe siècle et devait être donnée soit à Jean d'Apremont, soit à Jacques de Lorraine.

Plus tard, en 1862, M. le baron de Kœhn a publié aussi dans la même revue un autre denier de Rambervillers presqu'entièrement semblable à celui publié onze ans plus tôt par M. Chalon; la seule différence qu'on remarque entre eux consiste en ce que sur la monnaie de M. Chalon, l'évêque bénit de la main droite, tandis que sur celle de M. de Kœhn, il tient de cette main le livre des évangiles.

Cette monnaie, M. de Kœhn l'attribuait à Henri Dauphin qui fut évêque de Metz de 1319 à 1324, mais elle est cer-

Adémar fut souvent en guerre avec ses voisins, et pour soutenir ces luttes, il dut à plusieurs reprises engager les biens de son évêché, et en 1334 il céda pour deux ans aux magistrats de Metz son droit de monnayage dans la cité.

Serait-ce alors que pour procurer aux habitants de ses possessions de Deneuvre et de Rambervillers des monnaies indispensables pour leurs transactions commerciales, ou tout simplement pour augmenter ses revenus, il aurait fait frapper dans cette dernière ville des monnaies qui du reste n'ont dû, vu leur extrême rareté, être émises que pendant un laps de temps très court?

C'est donc à quatre monnaies seulement que se bornent, quant à présent, les produits de l'atelier de Rambervillers.

ATELIER DE CHATEL-SUR-MOSELLE.

Châtel-sur-Moselle, un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Épinal, était dans le moyen-âge une seigneurie appartenant aux comtes de Vaudémont, dont l'un d'eux, Henri III, de concert avec sa femme Isabelle de Lorraine, affranchit les habitants et y établit une commune par une charte datée de l'année 1317.

Cette seigneurie fut donnée en dot par le comte Henri V à sa fille Alix, lors du mariage de cette dame avec Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Plus tard elle passa dans la maison d'Issembourg en Allemagne, puis fut réunie à la Lorraine en 1543 par le duc Antoine qui donna en échange Vaudrevange et Belrain.

Gérard, second fils de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, ayant reçu de l'empereur Henri IV à titre indépendant le comté de Vaudémont, ses successeurs se crurent en droit de frapper des monnaies en leur nom, et Châtel étant une de leurs seigneuries, ils y établirent un atelier monétaire dont les produits sont d'une excessive rareté, comme le sont du reste presque tous ceux du comté.

On ne connaît encore que deux pièces de l'atelier de Châtel : l'une qui appartient au musée départemental d'Épinal est un denier au guerrier combattant à pied avec la légende H.C.V.X (*Henricus comes Vademontis*), le tout entouré d'un grènetis et au revers MONE'CAI (*Moneta castelli*) entre un grènetis et un filet; dans le champ est une épée dont la poignée et la pointe coupent la légende (pl. 6, fig. 45).

La seconde de ces monnaies qui fait partie de la collection de M. Charles Laprevote, de Nancy, amateur zélé des antiquités lorraines : c'est une obole du même seigneur et dont les types sont entièrement semblables à ceux du denier décrit ci-dessus (pl. 6, fig. 46).

On pourrait penser que ces deux monnaies, au même type et du même poids que des pièces émises par les ducs de Lorraine Thiébaut II et Ferry IV, n'étaient en réalité que des copies de ces dernières ; il n'en est rien cependant, car ce type était déjà employé avant 1306, dans le comté de Vaudémont, ainsi que le prouvent deux pièces émises à Vaudémont par Gaucher de Châtillon, connétable de France, qui, en 1301, avait épousé Élisande de Vergi, veuve du comte de Vaudémont Henri II.

Cette dame avait de son premier mari un fils, très-jeune encore, appelé Henri comme son père. Gaucher prit le gouvernement du comté et mit, comme il était d'habitude, son nom sur les monnaies de la seigneurie, ainsi que nous en avons la preuve par deux rarissimes monnaies, l'une, un denier, au type du guerrier à pied combattant à droite que nous avons vu dans la riche collection lorraine de feu M. Monnier, de Nancy; l'autre qui fait partie de la collection du musée départemental est une tiercelle au type du cavalier armé de toutes pièces, chargeant à droite, tenant en arrêt une lance ornée d'une banderole.

Ces deux types, fort en vogue à cette époque, était flamands et auront été introduits simultanément par Gaucher et par Thiébaut dans leurs possessions, en remplacement du petit denier au type du cavalier armé tenant l'épée haute, qui lui-même deja était flamand.

DESCRIPTION

des monnaies de l'atelier d'Épinal.

THÉODORIC Ier,

Évêque de Metz de 963 à 983.

Pl. Ire, fig. 1. + SPINAL. Entourant un édifice pentastyle élevé sur deux marches et surmonté d'un fronton curviligne.

℞ : + DEODERICVS. Entre deux grenetis; dans le champ, croix alaisée cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids du denier de la collection de Saulcy, 0g850, de la collection du musée départemental d'Épinal 1g1. (De Saulcy. Recherches sur les monnaies des évêques de Metz, pl. I, fig. 1.)

Fig. 2. + SPINAL. Entourant un édifice pentastyle supporté par deux marches et surmonté d'un fronton curviligne.

℞ : + DEODERICVS T. Entre deux grènetis; dans le champ, croix ancrée cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids 0,744. (Collection de Melle Rolin, à Nancy. Description de quelques monnaies lorraines des XIe et XIIe siècles par G. Rolin.)

THÉODERIC II.

Évêque de Metz de 1004 à 1044.

Fig. 3. + SPINAL. Entourant un édifice pentastyle élevé sur deux marches et surmonté d'un fronton à trois pans.

℞ : + DEODERICVS. Entre deux grenetis entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,062. (De Saulcy. Supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz.)

ADELBERON III,

Évêque de Metz de 1046 à 1072.

Fig. 4. S. STEPHANUS. Entourant Saint-Etienne à genoux tourné à droite, la tête nimbée et les mains jointes.

℟ : ADELBERO EPS. Entre deux grenetis en première légende, et SPINAL en seconde ; troisième grènetis, entourant une croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids : 1,115. (De Saulcy, pl. I, fig. 25.)

5. S. STE.. ... Entourant un Saint-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains levées au ciel.

+ ADELBERO EPS. Entre deux grènetis; dans le champ, croix pattée cantonnée des lettres E-PI-N-AL.

Denier. Arg. Poids du denier de la collection Dupré de Geneste 21 grains ou 1,115 et 0,75 — 0,99 et 1,115 des trois exemplaires de la collection du musée départemental.

HÉRIMAN,

Évêque de Metz de 1073 à 1090.

6. SC. STEPHANVS. Entourant Saint-Etienne à genoux, la tête nimbée et les bras levés au ciel.

℟ : + HERINANN EP. Entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée des lettres S-PI-N-AL.

Denier. Arg. Poids : 1,115. (De Saulcy, supplément n° 65.)

Monnaies communales.

1090 à 1120.

Pl. II, fig. 7. + SPINAL. Entre deux grènetis circulaires, dans le champ, édifice tristyle s'élargissant brusquement à la hauteur des cintres et surmonté d'un fronton.

℟ : + SPINAL. Entre deux grènetis circulaires; dans le champ, croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,01. (Collection du musée départemental d'Epinal.)

8. Même légende et même type.

℞ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,55. (Collection du musée départemental.)

9. Même légende et même type.

℞ : Même légende; croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids 1,01. (Collection du musée départemental.)

10.....NO..... (Spïnalencis) même type.

℞ : Même légende entourant la croix cantonnée de deux besants et de deux soleils.

Denier. Arg. Poids : 0, 849.

Pl. II, fig. 11. + ESPINAL. Même type.

℞ : Même légende; croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids : 1,10. (Collection du musée départemental.)

12. Même légende et même type.

℞ : Même légende entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,05. (Collection du musée départemental.)

13. Même légende et même type.

℞ : Même légende entourant une croix cantonnée d'un seul besant.

Obole. Arg. Poids : 0,45. (Collection du musée départemental.)

Monnaies ducales.

SIMON Ier,

Duc de Lorraine de 1115 à 1139.

14. + SVMON entre deux grènetis, entourant un édifice tristyle.

℟ : SV-ON (SIMON) entre deux grènetis ; dans le champ, croix cantonnée de quatre besants.

Obole. Arg. Poids : 0,44. (Collect^on du musée départemental.)

Pl. III, fig. 15. + SPINAL entre deux grènetis, entourant un édifice tristyle.

℟ : SVMON DVX entre deux grènetis entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1.01. (Collect^on du musée départemental.)

Monnaies épiscopales.

ÉTIENNE DE BAR,

Évêque de Metz de 1120 à 1163.

Pl. III, fig. 16. + SPINAL entre deux grènetis entourant un édifice tristyle.

℟ : + STEFANVS entre deux grènetis entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,10. (Collection Monnier, de Nancy.)

17. +....N.... Entre deux grènetis de même type.

℟ : PI.... Entre deux grènetis entourant une croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids : 0,85. (Collection du musée départemental.)

18. + ... AL. (SPINAL) Même type.

℟ : SP.... Entre deux grènetis, entourant une croix cantonnée de deux besants.

Obole. Arg. Poids : 0,52. (Collection du musée départemental.)

19. + S....N.... (Spinal) Entre deux grènetis, entourant un édifice tristyle.

℟ : ST. .. entre deux grènetis, cantonnant une croix.

Obole. Arg. Poids : 0,51. (Collection du musée départemental.)

Nous avons multiplié les dessins de ces monnaies pour

rendre évident à tous les yeux que l'édifice qui est au droit est bien la représentation d'une construction en bois, le portail de l'église vraisemblablement, tandis que le petit monument tristyle mis sur les petits deniers qui suivront celui à la main, tenant une fleur, est en pierre et surmonté d'un toit à quatre pentes couvert de tuiles ornées. Ce petit monument paraît être le dernier étage de la tour de l'église qui a dû être construite vers l'époque de l'épiscopat d'Étienne de Bar.

20. + SPINAL. Entre deux grènetis, entourant une main tenant une fleur.

R/ : + SPINAL. Entre deux grènetis. Dans le champ, croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids moyen : 0,88 (Collection du musée départemental. De Saulcy, supplément, fig. 14.)

21. + SPINAL entre deux grènetis; dans le champ, édifice tristyle avec toit à quatre pentes surmonté d'une croix.

R/ : STEFAN entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée de quatre roses.

Denier. Arg. Poids : 0,70. (Collection du musée départemental.)

22. Même légende et même type.

R/ : Même légende; dans le champ, croix cantonnée de deux roses et de deux besants.

Obole. Arg. Poids : 0,215.

Collection du musée départemental.

Monnaies communales.

XIIe Siècle.

Pl. III, fig. 23. Même légende et même type.

R/ + SPINAL entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée de deux besants et de deux roses.

Denier. Arg. Poids : 0,60

(Collection du musée départemental. De Saulcy, suppl. n° 73.)

CONRAD DE SCHARPHENNECK,

évêque de Metz de 1212 à 1224.

Pl. IV, fig. 24. ESPINAL accostant et surmontant une tour crénélée sous laquelle sont trois globules; grènetis entourant le tout

R/ + CONRADUS entre deux grènetis : dans le champ, croix formée de quatre balustres reliés par un globule, cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

Monnaies communales.

XIIIe Siècle.

25. Même légende et même type que sur le denier de Conrad.

R/ ESPINAL entre deux grènetis entourant une croix alaisée cantonnée d'un croissant et de trois besants.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

Pl. IV, fig 26. Variété dans le placement des lettres de la légende.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

27. Autre variété.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

28 Autre variété dans le placement des lettres de la légende; même type.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

29. Variété dans les lettres de la légende; même type.

Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

30. Variété dans le placement des lettres; même type.

R/ : Même légende et même type.

31. Variété dans le placement des lettres; même type.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

32. Variété dans la forme et le placement des lettres de la légende.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

Monnaies du chapitre ou de son avoué?

33. Même légende et même type; un seul globule sous la tour.

R/ : + S GEVRIC. Entre deux grènetis; dans le champ, croix formée de quatre balustres reliés par un globule et cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 0,61. (Collection du musée départemental.)

34. Même légende; même type sans globule sous la tour.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61. (Collection du musée départemental.)

35. Variété dans le placement des lettres de la légende, même type.

R/ : Même légende et même type.

Denier. arg. Poids : 0,60. (Collection du musée départemental.)

Monnaie impériale.

OTTON IV.

1209 à 1214.

36. OTTO placé circulairement au-dessus d'une aigle aux ailes éployées ; grènetis entourant le tout.

℟ : ESPINAL entourant deux poissons placés ventre à ventre.

Denier. Arg. Poids : 0,76 et 0,55. (Collection du musée départemental.)

JACQUES DE LORRAINE?

Évêque de Metz de 1239 à 1268?

37. Buste d'évêque tourné à gauche, la tête mitrée et les mains jointes; un grènetis entoure la pièce.

℟ : ESPINAVS autour d'une croix pattée; le tout entouré d'un grènetis.

Denier. Arg. (Baron de Kœhn. *Revue numismatique*, 1862.)

LAURENT?

Évêque de Metz de 1269 à 1279.

38. LAVRENCIVS entre deux grènetis; dans le champ, tête mitrée tournée à gauche.

℟ : Tour tourellée entourée d'un grènetis.

Denier. Arg. Poids : 6,69. (De Saulcy. Suppl., pl. III, fig. 130).

GÉRARD DE RELANGES.

Évêque de Metz de 1298 à 1309.

39. GERA — EP (Gerardus episcopus), dans les angles

rentrants d'une étoile ajourée, au centre un écu chargé d'une bande bordée passant sur une crosse mise en pal.

R/ : EPNA (Epinal), dans les cantons d'une croix pattée, bordée et entourée d'un grènetis.

Denier. Arg. Poids : 0,45. (Collection du musée départemental.)

RENAUD DE BAR,

Évêque de Metz de 1302 à 1316.

40. R. EPS. METECIS; dans le champ, cavalier armé de toutes pièces, galopant à droite, tient en arrêt sa lance ornée d'une banderole.

R/ : MONETA SPINALEN entre deux grènetis; dans le champ, épée en pal, la pointe en bas entre deux barbeaux attachés à la garde de l'épée.

Tiercelle. Arg. Poids : 0,98. (Collection du musée départemental. De Saulcy, pl 4, fig. 131.)

41. R.D.B. entourant un guerrier à pied combattant à droite; grènetis entourant le tout.

R/ : ESPINAV entourant une épée la pointe en bas, le tout dans un grènetis circulaire.

Denier. Arg. Poids : 0,51. (Collection du musée départemental. De Saulcy, pl. IV, fig. 133)

42. R EPS entourant un évêque debout, de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche le livre des évangiles ouvert, le tout entouré d'un grènetis.

R/ : ESPINAVS entourant une épée nue la pointe en bas, le tout dans un grènetis circulaire.

Denier. Arg. Poids : 0,51. (Collection du musée départemental. De Saulcy, pl. IV, fig. 132.)

43. RENA entourant un évêque debout de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche le livre des évangiles ouvert; le tout dans un grènetis circulaire.

R/ : EPINAV entourant une épée nue mise en pal, la pointe en bas.

Denier. Arg. Poids : 0,50. (Collection du musée départemental.)

Monnaies de l'atelier de Rambervillers.

JACQUES DE LORRAINE,

Évêque de Metz.

Pl. VI, fig. 45 Buste d'évêque tourné à gauche, bénissant de la main droite et tenant une crosse de la gauche, entouré d'un grènetis

℟ : RAMBERVILL. entourant une croix pattée, le tout enveloppé d'un grènetis circulaire.

Denier. Arg. (R. Chalon, *Revue numismatique,* 1851.)

46. Buste d'évêque tourné à gauche, tenant de la main droite le livre des évangiles et de la gauche une crosse, grènetis au pourtour.

℟ : RAMBERVILL autour d'une croix pattée et le tout entouré d'un grènetis.

Denier. (B[on] de Kœhn. *Revue numismatique*, 1862.)

MM. Régnier Chalon et B[on] de Kœhn, ne donnent pas le poids de ces deux monnaies.

ADÉMAR DE MONTHIL,

Évêque de Metz de 1327 à 1361.

47. A.EPS, Buste d'évêque bénissant de la main droite et tenant une crosse de la gauche.

℟ : MONETA RAMBTI (Ramberti Villare), entre deux grènetis; dans le champ, crosse en pal coupant la légende accostée de deux croix fleuronnées.

Denier. Arg. Poids : 0,49. (Collection de M. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées. Mémoire de l'Académie impériale de Metz, 1851)

48. ADEMARIVS EPISC. entre deux grènetis; dans le champ, évêque à mi-corps tourné à droite, tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite.

℞ : MONETA DE RAMBTI. entre deux grènetis; dans le champ, crosse en pal entre deux croix fleuronnées.

Tiercelle. Arg. Poids : 0,95. (Collection de M. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées. Mémoire de l'Académie impériale de Metz, 1851.)

Monnaies de Châtel.

HENRI III,

Comte de Vaudémont de 1299 à 1335 ?

49. + H.C.V. (Henricus comes Validimontis) entourant un guerrier combattant à pied, tourné à droite.

℞ : MON.CAI (Moneta castelli) entouré d'un grènetis, dans le champ, épée nue dont la poignée et la pointe coupent la légende.

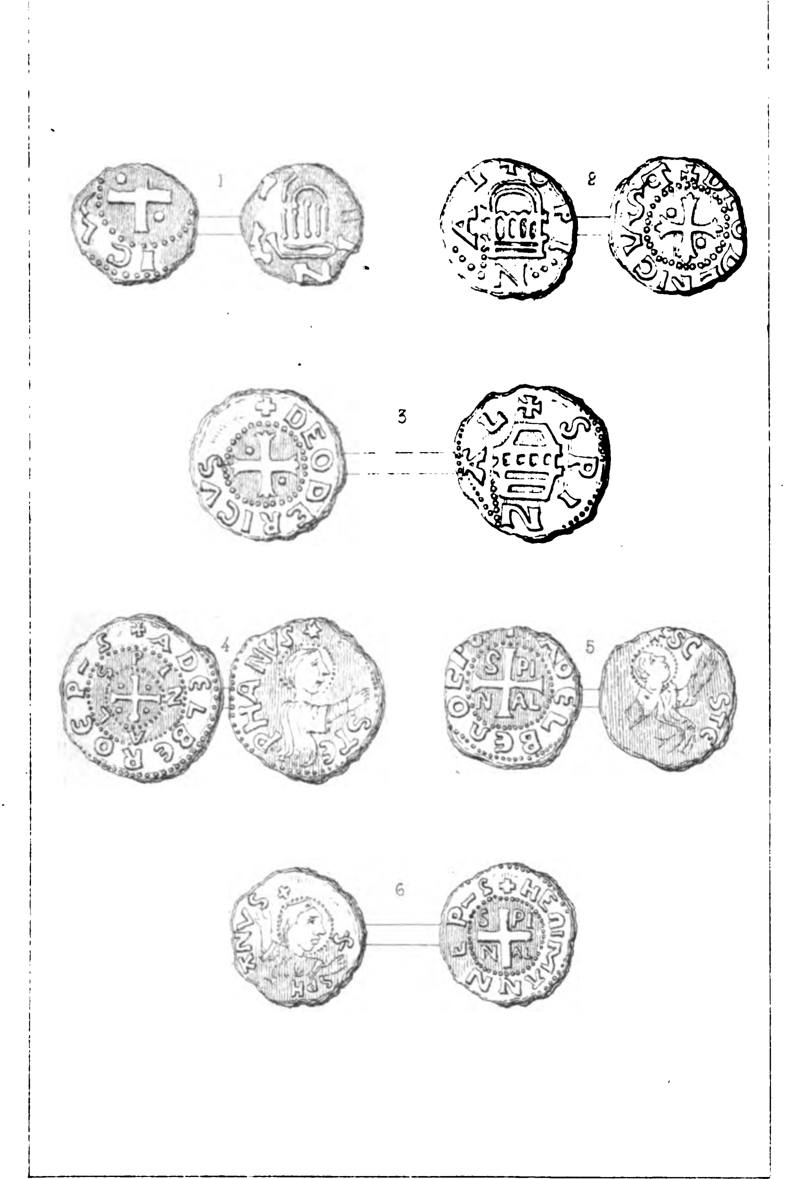
Denier. Arg. Poids. 0,31 (Collection du musée départemental. *Revue numismatique*, 1867.)

50. Même légende, même type.

℞ : Même légende, même type.

Obole. Arg. Poids : 0,16. (Collection de M. Ch. Laprevote, à Nancy.)

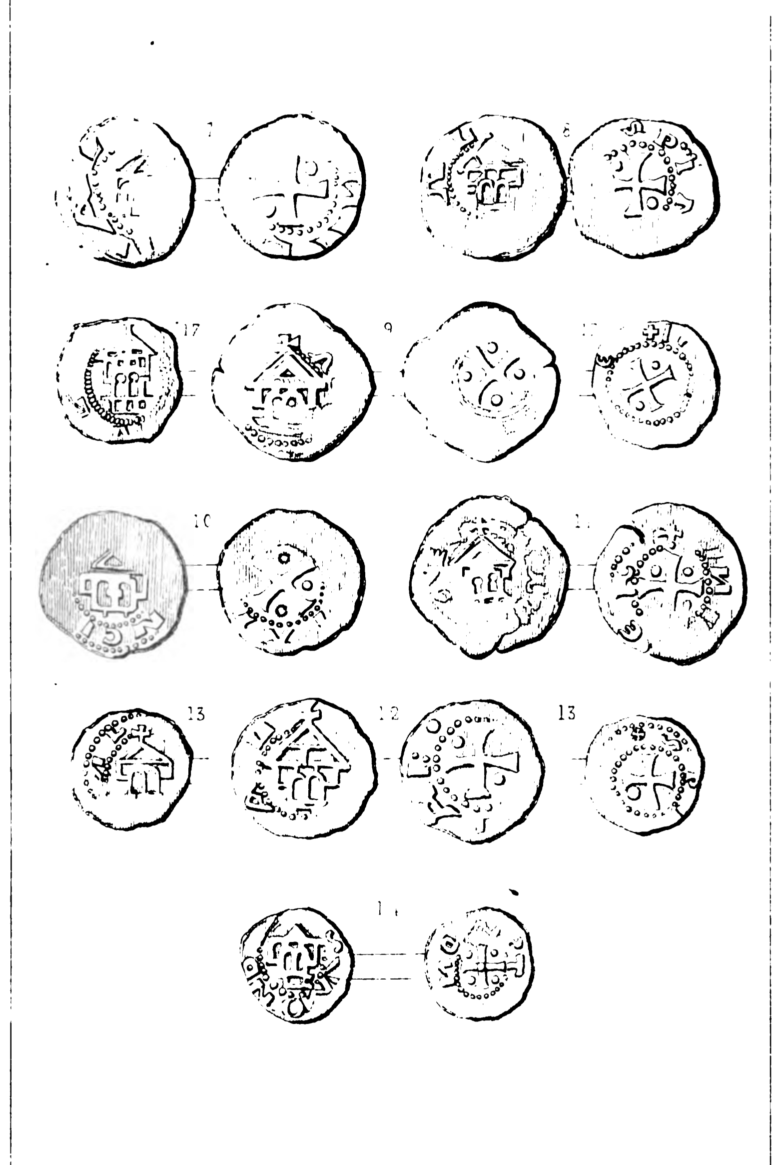
PL. I



H. Aest Lith

EPINAL

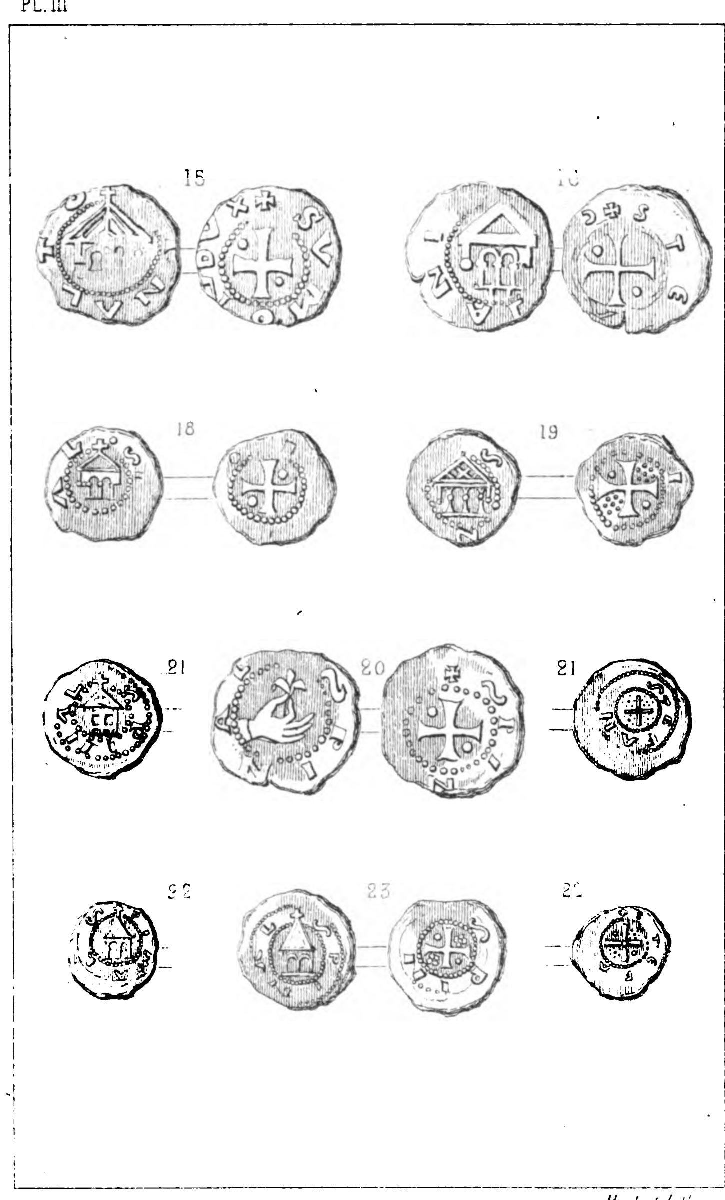
PL. II



H. Jost lith.

EPINAL

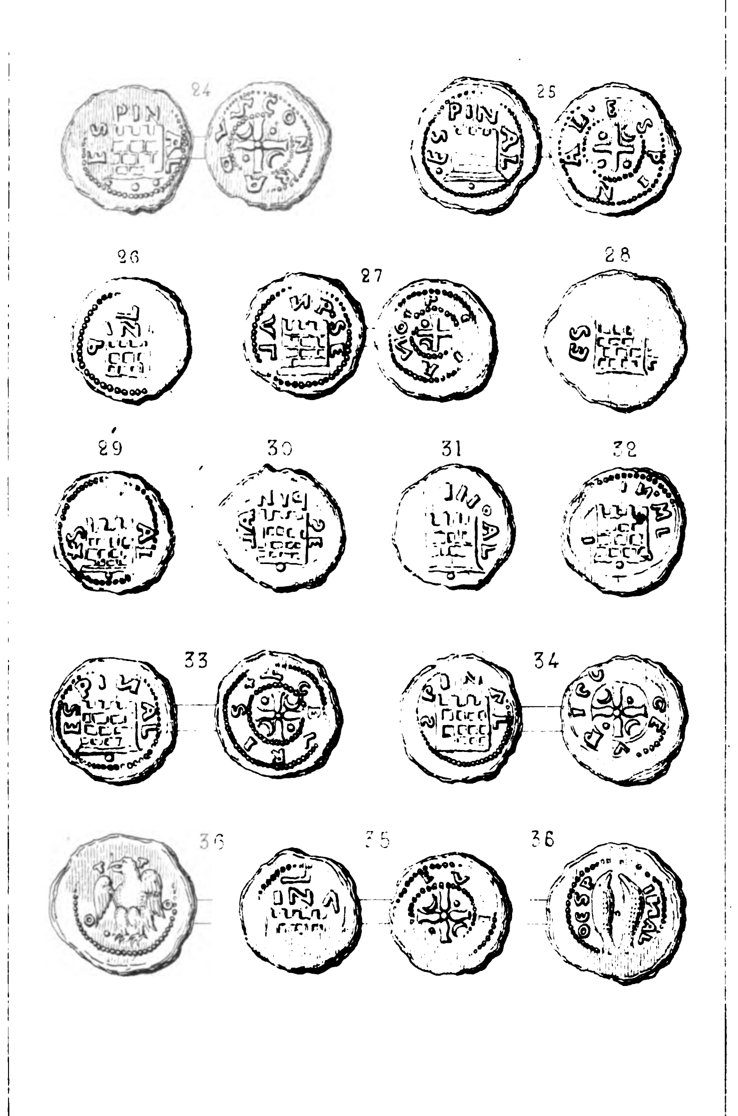
PL. III



H. Jost Lith.

EPINAL

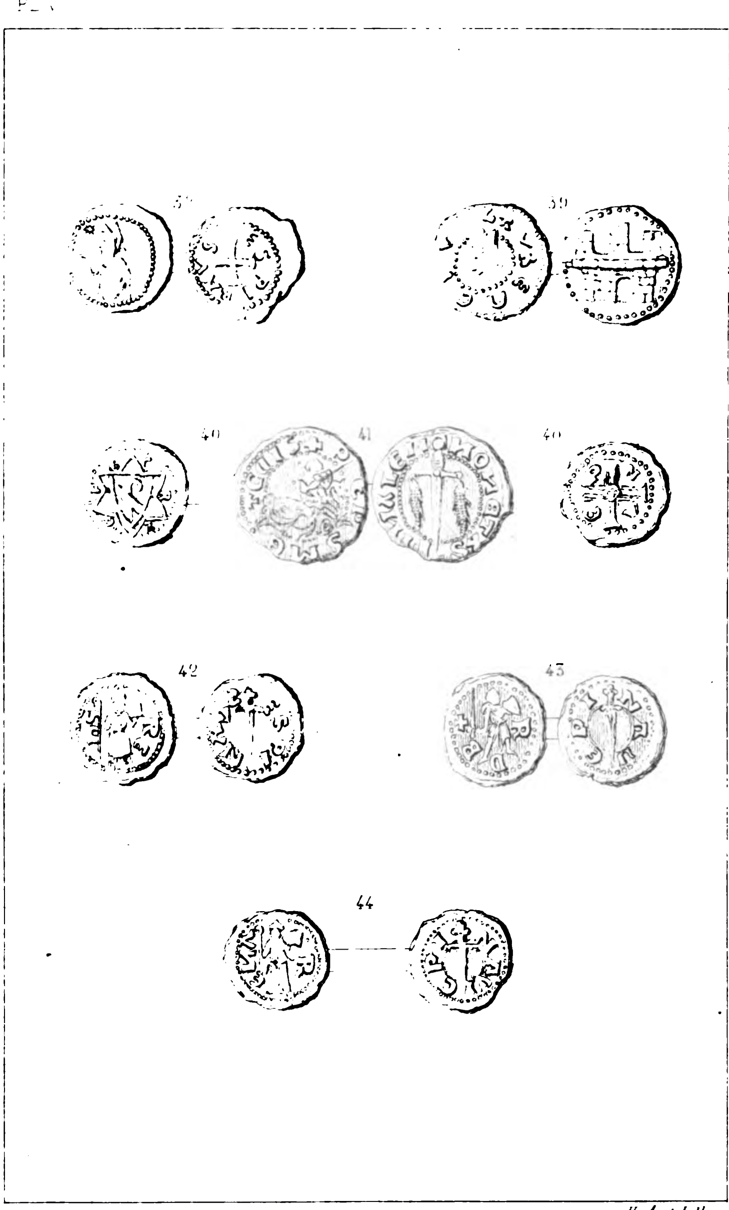
Pl. VI.



H. Aost Lith.

EPINAL

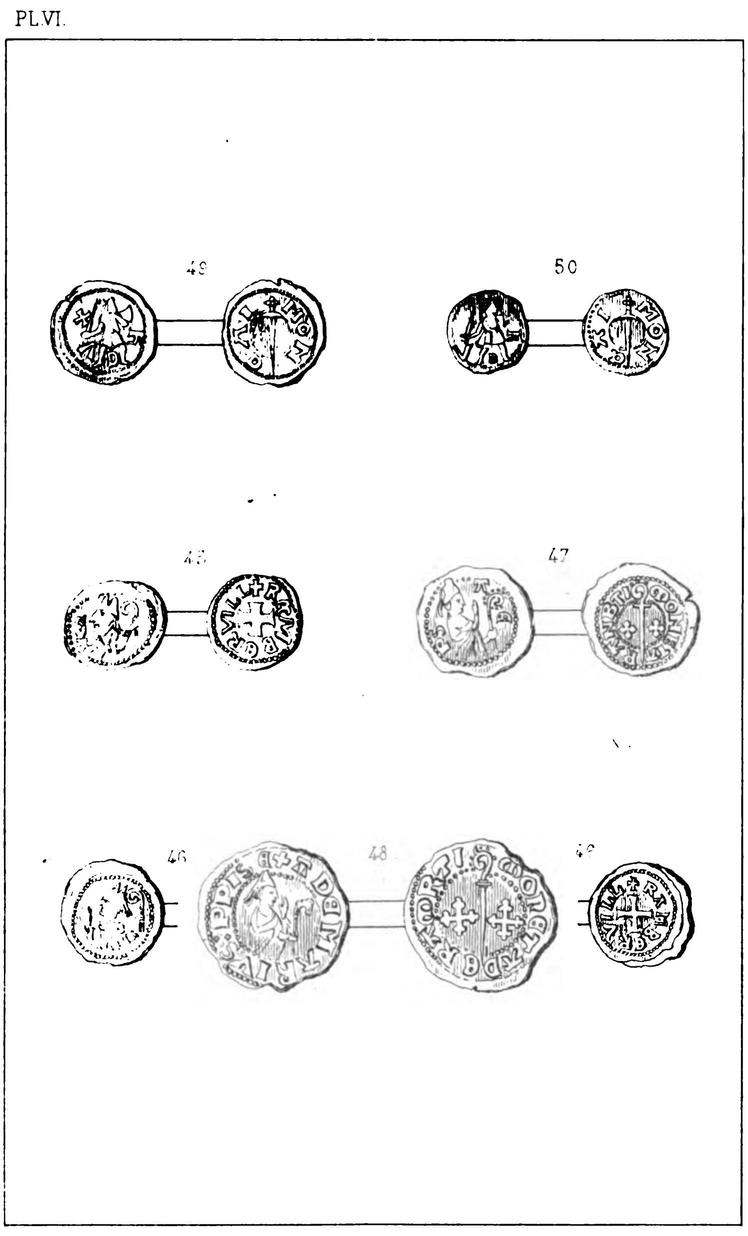
PL. V



H. Jost Lith.

EPINAL

PL.VI.



CHATEL, RAMBERVILLERS

CONFÉRENCE

FAITE A L'HOTEL-DE-VILLE D'ÉPINAL,

LE 9 MARS 1869,

PAR J. CONUS.

Professeur de rhétorique, agrégé de l'Université.

UN MOT
SUR MARIE STUART
et son temps.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le nom de Marie Stuart est bien connu de vous. L'histoire, le roman, le théâtre ont, à l'envi, perpétué et popularisé le souvenir de sa beauté, de sa grâce et des tragiques événements de sa vie. Est-elle innocente ou coupable? Grande question restée pendante durant trois siècles! Placée entre les affirmations si formelles et si opposées de ses adversaires et de ses partisans, la postérité hésitante n'a pu se défendre d'un sentiment de pitié pour tant de jeunesse et de malheur. Aujourd'hui seulement, grâce à la découverte de documents nouveaux, l'histoire peut déchirer tous les voiles qui cachaient la vérité et dire son dernier mot sur l'infortunée reine d'Écosse. C'est donc le moment de revenir sur cette intéressante question et de jeter, en passant, un coup d'œil sur ce XVI[e] siècle si fécond en

événements curieux à étudier. Un autre titre à l'attention d'un public lorrain est l'origine lorraine de Marie Stuart descendant par sa mère, Marie de Lorraine, de l'illustre famille des Guises qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de notre pays.

L'histoire des Stuarts n'est qu'une longue et lugubre tragédie. Des cinq rois qui portèrent la couronne d'Écosse avant Marie Stuart, deux furent assassinés, deux tués sur le champ de bataille, et le dernier, Jacques V, le père de cette princesse, mourut de désespoir, d'avoir été abandonné par sa noblesse devant l'ennemi.

Quand ce prince, sur son lit de mort, apprit la naissance de sa fille, il eut un éclair de joie, puis retombant sur son oreiller : « Ceux, dit-il, qui n'ont pas respecté le chardon royal, et qui ont profané la couronne d'Écosse sur mon front, l'arracheront du sien. Par fille elle est venue, par fille elle s'en ira » Telles furent les paroles prophétiques de Jacques V. à la naissance de sa fille Elle avait six jours quand il mourut.

Elle héritait d'un trône, et les prétendants à sa main se présentèrent aussitôt. Henri VIII d'Angleterre, croyant l'occasion venue de réunir les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse, la demanda pour son fils le prince de Galles; mais Marie de Lorraine, devenue régente, fiança sa fille, du consentement de la noblesse, au Dauphin qui fut François II.

La jeune princesse, âgée de six ans, vint en France, pour y être élevée, avec quatre de ses compagnes nommées les *Quatre Marie*. Son arrivée à Saint-Germain, où se trouvait la cour, fit sensation. — « Notre petite reinette écossaise, disait Catherine de Médicis, n'a qu'à sourire pour faire tourner toutes les têtes françaises. » — Sa beauté et sa grâce naissantes faisaient d'elle un des enchantements de la cour des Valois, et les poëtes, qu'elle inspirait déjà, déposaient leurs vers à ses pieds :

En votre esprit le ciel s'est surmonté,
Nature et l'art ont en votre beauté
Mis tous le beau dont la beauté s'assemble.

J. du Bellay.

Amour de ses beaux traits lui composa les yeux,
Et les Grâces qui sont les trois filles des cieux,
De leurs dons les plus beaux cette princesse ornèrent,
Et pour mieux la servir les cieux abandonnèrent.

Ronsard.

Marie Stuart fut élevée avec les filles de Catherine de Médicis, sous les yeux de la savante Marguerite de France, sœur de Henri II. Ces jeunes princesses étudiaient les langues et cultivaient les arts. Marie savait le grec, l'italien, l'espagnol, l'anglais, le français, l'histoire et la musique. A treize ans, elle composa une harangue latine, sur l'aptitude des femmes aux travaux de l'esprit, et la récita devant Henri II, aux applaudissements de toute la cour. Elle aimait la poésie et conversait volontiers avec les poëtes et les savants. Si elle était sérieuse et studieuse, elle savait aussi être de son âge, et, le soir, dans les galeries de Henri II, ou, le matin des jours d'été, dans les sentiers des parcs, à l'ombre des grands arbres, elle charmait sa jeune société par son entrain, son naturel, la vivacité et l'agrément de son esprit,

La vie de société, chose nouvelle en France, datait des guerres d'Italie. Les Français avaient rapporté de la péninsule, avec les luths, les guitares et les parfums, le goût des lettres, des arts, des fêtes, de la galanterie et des plaisirs de société. Jadis, la belle châtelaine, emprisonnée dans son manoir, vivait seule, pendant que son mari guerroyait au loin, en terre sainte, ou contre le roi. La seule distraction, alors, était l'arrivée du ménestrel ou du jongleur, qui allait, de château en château, chanter, en s'accompagnant

de la vielle, les exploits d'Arthur et de Charlemagne, ou les amours de Lancelot et de la belle Genièvre, ou quelque fabliau assaisonné de malice gauloise. Le chanteur parti, emportant les largesses et quelquefois le cœur de la dame, le château retombait dans la monotonie et le silence habituels.

Tout change au XVI[e] siècle; les châteaux sont abandonnés pour la cour. Louis XI n'eut point de cour : « Je veux gens qui ne soient point seigneurs », disait ce roi ami de la roture. Mais Louis XII en eut une et une sévèrement tenue par Anne de Bretagne, qui se rappelait les *œillades doulcettes* des beautés italiennes aux chevaliers français (1). « Une cour sans dames, disait François I[er], est un printemps sans roses et un parterre sans fleurs. » Aussi, rapporte Brantôme « d'ordinaire, pour le moins, sa cour était pleine de plus de trois cents dames et demoiselles appartenant aux plus illustres familles du royaume. »

Henri II, ami du faste et du plaisir comme son père, donna aussi des fêtes, des bals, des chasses, des tournois. « Sa cour était remplie de déesses humaines, les unes plus belles que les autres et toujours bien parées........ Qu'il faisait beau voir les filles d'honneur de la reine, aux processions générales de la Fête-Dieu ou des Rameaux, portant leurs palmes et rameaux d'une si bonne grâce, et le jour de la chandeleur, portant de même leurs flambeaux...... En ces trois processions qui sont fort solennelles, on n'y remarquait que toute beauté, toute bonne grâce, tout beau port, tout beau marcher, si bien que les voyants en demeuraient tout ravis.......Il faisait beau voir aussi quand la

(1) Œillades doulcettes
Aux amants tendaient;
Chevaliers honnêtes
Ravis d'amourettes
De voir telles fillettes,
Comme les mouchettes (petites mouches)
Au feu se brûlaient.

Jean Marot.

reine allait par pays, fût en sa litière, fût à cheval; vous eussiez vu quarante à cinquante dames ou demoiselles la suivre, montées sur de belles haquenées toutes bien harnachées, et elles se tenant à cheval de si bonne grâce que les hommes n'y paraissaient pas mieux, leurs chapeaux tout garnis de plumes, ce qui enchérissait encore leur grâce, si bien que ces plumes volitantes en l'air semblaient demander amour ou guerre. » (Brantôme.)

Voilà certes une vive et gracieuse peinture de la vie des dames de ce temps, vie de plaisirs, de cavalcades, de chasses, de tournois; mais pleine de passions, de périls et d'aventures, plus favorable à l'élégance de l'esprit qu'à la pureté des mœurs. Il faut lire, ou plutôt il ne faut pas lire Brantôme, qui n'a peint si bien les vices de son siècle que parce qu'il les aime et les prend pour des qualités. Pour lui, comme pour ses contemporains, dit M. Saint-Marc Girardin, la beauté vaut la vertu et surtout elle en dispense. La vertu, selon Brantôme, ne convient qu'aux femmes de petite naissance ou aux laides. Il sied aux belles et aux grandes dames d'être inconstantes en leurs amours : « Elles doivent ressembler le soleil, qui répand de sa lueur et de ses rayons à un chacun dans le monde, si bien que chacun s'en ressent. » C'était le temps où Henri II donnait des fêtes à la belle Diane de Poitiers, que ses envieuses avaient surnommée la Diane payenne, la Diane d'Éphèse, et que les peintres et les sculpteurs représentaient avec un croissant sur la tête. Le nom seul de cette femme dit assez ce qu'il faut penser de cette cour élégante et légère.

C'est dans cette société licencieuse que Marie Stuart passa les années de sa jeunesse; mais, grâce à son heureuse nature, elle échappa à la contagion de l'exemple, et son oncle, le cardinal de Lorraine, pouvait écrire à sa mère : « Votre fille est tellement creue et croist tous les jours, en grandeur, beauté, bonté, sagesse et vertus, que c'est la plus parfaite et la plus accomplie en toutes choses honnestes et vertueuses qu'il est possible. . . . . »

Sa beauté était célèbre dans toute l'Europe, et les portraits d'elle conservés à Versailles, à Eu, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Saint-James, à Windsor, à Holyrood, etc., peints par les meilleurs artistes de la Renaissance, justifient l'admiration des contemporains. — « Venant sur les quinze ans, dit Brantôme, sa beauté commença à paraître comme la lumière en beau plein midy.......Sous le tartan écossais, elle était charmante, mais quand elle s'habillait à la française, à l'espagnole ou à l'italienne, elle était adorable. » Grande et bien faite, elle avait une tête ravissante qui semblait l'idéal vivant de la beauté. Des yeux bruns, humides et profonds, des cheveux châtain-foncé, un teint clair et brillant alliaient le charme du midi à celui du nord. Deux plis se dessinaient au coin d'une bouche dont le sourire, brillant comme un rayon de soleil, éclairait tout le visage. Son front pur et élevé respirait l'intelligence, et l'exquise douceur de son regard lui attirait d'emblée les cœurs. Il fallait faire effort pour cesser de la regarder, et le roi Charles IX ne traversait jamais la galerie du Louvre sans rester longtemps en admiration devant son portrait. Bref, si pure et si touchante était sa beauté, si irrésistible sa grâce, qu'un jour qu'elle suivait la procession de la Chandeleur, un cierge à la main, une femme du peuple, tombée à genoux devant elle, s'écria : « En vérité, n'êtes-vous point un ange? »

Marie Stuart n'était pas moins bien douée du côté de l'esprit et du cœur. Elle parlait plusieurs langues, cultivait les arts, tournait bien le vers, et écrivait mieux encore en prose, comme le prouve la collection de ses lettres publiée par le prince Labanoff. Esprit vraiment français, elle avait une conversation vive, enjouée, assaisonnée quelquefois de malice, de méchanceté jamais. Il n'y avait que pour Catherine de Médicis — *la marchande florentine,* comme elle l'appelait — qu'elle se sentait presque méchante, tant cette nature tortueuse et ce caractère italien lui étaient antipathiques! Le cœur chez elle était foncièrement bon; elle

donnait libéralement et avec une bonne grâce qui doublait le prix de ses dons. Telle était la princesse accomplie que le Dauphin épousa, en grande pompe, à Notre-Dame, le 24 avril 1558. S'il y eut foule pour voir passer la belle mariée, cela ne se demande pas du peuple de Paris « tant sot, dit Rabelais, tant badaud, tant inepte de nature, qu'un bateleur, un porteur de rogatons, un mulet avec ses cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne ferait un bon prescheur évangélique. » Pendant plusieurs jours, ce ne fut que fêtes et réjouissances dans tout Paris.

C'est ici le lieu de parler d'un fait qui eut plus tard de funestes conséquences pour Marie Stuart. A la mort de la reine d'Angleterre, Marie Tudor la Sanglante, elle prit le titre et les armes de reine d'Angleterre et d'Écosse, et fit graver, sur sa vaisselle, le triple blason des Valois, des Stuarts et des Tudors. Élisabeth lui voua dès lors une haine qui s'accrut encore, bientôt après, quand, à la mort de Henri II, les jeunes époux ceignirent les trois couronnes de France, d'Écosse et d'Angleterre.

Pour le moment, le bonheur souriait à Marie Stuart, doublement reine par son titre et sa beauté, au milieu d'une cour brillante et animée. Tout à coup cette vie d'enchantement et de plaisir s'évanouit comme un rêve. Le 5 décembre 1560, François II mourut après seize mois de règne. Les premiers jours, toute à son désespoir, Marie ne put que gémir et pleurer. Plus tard, le souvenir de celui qu'elle avait aimé lui inspira les vers suivants :

. . . .

Ce qui m'estait plaisant
Ores m'est peine dure;
Le jour le plus luisant
M'est nuit noire et obscure,
Et n'est rien si exquis
Qui de moy soyt requis.

. . . . :

Si en quelque séjour,
Soit en bois ou en prée,
Soit sur l'aube du jour,
Ou soit sur la vesprée,
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.

. . . .

Elle renonça au titre et aux armes de reine d'Angleterre et se réfugia dans le couvent de St-Pierre, à Reims, auprès de Rénée de Lorraine, sa tante. C'est là qu'elle se décida à quitter la France où elle ne régnait plus, pour retourner en Écosse. Cette nouvelle attrista toute la cour, et Ronsard, interprète de la douleur commune, ne fut jamais mieux inspiré. Voici quelques-uns de ses vers :

Comme un beau pré despouïllé de ses fleurs,
Comme un tableau privé de ses couleurs,
Comme le ciel, s'il perdait ses estoiles,
La mer ses eaux, la navire ses voiles,
Un bois sa feuille, un antre son effroy,
Un grand palais la pompe de son roy,
Et un anneau sa perle précieuse :
Ainsi perdra la France soucieuse,
Ses ornements, perdant la royauté
Qui fut sa fleur, sa couleur, sa beauté.

Aimée de tous, chantée par les poëtes, Marie pouvait-elle quitter sans regret cette France où s'était écoulée son heureuse enfance? Elle voulut revoir tous les lieux qui lui étaient chers, avant de s'en éloigner à jamais. Après quelque temps de séjour à Paris, elle revint passer deux jours à Fontainebleau, son château de prédilection. Son père l'avait habité, et il était plein des souvenirs tout vivants de François Ier, de sa cour, des artistes qui l'avaient décoré et embelli. On

était à l'aurore de la Renaissance, et, pour une princesse lettrée, aimant les arts, c'était une amère pensée que celle de quitter tant de choses parlant à son cœur, à ses yeux et à son imagination.

Au commencement de l'automne, Marie se mit en route pour Calais, avec un nombreux cortége d'honneur composé de ses oncles les Guises, des premières dames de la Cour et des plus nobles gentilshommes de France. La veille de l'embarquement elle esquissa ces vers si connus, qu'elle acheva plus tard à Holyrood :

Adieu plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie
Qui as nourri ma jeune enfance!
Adieu France! Adieu nos beaux jours!
La nef qui déjoint nos amours
N'a eu de moi que la moitié;
Une part te reste, elle est tienne :
Je la fie à ton amitié,
Pour que de l'autre il te souvienne.

Le 15 août 1561, Marie se sépara des seigneurs qui l'avaient accompagnée « tous regrettants et pleurants à chaudes larmes l'absence d'une telle Reyne ». Quelques-uns cependant voulurent la reconduire jusqu'en Écosse. Elle était à peine sur le pont de son vaisseau que deux barques chavirèrent et six hommes se noyèrent sous ses yeux : « Ha! mon Dieu! s'écria-t-elle, quel augure de voyage est cecy! » Un romain eût reculé devant ce présage, mais Marie était emportée par sa destinée! Rien n'est plus touchant que le récit de son départ fait par Brantôme, un des gentilshommes qui l'accompagnaient : « ...... la galère, dit-il, estant sortie du port et s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile.......... Elle, les deux bras sur la poupe de la galère du costé du timon, se mist à fondre à grosses larmes,

jettant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estait partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu ! France..... jusqu'à ce qu'il commença à faire nuict. ...... Elle voulut se coucher sans avoir mangé et ne voulut descendre dans la chambre de pouppe, et lui dressa-t-on là son lit Elle commanda au timonier, sitost qu'il serait jour, s'il voyait et découvrait encore le terrain de la France, qu'il l'éveillast et ne craignist de l'appeler : à quoy la fortune la favorisa ...... le jour paraissant, parut encore le terrain de France, et n'ayant failly le timonier au commandement qu'elle luy avait faict, elle se leva sur son lit et se mist à contempler la France encore et tant qu'elle put..... Adonc redoubla encore ces mots : Adieu France ! Adieu France ! je pense ne vous voir jamais plus. »

Sa flottille échappa à la croisière anglaise envoyée par Élisabeth, pour s'emparer de sa personne, et, à la faveur d'un brouillard épais, put entrer, le 19 août, dans le port de Leith. L'empressement de sa noblesse à venir à sa rencontre la toucha, sans la réjouir. Le pays lui parut triste et pauvre, et, « à la vue du cheval et des maigres haquenées de montagnes telles quelles, dit Brantôme, et harnachées de même, qu'on avait amenées pour elle et sa suite, elle se mit à pleurer et à dire que ce n'était pas les pompes, les apprêts, les magnificences, ni les superbes montures de France. » Ce fut bien pis, le soir, quand les bourgeois d'Édimbourg vinrent lui donner un concert de leur façon, pour sa bienvenue. Laissons parler Brantôme qui était là : « et qui pis est, le soir ainsi qu'elle se voulait coucher..... vindrent sous sa fenêtre cinq ou six cents marauts de la ville lui donner l'aubade de méchants violons et petits rebecz dont il n'y a en faute en ce pays là, et se mirent à chanter des pseaumes tant mal chantez et si mal accordez que rien plus ! » Marie se sentit étrangère dans un pays dont elle n'avait pas les mœurs et qui ne partageait plus ses croyances ; elle voyait comme un abîme ouvert entre elle et ses sujets, et l'avenir lui inspira un vague sentiment d'effroi.

L'Écosse était alors le royaume le plus troublé de l'Europe. Partout, sur le continent et en Angleterre, l'ordre et l'unité commençaient à s'établir; mais en Ecosse, pays de montagnes, presque sans villes, sans communes organisées, hérissé de châteaux, les seigneurs faisaient échec à la royauté et vivaient dans une demi-indépendance. Tous les efforts des premiers Stuarts pour les soumettre avaient été impuissants, et les nobles avaient profité de plusieurs minorités successives et de l'éloignement de Marie Stuart pour reconquérir, un à un, tous leurs priviléges. Murray, Morton, Lindsay, Huntly, Lethington, Kirkaldy de Grange, etc., tels étaient les principaux adversaires, tantôt publics, tantôt secrets, qui, au profit de leurs intérêts et de leur ambition, poussèrent peu à peu Marie Stuart dans l'abîme.

Un autre danger non moins grand pour une reine catholique était le triomphe récent de la Réforme en Écosse. A la voix de Knox, les masses avaient abjuré la religion de leurs pères et s'étaient livrées à tous les excès du fanatisme le plus violent. Ajoutez à cela les intrigues anglaises pour effacer l'influence française et préparer l'annexion de l'Écosse à l'Angleterre, et vous aurez un aperçu des dangers multiples qui entouraient Marie Stuart.

En resumé : la royauté était affaiblie, la noblesse unie, la réforme triomphante, l'alliance française odieuse et l'alliance anglaise rétablie. Marie avait donc tout contre elle : le fanatisme et la barbarie de son peuple, l'ambition d'une aristocratie capable de tous les crimes, la trahison permanente de ses conseillers, la malveillance de Catherine de Médicis, la jalousie et la haine active d'Elisabeth et de ses ministres.

Pour dominer une telle situation, il lui eût fallu des qualités qu'elle ne possédait pas. Fière et courageuse devant l'offense ou le péril, elle avait l'élan mais non l'énergie soutenue et la fermeté suivie d'une Isabelle la Catholique ou d'une Élisabeth. D'une nature franche et droite, elle croyait difficilement au mal, ne voyait pas le visage derrière le masque,

et, trop prompte à pardonner au moindre signe de repentir, elle fut souvent la dupe des hypocrites, tant l'hypocrisie était loin de son cœur !

Grâce à sa prudence et à son esprit de conciliation, Marie Stuart empêcha le déchaînement immédiat des passions qui grondaient dans les cœurs. Toutefois ce ne fut pas sans peine qu'elle put pratiquer son culte particulier. Elle essaya, mais en vain, sa puissance de séduction sur Knox, dont les doctrines sapaient l'autorité royale, et, après quelques entrevues, elle dut rompre avec l'inflexible sectaire. Celui-ci s'en retournant vit, dans le salon d'attente, les groupes frais et charmants des jeunes filles de la reine causant gaiement, riant, folâtrant et se moquant peut-être de sa rudesse. Il s'arrêta devant elles, et, redressant sa haute taille — il avait six pieds — il leur jeta ces paroles d'adieu : « Ah ! belles dames, la plaisante vie que la vôtre, si elle devait durer toujours, et si vous pouviez aller au ciel dans ces belles parures ! Mais les vers du tombeau mangeront votre chair, et remplaceront ces parures dont vous êtes si vaines. Oh ! l'horrible chose que cette mort qui court après vous, et qui vous atteindra quoi que vous fassiez ! » Les rires cessèrent et Knox s'éloigna de son pas ordinaire, lentement, fièrement, sans autre émotion sur le visage que celle du dédain.

Isolée et comme exilée dans son royaume, attristée par le ciel de l'Écosse, Marie Stuart regrettait la France, son soleil, la conversation des beaux esprits, la société des aimables seigneurs de la Cour, et les fêtes si animées de Fontainebleau et de Saint-Germain. Toutes les splendeurs d'Holyrood, son parc, ses jardins, ses prairies ne lui disaient rien, son cœur était ailleurs. Pour tromper son ennui, elle cherchait des distractions dans la musique qu'elle aimait passionnément. C'est dans un concert qu'elle remarqua l'italien David Riccio, qui avait une très-belle voix de basse. Elle le demanda au marquis de Moretta, ambassadeur de Savoie, dont il était le *cameriere*, et l'attacha à son service.

Riccio était un homme de vingt-huit ans, d'une figure plus expressive que belle : son teint brun, des sourcils touffus, des yeux vifs, un nez vivant et dilaté, des dents admirables, des traits mâles lui prêtaient une énergie qui manquait à son âme. Le cœur défaillait en lui devant le péril, et il se trouvait désarmé devant le dédain ou l'injure. Mais son esprit cultivé, son humeur enjouée, ses manières polies et son intelligence des affaires séduisirent Marie Stuart qui en fit son secrétaire, une sorte de premier ministre. Il abusa de sa haute fortune, et, malgré de secrets avertissements de ne pas trop battre monnaie avec la faveur de la reine, il eut un grand train, se montra fier et arrogant, vendit sa protection et ses services et se fit de nombreux ennemis. Un des plus redoutables était Murray, qui ne pouvait pardonner à l'étranger la perte de son influence. Ses assiduités chez la reine, qu'explique la nature de ses fonctions, étaient mal interprétées. Le spirituel Lethington s'en moquait, mais le violent Ruthven s'en offensait. — J'ai eu, ce soir, chez la reine, une forte tentation, disait Lindsay à Knox. — Laquelle? demanda le réformateur. — Celle de jeter par la fenêtre ce valet italien, qui n'est pas fait pour s'asseoir devant les lords, mais pour leur offrir l'aiguière et leur tenir l'étrier. — Il est vrai, répondit Knox; et de plus ce bouffon méridional est le pensionnaire du pape et le suppôt de Satan. — Telles étaient les dispositions de la noblesse à l'égard de Riccio; aussi le jour de la vengeance ne devait pas se faire attendre

Cependant Marie Stuart ne pouvait rester veuve plus longtemps. Les dangers auxquels l'exposaient sa jeunesse, sa beauté, le veuvage; la nécessité de donner un héritier au trône d'Écosse, tout lui faisait un devoir de songer à un nouveau mariage. C'était d'ailleurs le vœu de la nation. Les prétendants, rois, princes, ducs, ne manquèrent pas, on peut le croire. Don Carlos d'Espagne, fils de Philippe II, obtint d'abord la préférence, mais les intrigues de la France et de l'Angleterre, et l'indécision du prince firent échouer

ce projet d'union. Marie fixa ensuite son choix sur le jeune et beau Darnley, son cousin, allié comme elle à la maison régnante d'Angleterre, et demanda l'agrément d'Élisabeth, sans pouvoir obtenir autre chose que des réponses évasives.

Il faut nous arrêter un instant devant la figure d'Élisabeth, le mauvais génie de Marie Stuart. Fille d'une mère décapitée (Anne de Boleyn), elle avait connu de mauvais jours, sous le règne de sa terrible sœur, Marie Tudor, qui la tint emprisonnée et l'aurait fait mourir, sans l'intervention de son mari Philippe II. En prison, elle apprit à réfléchir et à dissimuler, et, toute sa vie, la dissimulation resta le fonds de son caractère. Il convient de distinguer en elle la reine et la femme. Elle avait toutes les qualités d'un homme d'État : la fermeté, le jugement, l'application aux affaires, le don de bien choisir ses ministres, les Cécil, les Walsingham, les Randolph, politiques habiles, dont l'honnêteté était le moindre défaut. Elle jeta les fondements de la grandeur de la marine anglaise, et mérita ainsi le nom de Grande Reine que les Anglais se plaisent à lui donner. Toutefois ses qualités sont ternies par de graves défauts : elle était hautaine, impérieuse, jalouse, cruelle, fausse, fausse surtout, et souvent elle se livrait aux violences de son père, Henri VIII.

Son éducation avait été très-soignée, comme le prouve cette conversation rapportée dans le journal de Huraut de Maisse, envoyé de Henri IV, en Angleterre (1596) : « Elle me dict, écrit-il, que quand elle vint à la couronne qu'elle sçavait six langues mieux que la sienne, et, parce que je lui dis que c'était une grande vertu à une princesse, elle me dict que ce n'était point merveille d'apprendre à une femme à parler, mais qu'il y avait bien plus à faire à lui apprendre à se taire. »

Dans la femme se retrouvait une fille d'Ève jalouse de ses moindres avantages, témoin la comédie de vanité et de coquetterie jouée par elle devant Melvil, l'ambassadeur d'Écosse. Un jour, elle le fait conduire, *par hasard*, dans une pièce

voisine, pendant qu'elle est au clavecin, et lui arrache l'aveu de sa supériorité de musicienne sur sa maîtresse. Une autre fois, elle danse devant lui, se montre habillée à la française, à l'italienne, à l'anglaise, et lui demande qui, d'elle ou de Marie, avait le plus beau teint, les plus beaux cheveux. En adroit courtisan, Melvil répondit que nulle beauté en Angleterre n'était comparable à Élisabeth, ni en Écosse à Marie Stuart.

Cependant Élisabeth ne fut jamais jeune; de bonne heure elle eut trente ans, mais non les trente ans de Balzac, le bel âge de la femme qui arrive seulement alors à son plein épanouissement. Elle était grande de sa personne, bien faite, mais d'une dignité sans grâce. Sur ses portraits, elle a un front admirable, des yeux grands, un nez régulier, une bouche petite, et un ovale irréprochable encadré d'une épaisse chevelure bouclée naturellement, et, malgré cela, ce n'est pas une franche beauté. Ses cheveux presque fauves, ses paupières dégarnies de cils, son regard fixe, son nez aigu comme le regard, sa bouche maussade, son teint de cire lui donnent une physionomie étrange et dure, et causent une pénible impression. La figure est intelligente, oui; mais où est l'expression de douceur, où est le charme de la belle Marie Stuart?

Elle se croyait bien belle pourtant, et c'était lui faire habilement sa cour de lui dire qu'elle était aussi séduisante que sage; car une autre de ses prétentions était de paraître absorbée dans des pensées virginales. Elle ne voulut pas se marier, pour ne pas se donner un maître d'abord, mais aussi et surtout pour poser en vestale. Le titre de *Vestale couronnée*, que lui donna Shakspeare, flattait beaucoup son orgueil et sa pruderie britannique, et c'est en son honneur que des colons anglais donnèrent à une province des Etats-Unis le nom de Virginie. Elle n'eut pas d'amants, il est vrai; elle n'eut que des favoris, mais elle en eut toute sa vie, et les mauvaises langues prétendaient que le diable n'y perdait rien. Pleine d'une sollicitude hy-

pocrite pour la réputation de Marie Stuart, elle l'informait de tous les mauvais bruits qui pouvaient y porter atteinte, tout en lui refusant les moyens de se justifier. Aussi, un jour, à bout de patience et de prudence, Marie décocha à sa vertueuse geôlière, une lettre pleine de verve et d'ironie, dans laquelle, nouvelle Célimène, rendant franchise pour franchise à une autre Arsinoé, elle énumérait complaisamment à Sa Majesté Britannique l'interminable liste de ses péchés mignons, objet des propos du monde dont l'écho arrivait jusqu'à sa prison. Cette lettre étincelante de vivacité et d'esprit arriva-t-elle à son adresse? On peut en douter, malgré la rigueur plus grande exercée, à partir de ce jour, envers la malheureuse prisonnière. Mais n'anticipons pas.

Élisabeth haïssait en Marie Stuart son héritière, la femme vantée pour sa beauté, la reine d'Écosse et la princesse catholique. L'idée de laisser son trône aux descendants d'une rivale détestée lui était insupportable; c'est pourquoi elle travaillait sourdement à faire échouer tous ses projets de mariage. Don Carlos et les autres prétendants puissants une fois écartés, elle recommanda tour à tour Leicester et Darnley, uniquement pour les opposer l'un à l'autre et empêcher la reine d'Écosse d'arrêter son choix. Aussi Marie, justement irritée de servir de jouet à sa cousine, finit par braver ses menaces et se décida à épouser Darnley.

Malheureusement, Darnley n'avait pour lui que sa tournure et sa beauté, et encore une beauté féminine. Mince, élancé comme un jeune bouleau de Perth, Élisabeth l'appelait *yonder long lad*, le long garçon. Sa mère lui avait donné les talents brillants et tout extérieurs du gentilhomme de cour : il dansait en perfection et chantait à ravir; il avait fait quelques études, et tournait agréablement un sonnet; aussi était-il adoré des femmes et méprisé des hommes.

A peine arrivé à la cour, il dit en voyant sur une carte d'Écosse l'étendue des domaines de Murray : « C'est trop », parole imprudente qui lui fit du comte un ennemi mortel. Aussitôt un complot se forme contre lui, et Randolph

prédit dès lors « qu'il ne ferait pas longue vie, chez un tel peuple. »

C'est dans ces circonstances que Marie Stuart épousa secrètement son cousin, au château de Stirling, en avril 1565. Cette union romanesque, bien que régulière, était une faute, puisqu'elle exposait la reine d'Écosse à être méconnue et calomniée.

Cé mariage n'était pas encore connu, que, pour l'empêcher, Murray et ses complices dressèrent une embuscade à *Kirk of Beith*. Leur intention était de *tuer Darnley et d'emprisonner Marie Stuart*. Ce projet, déjoué cette fois, sera repris deux ans plus tard et recevra son exécution.

Le 29 juillet 1565, après l'arrivée des dispenses du pape, Marie Stuart épousa publiquement Darnley, dans la chapelle d'Holyrood, à six heures du matin. Fatale union! Marie ne tarda pas à connaître les défauts et l'incapacité politique de cet enfant gâté, capricieux, volontaire et violent, qu'elle ne put associer aux affaires, en lui donnant, comme à François II, la couronne matrimoniale, c'est-à-dire le partage de l'autorité royale. Darnley, qui entendait bien être autre chose que le mari de la reine, s'en prit à Riccio du refus de Marie Stuart, et jura de se venger. Il prêta l'oreille aux propos des seigneurs qui lui insinuèrent que le favori déshonorait la couche royale, et entra dans une conjuration ourdie, contre l'italien, par Douglas, Ruthven, Lindsay et Morton. Les conjurés firent miroiter aux yeux de Darnley l'appât de la couronne d'Écosse. Les prétextes du complot étaient l'honneur du roi à venger, une réaction catholique à prévenir; le vrai motif, d'empêcher la reine de faire révoquer, devant le prochain parlement, les aliénations du domaine royal pillé par les grands, pendant sa minorité.

Le samedi, 9 mars 1566, vers six heures du soir, trois cents hommes armés environ se glissèrent, à la tombée de la nuit, des ruelles borgnes de la Canongate dans les ombres du palais. Darnley les attendait. La reine soupait dans son

cabinet, en compagnie de la comtesse d'Argyle, de Beaton le commandant d'Holyrood et de Riccio. Sur les huit heures, Darnley suivi de Ruthven, de Douglas, de Kar, de Ballendyn et de d'Ormiston, monte, par un escalier dérobé, a l'appartement de la reine. Il entre seul, embrasse sa femme et se mêle à la conversation. Sa voix était émue, son visage pourpre, et, de temps en temps, il jetait un regard furtif vers la porte laissée entr'ouverte. Bientôt apparaît, en tenue de guerre, et pâle comme un mort, Ruthven qui relevait de maladie. Sa physionomie farouche, bouleversée par la souffrance et la colère, glaçait de terreur. Au même moment tombe avec fracas la porte de la chambre à coucher de Marie, sous les coups de Morton et de Lindsay. Ruthven, alors, s'élance avec une impétuosité telle que le parquet en est ébranlé. — Pourquoi êtes-vous ici? s'écrie la reine. — J'ai affaire à David, à ce galant que voilà, répondit Ruthven d'une voix sourde. — Un autre conjuré s'avançant, Marie lui dit : « Si David est coupable, il sera livré à la justice. » — Voilà la justice, répliqua le conjuré, en tirant une corde de dessous son manteau. — Riccio, tout hagard de peur, saisit la robe de la reine en criant : « Je suis mort! Giustizzia! Giustizzia! sauvez-moi, Madame, sauvez-moi. » Il y eut alors un affreux tumulte, la table fut renversée, et, comme la reine faisait tous ses efforts pour arracher Riccio aux assassins, Ruthven et Lindsay brandissent leurs dicks nus, et André Kar la menace de son pistolet : « Tirez, lui dit-elle, si vous ne respectez pas l'enfant que je porte. » Darnley la prit dans ses bras et la retint à grand peine sur un fauteuil, pendant que les autres entraînaient de force David.

Le malheureux pleurait, criait, se débattait, se cramponnait partout, jusqu'à ce qu'enfin il tomba percé de cinquante-cinq coups de poignard. Darnley vint frapper le cinquante-sixième et dernier coup, après quoi le cadavre fut traîné par les pieds au bas de l'escalier. Les traces du sang de Riccio se voient encore aujourd'hui, après trois siècles, sur

le parquet de la chambre de parade, qui est restée comme elle était au jour du crime.

En apprenant la mort de David, la reine poussa un cri, puis se tournant vers le roi : « Ah ! traître ; fils de traître, voilà ce que tu réservais à celui qui t'a fait tant de bien et tant d'honneur ! voilà ma récompense à moi, qui, par son conseil, t'ai élevé à une dignité si haute ! Ah ! plus de larmes, mais la vengeance ! Je n'aurai de joie que lorsque ton cœur sera aussi désolé que l'est aujourd'hui le mien. » En achevant ces paroles elle s'évanouit.

Les amis qu'elle avait à Holyrood ne purent que s'enfuir ; Athol, Fleming, Livingston, par un couloir obscur ; Bothwel et Huntly, par une fenêtre donnant sur les champs.

Quand Darnley vit les meurtriers délibérer sur la vie ou la mort de la reine, il s'aperçut, mais trop tard, qu'il avait été leur dupe ; et ce mari, soi-disant outragé, ne songea plus qu'à tirer sa femme de leurs mains. Il réussit à tromper leur surveillance et s'enfuit avec Marie, à Dunbar, dans la nuit du 11 au 12 mars.

Bientôt la reine à la tête de 8000 hommes d'armes rentra triomphante à Édimbourg, et les assassins de Riccio cherchèrent un refuge auprès d'Élisabeth. Darnley eut l'imprudence et l'impudence de protester publiquement qu'il était étranger au meurtre de Riccio et de dénoncer ses complices. Cette lâche trahison les tourna tous contre lui. Leur première vengeance fut de mettre sous les yeux de la reine le texte des deux *bonds*, signés par lui, et relatifs à la couronne matrimoniale et au meurtre de l'italien. Marie, qui avait pu attribuer la conduite de son mari à l'irréflexion et à la jalousie, éprouva dès lors pour lui un profond éloignement. Fermant les yeux sur le passé de Murray, elle le rappela aux affaires et ménagea un rapprochement entre lui et Bothwell, dont la fidélité ancienne ne s'était pas démentie dans la tragique nuit du 9 mars. Elle eut alors quelques mois de repos, pour se

remettre de tant d'émotions, et, le 19 juin 1566, elle accoucha heureusement d'un fils, au château d'Édimbourg. Toutefois sa frayeur avait été si grande que l'enfant qu'elle portait (Jacques VI) ne put jamais voir une épée nue sans pâlir d'effroi, et cette terreur, ni l'éducation du gentilhomme, ni les efforts du roi ne parvinrent jamais à la surmonter.

Cette trêve malheureusement fut de courte durée. Les nobles avaient une revanche à prendre de leur échec dans le complot de 1566. Le meurtre de Riccio n'avait pas été seulement stérile, il avait tourné à leur détriment. Trois obstacles leur avaient barré le chemin : la défection de Darnley, la fidélité de Bothwell, la popularité de la reine. Punir Darnley, gagner ou écraser Bothwell, perdre Marie de réputation, pour lui ôter l'appui du peuple, tel était le plan tracé par la situation. Cette fois, ils sauront l'exécuter.

Darnley ne parlait que de ruiner ses ennemis; l'imprudent aurait mis l'Écosse en feu. Il voulait, dit Ducroc, « être tout, commander partout. » Après l'expérience du passé, Marie ne pouvait y consentir. De là des emportements d'enfant : il refusa d'assister au baptême de son fils, et, rompant publiquement avec la reine, il finit par se retirer chez son père, à Glascow. Ses ennemis veillaient, et il ne voyait pas, le malheureux, que s'isoler ainsi, c'était se découvrir à leurs coups.

Marie, au contraire, cherchait à calmer les esprits exaspérés par les menaces de son mari, en multipliant les pardons et les rappels d'exilés; bienfaits perdus! elle avait affaire à des gens inplacables. Abreuvée de chagrins domestiques, entourée de ministres suspects, elle ne voyait, dans tout son entourage, qu'un homme dont le dévouement passé lui inspirât confiance. Cette homme était Bothwell

Bothwell avait une triste réputation de debauché; mais, bon écossais avant tout, jamais il n'avait pactisé avec

l'anglais. Marie n'ignorait pas les désordres de sa vie; mais pouvait-elle oublier qu'il avait prêté assistance à la régente d'Écosse, Marie de Lorraine, rétabli l'ordre dans le Border, et versé son sang pour la cause royale? qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle lui ait accordé quelques honneurs et une part dans la conduite des affaires?

Nous touchons à l'époque critique de l'histoire de Marie Stuart. Les faits semblent la condamner, mais perçons les apparences, et nous verrons ses ennemis eux-mêmes la justifier. De leur part, cette réhabilitation inattendue ne saurait être suspecte.

Jusqu'à son mariage avec Darnley, sa réputation est intacte. Nous avons sur ce point le précieux témoignage de ceux qui vont travailler à la déshonorer pour la perdre.

En 1561, elle sort de France « pure et sans tache », suivant le rapport de l'ambassadeur anglais Throkmorton à Élisabeth. — En 1562, Lethington écrit, à Cécil, que « Marie Stuart est une princesse si aimable, et si douce envers tous ses sujets, et dont la conduite a toujours été telle que ce serait merveille qu'il s'en trouvât quelqu'un d'assez méchant pour lui vouloir du mal. » — Randolph, le négociateur du mariage de Leicester, après l'avoir scrutée (*scrutinised*) quatre ans presque jour par jour, la décrit « comme une créature dont les perfections passaient la croyance de qui ne l'avait pas vue. » Marie choisit Darnley; aussitôt Randolph s'écrie, avec une indignation comique, qu'il s'est trompé en vantant cette princesse. Pourquoi aussi ne pas épouser Leicester!

Est-ce cette femme, aujourd'hui *si digne, si sage, si honorable* dans toutes ses actions, au dire du même Randolph, qui va, du jour au lendemain, se rendre coupable d'adultère et de meurtre? Cela est peu croyable, malgré ces deux vers de François Ier, vieux et désillusionné :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie!



Croyons-en plutôt le poëte qui a dit avec tant de vérité :

« Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes ! »

Or rien dans le passé, rien dans le caractère de Marie Stuart ne décèle une Frédégonde et une Messaline. Qu'elle en voulût à Darnley, de lui avoir fait un si mortel affront, et de lui créer, tous les jours, les plus sérieux embarras, cela était bien naturel; mais de là à un crime il y a un abîme; nous allons voir si Marie Stuart l'a franchi.

Le système de calomnies inauguré contre Marie Stuart, par Murray, en 1565, pour préparer l'opinion au meurtre de Riccio et à la chute possible, peut-être même à la mort de la reine, est repris en grand, à l'automne de 1566. George Buchanan, un des cicéroniens écossais, l'ancien professeur et l'obligé de Marie Stuart, vendit sa plume à Murray, et fit merveille dans son rôle de calomniateur.

La première victime désignée aux coups des nobles était Darnley, coupable de trahison à leur égard; mais Bothwell pouvait encore être un obstacle à leurs projets. Ne pouvant l'écraser par la force, ils l'attaquèrent par la ruse. Une secrète et feinte réconciliation l'attira dans leurs intérêts. Ils enivrèrent sa grossière convoitise en lui montrant la main tant briguée de la belle reine et le partage du trône, s'il les aidait à les débarrasser de leur ennemi Darnley, soit en déterminant Marie à un divorce, soit en recourant à l'assassinat. Détruire Darnley par Bothwell, puis Bothwell comme assassin de Darnley, englober Marie Stuart dans le châtiment de leur complice, sous prétexte de passion criminelle et de complicité avec lui, tel était leur plan machiavélique.

Les circonstances les servirent à souhait. Comme grand amiral et haut shériff d'Édimbourg, Bothwell avait de fréquents rapports de service avec la reine. La belle occasion, pour Murray et Buchanan, de forger là-dessus une intrigue d'amour propre à enlever à Marie sa considé-

ration et sa popularité ! La vanité et l'aveuglement de la passion empêcheront Bothwell de voir le piége tendu sous ses pas. Dès lors toutes les paroles, toutes les actions de Marie Stuart sont dénaturées avec un art infernal. On affirme — sans preuve, il est vrai, — qu'elle s'est prise pour Bothwell d'une passion désordonnée. — « Ce Bothwell, dit Brantôme, était le plus laid homme, et d'aussy mauvaise grâce qu'il se peust voir. » — N'importe; cette femme, jeune, belle, élégante et spirituelle, s'éprend d'un ancien corsaire, borgne, brutal et grossier; ainsi le veut le plan d'attaque.

Nous ne suivrons pas Buchanan dans le dédale de ses calomnies; nous renvoyons pour les détails relatifs au tête-à-tête d'Alloa, à la partie de débauche de l'Ermitage, au souper de Tranent, etc...., au livre de M. Wiesener, qui a fait bonne justice du pamphlétaire et du pamphlet.

Il faut noter en passant le touchant intérêt que Darnley inspire tout-à-coup à ceux qui vont l'assassiner. Ce n'est plus ce mari libertin, crapuleux, violent, battant les gens quand ils étaient de condition ou d'humeur à recevoir des coups sans les rendre; c'est un infortuné jeune homme laissé, par une épouse sans pudeur, dans l'abandon et le dénûment. Cette tactique habile a pour but de préparer l'opinion, de détourner les soupçons des vrais coupables, pour les faire tomber, l'heure venue, sur l'épouse infidèle et meurtrière.

Que faisait Marie, pendant que ses ennemis minaient ainsi le sol sous ses pas? Elle était en proie à une tristesse profonde, facile à comprendre. Pouvait-elle oublier la nuit du 9 mars, le meurtre de Riccio? L'audace de ses ennemis devait-elle s'arrêter là? « Je voudrais être morte, disait-elle souvent. » Témoins de son abattement, les lords confédérés, Murray, Lethington, Huntly, Argyle, vinrent lui proposer le divorce. Sur son refus, Lethington lui insinua que sa noblesse trouverait bien le moyen de la délivrer d'un tel mari, sans préjudice pour son fils. Marie

leur défendit de rien faire de contraire à son honneur et à sa conscience. Résistance trop molle, dit M. Mignet qui sait que le meurtre est sorti de là ; mais la reine pouvait-elle prévoir, elle, un crime si prochain?

Au sortir même de cette entrevue, le *bond* pour l'assassinat de Darnley est rédigé par Sir James Balfour, signé par Lethington, Huntly, Argyle, et remis, comme garantie, à Bothwell qui se chargeait de ce triste exploit. Remarquons qu'il n'y est fait aucune mention de la reine, et que ces hommes, qui viennent de signer le meurtre de Darnley, sont les mêmes qui se porteront ses vengeurs contre Bothwell et Marie Stuart.

Il ne fallait plus qu'une occasion pour faire le coup ; elle se présenta bientôt. En janvier 1567, Darnley tombe malade de la petite vérole à Glascow. Vite, Marie Stuart, quoique souffrante, lui envoie son médecin, et ne tarde pas à venir elle-même, suivant le désir de son mari. Quand il put voyager, elle le ramena dans sa litière, aux environs d'Édimbourg, pour qu'il purgeât sa quarantaine de convalescence, à la campagne, au grand air. Elle comptait s'établir à Craigmillar; mais, à son arrivée, elle fut conduite à *Kirk of Field* (l'Église du champ), où, sans la prévenir, ni elle, ni même Bothwell — circonstance à noter—on lui avait préparé la maison de J. Balfour, le rédacteur du *bond* homicide. Trois jours après, le 9 février 1567, la maison sautait pendant la nuit, et, le lendemain, Darnley et son page Taylor étaient trouvés, étranglés, sans trace de brûlure, au bout du verger. Cinq domestiques furent écrasés sous les décombres ; un seul, Nelson, survécut à la catastrophe. La reine n'avait quitté son mari qu'à onze heures, pour assister à une fête de nuit donnée à l'occasion du mariage de deux serviteurs dévoués, Sébastien Paiges et Marguerite Carvood. Marie leur avait promis de danser à leur bal et de mettre l'épousée au lit, suivant une coutume du XVIe siècle.

Marie Stuart est accusée d'avoir trempé dans ce meurtre,

et, entre autres preuves, on produit quatre lettres d'elle à Bothwell, datées de Glascow. Dans la première on lit cette phrase homicide : « Faites-moy scavoir ce que je doy faire, et quoy qu'il en puisse advenir, je vous obéiray. Et pensez-en vous-mesme si vous pouvez trouver quelque moyen plus couvert que par breuvage; car il doit prendre médecine et être baigné à Craigmillar. » Dans la seconde elle lui annonce quel jour elle amènera « *l'homme* », c'est-à-dire la victime. Le moyen, après cela, de douter de son crime? Un aveu direct, de sa main, dans des lettres authentiques! authentiques! le sont-elles? Ce problème, un des plus difficiles de l'histoire moderne, a été franchement abordé et heureusement résolu par M. Wiesener, dans son beau et solide travail sur Marie Stuart et Bothwell. Nous nous bornerons à donner ici ses conclusions.

Disons-le tout de suite : ces lettres sont l'œuvre de faussaires. Les preuves abondent. Laissons parler d'abord la chronologie, il n'y a rien de clair comme les chiffres.

Marie quitte Édimbourg le 24 janvier (le 23 d'après le journal de Murray) et arrive le soir à Glascow, d'où elle repart avec Darnley, le lundi 27. C'est dans ces *deux* ou ces *trois* jours qu'elle aurait expédié quatre épîtres à Bothwell, la première de quatorze pages le 24, — la seconde, le samedi matin 25.

Or il résulte de trois passages de la première lettre, que Marie ne la commença que le surlendemain de son arrivée, le 25, et qu'elle la reprit, pour l'achever, le 26, assez tard dans la journée.

En conséquence, Paris, son messager, ne peut partir que le lundi matin 27. Pourquoi la seconde lettre est-elle datée du samedi 25? Pourquoi, dans cette seconde lettre, la reine s'impatiente-t-elle de n'avoir pas encore la réponse de Bothwell à celle du 24 (qui ne sera achevée que le 26)? De plus, la première lettre est remise à Bothwell : 1° dans les environs de Glascow ; — 2° à Édimbourg ; — 3° dans le Liddisdale, à 120 milles de Glascow ; il est ainsi dans trois endroits à la fois.

En suivant le système des accusateurs de Marie, elle ne peut, pendant le séjour à Glascow, avoir rédigé *qu'une* lettre, *une seule*, la première, et il y en a *quatre!* Que fera-t-on des trois autres? Que sera-ce si l'on prend pour base les vraies dates? savoir, le départ d'Édimbourg le 24, l'arrivée à Glascow le 25, la rédaction de la lettre les 27 et 28, l'arrivée de Paris à Édimbourg le 29, son séjour dans cette ville le 30, son retour le 31 à Glascow, que la reine avait quitté le 27? Ainsi c'est par *leur propre chronologie* que ces documents sont convaincus de fraude.

Faut-il ajouter que cette première lettre n'est, en très-grande partie, qu'un tissu d'incohérences et de platitudes mises à la charge de la pauvre reine, qui a un bien autre style dans sa vraie correspondance ; que l'horrible phrase accusatrice n'a aucun rapport avec ce qui précède et ce qui suit; que la comparaison de Marie avec *l'amye de Jason* (*Médée*) est comme la marque de fabrique de la pièce et la signature de Buchanan, traducteur de la Médée d'Euripide? Ces considérations et d'autres sont amplement et curieusement développées dans le livre de M. Viesener.

L'histoire de ces lettres est aussi intéressante qu'instructive. La fameuse cassette où elles se trouvaient avec d'autres papiers tomba, le 20 juin 1567, entre les mains de Morton qui la remit à Murray. Celui-ci, sans doute, va les publier sans retard, pour perdre à tout jamais sa sœur et légitimer du même coup son pouvoir usurpé. Non, il ne dit mot de cette précieuse capture; ce n'est qu'au bout de 15 mois, lors de la captivité de Marie en Angleterre, que les prétendus originaux (1) de ces lettres en français furent officieusement montrés aux commissaires anglais. Ceux-ci déclarèrent que « Murray et Lethington leur avaient présenté des lettres *comme* de la main de la reine d'Écosse et que,

(1) Ces originaux ne furent jamais publiés ; *ils se perdirent* et ne furent connus que par des traductions en écossais, en anglais, en latin et en français.

si cela est, il est difficile de ne pas la croire coupable. » Que plus tard le conseil privé d'Angleterre ait solennellement reconnu l'authenticité de l'écriture de Marie Stuart, cela ne peut que faire honneur à l'habileté du faussaire. D'ailleurs le conseil lui-même décida que la culpabilité de Marie n'était pas suffisamment prouvée pour donner à la reine d'Angleterre « une mauvaise opinion de sa bonne sœur en quoi que ce soit. » Il suffisait à Élisabeth, dit M. Mignet, de diffamer sa rivale. Alors elle atteignit si peu son but que, le 20 octobre 1568, sir Francis Knollis, un des premiers gardiens de Marie captive sur le sol anglais, écrivait à Cécil que, « Sa Majesté (Élisabeth) ne pouvait avec *honneur* et *sûreté* détenir cette reine, à moins de la perdre absolument aux yeux du monde. » De son côté, Cécil mandait à l'ambassadeur d'Angleterre en France « de remettre, à l'occasion, le livre de Buchanan aux rois et aux nobles de son conseil qui leur rendront l'utile service de la déshonorer, ce qui est indispensable, avant qu'on puisse parvenir à autre chose. » Dans un mémoire de 1569, retrouvé tout récemment et écrit de la main même de Cécil pour Élisabeth, il est dit : « ..... le parti du comte de Murray, petit parti qui se dissoudra en peu de temps, par la perspective du retour de la reine........ le bruit répandu contre elle, à l'occasion de la mort de son mari, sera bientôt évanoui. *Il sera aisé de l'en disculper.* » Quand des ennemis parlent ainsi, dans le secret, c'est leur vraie pensée qu'ils expriment, et on peut les croire.

Voyons maintenant la valeur de la prétendue déposition de Paris contre Marie Stuart. La vérité sortira du simple exposé des faits. Paris, serviteur de Bothwell, puis de Marie Stuart, s'était réfugié, avec son ancien maître, en Danemarck. Il fut livré, en février 1568, à Murray qui le tint enfermé au château d'Édimbourg.

Pendant les conférences d'Angleterre (d'octobre 1568 à janvier 1569), lorsque Murray communiqua aux commissaires anglais les lettres de la cassette, *il oublia* de produire

comme témoin celui qui en avait été le porteur; et en juillet 1569, il le transporta à son château de Saint-André, pour l'avoir toujours sous la main.

La précaution n'était pas inutile. Quand Élisabeth apprit qu'il tenait un témoin si important, elle expédia, coup sur coup, trois messagers pour le réclamer. Murray avait pris les devants et fait pendre Paris, sans jugement, le 15 août 1569. Il envoya, avec ses regrets, à la reine d'Angleterre, les deux interrogatoires subis par ce malheureux, les 9 et 10 août, incriminant : le 1er le comte de Bothwell, — le 2e Marie Stuart, plus Lethington et Balfour avec lesquels il venait de se brouiller.

La première confession contient des détails vrais, relatifs au meurtre de Darnley, détails que Paris seul a pu donner ; pour la seconde, elle est plus que suspecte. Paris mort, on lui fit dire tout ce qu'on voulut sur la complicité de Marie Stuart, sur les lettres qu'il avait colportées entre les deux amants. Tant qu'il avait vécu, on l'avait couvert d'un silence impénétrable, mais sur l'échafaud, le calomniateur malgré lui déclara qu'il n'avait jamais porté de lettres de cette sorte et que la reine n'était pour rien dans l'assassinat du roi.

La deuxième confession fut reçue et rédigée par Buchanan et deux secrétaires de Murray, Wood et Ramsay ; elle fut lue à Paris qui la *marqua* à chaque page (il ne savait pas écrire), pour attester qu'il la reconnaissait comme vraie. Cécil trouva la caution légère et en fit lever une autre copie, dont on fit disparaître les trois noms précédents, pour y substituer l'affirmation d'Alex. Hay, autre créature de Murray, secrétaire du conseil privé du roi et notaire public. Ce notaire affirmait ce qu'il n'avait ni vu ni entendu, puisque dans l'acte original, les trois précédents personnages *seuls* ont été indiqués comme ayant reçu la confession de Paris.

On est confondu de voir que cette confession qui ne trouva créance nulle part dans l'origine, que Buchanan lui-même n'osa pas reproduire dans ses écrits, ait pu faire ainsi illusion

avec le temps, et servir de base à l'échafaudage d'accusations dressé contre Marie Stuart.

Les interrogatoires des autres coupables subalternes ont été conservés avec leurs dates, et ne renferment pas un mot contre la reine d'Écosse. Il va sans dire qu'on supprima ces aveux compromettants; mais on oublia de baillonner ces malheureux sur l'échafaud, et tous, devant plus de 5,000 témoins, accusèrent hautement Morton, Lethington et leurs complices, et protestèrent de l'innocence de la reine. Cet aveu suprême se trouve dans une attestation du 12 septembre 1568, signée par trente-cinq nobles, et tous les artifices de rédaction de Buchanan n'ont pu le démentir.

On parle toujours d'un beau lit neuf enlevé de Kirk of Field, par ordre de la reine, et remplacé par un vieux. La vérité est qu'il n'y eut aucun lit enlevé et que le mobilier du roi était très-somptueux, comme cela ressort de l'inventaire des meubles perdus. Dès lors l'enlèvement de la couverture de martre, portée à Holyrood, la veille de la catastrophe, perd sa gravité comme preuve de la culpabilité de Marie. On n'en finirait pas si l'on voulait entrer dans le détail de ces mille et un mensonges que M. Wiesener a eu la patience de ruiner les uns après les autres.

Nous arrivons au dénouement de ce diabolique complot. Après le meurtre de Darnley, Bothwell, dénoncé comme l'assassin, par des placards accusateurs, subit un jugement solennel en apparence et dérisoire au fond. Son innocence fut hautement reconnue et même proclamée par un acte du Parlement. Il fallait à tout prix laisser Marie dans l'ignorance du crime de Bothwell, qui ne vit pas non plus qu'il était la dupe et l'instrument de ses complices de circonstance. Le 19 avril 1567, *au souper d'Anslie*, les lords signèrent à ce dernier un *bond* par lequel ils s'engageaient à tout faire pour qu'il obtînt la main de la reine. Bothwell n'imagina rien de mieux que d'enlever Marie, avec 1,000 cavaliers, aux portes mêmes d'Édimbourg, et de la conduire dans la forteresse de Dunbar soumise à son commandement. Rapt

de comédie ! disent les ennemis de Marie Stuart, et, pour preuves, ils invoquent de prétendues lettres adressées de Stirling à Bothwell pour concerter l'enlèvement. Les lettres de Stirling présentent les mêmes difficultés chronologiques que celles de Glascow et ne soutiennent pas la discussion. Ce sont des lettres supposées. D'ailleurs la sentence de forfaiture portée par le Parlement (décembre 1567), contre Bothwell « coupable d'avoir tué le roi Henri et arrêté traîtreusement Marie, reine d'Écosse, aux portes de Foulbriggs, près d'Édimbourg », ne laisse aucun doute à cet égard.

Marie séparée de ses femmes, à Dunbar, resta douze jours à la merci de son brutal ravisseur, qui se vanta devant Melvil de l'épouser « bon gré, mal gré ». La malheureuse subit le mariage comme le seul moyen de sauver son honneur. Mieux eût valu pour elle la mort de Lucrèce; car, en devenant la femme de Bothwell, elle acceptait, sans le savoir, la responsabilité du crime de Kirk of Field et le déshonneur. C'est là que ses ennemis l'attendaient. Pendant sa captivité à Dunbar, pas un n'avait élevé la voix, pas un n'avait bougé, et, vingt jours après le mariage, ces malfaiteurs titrés refont une association : pour *délivrer* la reine, protéger le prince royal et punir l'assassin Bothwell.

Une fois maître de la personne de Marie, ils l'enferment au château de Lochleven, au milieu d'un lac, sous la garde de Marguerite Douglas, mère de James Stuart et son ennemie personnelle. Une première tentative d'évasion échoua; une seconde réussit. Walter Scott, dans son roman de l'Abbé, décrit ainsi le réveil de Marie Stuart le lendemain de sa délivrance :

« ..... La première pensée de Marie, à son réveil, fut de douter de sa liberté; et, sous cette impression, elle sauta de son lit, jeta à la hâte sa mante sur ses épaules et courut regarder à la fenêtre de sa chambre. Vue délicieuse! au lieu de la nappe de cristal du Lochleven, dont le vent seul troublait la surface, un paysage boisé et coupé de

landes s'étendait devant elle, et le parc autour du château était occupé par les troupes de ses nobles les plus chers et les plus dévoués. — Lève-toi, lève-toi, Catherine! s'écria la princesse dans son ravissement, lève-toi et viens ici! Voici des épées et des lances en de fidèles mains, et des armures étincellent sur de loyales poitrines. Voici des bannières, mon enfant, flottant au vent aussi légèrement que des nues d'été. Grand Dieu! quel plaisir c'est pour mes yeux fatigués d'en démêler les devises : — celle de ton père, le brave Seyton, — celle du noble Hamilton, celle du fidèle Fleming. — Vois, vois! — ils m'ont aperçue et se pressent en foule vers la fenêtre!

Elle ouvrit la fenêtre de toute sa grandeur, et, la tête nue, d'où retombait en arrière sa chevelure en désordre, son beau bras à peine voilé par sa mante, répondit par un signe à leurs acclamations joyeuses, dont l'écho retentissait au loin. Après ce premier transport de joie et d'enthousiasme, elle se souvint combien elle était légèrement vêtue, et se couvrant de ses deux mains le visage, où ce souvenir avait fait monter une vive rougeur, elle se retira brusquement de la fenêtre. Le motif de sa retraite fut aisément deviné et accrut encore l'enthousiasme général ..... Les acclamations s'éteignaient à peine qu'aussitôt elles se renouvelaient et faisaient retentir avec plus de force les hauteurs et les bois environnants; et bien des serments furent faits ce matin-là, sur la croix de l'épée, que la main ne déposerait pas l'arme avant que Marie Stuart fût rendue à tous ses droits. Mais que sont les promesses, que sont les espérances des mortels? Dix jours ne devaient pas s'écouler avant que ces hommes si braves et si dévoués fussent tous tués, captifs ou en fuite. »

Vaincue une seconde fois, Marie Stuart se réfugia sur le territoire anglais où elle trouva une prison. Nous ne la suivrons pas sur la voie douloureuse qui, après dix-huit ans d'épreuves, la conduisit à l'échafaud. Disons seulement que Bothwell, à son lit de mort, déclara, devant Fré-

déric II, roi de Danemark, et d'autres témoins, que Marie était innocente du meurtre de son mari; que, la même année, le même mois, où Bothwell justifiait Marie Stuart, Lady Lennox, la mère de Darnley, ayant pénétré le mystère atroce de la mort de son fils, écrivit à sa bru, pour la consoler et lui rendre son amitié, une lettre qui fut interceptée, et qui, retrouvée par Miss Strickland dans les papiers de Cécil, témoigne aujourd'hui de l'innocence de la reine d'Écosse. Dans l'inventaire du mobilier de Marie Stuart saisi par les Anglais, à Chartley, le 18 juillet 1586, se trouve « un petit carré fait à point tressé, ouvré par la vieille comtesse Lennox, elle estant en la Tour. » La noble ouvrière y avait employé, en les mélangeant avec des fils de lin très-déliés, ses cheveux blanchis par le chagrin plus encore que par l'âge. Doutait-elle de l'innocence de sa bru et de la pureté de ses mœurs, lorsqu'elle venait se donner en quelque sorte elle-même, à la veuve tant accusée? Et avons-nous le droit, nous, sur la foi d'hommes convaincus par eux-mêmes de mensonge et de trahison, d'être plus sévères que la mère et la famille de Darnley, qui, tardivement instruites de la vérité, rendirent à la pauvre prisonnière sa place dans leur cœur et ne souhaitaient rien tant que de pouvoir, réunies autour d'elles, l'aimer, la servir et l'honorer comme leur reine, leur fille et leur sœur? Vœux impuissants! après dix-huit ans de captivité et de persécutions, Marie Stuart devait descendre dans une tombe sanglante. La mort fut pour elle une délivrance, et, à l'heure suprême, à l'heure où l'on ne ment point, elle montra, devant l'échafaud, le tranquille courage et la sérénité du juste.

Voyez Élisabeth, au contraire, mourant à soixante-douze ans, dans le ridicule d'un dernier amour et l'incommodité d'une dernière hypocrisie. Elle ruse avec la mort, et ne veut pas se mettre au lit, parce qu'une prophétie lui a prédit qu'elle mourrait dans un lit. A demi roulée sur des tapis, les doigts dans la bouche, comme pour retenir son

âme au passage, les yeux ouverts et attachés sur le plancher, elle meurt sans grandeur et sans dignité, comme un avare vulgaire qui ne peut s'arracher à ses trésors.

Marie Stuart, elle, calme et résignée, s'était revêtue, pour mourir, du costume de veuve qu'elle portait les jours de grande solennité. « Ses habillements, dit Jebb, estaient des plus beaux qu'elle eust, toutesfois modestes et qui représentaient une royne veulve. » C'était une robe de velours cramoisi brun, avec un manteau de satin noir, à longue queue, bordé de martre zibeline, et un long voile de dentelle blanche. Quand elle entra dans la salle funèbre toute tendue de noir, elle avait la dignité d'une reine et le paisible recueillement d'une chrétienne. Elle considéra sans défaillance les apprêts lugubres, le billot, la hache, le bourreau et son aide en vêtements de velours noir, un crêpe rouge au bras gauche, et, dans un coin obscur, le cercueil, sa dernière prison Son voile relevé, sa figure, où brillait une espérance qui n'était plus de ce monde, parut belle comme aux jours de sa jeunesse. Elle confessa hautement sa foi, pardonna à ses ennemis et, le col sur le billot « son dur et dernier chevet », elle récita les versets suivants :

« J'espère en vous, Seigneur, ne me confondez pas à jamais ; secourez-moi. . .

» Ne me rejetez pas, ne m'abandonnez pas quand mes forces m'abandonnent. . .

» Seigneur, vous me rendrez la vie, vous me rappellerez du fond de l'abîme. . . »

Cette prière, commencée sous le bras de l'exécuteur, s'acheva dans le sein de Dieu. Le bourreau frappa un premier coup qui, portant à faux sur la nuque, blessa seulement la reine. Elle poussa un cri qui se perdit au milieu des gémissements de l'assemblée. Un second coup lui trancha la tête. Le martyre de la pauvre reine était fini.

EXAMEN DU PROJET DE LOI

SUR

LE RÉGIME DES EAUX

PROPOSÉ

par la Société des Agriculteurs de France.

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

La Société des agriculteurs de France soumet à notre Société cinq propositions et un projet de loi relatif au régime des eaux, et réclame nos observations.

Non-seulement ce projet intéresse vivement notre département qui abonde en usines et où la pratique des irrigations est si ancienne et se développe de plus en plus, où il y a si souvent antagonisme entre leurs intérêts respectifs, où ces difficultés soulèvent des procès ruineux; mais il intéresse aussi la sécurité et la salubrité publiques. Pendant cinquante années de pratique au barreau, intervalle pendant lequel une foule d'usines nouvelles se sont élevées, j'ai été amené à étudier pratiquement les questions les plus compliquées que soulève la législation actuelle sur le régime des eaux. Je me crois donc autorisé à soumettre à la Société mon opinion personnelle sur la communication qui nous est faite et qu'elle renverra, je n'en doute pas, à l'étude approfondie d'une commission spéciale.

1° CLASSEMENT DES EAUX.

La législation actuelle repose sur une classification des eaux que les propositions et le projet de loi y joint adoptent également, savoir :

1° Eaux pluviales;

2° Sources;

3° Ruisseaux, rivières et parties de rivières;

4° Rivières et parties de rivières flottables par trains, ou navigables;

5° Eaux encaissées, telles qu'étangs, pièces d'eau, réservoirs, etc.

Cette classification n'est pas critiquable quant aux nos 1, 2 et 5; mais il n'en est pas de même quant aux nos 3 et 4. La distinction qu'ils établissent entre les diverses eaux courantes ne repose que sur la flottabilité par trains et la navigabilité, ou plutôt sur l'emploi qui était fait des eaux à l'époque de l'ordonnance de 1835 sur la pêche fluviale. Elle ne tient compte ni du volume débité par ces cours d'eau, ni de la longueur de leur parcours, ni de la largeur de leur lit. Il suffit d'ouvrir cette ordonnance, en ce qui concerne le département des Vosges, pour remarquer, parmi les cours d'eau dont elle attribue la pêche à l'État, de faibles ruisseaux des montagnes, coulant aux rives de vastes forêts dont les produits, planches ou pièces de bois, assemblés en très-petits trains, sont flottés sur leurs eaux à grand renfort de retenues et de barrages. Au contraire, on y voit dans la classe des cours d'eau ordinaires, des rivières, comme la Moselle au-dessus d'Épinal, ayant un volume de plusieurs mètres cubes par seconde et un lit très-large, mais avec un fonds inégal qui empêche la navigation et qui, par d'autres accidents de ce lit et par l'absence des produits nécessaires, n'y voit plus pratiquer le flottage.

A cette classification basée sur un fait accidentel, il faudrait comme premier moyen d'amélioration une distinction basée

sur l'importance réelle de chaque cours d'eau, par exemple, sur le volume des eaux à l'étiage. Cette distinction n'excluerait pas les mesures d'administration que pourrait exiger la pratique du flottage par trains, ou même du flottage à buches perdues.

Je crois qu'il est indispensable d'adopter ce nouveau mode de classement, si l'on veut admettre quelques-unes des règles nouvelles formulées dans le projet de loi proposé.

Ainsi, j'admets bien que, pour les petits cours d'eau, la propriété du lit soit attribuée aux riverains qui ont la charge du curage et qui, se formant en syndicat, pourraient, dans bien des localités, s'entendre pour redresser un cours d'eau trop sinueux, et pour reconquérir ainsi un terrain inutilement perdu au préjudice de l'agriculture. La jurisprudence refuse aux riverains la propriété du lit, et il est évident que, si elle a adopté cette décision, c'est que, par le vice du classement des cours d'eau, elle n'a pu considérer le lit de ceux qui ont quelqu'importance comme un véritable accessoire de la propriété riveraine, ni le passage du cours d'eau comme une simple servitude grevant cette propriété. Ce motif disparaîtrait si la règle proposée était restreinte aux petits cours d'eau, à ceux, par exemple, qui n'offriraient pas un volume d'eau de plus d'un mètre cube à l'étiage.

Il en est de même de la pêche. Le riverain a ce droit, et il est bien rare qu'il en use, qu'il puisse même en user. Je ne crois pas qu'un intérêt public quelconque puisse engager à le lui retirer à l'égard des petits cours d'eau, dont la pêche n'est en réalité exercée que par les braconniers qui savent échapper à toute espèce de réglementation. Mais, dans les parties de cours d'eau dont le débit à l'étiage est supérieur à un mètre cube, la pêche acquiert déjà une certaine importance, et, si l'on considère la production du poisson et sa multiplication comme d'intérêt public, le droit de pêche ne devrait pas appartenir aux riverains qui n'en usent pas, mais aux communes qui pourraient, qui devraient même le

louer, et à l'État à partir du point où commence la navigabilité.

En résumé, j'adopterais le système suivant :

Troisième classification.	Cours d'eau débitant moins d'un mètre cube par seconde à l'étiage.
Troisième *bis*.	Cours d'eau débitant plus d'un mètre cube par seconde à l'étiage jusqu'au point où commence la navigabilité.
Quatrième classification.	Rivières navigables et fleuves.

Sur les cours d'eau de la troisième classification, j'attribuerais le droit de pêche et la propriété du lit aux riverains, avec la charge du curage.

Sur ceux de la troisième *bis*, j'attribuerais aux communes le droit de pêche et la propriété du lit, à charge du curage.

Sur ceux de la quatrième, ces droits appartiendraient à l'État.

Les dispositions du code civil sur les alluvions, sur les îles, sur les déplacements de lit, etc., seraient maintenues.

Le flottage, soit par trains, soit à buches perdues, serait ramené à un droit de servitude sur les cours d'eau. L'usage de cette servitude serait préalablement déclaré d'utilité publique après enquête, et un règlement administratif en réglerait l'exercice.

2° DE L'ACTION ADMINISTRATIVE.

Les propositions et le projet de loi tendent à refuser à l'administration toute influence sur le régime des cours d'eau et sur leur emploi. Cette défiance retombe de tout son poids sur le corps des ingénieurs. Ce corps si distingué par sa science, par son honorabilité, et que toute l'Europe nous envie, est en réalité celui qui prépare les décisions administratives. S'il n'est pas impossible de lui imputer quelques erreurs, fort rares d'ailleurs, il ne l'est pas moins d'apprécier tous les dommages que son concours a fait éviter, toutes les

contestations et tous les procès qu'il a empêchés. S'il y a eu quelques fautes commises, elles ont tenu à l'inexpérience d'ingénieurs novices et manquant d'une pratique suffisante des intérêts agricoles. Plusieurs Conseils généraux, celui des Vosges notamment, ont demandé, à plusieurs reprises, qu'il y eût dans chaque département un ingénieur exclusivement chargé du service hydraulique. On pourrait ajouter à ses attributions les opérations du drainage, le relevé des pentes et des débits de chaque cours d'eau, la constatation des hauteurs des crues extraordinaires, la possibilité de l'emploi de chaque cours d'eau aux irigations. J'ai la conviction intime, et elle est partagée par un grand nombre de bons esprits, qu'une telle institution rendrait d'immenses services à l'agriculture, qui généralement n'a pas assez de prairies et manque d'engrais suffisants.

On rencontre dans nos montagnes quelques irrigateurs praticiens qui, sans nivellement préalable, savent déterminer d'un coup d'œil jusqu'a quel point les eaux d'une source peuvent être conduites. Je n'ai jamais entendu dire qu'aucun ait eu assez d'habileté pour indiquer le point où le remous d'un barrage se fera sentir. Ce point varie d'ailleurs en temps d'eaux basses, d'eaux moyennes, et de crues. Quel est l'irrigateur qui, livré à lui-même, sans le secours de la science, ne sera pas exposé, quoiqu'agissant avec une parfaite bonne foi, à causer des stagnations ou des inondations nuisibles, à faire naître par suite des procès et des dommages intérêts? S'il est influent dans sa localité, s'il est riche, si ceux que ses travaux lèsent sont sous sa dépendance par suite de parenté, de relations de débiteur à créancier, de marchand à consommateur, qui osera se plaindre, intenter un procès que son adversaire pourra poursuivre jusqu'à la plus haute juridiction, et qui, en définitive, même en cas de succès définitif, lui occasionnera des dépenses souvent supérieures à la valeur de la propriété qu'il a voulu défendre?

N'y a-t-il pas aussi des intérêts généraux que l'admini-

stration a reçu la mission de défendre, par des lois spéciales qui l'ont chargée de prévenir les submersions et les stagnations nuisibles, et de diriger les eaux vers un but d'utilité générale, notamment vers les irrigations? Est-ce l'intérêt privé qui peut être chargé d'une telle mission? Quel est donc le propriétaire, riverain ou non, qui voudra, en dehors de son intérêt privé, s'engager, uniquement en vue d'un intérêt général, dans un de ces procès de cours d'eau qui nécessitent toujours des expertises dispendieuses, parce que le juge ne peut s'éclairer que par l'avis préalable des hommes de l'art?

Il ne faut donc pas céder à une défiance injurieuse pour un corps justement honoré. Il ne faut pas méconnaître que l'autorisation administrative qui d'ailleurs réserve toujours les droits des tiers, indispensable pour protéger les intérêts publics, n'est pas moins utile pour prévenir les procès et pour protéger le pauvre et le faible contre le riche et le puissant. La suppression proposée ne servirait qu'à faire surgir une foule de procès, et à enrichir les hommes d'affaires et surtout le fisc qui recueille la plus grosse part dans les frais judiciaires.

Loin donc d'exclure la nécessité de l'autorisation administrative et l'intervention des ingénieurs, je voudrais que l'ingénieur hydraulique fît nécessairement partie des experts appelés à donner leur avis sur les procès relatifs aux cours d'eau. Pourvu d'un traitement fixe, il n'aurait à recevoir que des frais de déplacement et de séjour, tandis que les experts, dans beaucoup de circonstances forcément choisis au loin, ne se réunissent qu'avec peine à raison de leurs occupations, et réclament des taxations qui, même très-élevées, peuvent bien souvent encore n'être pas suffisamment rémunératrices.

3° DROITS RÉSERVÉS A L'INDUSTRIE.

Ce que je n'admets pas et ce que je vois aussi avec peine,

dans la rédaction des propositions et du projet de loi, c'est une sorte de proscription contre les usines, et, entre les deux branches les plus importantes de la prospérité publique, une balance qui penche trop d'un côté au préjudice de l'autre.

Je ne parle pas des droits acquis. Évidemment, la loi ne pourrait les atteindre sans causer un préjudice immense. Il ne saurait en être question et je ne doute pas que l'auteur du projet n'a eu en vue que les créations nouvelles.

Pour me faire bien comprendre, j'ai besoin de faire remarquer :

1° Que l'eau peut être employée comme force motrice, comme charriant et déposant des principes de fertilisation, ou comme fournissant aux plantes un rafraîchissement qui les préserve de la sécheresse;

2° Que les usines ne les utilisent que comme force motrice;

3° Que, dans les sols peu fertiles, l'irriagtion procède par une sorte de colmatage qui remplace l'engrais;

4° Que, dans d'autres, l'eau n'opère que comme rafraîchissement;

5° Qu'enfin il y a des cours d'eau tellement chargés de matières argileuses et calcaires que leurs crues d'automne et de printemps assurent, dans toute l'étendue que ces crues ont recouverte, une fertilité visible à l'œil au point de permettre de fixer le point où la crue s'est arrêtée.

Dans les cours d'eau à pente très-sensible, le code civil a parfaitement concilié les intérêts agricoles et les intérêts industriels. Les riverains supérieurs peuvent utiliser toute l'eau du cours d'eau, mais à la charge de la rendre à la sortie de leurs fonds. Ils en auront retenu sur leurs prés les principes fertilisants, sans altérer en rien la force motrice que l'usine utilise ensuite. Mais, pour obtenir une chute d'eau plus puissante, l'usinier peut employer le lit du cours d'eau comme canal d'amener, ou bien en ouvrant un déversoir en tête et un canal de décharge et en faisant entrer les eaux au moyen d'un barrage dans un canal d'a-

mener. Dans ces deux cas, il y a privation du droit d'irrigation pour une certaine étendue des propriétés de rive. Que faut-il faire alors? exiger de l'usinier que, par une roue d'élévation établie au bas de son usine, il rende une irrigation aux prairies riveraines qu'il en prive, ou, si cela ne suffit pas, qu'il paye une redevance aux propriétaires. Dira-t-on que c'est là une expropriation indirecte des droits des riverains? Je repousse cette objection parce que le droit des riverains, qui n'est qu'un droit à l'usage des eaux, un droit de pure faculté, n'est pas un droit de propriété et ne constitue pas le *jus utendi et abutendi.* La loi peut régler l'usage, et, au point de vue de l'intérêt général, elle peut le remplacer par une valeur équivalente. Assurément, il y a telle usine qui versera en une quinzaine à ses ouvriers une somme bien plus élevée que le produit naturel des propriétés riveraines dont son existence aura supprimé ou diminué l'irrigation. Cela suffit pour justifier mon système. C'est d'ailleurs ainsi que se sont établies dans les Vosges les nombreuses usines de l'industrie cotonnière, et récemment les usines plus nombreuses encore de l'industrie féculière. Les industriels ont transigé avec les riverains, soit en achetant, soit en payant une indemnité, soit en stipulant une redevance. Ceux qui ont prétendu s'imposer d'autorité ont eu de longs procès à soutenir et ont fini par les perdre.

Je viens de parler des rivières coulant dans un lit à pente très-sensible. Il y en a d'autres dont le cours est lent, dont la pente n'offre presque pas de différence de niveau sur une très-longue étendue. Quelle doit être la règle du partage des eaux? Le partage par moitié, posé par le projet comme un principe absolu, semble en ce cas légitime. Mais, s'il peut être applicable quelquefois, il ne saurait l'être toujours. Ou l'irrigation procède comme colmatage et exige beaucoup d'eau; ou elle a pour unique emploi le rafraîchissement de la plante, et il faut très-peu d'eau; ou les débordements d'automne et de printemps suffisent à fertiliser les

prairies riveraines et dispensent de toute irrigation permanente. Appliquer une règle unique à des situations si différentes n'est pas possible. L'industrie en souffrirait; l'agriculture n'en profiterait pas, si ce n'est, çà et là, par exception.

Il faut encore remarquer que l'irrigation a ses saisons et ne peut être permanente comme le projet le permet. Lorsqu'elle opère comme colmatage, elle commence après l'enlèvement des secondes herbes; elle est interrompue pendant les gelées, et reprise jusqu'au moment où les plantes commencent à pousser. Elle recommence pendant quelques jours après la première coupe. En temps de grand froid, elle ferait geler les racines des plantes : trop prolongée, elle les ferait pourrir. Dans les contrées où l'irrigation ne sert qu'au rafraîchissement de la plante, elle est nécessaire pendant sa croissance, c'est-à-dire, dans d'autres temps de l'année.

Il faut donc bien reconnaître que les deux modes d'irrigation offrent des différences sensibles et notamment des interruptions forcées, pendant lesquelles rien ne peut s'opposer à ce que les usines usent de la totalité des eaux. Il faut en conclure surtout qu'une règle unique et absolue ne peut pas être adoptée. Enfin, tout ce qui vient d'être dit prouve encore qu'exclure l'administration de toute influence sur le régime des cours d'eau, renoncer aux lumières d'un corps honorable et initié à toutes les opérations de l'hydraulique, serait une faute immense, aussi nuisible à l'agriculture qu'à l'industrie et aux intérêts généraux.

Les observations qui précèdent s'appliquent aux cours d'eau ordinaires. Quant aux rivières navigables, des intérêts d'un autre ordre exigent le maintien de la législation actuelle. Permettre d'en détourner les eaux, sans autorisation, ce serait assurer la ruine de la navigation dans un prompt avenir. Je repousse donc énergiquement les articles 17 et 18 du projet.

4° EXTENSION DE L'USAGE DES EAUX A DES PROPRIÉTÉS NON RIVERAINES.

Dans mon opinion, la législation actuelle réclame des améliorations.

J'ai indiqué et je crois avoir justifié la première, qui consiste à distinguer les cours d'eau non suivant leur emploi, mais suivant leur force et leur puissance d'eau.

Les droits des riverains à l'usage de l'eau sont la juste compensation des dommages auxquels ils sont sans cesse exposés par les crues qui, selon la nature des sols que les eaux parcourent, déposent des sables sur les prairies, les ruinent ou les dégradent, ou qui, en été, laissent sur les plantes un limon terreux qui ne permet plus de les livrer au bétail. Prétendre associer aux droits des riverains des propriétés qui ne sont pas exposées à ces dommages, serait à mes yeux une mesure contraire à l'équité.

Si, sans tenir compte des droits acquis et au risque de ruiner des créations fondées sur ces droits, on voulait établir un nouveau régime, soit en accordant l'usage des eaux à toutes les propriétés submersibles dans les crues ordinaires, soit à une bande d'une largeur déterminée sur chaque rive, il faudrait toujours bien exiger le retour des eaux au lit principal, à moins qu'on ne veuille sacrifier les droits des riverains inférieurs au profit des riverains supérieurs. Il faudrait toujours exclure de l'usage des eaux les propriétés non comprises dans les limites admises, à moins que des titres ou la prescription ne leur aient conféré d'autres droits. Il faudrait toujours surtout laisser au riverain la faculté d'user ou de ne pas user de son droit. C'est un stimulant utile, comme nous le voyons dans les Vosges, où des riverains qui ne pouvaient pas user de leur droit, à raison de l'élévation du sol de leurs propriétés, l'abaissent et le nivellent pour en profiter, à l'avantage de leur intérêt privé et de l'intérêt général.

Je repousse tout ce qui serait contraire à ces règles, tout en laissant aux conventions privées la faculté d'y déroger par l'accord de tous les intéressés, et dans ce but je proposerais la création par la loi elle-même des associations d'intéressés, associations que le projet rend seulement facultatives.

Ma conviction intime est que l'extension proposée ouvrirait la porte à une foule de procès inextricables et finirait, en étendant indéfiniment l'usage des eaux à tout un bassin, par réduire à rien les avantages qu'il procure.

5° DROIT DE RECOUPER LES VEINES DES SOURCES.

J'ai aussi une observation à présenter sur l'article 3, que je repousse énergiquement comme donnant naissance aux contestations les plus fâcheuses et les plus fréquentes. Comment! la seconde partie de l'article 2 ne permet pas au propriétaire de la source d'en conduire les eaux dans un autre bassin, et le code civil prononce la même interdiction quand les eaux de la source servent à l'alimentation d'un village ou d'un simple hameau, et, par l'article 3, le projet donne au propriétaire du fonds supérieur le droit absolu de recouper cette source et d'en user sur son propre fonds, sans soumettre ce droit à aucune restriction. Il y a là une contradiction évidente et qu'il faut faire disparaître. Dans la contrée des Vosges surtout, l'article 3 serait désastreux. L'existence d'une source dans un fonds a été la cause déterminante de la construction d'une maison et de l'établissement d'une exploitation rurale. Que la source disparaisse, la maison est inhabitable et l'exploitation rurale, qui se compose surtout de prairies arrosées par la source, devient impossible. Sans doute, les tribunaux ont quelquefois reconnu le droit fondé par l'article 3 comme résultant du principe que la propriété d'un sol emporte celle du dessus et du dessous; mais, ce principe a déjà reçu une atteinte grave par la législation sur les mines, et, quand il a été

appliqué, il a engendré des ruines et des haines. Lorsque le propriétaire de la source possédait un fonds supérieur à celui où elle avait été recoupée souterrainement, il ne manquait pas de la recouper à son tour, et quelquefois le même fait se reproduisait de proche en proche. Après bien des travaux, il arrivait presque toujours que la source disparaissait. Voilà ce que j'ai vu plusieurs fois dans une pratique de cinquante ans. Voilà pourquoi je repousse un droit qui permettrait d'anéantir les possessions les plus antiques, et qui donnerait aux uns le moyen de s'enrichir au préjudice et par la ruine des autres.

Au lieu de créer un pareil droit, je le proscrirais expressément.

6° JURIDICTIONS.

Je terminerai la série de mes observations par l'examen des dispositions du projet concernant les attributions nouvelles qu'il veut conférer aux juges de paix. Ils ne connaissent actuellement que des actions possessoires qui ne comportent que la vérification des faits matériels de possession et de trouble, de quelques autres affaires, et, selon moi, si, suivant le régime qui sera promulgué, le concours des juges de paix pourra être utile, ce ne sera pas toutefois en ce qui concerne les contestations sur les droits, matières compliquées, exigeant presque toujours des plans, des expertises, des vérifications de lieux et des enquêtes, et souvent offrant des questions d'hydraulique que la science seule peut résoudre.

RÉSUMÉ.

Sur les bases mêmes du projet proposé, je diffère d'opinion, de conviction, devrais-je dire; je reproche à ce projet de vouloir fonder, au bien faible profit de l'agriculture, une prédominance funeste à l'industrie. C'est, il est vrai, l'esprit du jour : chaque intérêt veut être complétement satisfait, fût-ce au prix de la ruine des autres. La conciliation,

personne n'y songe, personne ne semble en vouloir. C'est une fâcheuse révélation de l'état des esprits, et un grave embarras pour le Gouvernement dont le devoir est de concilier les intérêts privés pour en faire sortir la plus grande masse d'intérêt général. Je lui reproche d'écarter l'influence active de l'administration, indispensable cependant pour sauvegarder les intérêts prédominants de la sûreté et de la salubrité publiques, non moins nécessaire pour prévenir les contestations et pour protéger contre le puissant le pauvre et le faible incapables de soutenir les charges des procès judiciaires. Je lui reproche enfin d'adopter des règles absolues qui conduiraient à de funestes conséquences.

En général, je ne suis pas partisan des lois qui, en renversant la législation existante, troublent les habitudes des populations, remettent en question les droits acquis et soulèvent chaque fois des questions transitoires Je reconnais toutefois qu'il y a des améliorations nécessaires à notre régime des eaux, et je crois possible de le simplifier et de préparer pour l'avenir des facilités qui permettront une solution rapide des procès relatifs aux cours d'eau. C'est ce que j'ai tenté de faire par le contre-projet suivant :

CONTRE-PROJET.

1. L'eau, considérée comme élément, est du nombre des choses que l'article 714 du code civil déclare n'appartenir à personne et dont l'usage est commun à tous.

2. La loi en règle l'usage quand elles forment soit des amas naturels ou artificiels, soit des écoulements permanents ou temporaires.

3. Sous ce rapport, les eaux sont classées suivant différentes catégories, savoir :

1° Les lacs, marais, étangs et autres amas d'eau ;

2° Les eaux pluviales ;

3° Les sources et puits artésiens ;

4° Les ruisseaux ou cours d'eau depuis leur origine jusqu'au

point où leur débit à l'étiage n'excède pas un mètre cube par seconde ;

5° Les rivières ou parties de cours d'eau, depuis le point où leur débit à l'étiage atteint un mètre cube par seconde, jusqu'au point où commence la navigabilité ;

6° Les rivières et fleuves navigables ;

4° La propriété des lacs, étangs, marais, etc., comporte, comme accessoire, le droit exclusif de la pêche dans leurs eaux.

5. La hauteur des retenues doit être telle que leurs eaux ne couvrent que l'étendue de terrain qui appartient aux lacs, marais, étangs, etc.

6. La propriété des lacs, marais, étangs, etc., peut être expropriée pour cause d'utilité publique, à charge de dessèchement dans le temps déterminé par le décret déclaratif de l'utilité publique. Elle ne peut être prononcée que sur la preuve des dangers que ces amas d'eau présentent pour la sûreté et la salubrité publiques.

7. Les eaux pluviales appartiennent, par droit d'accession, aux terrains sur lesquels elles tombent. Le propriétaire peut les faire écouler en vertu de la servitude établie sur les fonds inférieurs par l'article 640 du code civil, ou les rejeter dans des puits d'absorption.

8. Le propriétaire du fonds inférieur ne peut acquérir un droit sur les eaux pluviales qui tombent sur le fonds supérieur que par une possession valable, continuée pendant trente années consécutives, manifestée à son origine et pendant toute sa durée par des travaux exécutés et entretenus sur le fonds supérieur.

9. Les § 7 et 8 sont applicables aux sources qui émergent naturellement dans un fonds ou qui ont été produites par des travaux artificiels, tels que les puits artésiens.

Néanmoins, le propriétaire du fonds où elles émergent ne peut changer le cours de la source, qu'elle soit naturelle ou artificielle, lorsqu'elle fournit aux habitants d'une commune ou d'un hameau l'eau nécessaire aux besoins des habitants

et de leur bétail, sauf le droit à une indemnité si la commune ou hameau en fait usage depuis moins de trente ans.

Il ne peut pas en changer le cours au préjudice des irrigations, des usines et des amas d'eau établis sur les fonds inférieurs.

En général, les eaux qui surgissent d'un bassin ne peuvent être détournées pour être conduites dans un autre, si ce n'est du consentement de tous les intéressés.

10. Tout propriétaire d'un fonds peut y faire les travaux nécessaires pour y trouver des eaux, mais à charge de ne pas nuire aux sources naturelles ou artificielles des fonds voisins ou inférieurs, et sous peine, dans le cas contraire, d'indemnités équivalentes au préjudice causé.

11. Le droit de pêche et la propriété du lit appartiennent aux riverains dans les cours d'eau désignés sous le n° 4 de l'article 3, à charge que le lit restera chargé dans toute sa largeur de la servitude d'écoulement des eaux et sera entretenu en bon état de curage par les riverains.

12. Le droit de pêche et la propriété du lit appartiennent aux communes, sous les mêmes charges et obligations, dans les parties de cours d'eau classées sous le n° 5 de l'article 3 du présent projet.

13. S'il y a lieu de procéder au curage ou redressement du lit des cours d'eau classés sous les n°s 4 et 5 de l'article précité, il y sera pourvu comme il sera dit ci-après.

14. Les riverains exerceront sur les cours d'eau de ces deux catégories les droits qui leur sont reconnus par les articles 644 et 645 du code civil. Ces droits continueront à être imprescriptibles par le non usage, et soumis cependant à ceux qui résultent des titres, ou de la prescription acquise sur le cours d'eau.

15. L'usage des eaux, le droit de pêche et la propriété du lit appartiennent à l'État dans les rivières et fleuves navigables.

Une loi spéciale déterminera comment l'État devra user de ses droits et de ceux qui lui appartiennent sur les canaux de son domaine.

16. Il n'est pas dérogé par la présente aux autres dispositions du code civil et des lois postérieures concernant les eaux, et qui ne sont pas virtuellement abrogées par la présente loi.

17. Dans chaque commune et pour chaque cours d'eau qui la traverse, les propriétaires ayant des droits sur le cours d'eau, soit comme irrigants, soit comme usiniers, seront formés en association syndicale, sur la convocation et sous la présidence du juge de paix du canton. Ils seront tenus d'élire un syndicat de douze membres.

Le syndicat élira un président, un vice-président et deux secrétaires.

18. Plusieurs communes, traversées par un même cours d'eau, pourront se réunir pour ne former ensemble qu'une même association syndicale.

19. Le droit de convocation appartiendra au juge de paix du canton sur lequel le cours d'eau parcourra la plus grande longueur. Le nombre des syndics à élire sera réparti suivant la même base entre les communes réunies en une seule association.

20. Les syndicats auront pour mission d'étudier les nécessités des irrigations et des usines qui usent du cours d'eau dans leur ressort, d'indiquer les temps où l'irrigation est praticable, de signaler la nécessité des curages et des redressements du lit, et de donner leur avis sur les abus commis dans l'usage des eaux et sur les contestations auxquelles ils pourront donner lieu. Sont exceptées néanmoins les actions possessoires, à moins que le juge de paix auquel elles sont déférées ne requierre l'avis préalable du syndicat, lequel devra le fournir dans le plus bref délai.

21. Il est expressément recommandé aux syndicats de rechercher et de proposer les meilleurs moyens d'étendre les bienfaits de l'irrigation aux terrains que le cours d'eau baigne dans ses crues, suivant les ressources d'eau qu'il présente, et en respectant les droits acquis, et d'indiquer

les travaux à faire pour y parvenir, ainsi que la répartition de la dépense entre les intéressés.

22. Toutes demandes en établissement d'œuvres défensives sur les rives des cours d'eau, de constructions sur ses rives, de création de barrages, retenues, roues hydrauliques, et, en général, de tout ouvrage pouvant influer sur le régime du cours d'eau, sera adressée au Préfet.

23. La demande sera immédiatement renvoyée aux associations syndicales du cours d'eau, afin d'avoir leur avis qu'elles devront aussi fournir dans le délai qui sera fixé par l'arrêté du renvoi.

24. Toute décision syndicale sera affichée et publiée, afin que toute partie qui se croira lésée puisse exercer son recours devant le conseil de préfecture, ou devant les tribunaux suivant la nature de ses réclamations.

25. Le renvoi devant les tribunaux sera prononcé par le conseil de préfecture s'il reconnaît qu'il y a nécessité de faire juger les contestations soulevées avant de statuer sur la *sanction* de la résolution.

26. Il sera établi dans chaque département un ingénieur exclusivement chargé du service hydraulique. Il devra donner son avis dans tous les cas prévus par les articles 20 à 25 de la présente loi.

27. Il sera en outre chargé :

1° D'étudier tous les cours d'eau du département par la détermination de leurs pentes, de la longueur de leurs parcours à travers chaque commune, de la hauteur de leurs eaux à l'étiage, en crue moyenne, en grandes crues, de l'étendue des terrains submergés pendant les crues, de la largeur des lits, de l'étendue des remous produits par les retenues, barrages et autres ouvrages. Il en sera dressé des plans divisés par commune et présentant lesdites indications à chaque point supérieur de la limite d'une commune, et autres, s'il y a lieu;

2° De rechercher les moyens de rendre les cours d'eau

plus utiles à l'agriculture et à l'industrie, de signaler la nécessité des curages et des redressements de lits, d'indiquer les moyens mécaniques de diminuer les quantités d'eau nécessaires aux usines et d'étendre les irrigations aux propriétés non riveraines, suivant les différents systèmes d'irrigation propres à chaque contrée, et, en général, de rechercher tous les moyens pratiques de rendre les eaux plus utiles, et de faire, sous ces divers rapports, des propositions qui seront soumises aux syndicats ;

3° De participer aux expertises ordonnées par les tribunaux pour y veiller au maintien des intérêts de la santé et de la sécurité publique et, si les tribunaux lui en confient la mission, de donner son avis sur les contestations portées devant eux.

28. Un extrait des plans des cours d'eau avec les indications prescrites sera délivré à chaque commune en ce qui la concerne.

29. Toute demande en autorisation d'ouvrages à effectuer sur les cours d'eau sera résolue par le Préfet après l'avis de l'ingénieur hydraulique.

30. L'autorisation réservera toujours et expressément les droits des tiers.

31. Le conseil de préfecture statuera, en cas d'opposition, sur les résolutions des syndicats concernant les curages, les redressements de lit et la détermination des époques et durées des irrigations.

32. Les actions possessoires concernant les eaux demeurent dans le ressort des juges de paix.

33. Les autres contestations sont du ressort des tribunaux.

34. Lorsqu'elles auront été l'objet d'un avis préalable du syndicat local, elles seront dispensées du préliminaire de conciliation.

35. Toute loi, décret, ordonnance, ou règlement donnant à une autorité quelconque le droit de faire fermer les prises d'eau d'irrigation, sont expressément abrogées.

36. Restent en vigueur toute disposition de loi, décret, ordonnance ou règlement, non contraires à la présente loi.

37. Toutes les contraventions et infractions à la présente seront déterminées et punies conformément à une loi spéciale qui règlera l'attribution du produit des amendes, aux charges et aux dépenses des syndicats.

Tel est le projet que je propose de soumettre à l'étude de la société des agriculteurs de France. Il me paraît écarter les inconvénients, si graves à mes yeux, de celui qu'elle a bien voulu communiquer à notre Société. En apparence, on peut m'accuser d'avoir apporté des complications inutiles. Je crois, au contraire, qu'elles auront une efficacité réelle pour prévenir les contestations et pour assurer des améliorations inespérées. C'est un double résultat que l'on peut attendre avec confiance de l'influence et de la participation du juge de paix, des associations, des syndicats, et de l'institution d'un ingénieur spécialement chargé du service hydraulique. Les associations et les syndicats mettent en contact tous les intéressés et seront ainsi éminemment propres à remplir cette double mission, que la création de l'ingénieur hydraulique rendra plus facile en leur apportant le concours de la science (1). Nous avons eu maintes fois occasion de

(1) Je ne puis trop insister sur la nécessité de cette création et de l'œuvre principale que je voudrais lui voir confier. Chaque cours d'eau a ses conditions propres résultant de la diversité des circonstances. Les uns naissent dans des montagnes dénudées; d'autres s'échappent de forêts qui retiennent les eaux des pluies et des neiges. Les uns sortent de montagnes formées de roches compactes qui repoussent les eaux et font émerger des sources à toutes les hauteurs, comme dans la chaîne des Vosges ; ailleurs le sous-sol repose sur des roches crevassées qui laissent les eaux descendre à de grandes profondeurs et où les cours d'eau disparaissent pour se remontrer plus loin, comme dans l'arrondissement de Neufchâteau. L'étude de ces phénomènes, la confection des plans indiquant la pente des cours d'eau, la largeur de leurs lits, ses nivellements

décerner des primes à des associations volontaires qui avaient réalisé de grandes irrigations. Nous avons vu une entente commune triompher de nombreux obstacles, et, sous l'impulsion des frères Dutac, doués de la foi dans leur entreprise et cependant dépourvus des ressources nécessaires pour la réaliser, en assurer le succès et amener ainsi la conversion en prairies de plus de mille hectares de grèves dont le cours de la Moselle avait garni ses rives, et fixer enfin ce cours variable à chaque crue. Combien ces œuvres eussent été plus faciles avec le concours des associations et d'un ingénieur spécial.

Certes le projet que je propose a besoin d'être complété et remanié dans sa rédaction. Il faut la rendre applicable aux nécessités spéciales de chaque contrée. Je suis le premier à le reconnaître et à exprimer le désir qu'une Commission de notre Société soit chargée de donner son avis sur mon rapport et qu'il soit transmis, avec la résolution que la Société adoptera, à M. le Président de la Société des agriculteurs de France, en réponse à sa communication.

Épinal, le 31 mars 1870.

MAUD'HEUX.

---

latéraux, exigera plusieurs années ; mais dès qu'elle sera terminée, il n'y aura plus de difficultés sérieuses ni pour l'administration, ni pour les tribunaux, et la loi pourra accorder de grands pouvoirs aux associations.

RÉGIME ÉCONOMIQUE,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

Une circulaire de M. le Président de la Commission de l'enquête parlementaire demandait à notre Société l'envoi de documents statistiques sur les diverses industries du département des Vosges. Elle nous annonçait qu'un questionnaire nous serait adressé.

Nous n'en avons reçu que la partie qui concerne l'agriculture.

La Société, ne possédant pas les documents demandés, nous n'avons pas répondu à la demande qui nous en était faite.

Mais devons-nous, par ce motif et parce que nous n'avons pas reçu la partie de la circulaire qui concerne l'industrie, nous abstenir d'élever la voix? Ce serait manquer à notre mission et à notre droit. Quand, depuis son origine, notre Société consacre tous ses efforts à la propagation du progrès, pourrait-il lui être interdit de réclamer contre les mesures qui tendent à anéantir ceux qui sont déjà accomplis?

Que la Société me permette donc de lui présenter mes idées dans un rapport qu'elle soumettra ensuite à une délibération.

Comme le disait avec une haute éloquence M. le Garde des Sceaux répondant à M. Gambetta dans la discussion relative au Sénatus-Consulte : ce n'est pas par les déductions de la dialectique, mais par les leçons de l'expérience, qu'il faut régler les institutions des peuples. Il en doit être ainsi surtout en fait de régime économique. Ce régime intéresse toutes

les branches de la production nationale, qui, chacune dans la mesure de ses forces, concourt au bien-être général. Toutes ont droit à un ferme appui, et l'équité s'unit à l'expérience pour exiger entre elles une conciliation efficace pour toutes.

2. Une nation n'a jamais à opter d'une manière absolue entre les systèmes prohibitif, protectif, ou de libre échange. Elle peut et doit user de tous simultanément, ou tour à tour, selon les nécessités du bien général, révélées par l'expérience.

Juge-t-elle à propos de conserver une industrie incapable de lutter contre la concurrence étrangère? elle la soutient par la prohibition.

Pense-t-elle que des droits protecteurs suffisent? elle la place sous le régime de la protection.

Reconnaît-elle qu'elle peut lutter contre la concurrence étrangère? elle lui retire la prohibition et la protection, et la livre au régime du libre échange.

3. Sans doute, ce dernier régime doit être le but vers lequel elle doit s'appliquer à diriger les diverses branches de la production. Mais elle doit y tendre par des mesures successives, sans secousses violentes, sans ces élans brusques qui ne produisent que des ruines. La plus rigoureuse équité exige la conciliation entre les intérêts des diverses industries et repousse énergiquement toute mesure qui tendrait à fonder les progrès d'une industrie sur la ruine d'une autre.

4. Dira-t-on que ces idées ont le tort de ne pas tenir un compte suffisant, cependant nécessaire et légitime, des intérêts des consommateurs en opposition inévitable avec ceux des producteurs? Cette objection, tant de fois mise en avant dans les discussions, est-elle bien fondée?

Les consommateurs sont aussi, pour la plupart, des producteurs. Donc il faut écarter du débat tous ceux qui réunissent cette double qualité. Quant à ceux qui sont seulement consommateurs, est-il injuste de leur demander quelques sacrifices en vue de l'intérêt général? Celui qui n'est

que consommateur, qui n'appartient pas à la classe des producteurs, ni comme travailleur, ni comme créancier ou bailleur de fonds, ni par quelqu'un de ces liens qui intéressent à la prospérité de la production, ne peut être qu'un homme placé par la fortune dans des conditions supérieures à celles de la masse de ses concitoyens. — Il faut donc à tous égards ne pas tenir compte de l'objection. Elle est mal fondée quand on considère une nation prise en masse. Elle n'a apparence de raison que quand on la divise en spécialités, c'est-à-dire, quand on met en regard une production déterminée, et une autre production, par exemple, l'industrie métallurgique, en face de l'agriculture, la production agricole en face des consommateurs qui appartiennent à d'autres industries. Est-ce qu'en effet tous ne recueillent pas leur part de la prospérité générale? Tous ne souffrent-ils pas de ce qui la fait décroître?

Ce ne sont pas là, il est vrai, des idées neuves. Mais c'est l'expérience qui les a enfantées. Toutes les industries, l'agriculture elle-même, ont eu besoin de la prohibition et de la protection pour se développer et pour acquérir la puissance nécessaire pour supporter le régime du libre échange. L'Angleterre elle-même, citée si souvent comme modèle, n'a-t-elle pas eu ses lois des céréales au profit de son agriculture? N'a-t-elle pas eu, grâce aux longues guerres du continent, l'immense avantage de dominer sur les mers, de s'emparer de tous les débouchés, d'y écouler les produits que le continent ne pouvait plus recevoir, et, à la faveur de l'énergique impulsion de la nécessité et de la paix qui régnait sur son territoire, de développer son industrie, d'envahir tous les marchés étrangers, et d'atteindre au plus haut degré de prospérité commerciale? A-t-elle, au retour de la paix, malgré tant d'avantages, abandonné le régime de la prohibition absolue ou même de la protection? N'a-t-elle pas attendu, pour les tempérer, que sa supériorité lui parût à l'abri de toute concurrence?

Dans ma convition intime, la France doit imiter cette

prudence, et c'est à ce point de vue qu'il faut étudier les plaintes de l'industrie vosgienne.

Que demande-t-elle?

Uniquement, que le Gouvernement procède à l'égard de ses industries comme l'Angleterre a procédé pour les siennes. C'est-à-dire qu'il s'inspire des idées que je viens d'émettre et que, mesurant exactement les forces de chaque branche de la production, il les protége par la prohibition si elle leur est indispensable, ou par la protection, et n'applique le régime du libre échange qu'à l'égard des produits similaires qui peuvent le supporter. Établir le libre échange entre des produits non similaires, ce serait anéantir les branches de la production qui ont besoin d'être soutenues, au profit de celles à qui un appui n'est pas nécessaire, c'est-à-dire, sacrifier la pauvreté à la richesse, la faiblesse à la force, et ainsi consommer une suprême injustice.

L'industrie n'a-t-elle pas contre elle des chances qui compromettent, à chaque instant, ses intérêts et menacent ses établissements d'une ruine complète? N'a-t-elle pas l'influence défavorable des conditions d'existence qui entourent ses établissements, ou une partie d'entre eux, et lui rendent impossible la lutte contre l'industrie étrangère plus heureusement dotée? Au seul point de vue des avantages des grandes usines comparées aux petites, n'a-t-on pas dit que beaucoup d'établissements étaient fatalement condamnés à périr? L'agriculture elle-même n'a-t-elle pas aussi, contre quelques-unes de ses branches, des menaces de même nature?

En admettant que ce verdict soit fondé, faut-il tuer immédiatement tout ce qui est condamné ainsi à périr? Ne faut-il pas au contraire prolonger son existence autant que possible? La ruine d'un établissement industriel, ou d'une branche de la production agricole, n'atteint pas seulement l'industriel ou l'agriculteur qu'elle frappe. Elle atteint avec lui sa famille, ses employés, les ouvriers qu'il occupe, les créanciers qui lui ont fourni des capitaux. Ne faut-il donc rien faire pour éviter, ou au moins pour atténuer tant de désastres? Ne

faut-il pas donner à chacun le temps nécessaire pour opérer une liquidation avantageuse, pour chercher d'autres emplois, pour tenter d'autres voies, et pour substituer, à une exploitation qui tombe, une exploitation nouvelle?

Ce que l'on peut reprocher avec raison au traité de commerce de 1860 et aux mesures qui l'ont accompagné et suivi, c'est de n'avoir pas suffisamment ménagé les transitions d'un régime à un autre, ou, tout au moins, de n'avoir pu prévoir les obstacles que les circonstances préparaient à la réalisation des vues vers lesquelles il tendait.

En étudiant les industries des Vosges qui sont en souffrance, on ne peut hésiter à reconnaître combien elles ont de droit à des ménagements.

Dans cette contrée privée de mines de fer utilement exploitables et ne produisant pas la fonte, l'industrie métallurgique a été attirée par l'abondance et les bas prix des bois et par la force hydraulique des cours d'eau. Qu'est-il arrivé? les défrichements ont fait disparaître une partie des forêts, réservoirs naturels des eaux des sources; il a fallu à la force hydraulique substituer la force vapeur. La houille a remplacé le bois comme chauffage des fours, et la houille comme la fonte ne sont pas des produits de la contrée. Leur transport impose des charges considérables. Le fer à la houille a progressivement rétréci le marché des fers au bois, et les progrès de sa fabrication menacent d'exclure son aîné. — La métallurgie vosgienne a employé tous les moyens possibles de lutter contre ces obstacles pressants et qui l'entravaient de plus en plus. Les bénéfices qu'elle avait pu obtenir dans les temps favorables, elle les a absorbés. A bout de forces, plusieurs établissements sont tombés; les plus heureux se sont appliqués à transformer les fers qu'ils produisaient : il en est enfin qui ont approprié leurs usines à d'autres industries. Ce grand travail de transformation s'opère avec une inévitable lenteur; il faut du temps pour le généraliser.

Est-ce donc là une industrie qu'il faille sacrifier sans pitié? Est-ce là une industrie à laquelle une nation puisse renoncer?

Il se peut que la puissance des faits l'oblige à se déplacer. Mais la tuer à l'avance, lui refuser une protection sans laquelle la métallurgie française ne peut lutter contre la concurrence étrangère, sans laquelle ses établissements entourés de conditions défavorables ne pourront ni se déplacer, ni se transformer, ni se liquider sans désastres, ce serait une immense ruine et un immense malheur. Toutes les industries devraient déplorer une telle rigueur, car toutes pourraient un jour être exposées à la subir.

L'industrie cotonnière est née dans les Vosges sous le régime de la prohibition. Elle était faible, stationnaire, incapable de soutenir sans appui la lutte contre la concurrence étrangère, contre l'industrie anglaise déjà si riche et si puissante. Elle s'est développée à la faveur du crédit, grâce au courage et à l'esprit industrieux de la population vosgienne. Tous les bénéfices qu'elle avait pu recueillir, elle les a consacrés à se développer et à se perfectionner. Elle a subi, comme la métallurgie, l'influence du dessèchement des forêts, de l'appauvrissement des cours d'eau et de la concurrence des grandes usines. Elle se trouvait ainsi dépourvue de capitaux, quand le traité de 1860 est venu la mettre en demeure de se préparer à subir le régime du libre échange. Le délai qui lui a été imparti était trop court et les circonstances l'ont empêchée absolument d'en profiter. La guerre de la sécession a exhaussé les prix de la matière première; la paix a été suivie de la guerre des tarifs qui a enlevé le marché de l'Amérique à ses produits. Il faut rendre cette justice aux industriels des Vosges et, en général, à tous ceux de l'Est, c'est que, menacés de toutes parts, atteints par des circonstances cruelles, et déçus de la protection même qui leur était assurée par les traités, grâce au régime des admissions temporaires, ils n'ont cependant pas arrêté leurs usines : ils ont courageusement voulu continuer à donner du travail et du pain à leurs ouvriers, comptant sur un meilleur avenir. Cet avenir s'est fait trop attendre : épuisés

de ressources, un grand nombre d'établissements sont tombés et ont été vendus à un prix équivalent à peine au cinquième de leur valeur. Telle est aussi la dépréciation des usines qui continuent à marcher.

Est-ce-donc là encore une industrie qu'il faut condamner? En la faisant naître et se développer par la prohibition d'abord, par la protection ensuite, la nation n'a-t-elle donc pas contracté le devoir de la soutenir et de la sauver, ou, tout au moins, de lui donner les moyens de se liquider sans désastre ?

Non, le Gouvernement actuel ne faillira pas à ce devoir; il ne voudra pas entasser des ruines sur des ruines au profit de la doctrine absolue du libre échange, qu'on ne saurait comparer qu'à celle-ci : périssent les colonies plutôt qu'un principe.

Non, pas plus en industrie qu'en agriculture, il n'est possible de sacrifier une branche quelconque de la production nationale. Qui donc voudrait supprimer l'élevage du mouton parce que l'Australie nous envoie ses laines à bas prix? Retrancher une branche de la production, c'est diminuer la prospérité générale. Il se peut que cette suppression favorise d'autres branches. Mais qui oserait dire qu'il y aurait justice à ruiner ainsi les uns au profit des autres, une contrée au profit d'une autre ?

En ordonnant l'enquête parlementaire sur le régime économique, le Gouvernement a voulu s'éclairer dans le but évident de sauvegarder et de concilier tous les intérêts engagés. Il saura dominer et les idées absolues, et les moyens que l'on propose, mais qui, méconnaissant jusqu'aux règles de la véritable équité, jusqu'à la foi due aux contrats, ne sauraient être acceptés.

Je n'ai pas la prétention d'apporter des lumières sur les nombreuses questions posées par la commission. L'enquête les fournira. Notre Société ne peut que formuler des vœux, et je lui demande d'adopter le suivant :

« Que le Gouvernement s'applique à relever et à rendre à la prospérité toutes les branches de la production nationale, par une équitable conciliation de leurs intérêts. »

Epinal, 31 mars 1870.

MAUD'HEUX, *Président*,

DE LA NATIONALITÉ DE JEANNE D'ARC,

PAR M. L'ABBÉ RIANT,

Aumônier honoraire du lycée de Strasbourg,
Membre correspondant.

Il y a longtemps que la question de la nationalité de Jeanne d'Arc est agitée, et l'on conçoit sans peine que *Français* et *Lorrains* revendiquent la gloire de compter la vierge de Domremy au nombre de leurs compatriotes. De nos jours M. Wallon, de l'Institut, déclare que Jeanne d'Arc était française; M. Villaumé, venu après lui, n'en soutient que plus vivement que Jeanne d'Arc était lorraine. Ne pourrait-on pas dire qu'elle était tout à la fois lorraine et française?

Son père, Jacques d'Arc, était *français*, du village de Sept-Fonds (Sefon, Ceffonds) en Champagne (Haute-Marne), et sa mère, Isabelle Romée, était *lorraine*, du village de Vouthon-le-Bas, en Barrois (Meuse et non pas *Vosges*, comme il est dit dans l'ouvrage de M. Wallon). Jeanne était donc de naissance *française* par son père, et *lorraine* par sa mère.

Quant à la question du territoire, Domremy, qui plus tard appartint tout entier à la Lorraine, était du temps de Jeanne mi-partie champenois ou français et mi-partie barrois ou lorrain, les deux parties étant séparées par un ruisseau.

Le cours du ruisseau a-t-il changé? La maison du père de Jeanne était-elle sur la rive française ou sur la rive lorraine? Questions sur lesquelles on dispute; il ne s'agit, comme on le voit, que de quelques toises de terrain.

Mais ne pourrait-on pas, dans cette question de nationalité, argumenter des paroles mêmes de la Pucelle ? Je prendrai mes citations dans l'ouvrage si remarquable de M. Wallon :

1° Lorsque Jeanne était encore à Domremy, l'ange qui lui apparut lui apprit : « qu'il lui faudrait *venir en France :* Dixit necessarium esse quòd ipsa Johanna *veniret in Franciam.* » (Wallon, t. 1er, p. 16, 2e édition.)

2° Deux ou trois fois par semaine la voix lui disait « qu'il fallait *partir et venir en France:* Illa vox sibi dicebat bis aut ter in hebdomade quòd oportebat ipsam Johannam *recedere et venire in Franciam.* » (Ibid., tom., 1er, p. 17.)

3° Jeanne en ressentait de rudes combats intérieurs « elle aimerait mieux, pensait-elle, être tirée à quatre chevaux que de *venir en France* sans congé de Dieu : Mallet esse distracta cum equis quàm *venire in Franciam* sine licentia Dei. » (Ibid., tom. 1er, p. 18.)

Or que signifieraient ces expressions *venir en France, partir et venir en France,* si à Domremy elle eût été *en France?*

4° A Rouen, quand elle est interrogée sur son nom : « Dans mon pays, dit-elle, on m'appelait Jeannette; depuis que *je suis en France,* on m'appelle Jeanne. » (Ibid., tom. 2e, p. 46.)

Elle n'était donc pas encore *en France* quand on l'appelait Jeannette. Une champenoise n'aurait pas eu lieu de dire : *depuis que je suis en France.*

5° L'évêque Cauchon, de sinistre mémoire, voulant obtenir d'elle un serment absolu de dire la vérité sur tout, elle promettait de dire la vérité *sur sa venue en France,* sans toutefois s'engager à tout dire. (Ibid., tom. 2, p. 54.)

Que signifieraient ces mots *sur sa venue en France,* si eût été *pays de France* la partie de Domremy où Jeanne était née et avait été élevée, et d'où elle était partie pour venir secourir Charles VII?

6° Et ses juges à Rouen semblent bien avoir pensé comme elle sur ce point.

En effet, le docteur Jean Beaupère, recteur de l'Université

de Paris, en l'absence de Gerson, et l'un des assesseurs de Cauchon, l'interrogeant sur ses sentiments à l'égard des Bourguignons lorsqu'elle était encore à Domremy, lui demande entr'autres choses « si elle eût *souhaité d'être homme pour aller en France* », et Jeanne dans sa réponse dit que « depuis qu'elle fut *appelée à venir en France*..... que quand *elle est venue en France*..... etc. » (Ibid., tom. 2, p. 61 et 62.)

Le récent et bel ouvrage de M. O'Reilly me fournirait d'autres citations.

Il y a cependant une circonstance où ces mots *aller en France, venir en France,* ont un sens plus restreint.

Charles VII, au lieu de presser rigoureusement l'attaque de Paris, selon le conseil de Jeanne qui affirmait que la place serait prise, s'était retiré sur la Loire. Cependant Jeanne est envoyée pour faire le siége de la Charité, en Nivernais. Mais elle aurait mieux aimé *aller en France* (ibid., tom. 1er, p. 210); et lorsque dans son procès elle parle de ce siége, « je voulais *venir en France*, dit-elle, mais les gens d'armes me dirent que c'était le mieux d'aller devant la Charité, premièrement. » (Ibid., tom. 2, p. 97.)

On voit facilement qu'elle désigne par là l'*Ile de France*, dont Paris est la capitale en même temps que de toute la France, Paris, qu'elle désirait si ardemment voir en la puissance du roi.

Mais ce sens restreint ne peut infirmer en rien ce que nous avons dit plus haut, car si la province, dont Paris est la principale ville, était l'*Ile de France* ou la *France* par excellence par rapport aux autres provinces, l'on ne saurait dire qu'une province comme la Touraine, où Jeanne vint trouver le Roi, ou bien comme l'Orléanais, où elle accomplit le beau fait d'armes de la levée du siége, ait pu être appelée *France* par rapport à la Champagne; mais c'était une dénomination exacte par rapport à la Lorraine.

Ce qui montre bien encore que le mot *France* n'est ici indication que de *province,* c'est la manière dont Jeanne

désigne certaines localités, ajoutant à la ville le nom de la province, : Saint-Denys *en France*, Crespy *en Valois*, Montfaucon *en Berry*, Neufchâteau *en Lorraine* (O'Reilly, passim), distinguant en ce dernier cas la *Lorraine* proprement dite du *Barrois*, où se trouve Domremy.

Je citerai maintenant quelques témoignages contemporains de la nationalité de la Pucelle :

1° L'auteur anonyme du *Journal du siége d'Orléans*, décrivant l'entrée de Jeanne dans la ville, s'exprime ainsi : « Elle fut reçeue à très-grant joye avecques ses deux frères, et les deux gentilshommes et leurs varlets, qui estoient venus avecques eulx *du pays de Barroys.* » (O'Reilly, tom. 1er, p. 244.)

2° Guillaume de Ricarville, un des témoins dans les enquêtes qui ont précédé la réhabilitation de Jeanne d'Arc, et qui était dans Orléans avec Dunois lors de la venue de Jeanne, parle ainsi dans sa déposition : « Le bruit s'y (à Orléans) répandit qu'il était passé par Gien une pauvre petite bergère nommée Pucelle, conduite par deux ou trois gentilshommes *du pays de Lorraine dont elle était originaire,* qui prétendait venir de la part de Dieu lever le siége d'Orléans et conduire le roi à Rheims. » (O'Reilly, ibid., p. 224.)

3° Jean d'Aulon, chevalier, conseiller du roi et sénéchal de Beaucaire, était simple écuyer dans la maison du roi lorsque sa réputation de vertu le fit choisir pour accompagner Jeanne d'Arc et lui servir d'intendant. Lorsqu'il déposa dans les enquêtes pour la réhabilitation, il disait ceci : « Vingt huit ans a, ou environ, le roy estant en la ville de Poictiers, luy fut dit que ladicte Pucelle, *laquelle était des parties de Lorraine,* avait esté amenée audit seigneur par deux gentilz hommes. » (O'Reilly, ibid., p. 266.)

4° Pendant que Jeanne était dans les prisons de Rouen, le chanoine Loyseleur, assesseur de Cauchon, et encore plus infâmé que lui, chercha à capter la confiance de Jeanne pour la trahir. Il feignit *d'être de sa province* et de son parti, homme de métier, prisonnier comme elle, et trouvait

moyen de se faire bien venir par les nouvelles qu'il lui donnait du pays. Plus tard, reprenant l'habit de prêtre, il vint à elle en qualité non-seulement *de compatriote*, mais aussi de confesseur! et toujours pour trahir!

M. Wallon, en disant qu'il feignit *d'être de la province* de Jeanne d'Arc et vint à elle en *qualité de compatriote*, n'en dit pas assez; car quelle était cette province? Citons encore M. Wallon. Dans une des notes de son bel ouvrage (tom. 2, p. 438), il cite le témoignage de l'un des greffiers, Guillaume Colles, dit Boisguillaume, où celui-ci, parlant de Loyseleur, s'exprime de la sorte : « Fingens se sutorem et captivum de parte regis Franciæ et *de partibus Lotharingiæ* : Cordonnier, prisonnier du parti du roi de France et *des contrées (du pays) de Lorraine.* » Voilà qui me paraît clair.

Je rends sincèrement hommage aux longues et savantes dissertations qui ont eu lieu sur la nationalité de Jeanne d'Arc; toutefois je m'en tiens à cet argument bien simple qui résulte de ce qui précède :

Jeanne a déclaré que, de par sa mission, il lui fallut *venir en France*, donc elle n'était pas *en France* quand sa mission lui fut signifiée; et à Rouen elle distingue nettement *son pays* natal du pays de *France*. La simple parole de la Pucelle me paraît avoir ici plus de force que les plus savantes dissertations.

Répondons cependant encore à certaines observations de M. Wallon. M. Wallon fait observer :

1° Que Jeanne d'Arc appelle le roi de France son *seigneur et son roi;*

2° Que dans son procès, dans l'enquête ordonnée par ses juges, et dans sa propre déclaration, on voit la *preuve directe* qu'elle était *française;*

3° Que dans les deux actes de Charles VII, savoir les lettres d'anoblissement et l'exemption d'impôt accordée aux villages de Greux et de Domremy, cette même preuve se voit encore.

L'autorité de M. Wallon est très-grande; toutefois je crois pouvoir répondre :

1° A la première allégation,

Que Jeanne recevant mission d'en haut d'aller combattre pour Charles et le faire sacrer roi de France, peut à bon droit l'appeler *son roi*, puisque c'est *de par Dieu* qu'elle va le servir et le faire couronner; il est *son roi* de fait et de choix. Dans l'enthousiasme d'une telle mission, elle ne devait pas voir la moindre difficulté à appeler Charles *son roi*.

Je me rappelle à ce propos que lors de la délivrance de Vienne par Sobieski, les princes allemands, dans l'enthousiasme de la victoire, accouraient embrasser Sobieski; les généraux lui baisaient les mains et les pieds, et les officiers et les soldats allemands s'écriaient tous : *Ah! notre brave roi : ah! unser brav kœnig!* Et en effet, ne l'était-il pas de fait dans ce glorieux jour?

Que l'on ne cherche donc pas matière à chicane dans les expressions du dévouement et de l'enthousiasme.

Même réponse pour la dénomination de *seigneur*. Au surplus ne pouvait-elle pas l'appeler ainsi puisqu'elle était du Barrois, dont le souverain appelait lui-même le roi de France *son seigneur*, puisqu'il lui devait faire hommage pour une partie de son duché. La sujette pouvait bien se servir d'une expression dont se servait le souverain, de même que les autres vassaux du roi de France (et nous voyons le fier Richard Cœur-de-Lion s'en servir à l'égard de Philippe-Auguste), par exemple dans la romance en langue d'oc de sa captivité : *mas senher met ma terre en tourment* : mon seigneur met ma terre en désolation;

2° A la seconde allégation je réponds :

Que Jeanne, en effet, déclare qu'elle *est née au village de Domremy qui ne fait qu'un avec Greux, que c'est à Greux qu'est la principale église*. Remarquons surtout ces derniers mots. Oui Greux était un village français sans doute, mais qui ne voit que Jeanne ne parle ici que de rapports *ecclésiastiques* entre les deux villages qui étaient du même diocèse lorrain, et non pas de rapports *civils*, d'autant plus

que sous le rapport civil Domremy, mi-français et mi-barrisien, ne faisait pas *qu'un* avec Greux.

Le chanoine Jean d'Estivet, promoteur au procès, et très-digne acolyte de Cauchon, déclare que Jeanne *est née au village de Greux, qu'elle a vécu jusqu'à dix-sept ans au village de Domremy, sur la Meuse, au baillage de Chaumont, prévôté de Monteclaire et d'Andelot.*

Mais pourquoi donc dire que Jeanne est née à *Greux*, tandis qu'elle est née à *Domremy?* M. Villaumé voit ici de la *légèreté* de la part du rédacteur, et je crois y voir, moi, *une ruse méchante.* Jeanne a dit que Domremy ne fait *qu'un* avec Greux; or en la déclarant *native de Greux* on la déclarait *née française*, et l'on échappait à l'éventualité de la voir réclamer par le duc de Bar, ce que les Anglais avaient intérêt à prévenir, comme le fait observer encore M. Villaumé.

Quant à dire que Domremy était du baillage de Chaumont, cela était vrai, mais seulement par suite des droits de justice qui revenaient au roi comme suzerain des ducs de Bar.

Cette manière astucieuse de rédiger me paraît encore un indice que Jeanne était lorraine.

A la troisième allégation, je réponds, premièrement :

Que les lettres d'anoblissement, en déclarant que Domremy, village natal de Jeanne, était du baillage de Chaumont, n'ont rien dit que de vrai, et qu'il n'était pas nécessaire, pour la validité desdites lettres, de faire mention de la partie du village située en Barrois, même dans la supposition que la Pucelle y fût née.

Secondement, par rapport à l'exemption d'impôts, je réponds :

Que puisqu'il est reconnu de tout chacun que Domremy appartenait en partie au duc de Bar, le roi de France n'a pu exempter d'impôts *tout* le village, qu'après entente préalable avec le duc. (Villaumé, p. 415.)

Si l'on n'admet pas cette entente, on serait alors obligé d'admettre que Charles VII a déclaré exempte d'impôts une localité (la partie barrisienne) qui n'était de son royaume

que relativement, ce qui se conçoit encore mais paraît assez arbitraire, ou bien que l'exemption ne regardait que la partie française du village, ce qui est possible.

Mais c'est aussi une possibilité, et bien plus admissible que l'entente dont il est question, entente avec un prince allié, combattant pour Charles contre les Anglais, et qui s'était empressé de venir à Rheims se ranger auprès de lui, « *et vint* à Rheims *devant ledit roy pour estre à son service le duc de Bar et de Lorraine, et le sire de Commercy, à grant compaignie de gens d'armes, pour eulx emploier au service du Roy* » Extrait de la chronique de Jean Chartier, moine de Saint-Denys. (O'Reilly, tom. 1, p. 321.)

M. Wallon objecte encore (tom. 1, p. 248) que du temps de Jeanne le Barrois était possédé par un prince français, René d'Anjou, qui ne devint duc de Lorraine que l'année de la mort de la Pucelle, et que Jeanne, née en Barrois, aurait donc été *française*. Cette conclusion ne nous paraît pas bien fondée, car de la personnalité des princes ne dépend pas la nationalité des sujets; l'histoire le prouve suffisamment

M. Wallon, qui veut que Domremy ait été *terre de France* au temps de Jeanne d'Arc, ajoute (tom. 1, p. 256) « *Ce n'est pas d'un pays étranger* (*tout l'intérêt de la question est là*) *qu'est venue celle qui fut appelée à sauver la France.* »

Il me semble d'abord que l'on pourrait fort bien ne pas appeler *pays étranger*, par rapport à la France du temps de Jeanne, ce pays de Bar et de Lorraine, dont les habitants avaient la même langue, la même origine, la même croyance religieuse, les mêmes mœurs, la même répulsion à l'égard des Anglais, que ceux *de la France*, surtout s'il s'agit d'une localité (la partie barrisienne de Domremy) située tellement à la frontière qu'elle ne faisait qu'un même groupe de maisons avec celle de *la terre de France*.

Dailleurs admettons que l'on puisse considérer comme *étrangère*, par *sa naissance*, Jeanne née dans le Barrois, je dirai comme M. Villaumé (p. 416) que ce n'est pas la

seule fois que l'on vit une nation sauvée par une personne étrangère.

Mais j'ajouterai que la mission de Jeanne d'Arc, unique dans l'histoire (toutes réserves faites quant à l'histoire du peuple de Dieu), faisait d'elle *la Française par excellence*, eût-elle été barrisienne.

ÉTUDE

SUR

LA VÉRITABLE NATIONALITÉ

DE JEANNE D'ARC,

PAR J.-CH. CHAPELLIER,

INSTITUTEUR,

Secrétaire-archiviste de la Société d'Émulation des Vosges,
Correspondant de l'Académie de Stanislas.

Dans le travail qui précède, M. l'abbé Riant s'est particulièrement attaché à établir la nationalité de Jeanne d'Arc d'après les expressions mêmes de la noble fille de Domremy; son manuscrit nous ayant été remis par la Commission de rédaction de la Société d'Émulation pour le compléter au besoin, nous avons essayé de répondre à une confiance toute bienveillante, en rédigeant cette simple *Étude*. Elle résume quelques-uns des faits que nous avons appris en nous occupant particulièrement de recherches historiques sur les grandes familles des environs de Neufchâteau, notre pays, notamment sur les anciens seigneurs de Bourlémont qui possédèrent Domremy, dès le 12ᵉ siècle.

Ces recherches nous donnaient peut-être le droit de travailler à la solution d'une question restée douteuse encore pour beaucoup de personnes de bonne foi. Nous serions bien récompensé si notre petit travail pouvait leur être agréable; qu'elles nous permettent de le dédier à leur impartiale loyauté que nous prenons pour juge de notre raisonnement et des conclusions qui en résultent.

L'origine de Jeanne d'Arc a été, dans ces derniers temps surtout, l'objet des appréciations d'une foule d'auteurs qui, à de très-rares exceptions près, s'appuyant sur de simples apparences, sur leurs préférences ou des compilations dépourvues de valeur historique, plutôt que sur une érudition même médiocre ou des écrits réellement sérieux, ont placé le berceau de l'héroïne, les uns en Lorraine, les autres en Champagne. L'auteur d'un récent ouvrage nous apprend même qu'elle est née dans la Lorraine champenoise, transaction d'une bonhomie tellement gasconne que nous nous reprocherions de ne l'avoir pas reproduite.

En présence de cette diversité d'opinions, nos compatriotes nous sauront gré, nous l'espérons, d'avoir pris la parole avec les partisans de la véritable critique historique, pour dégager, en quelques mots, la vérité de l'obscurité où sembleraient vouloir encore la retenir les préjugés et l'ignorance.

Disons d'abord que Domremy, situé sur la rive gauche de la Meuse, aujourd'hui à l'extrémité nord-ouest du département des Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey, fut, jusqu'en 1789, de l'ancien diocèse de Toul, aux confins de la Lorraine, du Barrois et de la Champagne. Il appartenait au Barrois pour la partie du sud, et à la Champagne pour la partie du nord, ce qui s'exprimait alors en disant qu'il était mi-partie Barrois et Champenois.

Nous établirons successivement dans cette *Étude*, que Jeanne d'Arc, née dans la partie dépendante du Barrois, est *Barrisienne ;* que Domremy étant du Barrois mouvant, elle est née *sujette* des rois de France, suzerains des ducs de Bar pour cette partie de leurs États; que, pendant son existence, le duché de Bar ayant été réuni, d'abord pour l'administration, ensuite définitivement au duché de Lorraine, et gouverné par les ducs de Lorraine eux-mêmes, elle est devenue l'une de leurs sujets, d'où lui est restée la qualification de *Lorraine*

1° *Jeanne d'Arc est née dans le Barrois : elle est donc Barrisienne.*

L'humble fille qui devait sauver la France naquit vers l'an 1412 (1), au village de Domremy, évidemment dans la maison qui existe encore près de l'église, connue, dès le XVI[e] siècle, sous le nom de *Maison de la Pucelle*, et qu'une tradition constante, bien affirmée par toutes les anciennes familles de la localité, considère comme ayant été la demeure de ses parents et la sienne. Le fait est tellement bien établi que nous le croyons à l'abri de toute contestation sérieuse.

Cette maison, acquise par le département des Vosges, en 1818, est située dans la partie du village qui dépendait du Barrois. Pour le prouver, il nous suffira d'examiner un passage de l'un des titres concernant Domremy, que nous avons publiés, en 1868, dans le 1[er] volume des *Documents sur l'Histoire des Vosges*. Par cet acte de l'an 1334, Jean, sire de Bourlémont, dont le château qui domine Frebécourt était de la Champagne, se reconnaît homme lige d'Édouard II, comte de Bar, dont il tient « *la forte maison de* » *Donremey, le porpris et les appartenances, et la moytié* » *de la dicte ville, c'est adsavoir, dez la pierre* EN » ENVERS LOU MOUSTIER, *si comme li rus la porte, et* » *toutes les appartenances » qui appartiennent à cely* » *partie dou ban et dou finaige de Don-Remey* ».

Cette expression, EN ENVERS LOU MOUSTIER signifie, vulgairement de l'autre côté, au delà de l'église, l'envers étant le côté *opposé à celui que l'on voit*, dit le *Dictionnaire de l'Académie*. Jean de Bourlémont se plaçant sur la moitié

(1) Perceval de Boulainvilliers, conseiller-chambellan de Charles VII, écrivant, le 29 juin 1429, au duc de Milan, dit que Jeanne d'Arc naquit la nuit de l'Épiphanie; elle répond elle-même, dans son interrogatoire du 21 février 1431, qu'elle a 19 ans; elle serait donc née en 1412, pendant la nuit du 5 ou du 6 janvier, jour des Rois. (QUICHERAT, t. V, p. 116, et t. I, p. 46.)

de Domremy qu'il déclare tenir du comte de Bar, ou la considérant même depuis son château, et disant qu'elle s'étend jusqu'en *l'envers lou moustier*, affirmait donc que tout ce qui était au sud du ruisseau, du côté de Bourlémont, l'église même, était du Barrois.

Cette expression *en l'envers* a encore, dans notre ancien langage vosgien, une autre signification que nous ferons connaître.

Dans les montagnes des arrondissements de Remiremont et de Saint-Dié, on appelle *le droit*, à *l'endroit*, le versant situé à l'exposition du sud, et *l'envers*, à *l'envers*, le versant situé à l'exposition du nord. Ces deux expressions se trouvent dans tous les vieux titres relatifs aux forêts, et sont encore très-en usage, les seuls même en usage parmi les habitants de ces arrondissements.

Cette ancienne interprétation confirme de la manière la plus indubitable le sens de la locution dont nous établissons la valeur. Il en résulte que *en l'envers lou moustier* ne désigne pas seulement l'autre côté de l'église, mais encore ce qui existait au delà et *au nord* de l'église qui, alors, était du Barrois.

Et, d'ailleurs, cette église fut évidemment construite autrefois et même reconstruite par le concours des seigneurs et des paroissiens; or, les habitants de la partie champenoise du village furent jusqu'en 1821, date de l'érection de Domremy en succursale, paroissiens de Greux qui était en Champagne, assistant aux offices de l'église de Greux et contribuant à son entretien. L'église de Domremy appartenait donc exclusivement aux sujets du duc de Bar, et alors, il n'est pas possible de supposer qu'ils l'auraient construite sur un sol étranger au leur, étranger à celui de leur nationalité.

Or, la maison des parents de Jeanne d'Arc, la maison où, d'après la tradition la plus incontestable, elle naquit et qu'elle habita jusqu'à son départ pour remplir la mission que la Providence lui confiait, est au sud de cette antique église,

où elle fut baptisée et qui fut témoin des élans de son grand cœur : donc cette maison est dans le Barrois, donc Jeanne d'Arc est née BARRISIENNE.

Cette preuve devrait suffire, nous en ajouterons une autre. Aux États réunis par ordre du duc de Lorraine et de Bar, Charles III, le 8 octobre 1580, pour la rédaction des coutumes du bailliage du Bassigny-Barrois, comparurent comme étant de ce bailliage, au ressort du Parlement de Paris, pour la prévôté de Gondrecourt à laquelle Domremy appartenait :

« 1° Messire Jean Granjean, curé de Domp-Remy, par Ni-
» colas Noblesse, fondé de procuration ;

» 2° Haut et puissant seigneur Jean, comte de Salm,....
» seigneur de Domp-Remy-la-Pucelle,.... par noble Jean Bar-
» net,..... procureur spécialement fondé dudict seigneur
» comte ;

» 3° Jacques de Saint-Blaise, chevalier,.... seigneur de
» Domp-Remy en partie, (pour ce qu'il y tenait de la prévôté
» de Gondrecourt), par Nicolas Noblesse, son procureur ;

» 4° Enfin, les habitants de Domp-Remy, par Nicolas
» Noblesse, fondé de procuration. »

La convocation et la présence à ces États du curé de Domremy prouve encore ce que nous avons établi plus haut, que l'église de ce village était du Barrois, car c'est précisément cette église qui lui donnait le titre de curé du lieu et les droits attachés à ce titre ; sans elle, qu'aurait-il été à Domremy, qu'il n'habitait sans doute pas, puisque ce n'était qu'une simple annexe de Greux (1) ? Cette question ne nous paraît pas facile à résoudre si on ne s'en tient pas à notre opinion.

Le comte de Salm, possesseur à Domremy de la majeure partie des biens de la maison de Bourlémont éteinte au commencement du XVe siècle, avait naturellement une place à ces États.

---

(1) L'église de Domremy est cependant qualifiée d'église *paroissiale* dans la plupart des dépositions des témoins de la localité, appelés au *procès de réhabilitation* de Jeanne d'Arc, en 1455.

Il en était de même de Jacques de Saint-Blaise, évidemment aussi pour une autre part de ces mêmes biens qui comprenaient, outre la moitié de la localité, peut-être plus, une portion non moins considérable du territoire.

Quant à Nicolas Noblesse, sujet du duc de Bar, il était mayeur de Domremy. Son habitation avoisinait au sud la maison de la Pucelle, qui avait ainsi le *cimetière attenant à l'église d'une part, et la maison du mayeur Nicolas Noblesse, d'autre part* (1).

Cette dernière maison était du Barrois, cela est positif, l'église en était de même, donc la maison des parents de Jeanne d'Arc en était aussi, ce qui démontre une seconde fois que l'héroïne était notre compatriote, qu'elle était BARRISIENNE (2).

---

(1) Vente de la *maison de la Pucelle*, acte du 15 février 1586.

(2) L'auteur anonyme du poëme latin *sur l'arrivée de la Pucelle et la délivrance d'Orléans*, rapporté par Quicherat, t. 5, p. 25 à 43, des pièces du *Procès de Jeanne d'Arc*, contemporain et peut-être même compatriote de Jeanne, connaissait parfaitement cette origine lorsqu'il écrit :

. . . . Mirabilis ecce Puella,
Orta parentela perpaupere ruricolarum,
Regni liligeri, patriæ Barrensis in oris
Emicat, ut, virgo, referat nova gourdia mundo.

La pièce suivante, tirée d'un registre de la Chambre des Comptes, et publiée par Denys Godefroy, historiographe du roi de France, dans l'histoire de Charles VII, par Jean Chartier et autres, p. 897 (Paris 1661), atteste aussi qu'au temps de Jeanne d'Arc, on connaissait très-bien à la cour de France qu'elle était du Barrois.

« A Jean de Metz, écuyer, la somme de cent livres pour le défrayement » de luy, et d'autres gens de la compagnie de la *Pucelle*, n'avoit gueres » lors venüe par devers le Roy, *du pays de Barrois*, à cause des fraiz » qu'ils avoient faits en la ville de Chinon, et qu'il leur convenoit faire » au voyage qu'ils avoient intention de faire lors, pour servir icelay » seigneur en l'armée par luy ordonnée pour le secours d'Orléans : par » lettres du Roy, du 21 avril 1429. »

(Extrait du 8e compte de Guillaume Charrier, receveur général de toutes finances, depuis 1427 jusques en 1429, fol. IXxx xiiij.)

Ce n'est pas tout, le père et la mère de Jeanne avaient une origine différente. Son père, Jacques d'Arc, était, dit-on, natif de Ceffonds près de Montierender en Champagne ; il était donc, par sa naissance, *Champenois;* sa mère, Isabelle Romée, avait reçu le jour à Vouthon, près de Gondrecourt, dans le Barrois, elle était *Barrisienne.*

Admettons, ce qui n'est point prouvé, que ces origines soient exactes (1).

D'après nos codes français actuels, leurs enfants auraient dû être de la nationalité du père, c'est-à-dire Champenois. Mais cette doctrine était loin d'être généralement admise sous le régime féodal; quelquefois, suivant la coutume, les garçons suivaient la condition du père, et les filles celle de la mère, ou bien, ce qui arrivait assez souvent, tous les enfants suivaient la mère et sa condition, alors chacun de ces enfants, noble ou roturier comme elle, devenait aussi, comme elle, vassal ou sujet du seigneur sous la dépendance duquel elle se trouvait au moment de son mariage. Ce qui

(1) Un mémoire imprimé en 1610, par la famille Du Lys, fait naître Jacques d'Arc à Sermaize, près de Vitry-le-Français; Charles Du Lys, un de ses descendants, qui écrivait en 1612, paraît être le premier auteur qui ait avancé qu'il naquit à *Sefonds près de Montirandel;* Edmond Richer, écrivain champenois, reproduisait cette opinion en 1628, mais, comme Charles Du Lys, sans en donner aucune preuve. Cette origine du père de Jeanne d'Arc reste donc doublement incertaine. Quant à Isabelle Romée, sa mère, il est prouvé qu'elle avait des parents à Vouthon, notamment un neveu, Nicolas Romée, dit de Vouthon; l'indication de ce village, comme lieu de sa naissance, serait donc assez vraisemblable.

Les témoins de Domremy et des environs, appelés à déposer au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, déclarent unanimement que son père et sa mère, bien connus d'eux tous, étaient de Domremy et laboureurs. Cette profession exige la possession d'une certaine quantité de terrains ; ne serait-ce pas une présomption que Jacques d'Arc au moins était né d'une famille déjà établie à Domremy, et qu'il y avait hérité à la fois de la profession de ses pères et des terrains sur lesquels ils l'exerçaient? Il est évident que rien dans les dépositions que nous rappelons ne contredit cette supposition qu'elles suggèrent au contraire.

s'exprimait, dans le style du palais, par cette formule : « *Le fruit ensuit le ventre et la condition d'iceluy* » (1)

Cette coutume était précisément celle du bailliage de Chaumont dans lequel se trouvait Ceffonds, et dont dépendait aussi, comme nous allons le voir, le village de Domremy.

L'article V de cette coutume du bailliage de Chaumont est ainsi conçu :

« Item que par autre coutume entre les rivières d'Aube » et de Marne, le fruit ensuit le ventre et la condition » d'icelui, excepté quand l'un des deux conjoints est noble, » en ce cas le fruit ensuit le côté noble, et ne succèdent point » aux serfs comme dit est cy-devant; et au surplus, en » tout cedit bailliage le fruit ensuit le ventre, excepté si » l'un des deux conjoints est noble. »

Le texte de l'article II des mêmes coutumes paraît aussi justifier l'interprétation que nous donnons à cet article V.

A ce point de vue donc, et sans même examiner si Jacques d'Arc, fixé dans le Barrois, serait par ce fait devenu Barrisien, ce qui est probable, nous pouvons constater encore qu'Isabelle Romée, native du duché de Bar, ayant conservé, en venant habiter Domremy, sa nationalité intacte, aurait transmis, d'après la coutume du bailliage de Chaumont, cette nationalité à ses fils comme à ses filles. Cette conséquence, nous la maintenons jusqu'à preuve du contraire, et nous en concluons, une troisième fois, que Jeanne d'Arc était Barrisienne.

2° Domremy étant du Barrois mouvant, Jeanne d'Arc est née sujette du roi de France, suzerain des ducs de Bar pour cette partie de leurs États.

Le comte de Bar Henri III, gendre d'Édouard Ier, roi

---

(1) Cette disposition était indépendante du *droit de poursuite* que le seigneur d'une localité exerçait, selon des règles particulières, sur les sujets de ses domaines qui venaient à quitter sa seigneurie pour aller se marier ou résider autre part, droit qui consistait, la plupart du temps, à prendre congé du seigneur et à payer, au moment du départ, une amende spéciale et déterminée.

d'Angleterre, ayant pris le parti de son beau-père contre Philippe-le-Bel, entra en Champagne avec des troupes et y fit de grands ravages, mais Philippe envoya contre lui Gaucher de Châtillon, connétable de Champagne, qui le fit prisonnier en 1297, et le fit conduire à Bruges. Il ne recouvra ensuite la liberté, après plus de trois ans de captivité, qu'en s'obligeant, pour lui et ses successeurs, à faire hommage au roi et à ses successeurs rois de France, de sa ville de Bar et de toute la partie du Barrois située en deçà de la Meuse, du côté de la France, ce qu'on appela depuis le Barrois mouvant. Le traité est de l'octave de la Trinité, en 1301.

Le roi de France, devenu, par le traité de Bruges, suzerain du comte de Bar pour cette partie considérable du comté, dut immédiatement créer une juridiction spéciale pour faire respecter les droits que lui donnait ce traité, et exercer, au besoin, la justice par suite d'appel, quelquefois directement, sur les populations qui devaient reconnaître cette suzeraineté.

Toute la prévôté de Gondrecourt-le-Châtel, qui était du Barrois et où se trouvait Domremy, fut, par ce fait, placée sous l'autorité du bailli de Chaumont et du prévôt d'Andelot, officiers du roi de France.

Cette autorité s'exerça donc, dès lors, dans toute la prévôté de Gondrecourt, non pas exclusivement et d'une manière permanente comme dans toutes les localités champenoises du même bailliage de Chaumont, mais en quelque sorte accidentellement, et, excepté le cas d'appel, complétement en dehors des juridictions créées par les comtes ou ducs de Bar pour l'exercice de la justice ordinaire, sans nuire à cette justice ducale, sans la remplacer, ni même y suppléer. On conçoit que ces attributions exceptionnelles ne durent que bien rarement exiger, à Domremy et aux environs, l'intervention du prévôt d'Andelot, et encore moins celle du bailli de Chaumont. Enfin, en dernier ressort, les populations du Barrois mouvant pouvaient recourir au parlement de Paris.

C'est ainsi que Domremy, même pour la partie qui était

du Barrois, et sans cesser de dépendre des juridictions particulières du duc de Bar pour le bailliage du Bassigny-Barrois, était, au temps de Jeanne d'Arc, avec tous les villages de la prévôté et ville de Gondrecourt, du bailliage royal de Chaumont et de la prévôté d'Andelot, au ressort du parlement de Paris (1).

Sous ce rapport donc, Jeanne d'Arc, née vassale et sujette du roi de France, pouvait appeler Charles VII son roi, et même, sans cesser d'être *Barrisienne*, être considérée comme appartenant à là France, comme étant FRANÇAISE d'origine, autant qu'elle l'était par l'ardeur de son patriotisme.

Mais à quoi bon discuter une semblable question? Les Gaulois, puis l'empire des Francs de Neustrie et d'Austrasie, jusqu'à Charles-le-Chauve, ne s'étendaient-ils pas jusqu'au Rhin, comprenant en une même nationalité toutes les populations des diverses contrées qui composent cette étendue de pays? Gauloises avant la conquête, ces populations séparées accidentellement et involontairement, ou réunies (ce qui est naturel), n'ont jamais pu être que *Françaises,* ayant une commune origine, les mêmes mœurs, les mêmes tendances, et presque toutes le même langage.

3° Jeanne d'Arc est-elle Lorraine, *d'où lui vient cette qualification?*

Le duc Robert, qui régna sur le Barrois pendant cinquante-neuf ans, et qui, dès l'an 1354, avait échangé le titre de comte contre celui de duc de Bar, étant mort en 1411, eut pour successeur l'aîné de ses fils vivants, Edouard III. Les premières années de Jeanne d'Arc s'écoulèrent donc sous le gouvernement de ce dernier prince. Mais Edouard perdit la vie en 1415, en combattant pour la France contre les Anglais,

---

(1) Plus tard, ces juridictions françaises changèrent, et, du bailliage de Chaumont, toute la prévôté de Gondrecourt passa successivement à celui de Sens, puis à celui de Châlons-sur-Marne.

à la funeste bataille d'Azincourt. Il ne laissait pas d'héritiers directs. Son frère puîné, le cardinal Louis de Bar, alors évêque de Châlons-sur-Marne, se fit reconnaître duc de Bar; comme il était dans les ordres sacrés, ses deux sœurs et leurs époux essayèrent de lui disputer la couronne ducale: Il sut mettre fin à leurs convoitises et à leurs intrigues, d'abord par sa fermeté, puis en déclarant son unique et légitime héritier pour le duché de Bar, le marquisat de Pont-à-Mousson et quelques autres domaines, le petit-fils d'Iolande, sa sœur aîné, René d'Anjou, comte de Guise, âgé d'environ douze ans, fils de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile. Cette déclaration, qui fut suivie de la cession immédiate de la souveraineté du duché en faveur du jeune René, eut lieu à Saint-Mihiel, le 13 août 1419, en présence de la famille ducale, des principaux seigneurs du pays et d'une assez nombreuse réunion de personnes des trois Etats du duché.

Le cardinal fit en même temps ratifier par ces États un traité qu'il venait de conclure avec le duc de Lorraine, Charles II, pour le mariage de René avec Isabelle de Lorraine, fille aînée de ce duc. Ce mariage fut célébré le 14 octobre 1420, et les ducs, pour assurer la possession des deux duchés aux nouveaux époux, firent prêter serment « à tous les nobles féaux, vassaulx, hommes subjects et communautez des bonnes villes de tous leurs pays », de reconnaître René et Isabelle comme leurs *droicturiers* seigneur et dame, et les seuls héritiers du duché de Lorraine et de celui de Bar qui, à l'avenir, seraient pour toujours tellement unis et indivisibles, qu'ils ne pourraient jamais être séparés sous quelque prétexte que ce pût être.

Comme le cardinal désirait dès lors ne plus prendre part au gouvernement du duché de Bar, et que René n'était point encore majeur, Charles II réunit, dès ce moment, l'administration du Barrois à celle de la Lorraine, et en fut comme le régent.

Charles II mourut le 25 janvier 1431. René s'étant aussitôt

fait reconnaître duc de Lorraine, du chef d'Isabelle son épouse, prit le double titre de duc de Lorraine et de Bar, que tous ses successeurs conservèrent jusqu'à la réunion définitive des deux duchés à la France, après la mort de Stanislas, en 1766.

Cette page d'histoire que nous venons de résumer montre clairement sous la domination de quels souverains Jeanne d'Arc vécut depuis sa naissance, en 1412, jusqu'à sa mort, arrivée le 30 mai 1431.

Jusqu'en 1419 ou 1420, date des traités que nous venons de rappeler, elle n'eut d'autres souverains que les ducs de Bar; elle fut donc exclusivement *Barrisienne.*

Placée ensuite pendant plusieurs années, comme tous ses compatriotes, sous l'administration du duc de Lorraine, Charles II, elle put être considérée comme *Lorraine,* et cela avec d'autant plus de raison que Nancy, capitale de la Lorraine, devait à l'avenir rester la véritable capitale des deux duchés réunis.

Enfin, le duc de Bar, René d'Anjou, étant devenu, par la mort de son beau-père, duc de Lorraine et de Bar, à partir du 25 janvier 1431, toute distinction entre les sujets des deux duchés disparut en quelque sorte. Dès cette époque, ou plutôt dès 1420, ils firent partie de la nation lorraine et furent compris sous le nom générique de Lorrains.

Jeanne d'Arc pourrait-elle seule être privée de cette qualification, elle qui, pendant toute son existence et jusqu'au moment de son martyre, mit toujours son village natal au rang de ses plus chères affections, et qui, après sa mission accomplie, exprima tant de fois le désir de revenir l'habiter? rien, ce nous semble, ne peut motiver contre elle une telle exclusion.

Nous maintenons donc, avec tous ses concitoyens, que cette qualification traditionnelle, qui n'a rien que de glorieux, qui est légitimement acquise à l'héroïque vierge de Domremy, notre compatriote, doit lui être conservée, et nous terminons par cette dernière et incontestable conclusion historique : Jeanne d'Arc est LORRAINE.

HISTOIRE VOSGIENNE.

SOUVENIRS DE 1814 A 1848,

Par M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

LIVRE Ier. — 1814 et 1815.

Les puissances européennes firent crouler en 1814, sous leurs efforts réunis, l'empire fondé dix ans auparavant par Napoléon Ier. Après avoir, l'année précédente, déclaré dans une proclamation que « ce n'était point à la France, mais à l'Empereur seul qu'elles feraient la guerre, » elles réorganisèrent promptement leurs nombreux corps d'armée, en portèrent l'effectif au chiffre énorme de neuf cent mille hommes et les dirigèrent sur le Rhin qu'elles prirent pour leur base d'opérations. Dès le mois de décembre 1813, leurs troupes commencèrent à passer ce fleuve. Les provinces d'Alsace et de Lorraine furent bientôt envahies, malgré la résistance énergique des soldats français qui leur étaient opposés. La valeur et le dévouement ne purent rien contre la trop grande supériorité du nombre.

Le maréchal Victor, duc de Bellune (1), avait reçu de l'Empereur l'ordre de défendre les gorges des Vosges. Obligé de jeter dans plusieurs places fortes de la frontière 18,500

(1) Vosgien, né à Lamarche en 1764 et mort en 1841.

conscrits ou gardes nationaux, il ne lui restait pas 9,000 combattants pour tenir la campagne. Il observait néanmoins le Rhin depuis Bâle jusqu'à Strasbourg Mais il dut se replier et il établit à Baccarat, avec une partie de son infanterie, sa cavalerie de réserve commandée par le brave général Milhaud, qui, le 24 décembre, avait si bien sabré les Autrichiens à Sainte-Croix; il plaça en première ligne à Raon-l'Étape la division Duhesme forte de cinq bataillons, la division de cavalerie légère du général Piré et une batterie d'artillerie à cheval.

Le bruit de l'invasion des Alliés se répandit à Épinal la veille de Noël, au moment même où les habitants assistaient à la messe de minuit. Saisis d'une terreur panique et croyant que l'ennemi n'était plus loin de leurs portes, tous quittèrent précipitamment l'église et coururent s'enfermer chez eux. Le lendemain, aucun soldat étranger ne se montrant aux environs de la ville, ils se rassurèrent quelque peu, mais des nouvelles plus fâcheuses les unes que les autres ne tardèrent pas à se succéder coup sur coup, et la population, en proie aux plus vives alarmes, s'attendit à être envahie d'un moment à l'autre.

Depuis le XVIIe siècle, époque des dernières guerres de Lorraine dans les Vosges, la ville d'Épinal n'avait pas vu d'ennemis dans ses murs et elle avait perdu le souvenir de ces temps malheureux. Quels étaient ces soldats étrangers qui pénétraient en France? Ces Autrichiens, ces Prussiens, ces Allemands de toute race? Quels étaient surtout ces Hongrois, ces Russes, ces Cosaques, ces Barbares du Nord qui ne devaient avoir que de mauvaises passions à satisfaire, de cruelles vengeances à exercer, et qui, sans aucun doute, commettraient tous les excès et toutes les violences? Ces questions, que les Spinaliens s'adressaient réciproquement sans pouvoir les résoudre d'une manière satisfaisante, ne servaient qu'à redoubler leurs inquiétudes et leurs craintes.

Cependant une portion des armées coalisées avait traversé le département du Haut-Rhin et faisait son entrée dans

celui des Vosges. C'était, d'une part, le corps wurtembergeois sous les ordres du prince royal de Wurtemberg, et, d'autre part, les Cosaques du Don commandés par l'hetman Platow. Le général baron Cassagne occupait alors Épinal avec une faible colonne d'infanterie et 300 chevaux que le duc de Bellune avait pu lui confier. Afin de s'assurer de la marche de l'ennemi, il fit partir le 3 janvier pour les montagnes des Vosges un détachement de cavalerie fort de 80 hommes et composé de gendarmes, de dragons et de chasseurs; ce détachement remonta le cours de la Moselle, en suivant la route de Remiremont, ne s'arrêta point dans cette ville et arriva le soir du même jour au village de Rupt, après avoir fait un trajet de 40 kilomètres. Le lendemain il se remettait en marche, lorsqu'il fut subitement enveloppé par une nuée de Cosaques, et forcé de se rendre après un échange de quelques coups de sabre et de lance; il fut tout aussitôt et sous bonne escorte dirigé sur l'Allemagne. La nouvelle de cette mésaventure parvint au général Cassagne, avec d'autres avis qui lui démontrèrent qu'il ne pourrait avec le peu de monde sous ses ordres faire tête aux Alliés, et force lui fut d'évacuer Épinal.

Dans la matinée du 7 janvier, un peloton d'une douzaine de Cosaques arriva dans cette ville et s'arrêta devant les premières maisons du faubourg des Capucins. Ces hommes, qu'il me semble encore voir, étaient de taille moyenne et montaient de petits chevaux de race tartare. Mal vêtus, mal armés, ils portaient le bonnet de peau de mouton, la capote et le pantalon de gros drap gris, le sabre, la paire de pistolets, le knout, et, en guise de lance, une longue perche surmontée d'un fer pointu et garnie d'une banderole brune; le tout en fort mauvais état.

Pour se rendre favorables ces rudes soldats du Septentrion, plusieurs habitants, pensant qu'ils aimaient les liqueurs alcooliques, s'enhardirent jusqu'à leur offrir pendant leur halte quelques petits verres d'eau-de-vie. Les Cosaques acceptèrent ces dons volontaires; toutefois, avant d'absorber

le liquide, ils exigèrent que les citoyens en bussent les premiers. Ils explorèrent ensuite la ville qui était morne et silencieuse, et, cette reconnaissance terminée, ils regagnèrent la route de Remiremont par laquelle ils étaient venus.

Une heure plus tard, une colonne de 2,000 Cosaques au moins entra à son tour à Épinal, y établit quelques postes et alla camper à l'extrémité du faubourg de Nancy, sur le plateau de la Madelaine qui domine la rive gauche de la Moselle. Le jour même, elle frappa la ville d'une réquisition de vivres, vin, eau-de-vie, vêtements et chaussures, et la ville y satisfit de son mieux. Du reste, les Cosaques se conduisirent assez bien; ils ne se livrèrent point au pillage et se contentèrent de voler, pendant qu'on le portait à l'Hôtel-de-Ville, où il devait s'en revêtir, l'habit officiel du maire, M. de Launoy : les broderies en argent de cet habit avaient probablement tenté leur cupidité.

Le 8 janvier, les Cosaques levèrent le camp et prirent la route de Nancy. Mais le duc de Bellune avait envoyé contre eux une brigade d'infanterie sous les ordres du général Rousseau et 200 chevaux de toutes armes commandés par le général Duvigneau, ainsi qu'une pièce d'artillerie. Le 9, ces troupes rencontrèrent l'ennemi à quelques lieues d'Épinal; les Cosaques ne voulurent point accepter le combat et rebroussèrent chemin. Les Français les poursuivirent vigoureusement et les atteignirent à l'entrée de la ville. Un engagement eut lieu dans ses faubourgs. Les habitants voulurent en être témoins, et se portèrent en foule sur les trois ponts du canal des Moulins, au risque d'être atteints par les balles et les boulets. Ils purent ainsi voir défiler devant eux, avec la rapidité de l'éclair, les Cosaques qui fuyaient emportant leurs blessés sur leurs chevaux et laissant quelques morts à côté de quelques Français tués.

C'est dans ce moment que le capitaine d'Hennezel (1),

---

(1) Officier distingué, né dans les Vosges, et mort à Épinal, il y a quelque trente ans.

aide-de-camp du général Cassagne, se montrant à cheval et l'épée haute, à la tête du pont des Quatre-Nations, s'adressa à la multitude et lui cria : « Levez-vous en masse et joignez-vous à nous. » Mais cet appel aux armes ne pouvait être entendu. La ville ne renfermait plus que des pères de famille, des vieillards, des infirmes, des femmes et des enfants; tous les hommes en état de servir étaient sous les drapeaux. A cette occasion je ferai remarquer que le public accusait le préfet des Vosges de fournir chaque année à l'Empereur plus d'hommes qu'il n'en demandait au département et de lui en vendre. Cette accusation était ridicule et absurde, le Gouvernement n'avait pas besoin d'acheter des soldats, la conscription lui procurait gratuitement tous ceux qu'il voulait.

Le succès du combat du 9 janvier engagea les Français à rechercher l'ennemi dans toutes les directions, mais le 11 ils furent promptement ramenés à Épinal par le corps d'armée wurtembergeois tout entier, dont les Cosaques n'avaient été que les éclaireurs. Ce corps d'armée comptait près de 20,000 hommes soutenus par quinze bouches à feu et portant tous comme des emblèmes de leurs exploits des branches de laurier ou de buis à leurs casques, à leurs shakos et même à leurs fusils.

Cette fois, la voix tonnante du canon n'eut pas le pouvoir de faire sortir les Spinaliens de leurs maisons. Ils eurent au contraire le bon esprit d'y rester, et pas un d'eux ne se décida à devenir spectateur de la nouvelle lutte.

Serrées de près par un ennemi bien plus nombreux qu'elles, les troupes françaises, dont l'infanterie ne se composait que de jeunes conscrits portant encore la blouse sous la capote militaire et nullement exercés, cherchèrent à rejoindre le corps du maréchal Victor et battirent en retraite, sans précipitation, en bon ordre, et en ripostant de leur mieux au feu des Wurtembergeois.

En suivant la route de Nancy, les Français aperçurent, sur les hauteurs d'Igney, les premiers rangs d'une armée

de Cosaques qui venait leur couper le passage. Pris entre deux feux, nos intrépides soldats ne perdirent pas courage, s'apprêtèrent à se battre et résolûrent de vendre chèrement leur vie, s'ils ne pouvaient remporter la victoire.

Un combat terrible s'engagea donc dans la plaine d'Igney et ne fut pas toutefois de longue durée. Pendant que, d'un côté, les Français tenaient tête aux Wurtembergeois, de l'autre, ils attaquaient vivement les Cosaques et faisaient dans leurs rangs une trouée qui leur permit de continuer leur route. Ils eurent la gloire d'échapper en grande partie à l'ennemi qui ne put même s'emparer de leur unique canon. Bon nombre d'entre eux néanmoins restèrent sur le champ de bataille ou furent pris; de leur côté, les Alliés et les Cosaques surtout firent des pertes sérieuses. Les cadavres des tués furent pour la plupart enterrés dans une fosse commune, creusée auprès de la forêt, en aval et à peu de distance d'Igney, à gauche de la vieille route de Nancy. Durant le combat, un boulet ennemi vint se loger dans le mur de face d'une des premières maisons du village. Le propriétaire l'y conserva et fit écrire autour du projectile ces mots : « De Russe que j'étais, je suis devenu Français le 11 janvier 1814. » Ce monument historique existe toujours.

Les prisonniers français furent conduits le soir à Épinal et en partirent le lendemain pour l'Allemagne; autant que je m'en souviens, ils n'eurent pas trop à se louer de leur escorte, qui ne leur ménagea pas les mauvais traitements. Parmi ces prisonniers se trouvaient le préfet des Vosges, M. Himbert, baron de Flégny, et le secrétaire général de la préfecture, M. Welche (1). Le sous-préfet de Remiremont, M. de Mortemart-Boisse, fut assez heureux pour trouver un refuge chez le vénérable curé d'Igney,

(1) Autre vosgien, administrateur d'un rare mérite, né à Senones, en 1772, et mort en 1844 dans les fonctions de maire de Nancy, fonctions remplies aujourd'hui par son petit-fils M. Ch. Welche.

M. l'abbé Bourgeois, et ne tomba pas dans les mains de l'ennemi. Conformément aux ordres de l'Empereur, ces fonctionnaires n'avaient dû quitter leur poste qu'à l'approche des Alliés et avaient suivi nos troupes. Ayant perdu tous leurs bagages dans la mêlée, le préfet et le secrétaire général ne purent se vêtir de manière à supporter un froid de 10 degrés au moins, et prirent place sur deux bottes de paille dans une mauvaise charrette qui n'était pas couverte.

Tandis qu'on se battait dans la plaine d'Igney, une singulière idée traversa l'esprit du prince royal de Wurtemberg, qui était resté à Épinal avec de l'artillerie et quelques milliers d'hommes ; ce fut d'assiéger le château de cette ville, dont l'histoire de Lorraine lui avait sans doute appris la force imposante et les hautes destinées d'autrefois. Ses soldats avaient inutilement exploré les rues, les casernes, les églises, les autres édifices publics, et même différentes maisons particulières, ils n'y avaient rencontré aucun militaire français ; le prince en conclut que le château devait être occupé et l'assaut en fut décidé. C'était un honneur auquel le vieux manoir féodal était loin de s'attendre.

Entièrement démantelé depuis un siècle et demi, il était passé à l'état de ruine. Quelques pans de murailles, avec une large meurtrière pourvue de deux ou trois boulets de pierre, d'un casque et d'une cuirasse du XVIe siècle, c'était à peu près tout ce qu'il en restait.

Mais, en se dépouillant de ses formes sévères et de son attitude guerrière, la colline escarpée sur laquelle il se dressait entre les deux côtes de Lanfraumont et de la Justice, avait pris avec le temps le plus riant aspect. Aux ronces et aux broussailles qui l'encombraient, avaient succédé de jeunes et vigoureuses plantations. L'acquéreur de ce domaine, M. Doublat, receveur général des finances, s'était plu à l'embellir, et l'avait fait avec art et avec goût. Parcs, promenades, jardins, prairies, pièces d'eau, chalets, fermes, il avait créé tout cela en quelques années, de sorte que

la côte du château était déjà en 1814 ce délicieux site que nous voyons encore aujourd'hui et que les étrangers aiment à visiter (1).

Une ceinture de murailles l'environnait de toutes parts. Sur le versant occidental de la colline, le propriétaire avait érigé une colonne monumentale au pied de laquelle se croisaient deux petits canons tout à fait inoffensifs.

L'assaut fut donné de ce côté. L'artillerie ennemie battit en brèche le mur d'enceinte et y pratiqua une large ouverture, sans éprouver d'autre résistance que la résistance passive de la muraille. Les petits canons de la colonne restèrent muets. Ce que voyant, les Wurtembergeois, plus audacieux que jamais, gravirent rapidement la montagne, s'élancèrent par la brèche vers les ruines du château, qui n'étaient défendues que par des guerriers imaginaires, et s'en emparèrent sans coup férir. Ils se répandirent ensuite dans le parc et les jardins, cherchant partout des assiégés invisibles, et finirent par évacuer les lieux avec un air de triomphe que rehaussaient encore les rameaux de laurier dont leurs casques étaient parés.

Un fait d'armes aussi extraordinaire ne pouvait être perdu pour les générations présentes et futures. Les artistes allemands, imitant les historiens de leur nation, s'en emparèrent, le reproduisirent par le dessin, la lithographie et la gravure, et voilà comment le mémorable siége d'Épinal fut connu de toute l'Europe.

La prise d'Épinal, immédiatement suivie de celle de Châtel et de Charmes, ne détourna point le duc de Bellune d'occuper d'autres villes des Vosges. D'après ses ordres, le général Briche, à la tête d'une division de dragons, se dirigea sur Rambervillers, culbuta chemin faisant plusieurs centaines de Cosaques, composant l'avant-garde d'un corps de 3,000 cavaliers campés entre les villages d'Aydoilles et

---

(1) La ville est maintenant propriétaire de cet immeuble que lui a légué M. Lormont, son dernier acquéreur.

de Charmois, et parvint à s'installer à Rambervillers. Déjà cette avant-garde, à sa sortie d'Aydoilles, avait été assaillie hardiment par un détachement de gendarmes et de cuirassiers que commandait le capitaine de gendarmerie Dardenne (1), et que soutenaient les paysans armés de toute sorte d'instruments aratoires. Cette première affaire n'avait pas toutefois été meurtrière, puisque quelques hommes seulement y avaient été blessés.

De son côté, le général Duhesme alla prendre position à Saint-Dié avec sa division d'infanterie. En avant de cette ville s'étaient établis les avant-postes du corps d'armée bavarois commandé par le comte de Vrède, qui avaient été refoulés jusqu'à Sainte-Marguerite par les dragons du général Lhéritier. Le général Duhesme essaya inutilement d'éloigner les Bavarois; la brigade Deroy, qu'il attaqua, le repoussa jusqu'au pont de la Meurthe, derrière lequel il voulut recommencer le combat, mais foudroyé par l'artillerie, il se retira en toute hâte sur Saint-Dié, que l'ennemi enleva de vive force. Le général Deroy, grièvement blessé au début de l'action, céda le commandement au colonel Treuberg, qui porta ses avant-postes sur les routes de Raon-l'Étape et de Bruyères, et laissa le général Duhesme, qui perdit beaucoup de monde, gagner par Saint-Michel la ville de Rambervillers, où il se réunit au général Briche.

Le maréchal Victor, dont ce nouvel échec diminuait encore les forces, ne voulait cependant pas abandonner la défense des Vosges, mais enfin se sentant menacé d'un côté par le corps du prince de Wurtemberg et de l'autre par l'armée de Silésie, il jugea prudent de rejoindre à Nancy le maréchal Ney.

Le comte de Wrède, n'ayant plus d'ennemis devant lui, marcha alors sur Neufchâteau, où il entra le 20 janvier, et forma avec son corps la droite de la grande armée alliée réunie entre les deux villes de Neufchâteau et de Langres.

---

(1) Originaire de Ruppes (Vosges), cet officier était aussi ardent chasseur que brave militaire.

En passant à Epinal, il laissa dans cette place une garnison avec un parc d'artillerie de réserve, et y organisa une ambulance, dont l'armée bavaroise avait grand besoin. Cette ambulance, placée entre le pont du Cours et le pont de la Chatte, occupait l'emplacement où se trouvent aujourd'hui des écoles publiques de garçons et de filles Ses salles furent bientôt remplies de militaires dévorés par le typhus. Il en mourait tous les jours un grand nombre que l'on jetait dans des fourgons pêle-mêle et sans linceul, pour aller les enterrer, non pas dans le cimetière de la ville, mais hors d'Épinal, soit dans les champs de la Tabagie, voisins de la vieille route de Bains, soit dans les champs de la Côte Mauvray, près l'ancienne route de Mirecourt. Bien souvent la charrue, en traçant ses sillons, a mis leurs ossements à découvert. Le typhus se répandit de l'ambulance dans la ville et porta la désolation et le deuil dans bien des familles.

Le général bavarois pourvut également à l'administration départementale. A la tête de cette administration il plaça le comte d'Armansperg, chambellan du roi de Bavière, qui devint quinze ans plus tard premier ministre du roi de Grèce, Othon; ce personnage prit le titre de préfet des Vosges, et s'adjoignit pour la forme M. Joseph de Polzer, en qualité de « chef commissaire autrichien ». M. d'Armansperg, pour se conformer aux intentions bienveillantes des hautes puissances alliées, comme il le disait dans une de ses proclamations, annonça aux Vosgiens « qu'il voulait rendre son administration aussi juste que paternelle ». Il quitta ses fonctions et la ville d'Épinal le 16 mai 1814, en même temps que les troupes alliées.

J'ai écrit l'histoire de son administration ; elle est insérée dans les *Annales de la Société d'Emulation des Vosges, année 1864,* et je ne peux qu'y renvoyer le lecteur. Je dois toutefois la compléter par le récit d'un événement dramatique dont le souvenir m'est revenu après coup.

Les Alliés n'étaient pas inquiétés seulement par les partisans qu'ils avaient raison de redouter; ils l'étaient aussi, quand

ils voyageaient isolément ou en petite troupe, par les vieux soldats qui vivaient retirés dans les montagnes, et dont quelques-uns étaient pourvus de fusils. Ces vétérans, qui avaient tant de fois battu l'ennemi, voyaient l'invasion étrangère avec autant d'indignation que de douleur. Dans le courant de février 1814, un d'eux, qui, si je ne me trompe, résidait au Val-d'Ajol, apprit que quelques soldats bavarois passeraient sur le territoire de cette commune et traverseraient une de ses immenses forêts. Il se cacha dans les taillis, attendit les voyageurs et tira sur eux un coup de fusil qui heureusement n'atteignit personne. Naturellement on se mit à la recherche du coupable ; on le découvrit et on l'arrêta. Traduit devant une commission militaire, il fut condamné à la peine de mort. Il devait être passé par les armes dans le cimetière d'Epinal. On l'y conduisit vers midi. Il était escorté par la troupe, précédé et suivi d'une foule d'habitants qui s'apitoyaient sur son sort. Arrivé sur le bord de la fosse ouverte pour recevoir son corps quand il serait privé de vie, on le fit mettre à genoux, on lui banda les yeux, et les soldats commandés pour le fusiller se placèrent en face et à quelques pas de lui. Le vieux militaire ne manifestait pas le moindre sentiment de frayeur; il était prêt à mourir en brave. Les spectateurs, qui avaient envahi l'intérieur et les murs du cimetière, attendaient ce moment terrible sous le coup de la plus pénible émotion. Le signal de l'exécution allait être donné, lorsqu'on vit venir de loin et courant à toute vitesse un cavalier portant un drapeau blanc qu'il agitait de toutes ses forces. Ce cavalier apportait la grâce du condamné. Un officier bavarois prit le papier, le lut à haute voix et aux applaudissements de la foule, et ordonna la mise en liberté du prisonnier qui rentra le même jour dans ses foyers. Cet acte de clémence contribua plus que la suprême expiation ne l'eût fait à sauvegarder la vie des soldats isolés.

II.

La dynastie des Bourbons, violemment renversée par la Révolution et violemment rétablie par l'Europe, comptait peu de partisans sincères dans le département des Vosges comme dans beaucoup d'autres départements. Elle était en quelque sorte devenue étrangère à la France qui, après l'abolition de la royauté et dans le cours de vingt années, avait passé par la République, la Convention, la Terreur, le Directoire, le Consulat, l'Empire, et qui avait complétement rompu avec les errements de l'ancien régime.

On se demandait ce que ferait la monarchie restaurée.

On craignait généralement qu'obéissant à des sentiments de haine et de vengeance, elle ne fît payer au pays les excès commis par la Révolution.

On craignait qu'elle ne rétablît les droits féodaux, la dîme, la corvée, la taille, les priviléges, les jurandes, les maîtrises et les autres institutions supprimées.

On craignait aussi qu'elle ne regardât comme nulle et non avenue la vente des biens nationaux, et qu'elle ne les rendît à leurs anciens propriétaires.

Et puis, la fierté nationale était blessée de ce que les troupes étrangères avaient ramené les Bourbons aux Tuileries, où le drapeau blanc avait remplacé le drapeau tricolore.

Telles étaient les principales causes de l'hostilité que Louis XVIII rencontra en montant sur le trône de ses pères, et qu'il ne parvint pas à vaincre malgré ses bonnes intentions.

Cette hostilité se manifesta à plusieurs reprises dans les Vosges.

En juin 1814, un véritable soulèvement éclata dans la partie montagneuse du département, et surtout à Remiremont, au sujet du recouvrement de l'impôt que les contribuables refusaient de payer.

« J'ai vu dans ce mouvement populaire, disait dans sa

Correspondance Officielle M. le comte de Montlivault, ancien chambellan de l'Impératrice Joséphine, devenu préfet des Vosges, deux délits très-graves qu'il est de mon devoir de réprimer. Le premier est une opposition manifeste et violente à l'exécution des ordonnances publiquement notifiées de Sa Majesté; l'autre, plus répréhensible encore, est l'insulte faite à un magistrat en fonctions et la désobéissance formelle à ses ordres.... Il est nécessaire que la totalité des contributions directes et indirectes soit versée dans les coffres du Roi pour qu'il puisse acquitter les charges immenses de l'État.... Je me propose d'aller visiter les principales communes du département; faire connaissance avec leurs habitants, écouter leurs réclamations, y faire droit, si j'en ai le pouvoir, ou les porter au pied du trône.... Ils ne seront plus victimes d'insinuations perfides, dont les auteurs sont bien coupables, puisqu'ils sacrifient la tranquillité publique à leur intérêt particulier. Ces derniers doivent en être punis; ils le seront! J'appelle sur eux la sévérité des lois en les livrant aux tribunaux. »

Cette menace ne fut pas vaine, mais, au lieu de calmer les esprits, elle ne fit que les irriter davantage encore.

De nouveaux troubles, que l'autorité se plut à attribuer plutôt à l'égarement qu'à la malveillance, signalèrent la reprise des opérations de la régie des contributions indirectes. La force armée dut intervenir pour les faire cesser. Les débitants de boissons y prirent la part la plus active. Non contents de repousser les agents de la régie, ils s'obstinaient à ne point déclarer et à cacher les liquides qu'ils vendaient afin de ne pas en payer les droits.

Le préfet leur fit savoir, dans sa proclamation du 29 juillet 1814, que, pour dompter leur résistance, il leur enverrait à l'avenir des garnisaires, que la nourriture de ces agents de contrainte serait à leur charge, qu'ils leur payeraient en outre une rétribution de trois francs par jour, et qu'enfin ils encourraient la confiscation des boissons cachées et l'amende légale.

La résistance parut faiblir un instant, sauf à se raviver plus tard.

C'était principalement le peuple des campagnes qui témoignait de vives inquiétudes relativement à l'aliénation des biens nationaux et au rétablissement des droits seigneuriaux. Il importait de dissiper ces inquiétudes. M. de Montlivault, dont la tâche était hérissée de difficultés et qui s'en acquittait avec énergie, essaya de rassurer les esprits dans une circulaire qu'il adressa, le 12 août 1814, aux maires, aux curés et aux desservants.

Il leur dit que la charte constitutionnelle, *monument invariable du bonheur des Français*, avait garanti la vente des biens nationaux, qu'elle en avait déclaré la propriété inviolable et que les acquéreurs ne devaient pas concevoir le plus léger doute sur la validité de leurs acquisitions.

Il leur dit aussi que cette même charte avait prononcé sur les droits féodaux et qu'ils avaient été, ainsi que la dîme, solennellement abolis.

Il les engagea à le faire publiquement connaître à leurs administrés et à leurs paroissiens, à les éclairer et « à leur montrer le Roi constamment occupé de ce qui pourrait les mener au bonheur. »

Presque en même temps et par une sorte de contradiction, le préfet, se posant en législateur, crut pouvoir devancer la loi du 18 novembre 1814 et prit, le 16 août, un arrêté sur la célébration des fêtes et dimanches.

Cet arrêté, dont les dispositions étaient évidemment empruntées aux temps antérieurs à 1789, prescrivait, en vue de cette célébration, la suspension des travaux, la fermeture des ateliers, des boutiques et des magasins, l'interdiction des marchés, ventes et adjudications publiques les jours fériés et les dimanches.

Les colporteurs, les marchands étalagistes, les revendeurs et les revendeuses ne pouvaient colporter ni exposer en vente aucune espèce de marchandises, *à peine de saisie et d'amende.*

Il était défendu aux particuliers d'employer à leurs travaux des artisans, des ouvriers et des gens de journée, à peine d'être responsables des amendes encourues par ces derniers.

Toutefois le préfet voulait bien permettre aux pharmaciens, aux herboristes, aux épiciers, aux boulangers, aux bouchers, aux charcutiers, aux traiteurs, aux pâtissiers et aux marchands de légumes et de fruits de tenir leurs boutiques *entr'ouvertes,* sans qu'il leur fût loisible néanmoins d'exposer ou d'étaler leurs marchandises.

Il voulait bien aussi ne pas gêner l'approvisionnement habituel des villes et des marchés ni la circulation des voyageurs, des voitures publiques et des diligences, ni les travaux urgents des récoltes, ni les ouvrages à faire dans les cas de péril imminent, mais ces exceptions devaient être *autorisées* préalablement par les maires, à qui *la plus grande réserve* était recommandée à cet égard, et qui devaient distinguer ce qui était réclamé par la nécessité de ce qui ne l'était que par de *vains caprices* ou par des *calculs de cupidité.*

M. de Montlivault, reprenant ensuite la série des interdictions, défendait expressément aux marchands de vin, cabaretiers, maîtres de cafés ou de lieux dits *estaminets*, aux marchands d'eau-de-vie, de bière, maîtres de billards ou autres jeux quelconques, de donner à boire ou à jouer, aux domiciliés, pendant l'office divin, c'est-à-dire de huit heures à midi.

Il défendait également aux saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres de curiosités, chanteurs ou joueurs d'instruments d'exercer leur métier dans leurs salles ou sur la voie publique avant la fin de la messe; dans tous les cas, il leur fallait la permission du maire.

Tous les jeux étaient interdits sur la voie publique pendant la messe, et devaient toujours cesser à la nuit tombante.

Les réunions pour la danse ou la musique dans les éta-

blissements ouverts au public ne pouvaient avoir lieu avant cinq heures du soir et devaient se dissoudre à dix heures au plus tard.

Le préfet en terminant appelait la surveillance et la sévérité des maires sur les maisons où la jeunesse peut contracter des habitudes vicieuses. Ces fonctionnaires ne devaient pas se borner aux poursuites judiciaires, mais signaler en outre au préfet les individus qui favoriseraient désormais ce genre de désordres si contraire tout à la fois aux bonnes mœurs et au bonheur des familles, afin qu'il pût ordonner contr'eux *les mesures particulières de répression* qu'il jugerait nécessaires.

Cette dernière phrase faisait pressentir des actes arbitraires que la population eût certainement désaprouvés, comme constituant des abus d'autorité.

On vit au surplus dans l'arrêté préfectoral un ensemble de dispositions qui contrariaient les usages reçus, tout en portant atteinte à la liberté et aux intérêts du commerce et de l'industrie. On les brava et on aima mieux encourir l'amende que se conformer à des prescriptions aussi rigoureuses.

L'irritation des esprits y trouvait de nouveaux aliments.

Sur ces entrefaites arriva la fête du roi, la Saint-Louis qui tombe le 25 août.

Le gouvernement avait pris soin d'en arrêter le programme. Dès le 8 août, le comte de Vaublanc, ministre de l'intérieur, avait écrit aux préfets :

« Il n'est point question d'exciter un faux enthousiasme et de commander de vaines démonstrations. Il y aura, selon les localités et selon les fonds, des danses, des feux de joie, des jeux publics qui ne seront troublés ni par les regrets ni par les alarmes, et où cette fois on verra figurer ensemble le père de famille, plein d'espoir pour l'avenir, le jeune conscrit rendu à ses travaux et à ses plaisirs, le brave retenu par le devoir sous les drapeaux, mais jouissant enfin du repos de la garnison, et le vieux militaire que de

glorieux services et des blessures honorables ont fait admettre à la retraite et aux pensions. »

Mais le ministre se trompa dans ses riantes prévisions. Il n'y eut dans les Vosges ni danses, ni feux de joie, ni jeux publics. La population, qui venait d'être cruellement éprouvée par l'invasion étrangère, ne songea nullement à célébrer la fête du roi, et la Saint-Louis passa cette fois inaperçue.

Je ne sais par l'effet de quelle préoccupation le serment politique n'avait pas encore été prêté par les fonctionnaires publics. Cette formalité à laquelle les gouvernements attachent toujours beaucoup d'importance fut seulement remplie à Épinal, le 25 septembre 1814.

Ce jour là, à dix heures du matin, le comte de Montlivault réunit dans le grand salon de son hôtel le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement d'Épinal, les membres du conseil de préfecture, les chefs et les employés supérieurs des diverses administrations. Dans un majestueux discours, il leur expliqua la nature des obligations imposées par le serment, et se plut à énumérer les bienfaits que la France devait déjà à son roi et ceux qu'elle lui devrait plus tard. Il fit faire ensuite l'appel des fonctionnaires présents, et chacun d'eux prêta avec docilité et à haute voix le serment qui suit :

« Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au roi. »

Comme on le voit, ce serment transformait les fonctionnaires en dénonciateurs. La formule en est plus simple et moins exigeante aujourd'hui, et elle n'en vaut que mieux.

Son devoir accompli, l'assemblée se rendit de la préfecture à l'église paroissiale, au bruit des cloches et de l'artillerie, entendit une messe célébrée en actions de grâces, ramena le préfet à son hôtel et se sépara.

Les choses n'en devaient pas mieux aller. Le serment a rarement eu le privilége d'arrêter ou de changer le cours des événements et d'empêcher les défections quand l'heure en a sonné.

Les gardes nationales, sur lesquelles le nouveau gouvernement ne pouvait pas trop compter, devinrent l'objet de son attention. Il songea à en remanier l'organisation. Une ordonnance royale les déclara sédentaires et les divisa en gardes nationales urbaines et en gardes nationales rurales, composées, les premières, des cohortes formées dans les villes, et les secondes, des cohortes formées dans les campagnes.

Bien qu'elle fût datée du 16 juillet 1814, cette ordonnance ne fut cependant publiée dans les Vosges que le 27 octobre suivant. En l'envoyant aux maires, le préfet y joignit ses instructions pour l'établissement des contrôles de leurs gardes nationales. Il eut soin de leur définir le caractère que les milices citoyennes devaient désormais revêtir, et leur dit entre autres choses : « Vous ne verrez plus les habitants paisibles et laborieux arrachés à leurs familles et à leurs travaux pour être transportés tout à coup dans les camps et devenir ainsi, contre toutes les lois de l'ordre social, les instruments et les victimes d'une ambition sans bornes. »

Quelque rassurantes que fussent ces paroles, l'établissement des contrôles rencontra tant d'obstacles dans les Vosges que les gardes nationales ne purent y être réorganisées. C'est peut-être ce que le gouvernement désirait.

En octobre 1814, le comte d'Artois, visitant les départements de l'Est, reparut dans les Vosges. Voici en quels termes le *Moniteur* rendit compte de son apparition à Plombières :

« Monsieur est arrivé à Plombières dans la soirée du 29 octobre. Les témoignages de la plus vive allégresse ont éclaté de toutes parts. Un concours immense des habitants de la montagne a donné à toute la nuit et au jour suivant l'aspect de la plus belle fête.

» Le maire, M. Jacotel, à la tête de la municipalité et

d'un nombreux cortége, et le curé, M. Maffioli, ont été les heureux interprètes de tous les cœurs.

» Au dîner, auquel S. A. R. avait invité le maire et le curé, elle s'est plu à rappeler l'accueil qui lui avait été fait à Plombières, le 16 mars dernier, et le dévouement tout particulier de ces deux fonctionnaires dans des circonstances si difficiles.

» Des élèves de l'école secondaire de Remiremont étaient allés à la rencontre de S. A. R., et durant son séjour elle n'a voulu d'autre garde que celle de ces jeunes gens, tous ont reçu la décoration du Lys.

» Le lendemain, après avoir entendu la messe, Monsieur est parti emportant avec lui les bénédictions de ce bon peuple qui n'avait pas attendu l'issue des événements pour reconnaître et honorer ses souverains. Aussi, S. A. R. a-t-elle voulu en consacrer le souvenir en décorant le maire et le curé de la croix de la Légion d'honneur. »

Peu de temps après, M. Jacotel fut en outre nommé à une sous-préfecture.

Le comte d'Artois vint de Plombières à Epinal, dont les autorités le reçurent avec les honneurs dus au frère du roi. Elles cherchèrent à lui faire oublier les procédés peu courtois employés à son égard par le préfet bavarois, lorsqu'en mars 1814 le prince se présenta à la préfecture. Une garde d'honneur, composée d'une trentaine de jeunes gens appartenant aux meilleures familles, fut attachée à sa personne. Il y eut dîner splendide et bal plus brillant encore. Le lendemain, le comte passa en revue le 6e régiment de dragons en présence d'une multitude de curieux, et prit immédiatement après la route de Lunéville.

III.

L'année 1815 s'ouvrit au milieu de vagues inquiétudes, mêlées d'espérances, qui depuis quelque temps agitaient les esprits. On sentait qu'il y avait *quelque chose en l'air,*

et que l'avenir était gros de nouveaux événements qui ne tarderaient pas à se produire. Les destins de la France allaient encore une fois changer.

Le 11 mars 1815, on apprit à Épinal, par la voie des journaux, que Napoléon avait quitté, le 26 février précédent, l'île d'Elbe emmenant avec lui les généraux Bertrand, Drouot et Cambronne, plusieurs officiers supérieurs, quatre cents grenadiers de sa garde, deux cents hommes d'infanterie, cent polonais et un bataillon de deux cents et quelques flanqueurs presque tous corses ou italiens; qu'après une heureuse traversée, il était arrivé le 1er mars à Cannes, et que, se faisant une armée des troupes qu'il rencontrait en route, il marchait résolûment sur Paris avec l'espoir de reconquérir sa couronne.

Ces nouvelles furent bientôt officiellement confirmées par une ordonnance royale que l'autorité fit afficher sur les murs de la ville. Louis XVIII déclarait dans cet acte Napoléon Bonaparte traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var, et enjoignait à tous les gouverneurs, commandants de la force armée et autres, à toutes les autorités civiles et militaires de *lui courir sus*, de l'arrêter et de le traduire sur-le-champ devant un conseil de guerre pour subir la peine prononcée par la loi. Cette expression surannée *lui courir sus* fit sourire plus d'un lecteur de l'affiche.

En même temps, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, cherchait à tranquilliser la chambre des députés, la berçait d'espérances trompeuses et l'assurait que « les départements de la Bourgogne, de la Franche-Comté, *de la Lorraine*, de la Champagne, etc., rivalisaient de dévouement et d'énergie, que le bon esprit des troupes répondait à celui des citoyens, et que tous ensemble, généraux, officiers, soldats et citoyens concourraient à défendre la patrie et le roi. »

Cette déclaration du ministre était démentie par les faits.

Dans les Vosges, la nouvelle du débarquement de l'Empe-

reur fut généralement accueillie avec joie par une population qui avait vu avec répugnance, comme le député Manuel le dit plus tard à la tribune, les baïonnettes étrangères restaurer la monarchie bourbonienne. On se passait de main en main et on lisait même tout haut, sous les yeux de la police indulgente, la fameuse proclamation du golfe Jouan, où Napoléon disait : « La victoire marchera au pas de charge, l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame, etc. »

Le gouvernement royal s'était hâté de prendre les mesures militaires que les circonstances commandaient pour arrêter, s'il était possible, la marche triomphale de Napoléon. Le 6e régiment de dragons, qui avait pour chef le colonel Munier, était en garnison à Épinal : il reçut l'ordre de rallier sans retard le corps d'armée du maréchal Ney, qui avait établi son quartier général à Lons-le-Saulnier. Le général commandant le département des Vosges le passa en revue dans la cour de la caserne au moment de son départ, fit un appel chaleureux à la fidélité et au dévouement des soldats et les engagea à crier : *Vive le Roi!* Les dragons lui obéirent, mais en criant tout haut : *Vive le Roi!* ils ajoutaient tout bas : *de Rome*(1). Bientôt ils ne se gênèrent plus, car à peine sortis des murs d'Épinal, ils arrachèrent la cocarde blanche de leurs casques et y substituèrent la cocarde tricolore qu'ils avaient cachée et qu'ils tenaient en réserve. Inutile de dire que, comme les autres corps, ils fraternisèrent avec l'armée impériale au lieu de la combattre et qu'ils en grossirent les rangs.

Je rapprocherai de cette conduite des dragons d'Épinal un fait de même nature qui se passa à Lyon quelques jours auparavant. M. le comte d'Artois s'était transporté à Lyon pour s'assurer des troupes et les électriser. « Camarades, s'écria-t-il, que j'entende au moins sortir de votre bouche cette acclamation que vos serments et les enseignes sous lesquelles vous vous êtes réunis vous font un devoir de prononcer : *Vive le Roi!* »

---

(1) Le roi de Rome était le fils de Napoléon.

« Non, monseigneur, répondit un dragon, remarquable par ses cicatrices et trois chevrons, qui attestaient son ancienneté de service, nous ne combattrons point celui qui nous a si souvent conduits à la victoire; nos cœurs et nos lèvres sont habitués à répéter un autre cri. »

L'entrée de Napoléon à Paris fut connue le 24 mars au chef-lieu des Vosges et mit toute la ville en liesse. On tira tout aussitôt le canon : quoique ce fût le Vendredi-Saint et que les cloches dussent rester muettes conformément au rite catholique, le peuple voulut qu'on les fît *chonter* et on les sonna jusqu'à la nuit à toute volée. Dans la journée, le cri de : *Vive l'Empereur !* ne cessa de retentir dans esl rues et la *Marseillaise* y mêla ses couplets patriotiques. Le soir venu, les habitants illuminèrent spontanément leurs maisons; jamais plus vif enthousiasme n'avait éclaté sur les bords de la Moselle.

L'hôtel de préfecture restait seul dans l'obscurité. Un rassemblement tumultueux se formas ous ses fenêtresp our obliger le préfet à éclairer sa demeure ou à la quitter. Des menaces même lui furent adressées du sein de la foule irritée. Des citoyens plus sages et ne manquant point d'énergie, intervinrent, se rendirent maîtres de la situation et dissipèrent l'attroupement. M. de Montlivault ne pouvait oublier le serment dont tout récemment encore il avait fait ressortir l'inviolabilité ni déserter honteusement la cause du Gouvernement qui lui avait accordé sa confiance. Il ne cria pas : *Vive l'Empereur !* Mais en présence de ces démonstrations populaires, il se releva lui-même de ses fonctions et quitta le lendemain Épinal sans être en aucune façon inquiété.

Les manifestations revêtirent tous les caractères d'une fête nationale. Comme au lendemain d'une glorieuse victoire remportée sur les ennemis de la France, le *Te Deum* fut chanté le 26 mars, jour de Pâques, à midi. La foule remplissait l'église Saint-Maurice et se répandait même au dehors.

C'est ainsi que la ville d'Épinal inaugura le règne éphémère des Cent-Jours. Hélas ! à l'allégresse la plus bruyante

devait bientôt succéder la plus morne tristesse. Waterloo nous attendait !

Les souverains de l'Europe se liguèrent de nouveau contre Napoléon. Tout le monde l'avait prévu. L'Empereur déploya l'activité la plus infatigable pour réunir toutes les forces militaires que le pays pouvait lui fournir. L'armée proprement dite, divisée en plusieurs corps, devait tenir la campagne, et les gardes nationales mobilisées garder et défendre les places fortes.

En 1792, le département des Vosges, un des moins peuplés de la France, avait spontanément organisé treize bataillons de volontaires nationaux qui se distinguèrent sur les champs de bataille, et la Convention, sur la proposition de Poullain de Grandpré (1), avait décrété que, pour cet élan patriotique, il avait bien mérité de la patrie.

En 1815, il en mit quatorze sous les armes, un de plus qu'en 1792.

Le 27 avril, les gardes nationales d'Épinal et des communes environnantes arrivèrent au chef-lieu du département et se préparèrent à se rendre à leur poste.

Tout s'armait en même temps dans les montagnes, en Alsace, en Comté. L'enthousiasme du moment était sans contredit au-dessus de l'enthousiasme de 1792.

Épinal vit descendre de la crête des Vosges, comme autrefois les fils de Morven, de véritables cohortes qui suivaient les bords de la Moselle et qui, animées d'une ardeur belliqueuse, venaient se masser sous les grands arbres de la belle promenade du Cours.

Elles poussaient de toute la force de leurs poumons le cri de : *Vive l'Empereur !* qui était répété par la population. La musique de la ville jouait l'air si populaire de la *Marseillaise* : les autorités civiles et deux généraux de ligne

---

(1) Ce célèbre conventionnel appartenait aux Vosges. Né à Lignéville en 1744, exilé sous la Restauration en 1816 et rentré en France en 1818, il y est mort en 1826.

étaient là qui recevaient cordialement ces phalanges guerrières et les passaient en revue.

Mais un pénible événement vint, comme un sinistre présage, ternir l'éclat d'une journée si pleine de promesses et affirmer de rechef que *la joie fait peur*.

Un ancien membre de la Convention, M. Perrin des Vosges, que la réaction royaliste n'aurait certainement pas épargné à raison de son vote dans le procès de Louis XVI, s'était joint au cortége officiel qui se portait au devant des gardes nationales arrivantes. Haut de taille, vigoureusement constitué, dans la force de l'âge, il jouissait de la plus florissante santé. Homme de la Révolution, il détestait naturellement les puissances coalisées ainsi que leurs principes, et applaudissait de toute son âme aux héroïques efforts que la France, épuisée par tant de guerres, tentait néanmoins pour repousser leur nouvelle agression.

La joie illumina les traits de l'ancien représentant du peuple et fit pétiller ses yeux quand il vit les gardes nationaux s'avancer fièrement sous la conduite de leurs officiers, le drapeau tricolore flottant sur leurs têtes et la musique chantant les airs patriotiques. Mais ce spectacle qu'éclairait un magnifique soleil de printemps lui causa une si vive impression qu'il fut frappé d'apoplexie et tomba mourant sous les yeux de la multitude effrayée.

Dans les premiers jours de mai, les quatorze bataillons des Vosges étaient formés et prêts à se mettre en marche. Le 7, le premier bataillon reçut des mains de M. le préfet Cahouet (1), qui avait à ses côtés M. le général baron Privé, un drapeau brodé que les dames d'Épinal lui offraient comme aux temps anciens de la chevalerie et sur lequel elles avaient tracé en paillettes d'or, d'un côté, les mots : *Gardes nationales des Vosges*, et de l'autre, cette devise : *Amour et fidélité à l'Empereur*.

Ce bataillon partit le même jour pour Sarrelouis, le se-

(1) Ancien colonel d'artillerie qui ne fit que passer dans les Vosges.

cond bataillon se dirigea le lendemain sur Metz, le troisième le surlendemain sur Sarrelouis, et les autres les suivirent de près.

Le zèle de ces braves miliciens n'avait eu besoin que d'être régularisé; tous s'en allaient bien convaincus que les efforts unanimes des Français pouvaient seuls sauver la patrie (1).

Il était urgent qu'ils courussent aux frontières. Le danger était imminent. On les fit voyager en poste.

Dans la nuit du 12 mai, les habitants de Nancy furent réveillés par les cris de : *Vive l'Empereur!* poussés dans leurs rues, et par un bruit extraordinaire.

« C'étaient, raconte une lettre particulière insérée au *Moniteur*, plus de deux cents chariots, attelés chacun de six chevaux, qui emmenaient tous les gardes nationaux du département des Vosges.

» Ils sont tous animés, continue cette lettre, d'un enthousiasme qui passe l'imagination. Non, je ne puis vous le dépeindre; hier, de nos propres yeux, dans les divers bataillons qui venaient des Vosges, nous vîmes deux ou trois cents femmes habillées en hommes et faisant les fonctions de soldats. Une dame de notre connaissance était sergent-major. Une grande partie se rend à Metz. Je n'exagère rien, je vous jure, personne ne resterait si l'on voulait tout enrôler. Tous nos Lorrains sont déjà à Thionville, à Metz, etc. Nous sommes ici encore quatre bataillons d'hommes mariés, armés et équipés, avec 3,000 gardes nationaux des Vosges et 4,000 hommes de troupes de ligne pour garder Nancy. »

La jeune femme qui, d'après la lettre reproduite ci-dessus, portait les galons de sergent-major, n'était autre que Mme Pellet, d'Épinal. Son mari, avocat non moins populaire qu'éloquent, poëte plein de verve et d'imagination, qui mérita le surnom de *Barde des Vosges*, et dont la mémoire

(1) Ce spectacle se renouvelle aujourd'hui 15 août 1870, au moment même où j'écris ces lignes.

sera toujours chère à sa ville natale (1), commandait une compagnie de gardes nationales.

Cet exemple d'héroïsme, de patriotisme et d'amour conjugal donné par les Vosgiennes qui s'enrôlèrent dans les gardes nationales, était digne des compatriotes de Jeanne d'Arc; il devait avoir et il eut sa récompense. Quoique exposées à tous les dangers, ces femmes courageuses furent épargnées par la guerre, ainsi que leurs maris, et elles purent revoir, saines et sauves, leurs foyers domestiques.

Le souvenir des services rendus par les partisans en 1814 détermina l'Empereur à prescrire, par un décret daté du 22 avril 1815, l'organisation des Corps-francs. Ce décret commença à être mis à exécution dans les Vosges dès les premiers jours de mai. L'autorité militaire y recruta un certain nombre de volontaires, fort jeunes pour la plupart, avec lesquels elle forma des corps d'infanterie, de cavalerie et même d'artillerie. La ville d'Épinal fournit pour sa part une compagnie d'infanterie bien décidée à se mesurer avec l'ennemi et qui pourtant ne fit qu'une seule et courte campagne sans combat.

Un des rares survivants de cette troupe dévouée, M. Constant Barroué, a bien voulu me remettre le récit qu'il a rédigé de cette expédition, et je ne saurais mieux faire que de le transcrire ici :

« Je me souviens, dit M. Barroué, que les Corps-francs de l'Est avaient pour général en chef M. Viriot qui résidait à Metz.

« Ceux du département des Vosges étaient placés sous les ordres immédiats de M. le colonel Brice, et leur infanterie commandée par M. Vadet, aîné.

» La compagnie créée à Epinal et dont je faisais partie avait pour capitaine M. l'avocat Colin, pour lieutenant et sous-lieutenant deux officiers venus de Metz, pour sergents MM.

(1) Il était né en 1781 à Epinal; il y est mort en 1830. Toute la ville voulut assister à ses obsèques. Une de ces rues porte le nom de *Pellet*.

Constant Colin et Brédard, et pour caporaux d'autres spinaliens dont les noms m'échappent.

» La cavalerie entière du département était sous le commandement d'un officier supérieur hongrois envoyé de Metz. Une compagnie de cette arme s'était organisée à Remiremont. M. de Condé en était le capitaine.

» Les gardes forestiers avaient été transformés en artilleurs, et les arsenaux de Metz et de Belfort leur avaient expédié plusieurs canons.

» L'infanterie et la cavalerie portaient l'uniforme vert des chasseurs à cheval ; le costume des gardes forestiers artilleurs était de la même couleur.

» Notre compagnie comptait à peu près trente hommes, tous habillés à leurs frais.

» MM. Viriot et Brice nous passèrent plusieurs fois en revue. C'étaient là tous les mouvements que nous faisions. Notre inaction nous pesait d'autant plus que nous savions que l'ennemi était prêt à franchir le Rhin.

» A la suite d'une revue, nous manifestâmes au général Viriot notre désir de nous porter au-devant des Alliés. Le lendemain nous partîmes en avant-garde, heureux et fiers d'aller défendre notre pays.

» On avait fait des travaux considérables de défense au col de Bussang. On y avait entassé une immense quantité d'arbres et de pierres qu'on devait faire rouler sur l'ennemi à son passage dans la montagne.

» C'est vers ce point qu'on nous dirigea.

» Nous arrivâmes à Remiremont la veille de la fédération (1). Les habitants nous reçurent de la manière la plus cordiale. C'était à qui nous aurait pour hôtes. Officiers, sous-officiers et soldats, tous furent invités au grand banquet fédératif qui eut lieu à l'abbaye (2).

(1) C'est-à-dire le 31 mai. La fédération eut lieu à Paris au Champ-de-mars, le 1er juin, pour l'acceptation de l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

(2) Ancienne demeure des dames chanoinesses de Remiremont.



» A ce banquet assistèrent le préfet, les sous-préfets, les généraux et toutes les autres notabilités du département. Au dessert les toasts succédèrent aux toasts et les applaudissements aux applaudissements. L'enthousiasme paraissait à son comble. Les convives étaient heureux de crier : *Vive l'Empereur! Vive sa famille! Vive la France!* On croyait la patrie sauvée. Les plus beaux serments sortirent de toutes les bouches. « Oui, disait-on, nous défendrons la patrie jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

» Ces serments étaient accueillis, aux environs de la salle du festin, par des salves d'artillerie que tiraient les jeunes collégiens de Remiremont qui s'étaient mis en grande tenue et qui, de leur côté, criaient à tue-tête : *Vive l'Empereur! vive la France! Nous voulons aussi les défendre* !

» Jamais on n'avait montré de plus chaleureux et de plus nobles sentiments de patriotisme.

» Mais au moment où les convives allaient se rendre au bal offert par la ville, il arriva une dépêche annonçant que les Autrichiens et les Russes envahissaient l'Alsace, ce qui n'était pas encore vrai, comme on l'apprit plus tard.

« Cette dépêche jeta l'alarme dans les esprits et y éteignit toute espèce de joie. L'indécision remplaça chez beaucoup la résolution la plus prononcée. Ces mots accablants : *Nous sommes trahis!* circulèrent de bouche en bouche.

» On battit aussitôt le rappel. L'infanterie et la cavalerie de ligne arrivées à Remiremont s'assemblèrent en toute hâte.

» Nous voulions nous joindre à ces troupes. Mais on nous le défendit expressément, en nous faisant savoir qu'il nous fallait au contraire retourner à Épinal. L'ennemi, assurait-on, ne faisait prisonnier aucun corps-franc et mettait à mort tous ceux qui lui tombaient sous la main.

» Mon camarade de lit et moi nous allâmes néanmoins rejoindre les artilleurs qui s'étaient établis sur la promenade du Tertre. Ils attelaient leurs pièces. Nous montâmes à cheval chucun sur un canon et nous allions partir avec eux pour Bussang, quand survint notre capitaine qui nous enjoignit

de le suivre, si nous ne voulions pas être ramenés par la gendarmerie.

» Il nous fallut obéir bien malgré nous. On requit des fourgons. Toute notre compagnie y prit place, et à deux heures du matin nous étions rentrés à Épinal où les lazzis et les charges ne nous furent pas épargnés. J'affirme pourtant que nous étions tous bien décidés à nous battre, et non à jouer au soldat.

» Quelques jours après, les Corps-francs étaient licenciés. »

IV.

La bataille de Waterloo, en nous amenant la seconde invasion des Alliés, décida définitivement du sort de Napoléon qui partit pour l'exil et ne revit plus la France. Louis XVIII reprit le sceptre de ses aïeux. La réaction entreprit de consolider son trône et ne fit que l'asseoir sur des bases fragiles. Des hommes imprudents, exaltés, qui se disaient plus royaliste que le roi, inventèrent la *Terreur blanche* sous le prétexte de rassurer les bons et d'effrayer les méchants. Leur politique eut recours à la confiscation des libertés publiques, aux lois d'exception, aux proscriptions, aux cours prévôtales, aux mesures les plus acerbes, se souciant peu de l'opinion nationale, irritant les partis, suscitant les complots et préparant de gaieté de cœur la révolution libérale de 1830.

M. Fouché, duc d'Otrante, qui était alors ministre de la police générale, avait beau dire dans sa proclamation du 28 juillet 1815 : « Toute réaction serait un crime puisqu'elle serait subversive de la stabilité, elle troublerait le repos de l'État en détruisant toute confiance. Naguère nous fléchissions sous le poids de l'Europe conjurée contre une ambition dont nous étions les premières victimes. Ayons au moins la consolation qu'il ne soit plus versé ni une goutte de sang ni une larme qui puissent nous être imputées. »

Ces belles paroles étaient à peine prononcées que deux illustres serviteurs de l'empire, le colonel Labédoyère et le maréchal Ney, tombaient sous les coups de la réaction.

Les colléges électoraux ne tardèrent pas à être convoqués pour former cette fameuse chambre de 1815 à laquelle l'histoire a donné le surnom d'*introuvable*. Le collége du département des Vosges s'assembla au commencement de septembre sous la présidence du duc de Choiseul, pair de France, lieutenant général des armées du roi, qui possédait des propriétés dans les Vosges (1) où sa famille était depuis longtemps connue. M de Choiseul harangua les électeurs, les engagea à bien voter et leur proposa de rédiger une adresse « où ils présenteraient à sa Majesté leur serment de fidélité et d'obéissance et l'hommage de leur respect et de leur amour. »

Cette adresse fut adoptée et signée par un certain nombre d'électeurs seulement : les autres refusèrent d'y attacher leurs noms.

Mais bientôt des chansons circulèrent dans les Vosges, exprimant les unes des regrets pour l'empereur, les autres des sentiments peu flatteurs pour le roi et sa famille. En voici quelques couplets :

Napoléon, quand tu quittas la France,
Ah! Quel chagrin tu nous laissas au cœur.
Mais maintenant nous avons l'espérance
Que tu viendras calmer notre souffrance,
Vive l'Empereur!

Puisqu'il faut prendre en philosophe,
Les accidents fâcheux ou bons,
J'ai supporté la catastrophe
Qui nous ramena les Bourbons.

(1) M. de Choiseul, mort en 1838, a été enterré dans sa terre d'Houécourt (Vosges).

Pour me trouver sur leur passage
J'ai fait un jour deux ou trois pas,
Mais je me suis dit : Quel dommage!
Ça ne tiendra pas.

Oui, je suis milicien,
Je pars sans équipage,
Maintenant qu'on ne craint plus rien,
Je ne manquerai pas de courage, etc.

Cette dernière chanson semblait faire allusion aux légions départementales qui se formaient et dont chacune ne devait comprendre que les militaires du même département. Organisation vicieuse qu'on abandonna peu d'années après pour revenir à l'ancien mode de formation des régiments.

En même temps les cris séditieux de *Vive l'Empereur! A bas les Bourbons!* retentissaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. A ces cris se joignaient les faits. On arborait la cocarde tricolore, tandis qu'on foulait aux pieds la cocarde blanche. On tirait des coups de fusil sur les drapeaux blancs attachés au sommet des clochers. On honorait les fonctionnaires nommés sous l'empire et destitués sous la restauration, et on respectait fort peu leurs successeurs.

Les conversations politiques allaient leur train. On blâmait sans exception tous les actes du pouvoir. On l'accusait d'être vendu à l'étranger. On répandait les propos les plus alarmants, et on ne se cachait pas pour souhaiter le prompt renversement du nouvel ordre de choses.

Telle était la situation du pays quand, le 13 novembre 1815, le préfet des Vosges, M. Boula de Coulombiers, ordonna des mesures de sûreté générale par le sévère arrêté que je vais analyser.

Cet arrêté enjoignait aux maires, adjoints, commissaires de police, officiers, sous-officiers de gendarmerie et gendarmes royaux *d'arrêter sur-le-champ* et de remettre au

procureur du roi, pour être poursuivi *selon la rigueur des lois*, tout individu qui se permettrait des cris séditieux ou qui répandrait des nouvelles tendant à porter atteinte à l'autorité royale, à agiter le peuple et à entretenir l'inquiétude dans la classe peu éclairée ;

Tout individu qui porterait une autre cocarde que la cocarde blanche ou qui ne porterait pas cette dernière sur un chapeau français à trois cornes ou d'uniforme ;

Tout individu enfin qui se montrerait en public conservant les décorations, emblêmes ou chiffres rappelant la dénomination de l'usurpateur (1).

Il devait être rendu compte dans les vingt-quatre heures de ces arrestations au préfet, pour qu'il pût prescrire telles mesures que les circonstances exigeraient.

La suspension d'abord et la révocation ensuite menaçaient les fonctionnaires publics qui négligeraient de sévir contre les délinquants.

Les individus qui, ne faisant plus partie de la garde nationale, continuaient à en revêtir l'uniforme, encouraient les peines prononcées par les articles 258 et 259 du Code pénal.

Les auberges, cafés, cabarets et autres lieux publics où l'on faisait entendre des cris ou des chants séditieux ou dans lesquels on tenait des propos contraires au Gouvernement royal et à la tranquillité publique, étaient interdits et fermés. Les enseignes et les écriteaux en étaient enlevés ou effacés, si leurs propriétaires ou gérants ne dénonçaient pas les coupables

Le préfet ordonnait de nouveau aux maires de ne délivrer des passeports pour Paris qu'aux personnes connues par leur moralité et leur bonne conduite : ces passeports devaient être soumis à son visa.

---

(1) Les légitimistes appelaient Napoléon tantôt *l'usurpateur*, tantôt *l'ogre de Corse* ou *le mangeur d'hommes*, et par opposition Louis XVIII le *désiré*.

Il défendait aux maîtres de poste de délivrer des chevaux aux voyageurs sans avoir préalablement examiné leurs passe-ports et enregistré leurs noms.

Les voyageurs dépourvus de passe-ports étaient arrêtés et *mis en prison* et leurs papiers saisis et envoyés au préfet, qui les examinait et les transmettait à l'autorité compétente.

La surveillance la plus active était exercée sur les vagabonds, les gens sans aveu, les colporteurs, les marchands de chansons, les bateleurs et autres individus menant une vie errante.

De son côté, M. le maréchal de camp, baron de Mandeville, commandant le département des Vosges, invitait, par un ordre du 13 novembre, *sous peine d'arrestation immédiate*, les officiers, sous-officiers et soldats en non activité à porter à leurs shakos ou chapeaux la cocarde blanche qui était de *stricte tenue*.

Les voyageurs, à qui on supposait toujours de mauvaises intentions, appelaient sur eux l'attention de l'autorité d'une manière toute spéciale. Il était expressément recommandé aux maires par une circulaire du 27 décembre 1815 de donner leur signalement exact dans leurs passe-ports, et d'indiquer à l'article des *signes particuliers* tout ce qu'ils pouvaient avoir de *remarquable en eux-mêmes*. La signature des voyageurs au bas de ces actes était aussi une chose essentielle. Leur qualification était généralement trop vague. Souvent on désignait sous la qualité de propriétaire ou de commerçant des personnes qui géraient des fonctions publiques, des artisans et même des militaires de tout grade. On devait pour chaque particulier indiquer sa profession ou *son état habituel*.

Ainsi, un militaire, quoique propriétaire ou négociant, devait être désigné par le grade qu'il avait en rentrant dans ses foyers, par le corps dont il faisait partie et par sa position actuelle, c'est-à-dire par sa qualité de *réformé*, *retraité* ou *d'officier en demi-solde*.

Avec de pareilles précautions, il était difficile d'échapper à l'œil vigilant de la police.

Du reste, les mesures de sûreté générale prescrites par le préfet trouvaient leur appui et leur sanction dans les lois rigoureuses des 29 octobre et 9 novembre 1815.

C'est dans ce dernier mois que la nouvelle garnison bavaroise d'Épinal partit de cette ville qu'elle occupait depuis la fin de juin pour retourner dans son pays. A cette occasion, le maire reçut du baron de Zoller, lieutenant-général des armées de S. M. le roi de Bavière, commandant la 4e division, chevalier de l'ordre de Maximilien-Joseph et de Marie-Thérèse, grand croix de l'aigle rouge, une lettre datée du 5 novembre et ainsi conçue :

» C'est avec la plus sensible reconnaissance que je reçois la lettre flatteuse que vous me faites l'honneur de m'écrire. Vous me prévenez, Monsieur le Maire, car je me proposais, au moment de mon départ, de vous témoigner, comme au représentant de la ville d'Épinal, toute ma satisfaction de la conduite loyale et distinguée de ses habitants envers les troupes qui sont sous mes ordres et envers moi personnellement. Leur dévouement au Gouvernement actuel, la résignation avec laquelle ils ont supporté la présence quelquefois accablante d'un grand nombre de troupes, et la tranquillité constamment maintenue, ont dû mériter mon attention et mon estime.

» C'est à vous, Monsieur le Maire, qu'est dû un état de choses aussi rassurant pour la suite. Vous avez su par l'exemple d'un vrai dévouement, par vos conseils, par une bonté qui n'appartient qu'à vous et qui a toujours pour but de soulager et de consoler les malheureux, vous avez su, dis-je, faire envisager l'état actuel sous son véritable point de vue. La satisfaction que vous devez en éprouver est une grande récompense. Je ne puis que trop faiblement vous exprimer tout ce que je ressens intérieurement. Vous aurez la bonté, Monsieur le Maire, de rendre ma façon de penser à tous les habitants de la ville. Vous leur direz que je serais

trop heureux si j'avais pu contribuer à leur faire sentir le moins possible l'effet des circonstances malheureuses du moment, que je regrette de n'avoir pu en éloigner tous les inconvénients malgré toute ma bonne volonté, que je les quitte et me recommande à leur souvenir. Agréez encore une fois mes adieux et les assurances de la considération la plus distinguée. Le baron de Zoller. »

LES DÉCEPTIONS

D'UNE

EXCURSION EN ÉGYPTE,

Par M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

Dans un vallon où la Moselle
Coule si limpide, si belle,
Que toujours on voudrait la voir,
Un montagnard, comme un vrai sage,
Passait les jours de son jeune âge
Sous le toit d'un riant manoir.
C'est là que, surchargé d'années
Désastreuses ou fortunées,
Un vieux soldat, son grand parent,
Lui racontait toutes les guerres,
Les victoires et les misères
Qu'il vit de près vingt ans durant.
Il lui disait : « Quelle contrée
A mes yeux ne s'est pas montrée ?
Mon étoile me conduisait
Jusques aux régions lointaines
Où le premier des capitaines
De la gloire qu'il amassait
» Couronnait sa vaillante armée.
Sous lui de l'Égypte alarmée

J'ai bravé le soleil brûlant.
J'ai vu les fières pyramides,
Les fellahs pareils aux Numides
Et le désert étincelant.
» J'ai vu le Nil aux eaux fertiles
Peuplé d'horribles crocodiles.
J'ai vu des temples, des cités
Les ruines encor pompeuses
Cachant sous les herbes trompeuses
L'orgueil éteint des vanités.
» Et de l'Orient les merveilles
Reparaissent pendant mes veilles
Au clair flambeau du souvenir ;
C'est un mystérieux spectacle
Qui semble jouir sans obstacle
Du pouvoir de me rajeunir. »

Ces récits d'un vieillard illustré par les armes,
Pour son fils Romaric étaient remplis de charmes ;
Il les écoutait tous attentif et ravi,
Si bien que d'un désir il se sent poursuivi :
C'est de voir à son tour la terre égyptienne,
Les débris curieux de son histoire ancienne,
Ses monuments nouveaux, ses hôtes malfaisants,
Son fleuve, son désert, même ses paysans.
Monté sur un bateau que la vapeur entraîne,
Il sillonne les mers, il les franchit sans peine,
Et comme un voyageur emporté par le vent,
Rapidement il touche aux côtes du Levant.
De l'Égypte aujourd'hui seconde capitale
De loin Alexandrie à ses regards étale
Ses palais dominés par ses hauts minarets.
Il brûle de pouvoir les contempler de près.
Mais à peine a-t-il mis le pied sur le rivage
Qu'il se voit entouré d'une troupe sauvage

De hideux portefaix, tout couverts de haillons,
Qu'un soleil inclément perce de ses rayons.
Tous se jettent, malgré les efforts qu'il déploie,
Sur son bagage dont ils se font une proie.
Ceux-ci prennent sa malle et ceux-là son manteau,
Les autres sa valise et son porte-chapeau.
C'est à peine s'il peut leur dérober sa canne.
Il ne s'appartient plus. On le mène à la douane.
Là se trouve un baudet. Qu'il y soit bien ou mal
Pour marcher, on lui fait enfourcher l'animal
Si hargneux, si rétif qu'à chaque instant il rue.
Après avoir longtemps chevauché dans la rue,
On lui montre un hôtel du plus infime rang;
Il y prend gîte avec son butin qu'on lui rend.

Le lendemain Romaric s'aventure
En amateur dans la grande cité.
Tout stupéfait de leur architecture,
De leur aspect, de leur étrangeté,
Rien ne lui plaît dans les saintes mosquées.
Son œil mesure aisément la hauteur
Des minarets dont elles sont flanquées.
Dans les palais brille un éclat menteur
Et les maisons se voilent de tentures
Dissimulant leur front disgracieux,
Tout en formant de mobiles toitures
Pour abriter contre l'ardeur des cieux
Les piétons et les marchands des rues.
Des flots de monde inondent les quartiers.
Ce sont partout de bruyantes cohues
Où sont mêlés des gens de tous métiers,
Des commerçants allant à leurs affaires,
Des curieux heurtant les messagers,
Des portefaix réclamant leurs salaires,
Des mendiants suivant les étrangers,

Tous variant de costumes, de formes,
D'instincts, de mœurs, de langues, de pays.
Et çà et là montrant leurs dos difformes,
De longs chameaux cheminent ébahis.
Mais partout flotte une épaisse poussière;
L'air est malsain, fangeux sont les ruisseaux;
De temps en temps s'ouvre une fondrière
Où l'on peut voir croupir de sales eaux.
Trois fois atteint par une immense boue,
Asphyxié, brûlé par le soleil,
Romaric, dont la fortune se joue,
Sent qu'il ne peut vivre en un lieu pareil.

Tel que l'homme qui s'expatrie,
Il s'éloigne d'Alexandrie
Cherchant des horizons nouveaux.
Il trouve en marchant vers le Caire
Ce majestueux reliquaire
Que l'art par d'immenses travaux
Sut ériger à la mémoire
Des Pharaons, et que l'histoire
Défend contre tous les oublis.
Il entrevoit la vaste plaine
Où s'est posée en souveraine
La ville d'Héliopolis.
Dans le lointain il croit entendre
Les flots jaunes du Nil s'étendre
Et quitter leurs gouffres secrets,
Quand auprès de lui se révèle
Le Caire que l'Arabe appelle
La ville aux cinq cents minarets.

Il entre dans ses murs et des milliers de mouches,
Se donnant le plaisir de folles escarmouches,

Le piquent de leur dard et lui boivent son sang.
Tout augmente à la fois l'humeur qu'il en ressent.
Ici contre son gré lui servent de cortége
D'affreux chiens que la loi musulmane protége
Et qui, manquant d'abri, torturés par la faim,
Demandent en hurlant de la viande ou du pain.
Plus loin de vrais croyants, que la jeunesse égare,
Courant sur leurs chevaux sans daigner crier gare,
Le veulent culbuter en passant près de lui.
Mais la nuit est venue. Un premier phare a lui;
D'autres fanaux jetant des feux presqu'invisibles
Ne font que rendre, hélas ! les ombres plus sensibles.
C'est l'heure favorable aux sinistres desseins,
C'est l'heure des larrons, l'heure des assassins.
Romaric leur échappe et puis se réfugie
Dans un café paré d'un grec en effigie,
Où croyant admirer le luxe oriental,
Il ne voit pour décors qu'un vulgaire métal,
Des divans délabrés, faits de bois ou d'argile,
Des coussins que dévore une vermine agile,
Des gens déguenillés, des danseurs presque nus
Rajeunissant des sauts depuis cent ans connus,
Des joueurs d'orgue enfin trahissant l'harmonie
Pour agacer les nerfs par leur monotonie.
Dans ce triste réduit on lui sert pour dîner
Le plus mauvais repas qu'on puisse imaginer.
C'est un amas confus de viandes desséchées,
De tranches de pain dur, de volailles hachées,
De fruits rongés des vers, de légumes pourris,
De poissons demi-crus fourvoyés dans le riz,
Et d'autres mets encor d'une espèce imprévue
Qui ne sauraient flatter ni le goût ni la vue.
Romaric, en voyant ce maussade repas,
Voudrait tromper sa faim, rêve et ne dîne pas.
Il prend désespéré le chemin de sa couche;
Il s'étend sur son lit; mais, rival de la mouche,

Un autre insecte noir, jaloux de son sommeil,
Ne le laisse en repos qu'à l'heure du réveil.

Il fuit du Caire au plus vite,
Avec prudence il évite
Le désert, où le péril
Sort des sables de la route,
Surprend, effraie et déroute
L'homme au cœur le plus viril.
Mais il va droit à la rive
Du Nil, et dès qu'il arrive,
Ne trouvant point de bateau,
Modestement il s'embarque
Sur une grossière barque
Qu'un fellah traîne dans l'eau.

Son dahabih (1) se meut comme une lourde masse
Dans le sein du fleuve, où tant de limon s'amasse.
Romaric cherche en vain ces beaux sables dorés,
Ces bords délicieux de palmiers décorés,
Ces sites ravissants, cette riche nature
Dont les poëtes font la brillante peinture.
Partout des rochers nus et des caroubiers nains,
Des reptiles haineux distillant leurs venins,
Des mortels souffreteux, de misérables huttes
Que les vents courroucés abattent dans leurs luttes.
Tout ce qu'il voit l'attriste ; avec l'Égypte il rompt.
Son retour au pays ne peut être assez prompt.
Il aperçoit au port un vapeur en partance,
Il y monte, et bientôt dévorant la distance
Qui sépare son toit du perfide Orient
Il revoit tout joyeux son cottage riant.

Ch. CHARTON.

(1) C'est le nom de la barque égyptienne.

AU RHIN.

Salut, noble fils des glaciers,
Né torrent aux Alpes Rhétiques,
Et vers les vallons helvétiques
Roulant de ces sommets altiers !
Admiré par les voyageurs,
Aimé, chanté par les poètes,
Ton nom retentit dans les fêtes
Des peuples couvrant tes hauteurs.

Fleuve imposant, que tant de fois
Rougit un sang pur, un sang brave,
Quand chaque peuple était esclave
Et tremblait sous la main des rois;
Sur tes bords d'effroi frémissants
L'étranger croit entendre encore
Le bruit de l'airain qui dévore
Des légions de combattants.

Il croit entendre les clameurs
Des villes au fer dévouées;
Des bourgades incendiées
Il voit s'agiter les lueurs :
Du passé navrant souvenir,
Fatale image de la guerre,
Fuyez, et laissez sur la terre
Poindre l'aube de l'avenir !

Sur tes rochers sont suspendus
Les débris de sombres tourelles,
De vieux manoirs, de citadelles,
« Terreur des temps qui ne sont plus, »

D'où sortaient, bardés jusqu'aux dents,
Nobles soudards et leurs gens d'armes,
Allant semer le deuil, les larmes,
Et parfois piller les passants.

Dédaignant la fraternité,
Sans souci de la vie humaine,
Voués à l'envie, à la haine,
Sourds au cri de la charité :
Pour eux la force était le droit,
Honorable était l'ignorance,
Et glorieuse la vengeance,
Combattre était le seul exploit,

Rhin, sur tes bords majestueux
Plus de criminelles batailles,
Plus de sanglantes funérailles,
Mais la paix et ses chants joyeux!
La paix si propice aux beaux-arts,
Au laboureur, à l'industrie,
Au fécond travail du génie
Qui des camps fuit les étendards.

Non, plus de servage outrageant :
Non, plus de fils des mêmes pères,
Enfants issus des mêmes mères,
Comme ennemis s'entrégorgeant.
Rhin, cher à chaque nation
Des Gaules, de la Germanie,
Pour la concorde et l'harmonie
Sois, à jamais trait d'union!

Ouvre tes flots à la vapeur,
Et, pour les produits des deux mondes
Transportés sur tes larges ondes,
Sois le grand chemin protecteur.

Deviens le sentier lumineux
Où passent les grandes idées
Qui, du sud au nord échangées,
Tracent leur cercle radieux.

Que sur tes coteaux fécondés
Par l'effort des mains ouvrières,
Les pampres de grappes entières
Couvrent tes flancs régénérés;
Et qu'enfin le verre où ton vin
En topaze, en rubis ruisselle,
Soit une coupe universelle
Où boive en chœur le genre humain!

Rudesheim sur le Rhin, le 14 août 1869.

L. RAMBAUD.

LE SOUVENIR.

Dans sa marche, que rien n'arrête,
Le soleil a mûri mon cœur,
Et, de l'âge austère conquête,
La raison prend son droit vainqueur

Des songes bleus la troupe ailée
A pris son vol et sans retour;
L'illusion, trompeuse fée,
S'est évanouie à son tour.

Je me souviens...... et ma pensée
Repasse par les doux chemins
Où glissait ma course attirée
Par les roses, par les jasmins.

De ces fleurs l'image vivante
Éclate en reflets saisissans,
Et de leur corolle odorante
Les parfums enivrent mes sens.

Je vois le buisson d'aubépine
Où chantait le joyeux pinson;
Je vois le ruisseau qui chemine,
En babillant, sur le gazon.

Combien de fois, en ma jeunesse,
Sous cet abri, près de cette eau,
J'ai coulé des heures d'ivresse
Dans les beaux soirs du renouveau!

Combien de fois la nuit sans voiles
Vint me surprendre en ce loisir,
Cherchant sur le front des étoiles
Un présage de l'avenir;

Rêvant d'amour, rêvant de gloire,
Du sort défiant les combats,
Croyant, naïf, à la victoire,
Au bonheur qui ne fuirait pas.....

Contemplant, moi petit, les mondes
Dont est peuplé cet univers,
Plongeant dans les ombres profondes
Où roulent ces globes divers!

Reparaissez, enchanteresses,
Idoles de mes premiers jours;
Rendez-moi vos folles caresses;
A moi mes mortelles amours,

Brunes aux boucles ondoyantes,
Blondes aimables, à l'œil bleu;
A moi vos tailles frémissantes,
Vos serments, vos baisers de feu!

Mais non....., gardez votre retraite,
Tout est changé depuis les temps
Où resplendissaient sur ma tête
Les rayons d'or des jeunes ans.

Beauté du corps, éclat de l'âme,
Élan du cœur, hélas, perdus!
Tout est passé, morte est la flamme!
Vos yeux ne me connaîtraient plus...

L. RAMBAUD.

EXTRAIT DU RAPPORT

fait à M. le Préfet des Vosges,

SUR LA

SITUATION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL,

pendant l'exercice 1869,

PAR M. JULES LAURENT,

Directeur.

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS.

BEAUX-ARTS.

Tableau à l'huile par M. J. André. Paysage.	Don de l'Empereur. En annonçant l'envoi de deux tableaux à notre musée départemental, M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts a prévenu M. le Préfet que, celui de M. J. André étant envoyé à l'exposition de Munich, ne serait adressé au musée qu'après cette exposition. Une autre dépêche de S. E. M. le Ministre

	des Beaux-Arts en date du 25 février dernier annonce que ce même tableau a été envoyé de Munich à Vienne, pour figurer à l'exposition autrichienne; il ne nous est pas encore parvenu.
Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain, par M. Glaize, fils.	Don de l'Empereur.
Portrait en pied de Louis XIV vieux.	Achat.

MÉDAILLES ET MONNAIES ANCIENNES.

Denier consulaire de la famille Julia, F. CÆSAR. Éléphant foulant aux pieds un serpent, ℞ : simpule, aspersoir, hache et bonnet de flamine.	Argent.
Denier d'argent d'Alexandre Sévère, F. tête. Au revers, le soleil debout.	Achat.
Denier de Maximin, F. Tête, ℞ : la santé assise.	Achat.
Denier d'Hostilien en billon au droit, buste à tête radiée tournée à droite, au ℞. ADVENTVS AVG. entourant l'empereur à cheval, marchant à gauche.	Achat.
Moyen bronze de Dioclétien, buste cuirassé et tête laurée, tournée à gauche, ℞. GENIO POPVLI ROMANI entourant une figure nue debout, tenant une patère et une corne d'abondance.	Achat.
Petit bronze de Constantin II, F. tête tournée à gauche, ℞ : porte du camp entourée de la légende PROVIDENTIÆ CÆSS. Exergue : P.T.R.	Achat.

Triens mérovingien, légende illisible. (Monétaire de Rollin, pl. 28, fig. 11.)	Achat.
Écu blanc de Louis XIII, 1642.	Achat.
Id. de Louis XIV, 1645.	Achat.
Id. de Louis XIV, 1652.	Achat.
Id. du Parlement, 1670.	Achat.
Id. du Parlement, 1673.	Achat.
Thaler de Maximilien-Henri, archevêque de Cologne, 1664.	Achat.
Thaler de Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége, 1671.	Achat.
Thaler de Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége, 1674.	Achat
Daeldre de Campen, provinces unies, 1662.	Achat.
Daeldre de Deventer, provinces unies, 1662.	Achat.
Daeldre de la province de Hollande, 1669.	Achat.
Daeldre de la province de Hollande, 1680.	Achat.
Demi-louis d'or de Louis XIV, 1690.	Achat.
Médaille en cuivre *des ouvriers du service du théâtre* des menus-plaisirs du roi pour le mariage *du Dauphin, 16 mai 1770.*	Achat.
Souvenir du centenaire de l'Empereur Napoléon Ier, médaille en bronze doré.	Don de M. Du Locle, trésorier-payeur général.
Médaille en bronze de l'Exposition universelle de 1867.	Don de M. Morel-Vautrin à Épinal.
Médaille d'argent du général marquis de Vaubécourt.	Donné un double du médaillier en échange de cette médaille.

Petite monnaie de billon avec la tête d'Erric de Lorraine, évêque de Verdun, 1603.	Don de M. Boulanger, menuisier à Épinal.
Spadin du duc de Lorraine Jean Ier, à l'aigle essorant et au revers, l'épée entre deux roses.	Achat.
Demi-gros de Charles II, duc de Lorraine, à l'écu incliné, attaché à la poignée d'une épée et au revers la croix anglaise cantonnée de deux alérions et de deux barbeaux.	Achat.
Gros d'Antoine, comte de Vaudémont, compétiteur de René Ier, variété de celui publié par M. de Saulcy.	Achat.
Spadin de Charles III, duc de Lorraine, 1581.	Don de M. Collin d'Épinal.
Teston de Charles III.	Achat.
Quart de teston du duc Charles III.	Achat.
Trois demi-gros du duc de Lorraine, Henri-le-Bon.	Achat.
Teston de Charles IV, duc de Lorraine, 1663.	Achat.
Un demi-gros de Charles IV et de Nicole.	Achat.
Gros de Charles IV.	Achat.
Un demi gros du duc de Lorraine Charles IV, seul.	Achat.
Teston de Léopold, duc de Lorraine, 1716.	Achat.
Pièce de 30 deniers de Léopold, 1726.	Achat.
Quart de teston du duc Léopold, 1720.	Achat.
Florin d'or de Robert, duc de Bar, avec bar à deux têtes pour différent	Achat, pièce unique.
Denier d'Épinal du XIe siècle.	Achat.

Tiercelle de Louis, de Poitiers, évêque de Metz.	Donnée pour cette pièce inédite des doubles du médaillier.
Petite monnaie de billon, frappée à Vic par Henri de Verneuil, évêque de Metz.	Achat.
Tiercelle d'Adémar, de Monthil, frappée à Marsal.	Donnée pour cette pièce un double du médaillier.
Denier d'Adémar, de Monthil, évêque de Metz, 2 exemplaires.	Les deux deniers proviennent d'un échange contre des doubles du médaillier.
Mereau de l'église Saint-Étienne de Metz.	Donné un double du médaillier pour cette pièce.
Imitation du franc de la cité de Metz.	Donné un double pour cette pièce.
Médaille en plomb sur laquelle est représenté un personnage à type lorrain du XVIIe siècle.	Achat.

OBJETS DIVERS ANTIQUES.

Personnage vêtu de la toge, la tête voilée tient une patère dans la main droite. Très-jolie statuette en bronze.	Achat.
Pied en bronze chaussé d'une sandalle, retenue par un cothurne.	Achat.
Vase en bronze.	Achat.
Quatre plats ovales de diverses grandeurs, en cuivre étamé avec oreilles couvertes d'ornements ciselés. Ces plats proviennent selon toute apparence du mobilier d'un temple.	Achat.
Trois fibules en bronze.	Achat.

Un bouton en bronze émaillé en taille d'épargne.	Achat.
Un autre bouton de l'époque Franke.	Achat.
Épingle à cheveux en bronze.	Achat.
Double spatule en bronze.	Achat.
Deux styles en bronze.	Achat.
Lancette en bronze.	Achat.
Objet en fer paraissant être un brunissoir avec manche en bronze.	Achat.
Trois clefs antiques en fer avec poignées en bronze.	Achat.
Couperet de sacrificateur en fer.	Achat.
Cinq épingles à cheveux en ivoire.	Achat.
Double balustre en ivoire.	Achat.
Trois momies de petits crocodiles enveloppées de bandelettes de grosses toiles.	Don de M. Amédée Georges, propriétaire à Boulaincourt, qui les a recueillies dans les grottes du Samoun dans la Thébaïde.
Vases en terre noire de l'époque franke.	Achat.
Fragment de brique avec sgraffiti ayant dû servir de modèles d'écriture.	Achat.

OBJETS DU MOYEN AGE.

Matrice en bronze d'un sceau de Jean de Rohorté (Champagne, XIVe siècle).	Don de M. Chapellier, instituteur à Épinal.
Matrice en bronze d'un sceau du couvent de Saint-Sauveur, près de Blâmont, XIVe siècle.	Achat.

HISTOIRE NATURELLE.

Louve.	Achat.
Butor.	Achat.
Échantillons de plomb argentifère de Pont-Gibeaud (Puy-de-Dôme).	Don de M. Didelot de Haréville.

OUVRAGES SUR LES ANTIQUITÉS ET LES BEAUX-ARTS.

Passeri Picturæ Etruscorum, trois volumes de texte in-folio et trois cents planches imprimées en couleur.	Achat.
Goltzius. — *C. Cæsar* avec planches et médailles, grand in-4°.	Achat.
Antiquités celtiques et gallo-romaines trouvées dans les déblais du chemin de fer de Metz à Thionville, brochure in-8°, par M. Boulanger, ingénieur des ponts et chaussées.	Don de l'auteur.
Catalogue des monnaies découvertes à Signy-l'Abbaye, par Duquesnel.	Don de l'auteur.
Catalogue des monnaies romaines découvertes dans le jardin du collége du Mans, par Hucher.	Don de l'auteur.
Description des monnaies de la collection Gréau, in-8° avec planches, par Cohen.	Don de l'auteur.
Revue numismatique française, 1869.	Achat.
Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, figures dans le texte, par Forgeais, 4e volume.	Achat.
Collection de plombs historiés, 5e volume.	Don de M. Rouyer.
Édict du roi portant nouvelle fabrication des espèces d'or et d'argent, 18 novembre 1641.	Achat.
Gazette des beaux-arts, 2 volumes grand in-8° avec planches, 1869.	Achat.
La chronique des beaux-arts, in-f°, 1869.	Achat.
L'art pour tous, 1869.	Achat.

Notice d'un ouvrage intitulé : Recueil pour servir à l'histoire des maisons de Lorraine et de Bar, fragments sur quelques maisons illustres et villes de cette province, par Mory d'Elvange, petit in-8°.	Achat.
Catalogue descriptif des ouvrages de Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Beaupré, in-8°.	Don de l'auteur.
Note sur quelques médailles gravées par Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Ch. Laprevotte.	Don de l'auteur.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1870.

BUREAU.

Président d'honneur, M. *Grachet* (O. ✻), Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le Comte *Siméon* (C. ✻), sénateur.

Président annuel, M. *Maud'heux père* ✻, avocat à Épinal.

Vice-président, M. *Baudrillard* ✻, conservateur des Forêts à Epinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

Secrétaires adjoints, { M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts à Épinal. M. *Duhamel*, archiviste à la préfecture des Vosges.

Trésorier-archiviste, M. *Chapellier*, instituteur à Épinal.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *N*..., président, *Guery*, *Marchal* ✻, *Abert*, *Chapellier*, *Lemoyne* ✻.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy* ✳, président, *Gley*, *Baudrillard* ✳, *Husson*, *Defranoux*, *Charton*, *Laurent*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *Duhamel*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Rambaud*, président, *Chapellier*, *Maud'heux fils*, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Husson*, *Charton*, *Joly*, *Duhamel*, *Merlin*, *Berher*, *Jeanroy*, *de Jarry de Bouffémont*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *De Blaye*, président, *Husson*, *Chapellier*, *Marchal* ✳, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Charton*, *Baudrillard* ✳, *Colnenne*, *Rambaud*, *Albert*, *de Clinchamp*, *Lapicque*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *N...*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *De Blaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Marchal* ✳, *Pentecôte*, *Lemoyne* ✳, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Abert*.

Le Président et le secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

résidant à Épinal.

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1866. *Albert*, garde-mines.
1854. *Baudrillard* ❋, conservateur des forêts.
1870. *Berher*, docteur médecin.
1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1870. *Bouffémont* (de Jarry de).
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1865. *Duhamel*, archiviste paléographe, archiviste de la préfecture des Vosges.
1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.
1869. *Grachet* (O. ❋), Préfet des Vosges.
1832. *Guery*, ancien archiviste de la préfecture des Vosges.
1869. *Husson*, inspecteur d'Académie.
1870. *Jeanroy*, professeur de seconde au collége.
1862. *Joly*, ancien juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1864. *Lemoyne* ❋, inspecteur des lignes télégraphiques.
1853. *Mansuy* ❋, docteur en médecine.
1856. *Marchal* ❋, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ❋, avocat, ancien maire de la ville d'Épinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.

1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.

1866. *Montour* (Henry Lebeau de) (O. ✻), capitaine de vaisseau de la marine impériale.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *Rambaud*, avocat.

Membres associés libres

résidant dans le département.

MM.

1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.

1844. *Blondin*, avoué, président honoraire du comice agricole de Saint-Dié.

1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.

1865. *Bronswick* fils, président de la Société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

1850. *Buffet* (Louis) ✻, avocat à Mirecourt, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, vice-président du Conseil général.

1862. *Charlot*, ancien manufacturier à Moussey (Senones).

1865. *Chevillot*, principal du collége de Bruyères.

1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.

1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier à Docelles.

1866. *Claudel*, Félix, fabricant de papier à Docelles.

1867. *Clinchamp* (du Puy de), maire de Darnieulles (Epinal).

1862. *Deblaye* (l'abbé), archéologue à Saint-Dié.

1868. *Defrance*, cultivateur à Langley (Charmes).

1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).

1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié

1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.

1869. *Fontaine*, architecte à Saint-Dié.

1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.

1864. *George*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).

1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du comice de Remiremont.

1865. ***Haumonté***, ancien maire de la ville de Plombières.

1864. ***Houberdon***, cultivateur à Naiemont, commune d'Uzemain (Xertigny)

1862. ***Humbert***, imprimeur libraire à Mirecourt.

1858. ***Journet***, féculier à Ivoux, commune de La Chapelle (Corcieux).

1866. ***Krantz***, Léon, fabricant de papier à Docelles.

1858. ***Lahache***, pharmacien à Bruyères.

1859. ***Lahache***, juge de paix à Xertigny.

1863. ***Lebeuf***, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).

1867. ***Lederlin***, directeur des manufactures de MM. Steinheil et Diéterlin, à Rothau (Schirmeck).

1867. ***Lefebvre***, pharmacien à Neufchâteau.

1842. ***Lequin***, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.

1862. ***Liétard***, docteur en médecine à Plombières.

1858. ***Louis***, professeur au collége de Neufchâteau.

1861. ***Mansuy***, médecin-vétérinaire à Remiremont.

1855. ***Martin-Hachette***, cultivateur à Saint-Dié.

1862. ***Millot***, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).

1870. ***Moitessier***, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, président des administrateurs de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Mirecourt.

1839. ***Mougeot*** ✳, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.

1856. ***Mourot***, curé de Beaufremont (Neufchâteau).

1849. ***Noël*** ✳, président du Comice agricole de Remiremont.

1868. ***Noël*** (Ernest), industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault (Bains).

1863. ***Perdrix***, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).

1866. ***Perrin*** (Georges) ✳, industriel à Cornimont, membre du Conseil général.

1861. ***Perrin*** (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).

1856. ***Petit***, principal du collége de Neufchâteau.

1860. ***Préclaire***, receveur-buraliste à Charmes.

1842. ***Pruines*** (de) ✳, maître de forges à Sémouze (Plombières), membre du Conseil général.

1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.

1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.

1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.

1868. *Seillière* (Frédéric), ingénieur civil à Senones.

1868. *Seillière* (Aimé), manufacturier, membre du Conseil général à Senones.

1867. *Steinheil* ✻, manufacturier à Rothau (Schirmeck).

1861. *Thiriat*, naturaliste, ancien secrétaire de la mairie du Syndicat (Remiremont).

1859. *Thomas*, curé à Russ (Schirmeck).

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.

1825. *Turck* (Léopold), docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Verjon* ✻, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

résidant hors du département.

MM.

1862. *Adam* ✻, substitut du procureur impérial à Nancy.

1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).

1845. *Aubry* (Félix) ✻, propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.

1868. *Aubry* (Maurice), ancien représentant, banquier, avenue Antin, 1, à Paris.

1861. *Aymé de la Herlière* (Alfred), sous-préfet à Mamers (Sarthe).

1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).

1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.

1855. *Baudrillart* ✻, membre de l'institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, de Paris.

1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoît* ✻, doyen de la Faculté des lettres à Nancy.

1864. *Benoît* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures à Dôle.

1870. *Benoît* (Arthur), suppléant du juge de paix à Barthelminy, par Fénétranges (Meurthe).

1862. *Berterand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy* (de) (O. ✻), inspecteur général des mines, boulevard Hausmann, 63, à Paris.

1842. *Blaise (des Vosges)* ✻, professeur d'économie politique, rue Pigale, 21, à Paris.

1867. *Bonnesœur*, ancien interne des hôpitaux de Lyon, docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 117, à Nancy.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'école municipale professionnelle de Mulhouse.

1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly, près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✻), préfet du département de la Loire-Inférieure, ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1870. *Buer* ✻, docteur en médecine, médecin inspecteur de l'établissement hydrominéral de Martigny-les-Bains, par Lamarche (Vosges.)

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1868. *Cailliette de l'Hervilliers* (Edmond), sous-chef de bureau au ministère des finances, rue de Vaugirard, 45, à Paris.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1853. *Cherest*, professeur de mathématiques à l'école professionnelle de Mulhouse.

1829. *Cherrière* (de) (O ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Bazoilles.

1869. *Chervin* aîné, directeur fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1845. *Claudel* ✱, d'Épinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 12, à Paris.

1862. *Clérambault* (Gatian de), premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1856. *Daubrée* (C. ✱), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✱, capitaine commandant au 8e cuirassiers à Joigny (Yonne).

1847. *Delesse* ✱, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Délétang* ✱, ingénieur du chemin de fer de l'Est, à Metz.

1825. *Derazey*, ancien juge au tribunal d'Epinal, à Nancy.

1847. *Desbœufs* ✱, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorrette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✱, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druen* (aîné), professeur à l'école de médecine de Besançon.

1863. *Dulac* (O. ✱), lieutenant-colonel au 12e régiment de dragons.

1845. *Dumont* ✱, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✱, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.

1864. *Fleury* (marquis de) (C. ✱), ancien préfet des Vosges, à Paris.

1870. *François* (O. ✱), peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts en retraite à Coulevon (Vesoul), Haute-Saône.

1856. *Garnier* (Paul) ✱, ingénieur civil, horloger mécanicien, rue Taitbout, 16, à Paris.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Napoléonville.
1840. *Géhin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.
1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.
1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.
1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.
1845. *Gley* (O. ✱), officier d'administration principal des subsistances militaires, quai de Billy, 32, à Paris.
1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.
1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.
1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.
1844. *Godron* (O. ✱), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.
1869. *Grad* (Charles), homme de lettres à Turkeim (Haut-Rhin).
1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à l'école municipale supérieure d'Orléans.
1869. *Guérin* (Raoul), archéologue à Nancy.
1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✱), ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, correspondant de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts à Poligny.
1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.
1836. *Hausmann* ✱, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.
1863. *Héquet*, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe).
1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.
1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.
1848. *Husson*, pharmacien à Toul.
1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
1860. *Joubin*, inspecteur d'Académie à Poitiers.
1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.
1866. *Jouve*, professeur, rue Saint-Didier, 74, à Passy-les-Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Julier* ✱, ingénieur en chef des mines à Châlons-sur-Saône (Saône et Loire).

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdoff (par Valérystadt) Meurthe.

1855. *Kuss* ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.

1829. *Langet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869 *Lapaix*, graveur héraldique à Nancy.

1836. *Lebesque* ✱, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1866. *Leclerc* ✱, de Ville-sur-Illon, médecin-major, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, boulevard Saint-Germain, 11, à Paris.

1864. *Le Clerc* ✱, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hôpitaux de Laon, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, vice-président de l'association Rémoise de la Légion d'honneur, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ✱), géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermond-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, membre du consistoire supérieur de l'église de la confession d'Augsbourg, quai St-Thomas, 1, à Strasbourg.

1853. *Lemoyne* ✱, ingénieur en chef en retraite, à Metz.

1844. *Lepage* (Henry) ✱, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1847. *Levallois* ✱, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin de la circonscription de Colmar.

1853. *L'héritier* ✱, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. *Liégey*, docteur en médecine à Choisy-le-Roi (Seine).

1844. *Lionnet* ✻, ancien professeur de mathématiques, examinateur d'admission à l'école normale, avenue du Bel-tir, 4, à St-Mandé (Paris).

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.

1864. *Malte-Brun* ✻, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal, rue Jacob, 16, à Paris.

1861. *Mandelert*, gérant de la Société Jurassienne d'Emulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1869. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1847. *Martins* ✻, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✻, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maullon d'Arbaumont* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-arts*, à Paris.

1852. *Meaume* ✻, avocat, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✻, médecin-major à l'hôpital de Lyon.

1861. *Mortilliet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*, Adrien, praticulteur à Genève.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✻, d'Epinal, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✻, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée* (Charles), d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Périgault de Gravillon* (C. ✻), colonel d'Etat-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✱, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la Cour impériale, rue Lafitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✱, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✱, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✱, graveur de médailles à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue des Prêtres Saint-Germains-l'Auxerrois, 14, à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesles), Somme.

1862. *Rebecque* (Constant de), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier honoraire du lycée de Strasbourg à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhuber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la Revue médicale, française et étrangère, à Strasbourg.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, rue des Bouchers, 17, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✱, ancien représentant, conseiller à la cour impériale de Metz, rue Serpenoise, 60.

1829. *Saucerotte* ✱, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (Comte) (C. ✱), sénateur, quai d'Orsay, 23, à Paris.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✱, docteur en médecine, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

1862. *Terquem* ✱, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1863. *Thévenin*, conseiller à la cour impériale de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, vérificateur des poids et mesures à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✻, fondateur de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Geneviève, près Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ✻), préfet de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.

1845. *Villepoix* (de), pharmacien à Abbeville.

20

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 3e CAHIER DU TOME XIII. — ANNÉE 1869.

AVIS.

La Société ne se rend pas responsable des opinions et des assertions émises dans les travaux qu'elle publie; elle laisse cette responsabilité aux auteurs.

Les membres de la Société d'Emulation qui ne recevraient pas régulièrement les *Annales*, soit directement, soit par un bon sur notre librairie de Paris, sont instamment priés d'adresser sans retard leur réclamation au Secrétaire perpétuel. Les membres qui changeraient de domicile sont priés aussi d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse bien exactement.

Les membres de la Société qui n'ont pas encore envoyé leur photographie pour l'album de la Société sont priés de l'adresser au Secrétaire perpétuel avec les indications suivantes : nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions, ouvrages publiés, etc.


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA